



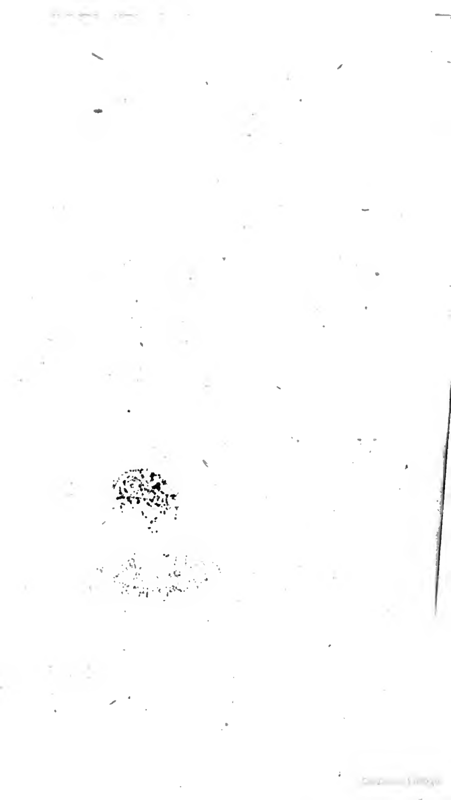
OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.





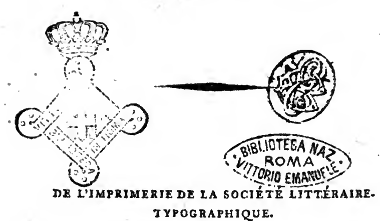
OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME CINQUANTIEME.

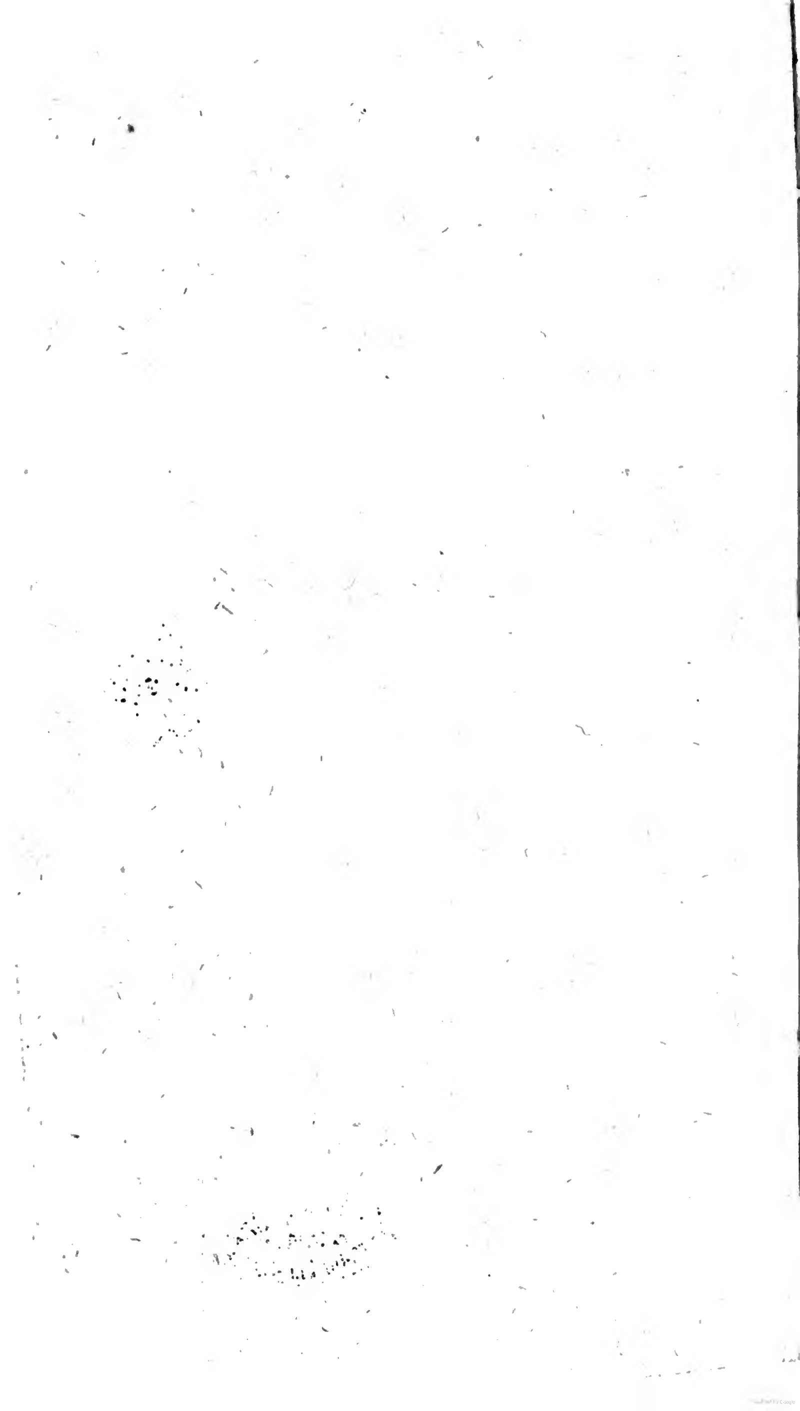


DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.



DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.

C.

CONVULSIONS.

On dansa vers l'an 1724 sur le cimetière de Saint-Médard; il s'y fit beaucoup de miracles : en voici un rapporté dans une chanson de madame la duchesse *du Maine:*

> Un décroteur à la royale,
> Du talon gauche estropié,
> Obtint pour grâce spéciale
> D'être boiteux de l'autre pié.

Les convulsions miraculeuses, comme on sait, continuèrent jusqu'à ce qu'on eût mis une garde au cimetière.

> De par le roi, défense à Dieu
> De faire miracle en ce lieu.

Les jésuites, comme on le sait encore, ne pouvant plus faire de tels miracles depuis que leur *Xavier* avait épuisé les grâces de la compagnie à ressusciter neuf morts de compte fait,

s'avisèrent, pour balancer le crédit des janſéniſtes, de faire graver une eſtampe de JESUS-CHRIST habillé en jéſuite. Un plaiſant du parti janſéniſte, comme on le ſait encore, mit au bas de l'eſtampe :

Admirez l'artifice extrême
De ces moines ingénieux ;
Ils vous ont habillé comme eux,
Mon Dieu, de peur qu'on ne vous aime.

Les janſéniſtes, pour mieux prouver que jamais JESUS-CHRIST n'avait pu prendre l'habit de jéſuite, remplirent Paris de convulſions, et attirèrent le monde à leur préau. Le conſeiller au parlement *Carré de Montgeron* alla préſenter au roi un recueil in-4° de tous ces miracles, atteſtés par mille témoins. Il fut mis, comme de raiſon, dans un château, où l'on tâcha de rétablir ſon cerveau par le régime ; mais la vérité l'emporte toujours ſur les perſécutions ; les miracles ſe perpétuèrent trente ans de ſuite, ſans diſcontinuer. On feſait venir chez ſoi ſœur *Roſe*, ſœur *Illuminée*, ſœur *Promiſe*, ſœur *Confite ;* elles ſe feſaient fouetter, ſans qu'il y parût le lendemain ; on leur donnait des coups de bûche ſur leur eſtomac bien cuiraſſé, bien rembourré, ſans leur faire de mal ; on les couchait devant un grand feu, le

visage frotté de pommade, sans qu'elles brûlassent; enfin, comme tous les arts se perfectionnent, on a fini par leur enfoncer des épées dans les chairs et par les crucifier. Un fameux maître d'école même a eu aussi l'avantage d'être mis en croix : tout cela pour convaincre le monde qu'une certaine bulle était ridicule; ce qu'on aurait pu prouver sans tant de frais. Cependant, et jésuites et jansénistes se réunirent tous contre l'Esprit des lois, et contre.... et contre.... et contre.... et contre...... Et nous osons après cela nous moquer des Lapons, des Samoïèdes et des Nègres, ainsi que nous l'avons dit tant de fois !

DES COQUILLES,

Et des systêmes bâtis sur des coquilles.

IL est arrivé aux coquilles la même chose qu'aux anguilles; elles ont fait éclore des systêmes nouveaux. On trouve dans quelques endroits de ce globe des amas de coquillages, on voit dans quelques autres des huîtres pétrifiées: de là on a conclu que malgré les lois de la gravitation et celles des fluides, et malgré la profondeur du lit de l'Océan, la mer avait couvert toute la terre, il y a quelques millions d'années.

La mer ayant inondé ainsi successivement la terre, a formé les montagnes par ses courans, par ses marées ; et quoique son flux ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans ses plus grandes intumescences sur nos côtes, elle a produit des roches hautes de dix-huit mille pieds.

Si la mer a été par-tout, il y a eu un temps où le monde n'était peuplé que de poissons. Peu à peu les nageoires sont devenues des bras, la queue fourchue s'étant allongée, a formé des cuisses et des jambes, enfin les poissons sont devenus des hommes, et tout cela s'est fait en conséquence des coquilles qu'on a déterrées. Ces systêmes valent bien l'horreur du vide, les formes substantielles, la matière globuleuse, subtile, cannelée, striée, la négation de l'existence des corps, la baguette divinatoire de *Jacques Aimard*, l'harmonie préétablie et le mouvement perpétuel.

Il y a, dit-on, des débris immenses de coquilles auprès de Mastricht. Je ne m'y oppose pas, quoique je n'y en aye vu qu'une très-petite quantité. La mer a fait d'horribles ravages dans ces quartiers-là ; elle a englouti la moitié de la Frise, elle a couvert des terrains autrefois fertiles, elle en a abandonné d'autres. C'est une vérité reconnue, personne ne conteste les changemens arrivés sur la surface du

globe dans une longue ſuite de ſiècles. Il ſe peut phyſiquement, et ſans oſer contredire nos livres ſacrés, qu'un tremblement de terre ait fait diſparaître l'île Atlantide neuf mille ans avant *Platon*, comme il le rapporte, quoique ſes mémoires ne ſoient pas sûrs. Mais tout cela ne prouve pas que la mer ait produit le mont Caucaſe, les Pyrénées et les Alpes.

On prétend qu'*il y a des fragmens de coquillages à Montmartre, et à Courtagnon auprès de Reims*. On en rencontre preſque par-tout; mais non pas ſur la cime des montagnes, comme le ſuppoſe le ſyſtême de *Maillet*.

Il n'y en a pas une ſeule ſur la chaîne des hautes montagnes depuis la Sierra-Morena juſqu'à la dernière cime de l'Apennin. J'en ai fait chercher ſur le mont Saint-Gothard, ſur le Saint-Bernard, dans les montagnes de la Tarantaiſe; on n'en a pas découvert.

Un ſeul phyſicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille d'huître pétrifiée vers le mont Cenis. Je dois le croire, et je ſuis très-étonné qu'on n'y en ait pas vu des centaines. Les lacs voiſins nourriſſent de groſſes moules dont l'écaille reſſemble parfaitement aux huîtres; on les appelle même *petites huîtres* dans plus d'un canton.

Eſt-ce d'ailleurs une idée tout-à-fait romaneſque de faire réflexion à la foule innombrable

de pélerins qui partaient à pied de Saint-Jacques en Galice et de toutes les provinces, pour aller à Rome par le mont Cenis, chargés de coquilles à leurs bonnets? Il en venait de Syrie, d'Egypte, de Gréce, comme de Pologne et d'Autriche. Le nombre des romipètes a été mille fois plus considérable que celui des hagi qui ont visité la Mecque et Médine, parce que les chemins de Rome sont plus faciles, et qu'on n'était pas forcé d'aller par caravanes. En un mot, une huître près du mont Cenis ne prouve pas que l'Océan indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémisphère.

On rencontre quelquefois en fouillant la terre des pétrifications étrangères, comme on rencontre dans l'Autriche des médailles frappées à Rome. Mais pour une pétrification étrangère il y en a mille de nos climats.

Quelqu'un a dit qu'il aimerait autant croire le marbre composé de plumes d'autruches, que de croire le porphyre composé de pointes d'oursin. Ce quelqu'un-là avait grande raison, si je ne me trompe.

On découvrit, ou l'on crut découvrir il y a quelques années, les ossemens d'une renne et d'un hippopotame près d'Etampes, et de là on conclut que le Nil et la Laponie avaient été autrefois sur le chemin de Paris à Orléans. Mais on aurait dû plutôt soupçonner qu'un

curieux avait eu autrefois dans ſon cabinet le ſquelette d'une renne et celui d'un hippopotame. Cent exemples pareils invitent à examiner long-temps avant que de croire.

Amas de coquilles.

MILLE endroits ſont remplis de mille débris de teſtacées, de cruſtacées, de pétrifications. Mais remarquons, encore une fois, que ce n'eſt preſque jamais ni ſur la croupe, ni dans les flancs de cette continuité de montagnes dont la ſurface du globe eſt traverſée ; c'eſt à quelques lieues de ces grands corps, c'eſt au milieu des terres, c'eſt dans des cavernes, dans des lieux où il eſt très-vraiſemblable qu'il y avait de petits lacs qui ont diſparu, de petites rivières dont le cours eſt changé, des ruiſſeaux conſidérables dont la ſource eſt tarie. Vous y voyez des débris de tortues, d'écreviſſes, de moules, de colimaçons, de petits cruſtacées de rivière, de petites huîtres ſemblables à celles de Lorraine : mais de véritables corps marins, c'eſt ce que vous ne voyez jamais. S'il y en avait, pourquoi n'aurait-on jamais vu d'os de chiens marins, de requins, de baleines?

Vous prétendez que la mer a laiſſé dans nos terres des marques d'un très-long ſéjour. Le

monument le plus sûr ferait assurément quelques amas de marsouins au milieu de l'Allemagne; car vous en voyez des milliers se jouer sur la surface de la mer Germanique dans un temps serein. Quand vous les aurez découverts, et que je les aurai vus à Nuremberg et à Francfort, je vous croirai; mais en attendant permettez-moi de ranger la plupart de ces suppositions avec celle du vaisseau pétrifié trouvé dans le canton de Berne à cent pieds sous terre, tandis qu'une de ses ancres était sur le mont Saint-Bernard.

J'ai vu quelquefois des débris de moules et de colimaçons qu'on prenait pour des coquilles de mer.

Si on songeait seulement que dans une année pluvieuse il y a plus de limaçons dans dix lieues de pays que d'hommes sur la terre, on pourrait se dispenser de chercher ailleurs l'origine de ces fragmens de coquillages dont le bord du Rhône et ceux d'autres rivières sont tapissés dans l'espace de plusieurs milles. Il y a beaucoup de ces limaçons dont le diamètre est de plus d'un pouce. Leur multitude détruit quelquefois les vignes et les arbres fruitiers. Les fragmens de leurs coques endurcies sont par-tout. Pourquoi donc imaginer que des coquillages des Indes sont venus s'amonceler dans nos climats, quand nous en

avons chez nous par millions ? Tous ces petits fragmens de coquilles, dont on fait tant de bruit pour accréditer un ſyſtême, ſont pour la plupart ſi informes, ſi uſés, ſi méconnaiſſables, qu'on pourrait également parier que ce ſont des débris d'écreviſſes ou de crocodiles, ou des ongles d'autres animaux. Si on trouve une coquille bien conſervée dans le cabinet d'un curieux, on ne ſait d'où elle vient, et je doute qu'elle puiſſe ſervir de fondement à un ſyſtême de l'univers.

Je ne nie pas, encore une fois, qu'on ne rencontre à cent milles de la mer quelques huîtres pétrifiées, des conques, des univalves, des productions qui reſſemblent parfaitement aux productions marines ; mais eſt-on bien sûr que le ſol de la terre ne peut enfanter ces foſſiles ? La formation des agates arboriſées ou herboriſées ne doit-elle pas nous faire ſuſpendre notre jugement ? Un arbre n'a point produit l'agate qui repréſente parfaitement un arbre ; la mer peut auſſi n'avoir point produit ces coquilles foſſiles qui reſſemblent à des habitations de petits animaux marins. L'expérience ſuivante en peut rendre témoignage.

Obſervation importante ſur la formation des pierres et des coquillages.

M. *le Royer de la Sauvagère*, ingénieur en chef, et de l'académie des belles-lettres de la Rochelle, ſeigneur de la terre de Places en Touraine auprès de Chinon, atteſte qu'auprès de ſon château une partie du ſol s'eſt métamorphoſée deux fois en un lit de pierre tendre dans l'eſpace de quatre-vingts ans. Il a été témoin lui-même de ce changement. Tous ſes vaſſaux et tous ſes voiſins l'ont vu. Il a bâti avec cette pierre, qui eſt devenue très-dure étant employée. La petite carrière dont on l'a tirée recommence à ſe former de nouveau. Il y renaît des coquilles qui d'abord ne ſe diſtinguent qu'avec un microſcope, et qui croiſſent avec la pierre. Ces coquilles ſont de différentes eſpèces ; il y a des oſtracites, des griphites, qui ne ſe trouvent dans aucune de nos mers ; des cames, des télines, des cœurs, dont les germes ſe développent inſenſiblement, et s'étendent juſqu'à ſix lignes d'épaiſſeur.

N'y a-t-il pas là de quoi étonner du moins ceux qui affirment que tous les coquillages qu'on rencontre dans quelques endroits de la terre, y ont été dépoſés par la mer ?

Si on ajoute à tout ce que nous avons déjà dit, ce phénomène de la terre de Places ; ſi

d'un autre côté on confidère que le fleuve de Gambie et la rivière de Biffao font remplis d'huîtres, que plufieurs lacs en ont fourni autrefois, et en ont encore, ne fera-t-on pas porté à fufpendre fon jugement ? Notre fiècle commence à bien obferver; il appartiendra aux fiècles fuivans de décider, mais probablement on fera un jour affez favant pour ne décider pas.

De la grotte des fées.

LES grottes où fe forment les ftalactites et les ftalagmites font communes. Il y en a dans prefque toutes les provinces. Celle du Chablais eft peut-être la moins connue des phyficiens, et qui mérite le plus de l'être. Elle eft fituée dans des rochers affreux, au milieu d'une forêt d'épines, à deux petites lieues de Ripaille, dans la paroiffe de Féterne. Ce font trois grottes en voûte l'une fur l'autre, taillées à pic par la nature dans un roc inabordable. On n'y peut monter que par une échelle, et il faut s'élancer enfuite dans ces cavités en fe tenant à des branches d'arbres. Cet endroit eft appelé par les gens du lieu *la grotte des fées*. Chacune a dans fon fond un baffin dont l'eau paffe pour avoir la même vertu que celle de Sainte-Reine. L'eau qui diftille de la fupérieure, à travers le

rocher, y a formé dans la voûte la figure d'une poule qui couve des pouſſins. Auprès de cette poule eſt une autre concrétion qui reſſemble parfaitement à un morceau de lard avec ſa couenne, de la longueur de près de trois pieds.

Dans le baſſin de cette même grotte, où l'on ſe baigne, on trouve des figures de pralines telles qu'on les vend chez les confiſeurs, et à côté la forme d'un rouet ou tour à filer avec la quenouille. Les femmes des environs prétendent avoir vu dans l'enfoncement une femme pétrifiée, au-deſſous du rouet : mais les obſervateurs n'ont point vu en dernier lieu cette femme. Peut-être les concrétions ſtalactiques avaient deſſiné autrefois une figure informe de femme ; et c'eſt ce qui fit nommer cette caverne *la grotte des fées*.

Il fut un temps qu'on n'oſait en approcher ; mais depuis que la figure de la femme a diſparu, on eſt devenu moins timide.

Maintenant, qu'un philoſophe à ſyſtême raiſonne ſur ce jeu de la nature, ne pourrait-il pas dire ? Voilà des pétrifications véritables ; cette grotte était habitée, ſans doute, autrefois par une femme ; elle filait au rouet, ſon lard était pendu au plancher, elle avait auprès d'elle ſa poule avec ſes pouſſins ; elle mangeait des pralines lorſqu'elle fut changée en rocher

elle et ſes poulets, et ſon lard, et ſon rouet, et ſa quenouille, et ſes pralines; comme *Edith* femme de *Loth* fut changée en ſtatue de ſel. L'antiquité fourmille de ces exemples.

Il ſerait bien plus raiſonnable de dire, cette femme fut pétrifiée, que de dire, ces petites coquilles viennent de la mer des Indes; cette écaille fut laiſſée ici par la mer il y a cinquante mille ſiècles; ces gloſſopètres ſont des langues de marſouins, qui s'aſſemblèrent un jour ſur cette colline pour n'y laiſſer que leurs goſiers; ces pierres en ſpirale renfermaient autrefois le poiſſon *Nautilus*, que perſonne n'a jamais vu.

Du falun de Touraine, et de ſes coquilles.

On regarde enfin le falun de Touraine comme le monument le plus inconteſtable de ce ſéjour de l'Ocean ſur notre continent dans une multitude prodigieuſe de ſiècles; et la raiſon, c'eſt qu'on prétend que cette mine eſt compoſée de coquilles pulvériſées.

Certainement ſi à trente-ſix lieues de la mer il était d'immenſes bancs de coquillages marins, s'ils étaient poſés à plat par couches régulières, il ſerait démontré que ces bancs ont été le rivage de la mer; et il eſt d'ailleurs très-vraiſemblable que des terrains bas et plats ont été tour à tour couverts et dégagés des

eaux jusqu'à trente et quarante lieues ; c'est l'opinion de toute l'antiquité. Une mémoire confuse s'en est conservée, et c'est ce qui a donné lieu à tant de fables.

Nil equidem durare diù sub imagine eâdem
Crediderim. Sic ad ferrum venistis ab auro,
Secula ; sic toties versa est fortuna locorum.
Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus
Esse fretum ; vidi factas ex æquore terras ;
Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ :
Et vetus inventa est in montibus anchora summis. (a)
Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum
Fecit ; et eluvie mons est deductus in æquor ;
Eque paludosâ siccis humus aret arenis :
Quæque sitim tulerant, stagnata paludibus hument.

C'est ainsi que *Pythagore* s'explique dans *Ovide*. Voici une imitation de ces vers qui en donnera l'idée :

Le temps, qui donne à tout le mouvement et l'être,
Produit, accroît, détruit, fait mourir, fait renaître,
Change tout dans les eaux, sur la terre et dans l'air.
L'âge d'or à son tour suivra l'âge de fer.

(a) Cela ressemble un peu à l'ancre de vaisseau qu'on prétendait avoir trouvée sur le grand Saint-Bernard, aussi s'est-on bien gardé d'insérer cette chimère dans la traduction.

Flore embellit des champs l'aridité sauvage.
La mer change son lit, son flux et son rivage.
Le limon qui nous porte est né du sein des eaux.
Où croissent les moissons, voguèrent les vaisseaux.
La main lente du Temps aplanit les montagnes;
Il creuse les vallons, il étend les campagnes;
Tandis que l'Eternel, le souverain des temps,
Demeure inébranlable en ces grands changemens.

Mais pourquoi cet Océan n'a-t-il formé aucune montagne sur tant de côtes plates livrées à ses marées ? Et pourquoi, s'il a déposé des amas prodigieux de coquilles en Touraine, n'a-t-il pas laissé les mêmes monumens dans les autres provinces à la même distance ?

D'un côté, je vois plusieurs lieues de rivages au niveau de la mer dans la basse Normandie : je traverse la Picardie, la Flandre, la Hollande, la basse Allemagne, la Poméranie, la Prusse, la Pologne, la Russie, une grande partie de la Tartarie, sans qu'une seule haute montagne, fesant partie de la grande chaîne, se présente à mes yeux. Je puis franchir ainsi l'espace de deux mille lieues dans un terrain assez uni, à quelques collines près. Si la mer répandue originairement sur notre continent avait fait les montagnes, comment n'en a-t-elle pas fait une seule dans cette vaste étendue ?

De l'autre côté, ces prétendus bancs de coquilles, à trente, à quarante lieues de la mer, méritent le plus férieux examen. J'ai fait venir de cette province, dont je fuis éloigné de cent cinquante lieues, une caiffe de ce falun. Le fond de cette minière eft évidemment une efpèce de terre calcaire et marneufe, mêlée de talc, laquelle a quelques lieues de longueur fur environ une et demie de largeur. Les morceaux purs de cette terre pierreufe font un peu falés au goût. Les laboureurs l'emploient pour féconder leurs terres, et il eft très-vraifemblable que fon fel les fertilife : on en fait autant dans mon voifinage avec du gypfe. Si ce n'était qu'un amas de coquilles, je ne vois pas qu'il pût fumer la terre. J'aurais beau jeter dans mon champ toutes les coques defféchées des limaçons et des moules de ma province, ce ferait comme fi j'avais femé fur des pierres.

Quoique je fois sûr de peu de chofes, je puis affirmer que je mourrais de faim fi je n'avais pour vivre qu'un champ de vieilles coquilles caffées. (b)

(b) Tout ce que ces coquillages pourraient opérer, ce ferait de divifer une terre trop compacte. On en fait autant avec du gravier. Des coquilles fraîches et pilées pourraient fervir par leur huile; mais des coquillages defféchés ne font bons à rien.

N. B. Quand ces coquilles font très-friables, elles peuvent fervir d'engrais comme la craie ou la marne.

En un mot, il eſt certain, autant que mes yeux peuvent avoir de certitude, que cette marne eſt une eſpèce de terre, et non pas un aſſemblage d'animaux marins, qui feraient au nombre de plus de cent mille milliars de milliars. Je ne ſais pourquoi l'académicien qui, le premier après *Paliſſy*, fit connaître cette ſingularité de la nature, a pu dire : *Ce ne ſont que de petits fragmens de coquilles très-reconnaiſſables pour en être des fragmens, car ils ont leurs cannelures très-bien marquées ; ſeulement ils ont perdu leur luiſant et leur vernis.*

Il eſt reconnu que dans cette mine de pierre calcaire et de talc on n'a jamais vu une ſeule écaille d'huître, mais qu'il y en a quelques-unes de moules, parce que cette mine eſt entourée d'étangs. Cela ſeul décide la queſtion contre *Bernard Paliſſy*, et détruit tout le merveilleux que *Réaumur* et ſes imitateurs ont voulu y mettre.

Si quelques petits fragmens de coquilles, mêlés à la terre marneuſe, étaient réellement des coquilles de mer, il faudrait avouer qu'elles ſont dans cette falunière depuis des temps reculés qui épouvantent l'imagination, et que c'eſt un des plus anciens monumens des révolutions de notre globe. Mais auſſi, comment une production enfouie quinze pieds en terre pendant tant de ſiècles peut-elle avoir

l'air ſi nouveau? Comment y a-t-on trouvé la coquille d'un limaçon toute fraîche? pourquoi la mer n'aurait-elle confié ces coquilles tourangeotes qu'à ce ſeul petit morceau de terre, et non ailleurs? n'eſt-il pas de la plus extrême vraiſemblance que ce falun, qu'on avait pris pour un réſervoir de petits poiſſons. n'eſt préciſément qu'une mine de pierre calcaire d'une médiocre étendue?

D'ailleurs l'expérience de M. de *la Sauvagère* qui a vu des coquillages ſe former dans une pierre tendre, et qui en rend témoignage avec ſes voiſins, ne doit-elle pas au moins nous inſpirer quelques doutes?

Voici une autre difficulté, un autre ſujet de douter. On trouve entre Paris et Arcueil, ſur la rive gauche de la Seine, un banc de pierre très-long, tout parſemé de coquilles maritimes, ou qui du moins leur reſſemblent parfaitement. On m'en a envoyé un morceau pris au haſard à cent pieds de profondeur. Il s'en faut bien que les coquilles y ſoient amoncelées par couches : elles y ſont éparſes et dans la plus grande confuſion. Cette confuſion ſeule contredit la régularité prétendue qu'on attribue au falun de Touraine.

Enfin, ſi ce falun a été produit à la longue dans la mer, elle eſt donc venue à près de quarante lieues dans un pays plat; et elle n'y

a point formé de montagnes. Il n'eft donc nullement probable que les montagnes foient des productions de l'Océan. De ce que la mer ferait venue à quarante lieues, s'enfuivrait-il qu'elle aurait été par-tout ?

Idées de Paliſſy ſur les coquilles prétendues.

AVANT que *Bernard Paliſſy* eût prononcé que cette mine de marne de trois lieues d'étendue n'était qu'un amas de coquilles, les agriculteurs étaient dans l'ufage de fe fervir de cet engrais, et ne foupçonnaient pas que ce fuffent uniquement des coquilles qu'ils employaffent. N'avaient-ils pas des yeux? Pourquoi ne crut-on pas *Paliſſy* fur fa parole ? Ce *Paliſſy* d'ailleurs était *un peu viſionnaire.* Il fit imprimer le livre intitulé, *le moyen de devenir riche, et la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leur tréſor et poſſeſſions, par maître Bernard Paliſſy, inventeur des ruſtiques figulines du roi.* Il tint à Paris une école, où il fit afficher qu'il rendrait l'argent à ceux qui lui prouveraient la fauffeté de fes opinions. Cette efpèce de charlatanerie décrédita fes coquilles jufqu'au temps où elles furent remifes en honneur par un académicien célèbre, qui enrichit les découvertes des *Swammerdam*,



des *Leuwenhoeck*, par l'ordre dans lequel il les plaça, et qui voulut rendre de grands services à la physique. L'expérience, comme on l'a déjà dit, est trompeuse; il faut donc examiner encore ce falun. Il est certain qu'il pique la langue par une légère âcreté, c'est un effet que les coquilles ne produiront pas. Il est indubitable que le falun est une terre calcaire et marneuse. Il est indubitable aussi qu'elle renferme quelques coquilles de moules à dix à quinze pieds de profondeur. L'auteur estimable de l'Histoire naturelle, aussi profond dans ses vues qu'attrayant par son style, dit expressément : *Je prétends que les coquilles sont l'intermède que la nature emploie pour former la plupart des pierres. Je prétends que les craies, les marnes et les pierres à chaux ne sont composées que de poussière et de détrimens de coquilles.*

On peut aller trop loin, quelque habile physicien que l'on soit. J'avoue que j'ai examiné pendant douze ans de suite la pierre à chaux que j'ai employée, et que ni moi, ni aucun des assistans, n'y avons aperçu le moindre vestige de coquilles.

A-t-on donc besoin de toutes ces suppositions pour prouver les révolutions que notre globe a essuyées dans des temps prodigieusement reculés? Quand la mer n'aurait abandonné et couvert tour à tour les terrains bas

de ſes rivages que le long de deux mille lieues ſur quarante de large dans les terres, ce ſerait un changement ſur la ſurface du globe de quatre-vingts mille lieues carrées.

Les éruptions des volcans, les tremblemens, les affaiſſemens des terrains doivent avoir bouleverſé une aſſez grande quantité de la ſurface du globe; des lacs, des rivières ont diſparu, des villes ont été englouties; des îles ſe ſont formées; des terres ont été ſéparées: les mers intérieures ont pu opérer des révolutions beaucoup plus conſidérables. N'en voilà-t-il pas aſſez? Si l'imagination aime à ſe repréſenter ces grandes viciſſitudes de la nature, elle doit être contente.

J'avoue encore qu'il eſt démontré aux yeux qu'il a fallu une prodigieuſe multitude de ſiècles pour opérer toutes les révolutions arrivées dans ce globe, et dont nous avons des témoignages inconteſtables. Les quatre cents ſoixante et dix mille ans dont les Babyloniens, précepteurs des Egyptiens, ſe vantaient, ne ſuffiſent peut-être pas; mais je ne veux point contredire la Genèſe, que je regarde avec vénération. Je ſuis partagé entre ma faible raiſon qui eſt mon ſeul flambeau, et les livres ſacrés juifs auxquels je n'entends rien du tout. Je me borne toujours à prier DIEU que des hommes ne perſécutent pas des hommes;

qu'on ne faſſe pas de cette terre ſi ſouvent bouleverſée une vallée de misères et de larmes, dans laquelle des ſerpens, deſtinés à ramper quelques minutes dans leurs trous, dardent continuellement leur venin les uns contre les autres.

Du ſyſtême de Maillet qui, de l'inſpection des coquilles, conclut que les poiſſons ſont les premiers pères des hommes.

Maillet, dont nous avons déjà parlé, crut s'apercevoir au grand Caire que notre continent n'avait été qu'une mer dans l'éternité paſſée; il vit des coquilles, et voici comme il raiſonna: Ces coquilles prouvent que la mer a été pendant des milliers de ſiècles à Memphis; donc les Egyptiens et les ſinges viennent inconteſtablement des poiſſons marins.

Les anciens habitans des bords de l'Euphrate ne s'éloignaient pas beaucoup de cette idée, quand ils débitèrent que le fameux poiſſon *Oannès* ſortait tous les jours du fleuve, pour les venir catéchiſer ſur le rivage. *Dercéto*, qui eſt la même que *Vénus*, avait une queue de poiſſon. La *Vénus* d'*Héſiode* naquit de l'écume de la mer.

C'eſt peut-être ſuivant cette coſmogonie qu'*Homère* dit que l'Océan eſt le père de

toutes

toutes choſes ; mais par ce mot d'*Océan*, il n'entend, dit-on, que le Nil, et non notre mer Océane qu'il ne connaiſſait pas.

Thalès apprit aux Grecs que l'eau eſt le premier principe de la nature. Ses raiſons ſont que la ſemence de tous les animaux eſt aqueuſe, qu'il faut de l'humidité à toutes les plantes, et qu'enfin les étoiles ſont nourries des exhalaiſons humides de notre globe. Cette dernière raiſon eſt merveilleuſe ; et il eſt plaiſant qu'on parle encore de *Thalès*, et qu'on veuille ſavoir ce qu'*Athénée* et *Plutarque* en penſaient.

Cette nourriture des étoiles n'aurait pas réuſſi dans notre temps, et malgré les ſermons du poiſſon *Oannès*, les argumens de *Thalès*, les imaginations de *Maillet*, malgré l'extrême paſſion qu'on a aujourd'hui pour les généalogies, il y a peu de gens qui croient deſcendre d'un turbot et d'une morue. Pour étayer ce ſyſtême, il fallait abſolument que toutes les eſpèces et tous les élémens ſe changeaſſent les uns en les autres. Les Métamorphoſes d'*Ovide* devenaient le meilleur livre de phyſique qu'on ait jamais écrit.

Notre globe a eu ſans doute ſes métamorphoſes, ſes changemens de forme ; et chaque globe a eu les ſiennes, puiſque tout étant en mouvement, tout a dû néceſſairement

changer; il n'y a que l'immobile qui soit immuable ; la nature est éternelle, mais nous autres nous sommes d'hier. Nous découvrons mille signes de variations sur notre petite sphère. Ces signes nous apprennent que cent villes ont été englouties, que des rivières ont disparu, que dans de longs espaces de terrain on marche sur des débris. Ces épouvantables révolutions accablent notre esprit. Elles ne sont rien du tout pour l'univers, et presque rien pour notre globe. La mer, qui laisse des coquilles sur un rivage qu'elle abandonne, est une goutte d'eau qui s'évapore au bord d'une petite tasse; les tempêtes les plus horribles ne sont que le léger mouvement de l'air produit par l'aile d'une mouche. Toutes nos énormes révolutions sont un grain de sable à peine dérangé de sa place. Cependant que de vains efforts pour expliquer ces petites choses ! que de systêmes, que de charlatanisme pour rendre compte de ces légères variations si terribles à nos yeux ! que d'animosités dans ces disputes ! Les conquérans qui ont envahi le monde, n'ont pas été plus orgueilleux et plus acharnés que les vendeurs d'orviétan qui ont prétendu le connaître.

La terre est un soleil encroûté, dit celui-ci ; c'est une comète qui a effleuré le soleil, dit celui-là. En voici un qui crie que cette huître

eſt une médaille du déluge ; un autre lui répond qu'elle eſt pétrifiée depuis quatre milliars d'années. Eh, pauvres gens qui oſez parler en maîtres, vous voulez m'enſeigner la formation de l'univers, et vous ne ſavez pas celle d'un ciron, celle d'une paille ! (*)

CORPS.

CORPS et matière, c'eſt ici même choſe, quoiqu'il n'y ait pas de ſynonyme à la rigueur. Il y a eu des gens qui par ce mot *corps* ont auſſi entendu eſprit. Ils ont dit : Eſprit ſignifie originairement *ſouffle*, il n'y a qu'un corps qui puiſſe ſouffler ; donc eſprit et corps pourraient bien au fond être la même choſe. C'eſt dans ce ſens que *la Fontaine* diſait au célèbre duc de *la Rocheſoucauld* :

J'entends les eſprits corps et pétris de matière.

C'eſt dans le même ſens qu'il dit à madame de *la Sablière* :

Je ſubtiliſerais un morceau de matière,
Quinteſſence d'atome extrait de la lumière,
Je ne ſais quoi plus vif et plus ſubtil encor.

Perſonne ne s'aviſa de harceler le bon *la Fontaine*, et de lui faire un procès ſur ces expreſſions. Si un pauvre philoſophe et même

(*) Voyez dans le vol. II de *Phyſique* la *Diſſertation ſur les changemens arrivés au globe*, et les *Singularités de la nature*.

un poëte en disait autant aujourd'hui, que de gens pour se faire de fête, que de folliculaires pour vendre douze sous leurs extraits, que de fripons, uniquement dans le dessein de faire du mal, crieraient au philosophe, au péripatéticien, au disciple de *Gassendi*, à l'écolier de *Locke* et des premiers pères, au damné !

De même que nous ne savons ce que c'est qu'un esprit, nous ignorons ce que c'est qu'un corps : nous voyons quelques propriétés ; mais quel est ce sujet en qui ces propriétés résident ? Il n'y a que des corps, disaient *Démocrite* et *Epicure* ; il n'y a point de corps, disaient les disciples de *Zénon* d'Elée.

L'évêque de Cloine, *Berkley*, est le dernier qui, par cent sophismes captieux, a prétendu prouver que les corps n'existent pas. Ils n'ont, dit-il, ni couleurs, ni odeurs, ni chaleur ; ces modalités sont dans vos sensations, et non dans les objets. Il pouvait s'épargner la peine de prouver cette vérité; elle était assez connue. Mais de là il passe à l'étendue, à la solidité, qui sont des essences du corps, et il croit prouver qu'il n'y a pas d'étendue dans une pièce de drap vert, parce que ce drap n'est pas vert en effet ; cette sensation du vert n'est qu'en vous, donc cette sensation de l'étendue n'est aussi qu'en vous. Et, après avoir ainsi détruit l'étendue, il conclut que la solidité qui y est

attachée tombe d'elle-même, et qu'ainſi il n'y a rien au monde que nos idées. De ſorte que, ſelon ce docteur, dix mille hommes tués par dix mille coups de canon ne ſont dans le fond que dix mille appréhenſions de notre entendement; et quand un homme fait un enfant à ſa femme, ce n'eſt qu'une idée qui ſe loge dans une autre idée dont il naîtra une troiſième idée.

Il ne tenait qu'à M. l'évêque de Cloine de ne point tomber dans l'excès de ce ridicule. Il croit montrer qu'il n'y a point d'étendue, parce qu'un corps lui a paru avec ſa lunette quatre fois plus gros qu'il ne l'était à ſes yeux, et quatre fois plus petit à l'aide d'un autre verre. De là il conclut qu'un corps ne pouvant avoir à la fois quatre pieds, ſeize pieds, et un ſeul pied d'étendue, cette étendue n'exiſte pas; donc il n'y a rien. Il n'avait qu'à prendre une meſure, et dire: De quelque étendue qu'un corps me paraiſſe, il eſt étendu de tant de ces meſures.

Il lui était bien aiſé de voir qu'il n'en eſt pas de l'étendue et de la ſolidité comme des ſons, des couleurs, des ſaveurs, des odeurs, &c. Il eſt clair que ce ſont en nous des ſentimens excités par la configuration des parties; mais l'étendue n'eſt point un ſentiment. Que ce bois allumé s'éteigne, je n'ai plus chaud;

que cet air ne soit plus frappé, je n'entends plus; que cette rose se fane, je n'ai plus d'odorat pour elle: mais ce bois, cet air, cette rose sont étendus sans moi. Le paradoxe de *Berkley* ne vaut pas la peine d'être réfuté.

C'est ainsi que les *Zénons* d'Elée, les *Parménides* argumentaient autrefois; et ces gens-là avaient beaucoup d'esprit: ils vous prouvaient qu'une tortue doit aller aussi vîte qu'*Achille*, qu'il n'y a point de mouvement; ils agitaient cent autres questions aussi utiles. La plupart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philosophie, et transmirent leurs tréteaux à nos scolastiques. *Bayle* lui-même a été quelquefois de la bande; il a brodé des toiles d'araignées comme un autre; il argumente, à l'article *Zénon*, contre l'étendue divisible de la matière et la contiguité des corps; il dit tout ce qu'il ne serait pas permis de dire à un géomètre de six mois.

Il est bon de savoir ce qui avait entraîné l'évêque *Berkley* dans ce paradoxe. J'eus, il y a long-temps, quelques conversations avec lui; il me dit que l'origine de son opinion venait de ce qu'on ne peut concevoir ce que c'est que ce sujet qui reçoit l'étendue. Et en effet, il triomphe dans son livre, quand il demandé à *Hylas* ce que c'est que ce sujet, ce *substratum*, cette substance. C'est le corps

étendu, répond *Hylas*. Alors l'évêque, sous le nom de *Philonoüs*, se moque de lui; et le pauvre *Hylas* voyant qu'il a dit que l'étendue est le sujet de l'étendue, et qu'il a dit une sottise, demeure tout confus, et avoue qu'il n'y comprend rien; qu'il n'y a point de corps, que le monde matériel n'existe pas, qu'il n'y a qu'un monde intellectuel.

Hylas devait dire seulement à *Philonoüs*: Nous ne savons rien sur le fond de ce sujet, de cette substance étendue, solide, divisible, mobile, figurée, &c.; je ne la connais pas plus que le sujet pensant, sentant et voulant; mais ce sujet n'en existe pas moins, puisqu'il a des propriétés essentielles dont il ne peut être dépouillé. (1)

Nous sommes tous comme la plupart des dames de Paris, elles font grande chère sans savoir ce qui entre dans les ragoûts; de même nous jouissons des corps, sans savoir ce qui les compose. De quoi est fait le corps? de parties, et ces parties se résolvent en d'autres parties. Que sont ces dernières parties? toujours des corps; vous divisez sans cesse, et vous n'avancez jamais.

(1) Voyez sur cet objet l'article *Existence* dans l'Encyclopédie; c'est le seul ouvrage où la question de l'existence des objets extérieurs ait été bien éclaircie, et où l'on trouve les principes qui peuvent conduire à la résoudre.

Enfin, un fubtil philofophe remarquant qu'un tableau eft fait d'ingrédiens dont aucun n'eft un tableau, et une maifon de matériaux dont aucun n'eft une maifon, imagina que les corps font bâtis d'une infinité de petits êtres qui ne font pas corps ; et cela s'appelle des *monades*. Ce fyftême ne laiffe pas d'avoir fon bon, et s'il était révélé, je le croirais très-poffible ; tous ces petits êtres feraient des points mathématiques, des efpèces d'ames qui n'attendraient qu'un habit pour fe mettre dedans : ce ferait une métempfycofe continuelle. Ce fyftême en vaut bien un autre ; je l'aime bien autant que la déclinaifon des atomes, les formes fubftantielles, la grâce verfatile et les vampires.

COURTISANS LETTRÉS.

Il a été un temps en France où les beaux arts étaient cultivés par les premiers de l'Etat. Les courtifans furtout s'en mêlaient malgré la diffipation, le goût des riens, la paffion pour l'intrigue, toutes divinités du pays. Il me paraît qu'on eft actuellement à la cour dans tout un autre goût que celui des lettres ; peut-être dans peu de temps la mode de penfer reviendra-t-elle. Un roi n'a qu'à vouloir; on fait de cette nation-ci tout ce qu'on veut. En

Angleterre communément on penſe, et les lettres y ſont plus en honneur qu'ici. Cet avantage eſt une ſuite néceſſaire de la forme de leur gouvernement. Il y a à Londres environ huit cents perſonnes qui ont le droit de parler en public, et de ſoutenir les intérêts de la nation. Environ cinq ou ſix mille prétendent au même honneur à leur tour. Tout le reſte s'érige en juge de tous ceux-ci, et chacun peut faire imprimer ce qu'il penſe ſur les affaires publiques ; ainſi toute la nation eſt dans la néceſſité de s'inſtruire. On n'entend parler que des gouvernemens d'Athènes et de Rome. Il faut bien, malgré qu'on en ait, lire les auteurs qui en ont traité. Cette étude conduit naturellement aux belles-lettres. En général les hommes ont l'eſprit de leur état. Pourquoi d'ordinaire nos magiſtrats, nos avocats, nos médecins et beaucoup d'eccléſiaſtiques, ont-ils plus de lettres, de goût et d'eſprit, que l'on n'en trouve dans toutes les autres profeſſions ? C'eſt que réellement leur état eſt d'avoir l'eſprit cultivé, comme celui d'un marchand eſt de connaître ſon négoce.

Il n'y a pas long-temps (*) qu'un ſeigneur anglais fort jeune me vint voir à Paris, en revenant d'Italie. Il avait fait en vers une deſcription de ce pays-là, auſſi poliment écrite

(*) Ceci a été écrit vers 1730.

que tout ce qu'ont fait le comte de *Rocheſter*, et nos *Chaulieu* et nos *Saraſin* et nos *Chapelle.* La traduction que j'en ai faite eſt ſi loin d'atteindre à la force et à la bonne plaiſanterie de l'original, que je ſuis obligé d'en demander ſérieuſement pardon à l'auteur et à ceux qui entendent l'anglais. Cependant, comme je n'ai pas d'autre moyen de faire connaître les vers de milord *Harvey*, les voici dans ma langue :

Qu'ai-je donc vu dans l'Italie ?
Orgueil, aſtuce et pauvreté ;
Grands complimens, peu de bonté,
Et beaucoup de cérémonie ;
L'extravagante comédie,
Que ſouvent l'inquiſition (*a*)
Veut qu'on nomme religion,
Mais qu'ici nous nommons folie.
La nature en vain bienfeſante
Veut enrichir ces lieux charmans ;
Des prêtres la main déſolante
Etouffe ſes plus beaux préſens.
Les monſignor, ſoi-diſant grands,
Seuls dans leurs palais magnifiques,
Y ſont d'illuſtres fainéans,
Sans argent et ſans domeſtiques.
Pour les petits, ſans liberté,

(*a*) Il entend ſans doute les farces que certains prédicateurs jouent dans les places publiques.

Martyrs du joug qui les domine,
Ils ont fait vœu de pauvreté,
Priant Dieu par oisiveté,
Et toujours jeûnant par famine.
Ces beaux lieux du pape bénis,
Semblent habités par les diables;
Et les habitans misérables
Sont damnés dans le paradis.

Je ne suis pas de l'avis de milord *Harvey*. Il y a des pays en Italie qui sont très-malheureux, parce que des étrangers s'y battent depuis long-temps à qui les gouvernera; mais il y en a d'autres où l'on n'est ni si gueux ni si sot qu'il le dit.

COUTUMES.

Il y a, dit-on, cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux de poste. La plupart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du temps de *Charles VII*; la grande raison, c'est qu'auparavant très-peu de gens savaient écrire. On écrivit donc une partie d'une partie de la

coutume de Ponthieu ; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que sous *Charles VIII.* Il n'y en eut que seize de rédigées du temps de *Louis XII.* Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de coutume qui n'ait plusieurs commentateurs ; et tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-six sur la coutume de Paris. Les juges ne savent auquel entendre ; mais pour les mettre à leur aise, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prêtresse de Delphes rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes ; de sorte que ce qui est vrai dans le faubourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de Saint-Denis. Dieu ait pitié de nous !

CREDO.

JE récite mon *pater* et mon *credo* tous les matins ; je ne ressemble point à *Broussin* dont *Réminiac* disait :

> Broussin, dès l'âge le plus tendre,
> Posséda la sauce Robert,
> Sans que son précepteur lui pût jamais apprendre
> Ni son credo ni son pater.

Le *Symbole* ou la *collation* vient du mot *Symbolein*, et l'Eglise latine adopte ce mot comme elle a tout pris de l'Eglise grecque. Les théologiens un peu inftruits favent que ce fymbole, qu'on nomme des apôtres, n'eft point du tout des apôtres.

On appelait fymbole chez les Grecs, les paroles, les fignes, auxquels les initiés aux myftères de *Cérès*, de *Cybèle*, de *Mithra*, fe reconnaiffaient (*a*); les chrétiens avec le temps eurent leur fymbole. S'il avait exifté du temps des apôtres, il eft à croire que S[t] *Luc* en aurait parlé.

On attribue à S[t] *Auguftin* une hiftoire du fymbole dans fon fermon CXV; on lui fait dire dans ce fermon que *Pierre* avait commencé le fymbole en difant : *Je crois en* DIEU *père tout-puiffant; Jean* ajouta, *créateur du ciel et de la terre; Jacques* ajouta, *Je crois en* JESUS-CHRIST *fon fils unique notre Seigneur;* et ainfi du refte. On a retranché cette fable dans la dernière édition d'*Auguftin*. Je m'en rapporte aux révérends pères bénédictins, pour favoir au jufte s'il fallait retrancher ou non ce petit morceau, qui eft curieux.

(*a*) *Arnobe*, liv. V. *Symbola quæ rogata facrorum*, &c. Voyez auffi *Clément* d'Alexandrie dans fon fermon protreptique, ou *Cohortatio ad gentes*.



Le fait eſt que perſonne n'entendit parler de ce *credo* pendant plus de quatre cents années. Le peuple dit que Paris n'a pas été bâti en un jour, le peuple a ſouvent raiſon dans ſes proverbes. Les apôtres eurent notre ſymbole dans le cœur, mais ils ne le mirent point par écrit. On en forma un du temps de S[t] *Irénée*, qui ne reſſemble point à celui que nous récitons.

Notre ſymbole, tel qu'il eſt aujourd'hui, eſt conſtamment du cinquième ſiècle. Il eſt poſtérieur à celui de Nicée. L'article qui dit que JESUS deſcendit aux enfers, celui qui parle de la communion des ſaints, ne ſe trouvent dans aucun des ſymboles qui précédèrent le nôtre. Et en effet, ni les évangiles, ni les Actes des apôtres, ne diſent que JESUS deſcendit dans l'enfer. Mais c'était une opinion établie dès le troiſième ſiècle que JESUS était deſcendu dans l'Adès, dans le Tartare, mots que nous traduiſons par celui d'enfer. L'enfer en ce ſens n'eſt pas le mot hébreu *Sheol*, qui veut dire le ſouterrain, la foſſe. Et c'eſt pourquoi S[t] *Athanaſe* nous apprit depuis comment notre Sauveur était deſcendu dans les enfers. *Son humanité*, dit-il, *ne fut ni toute entière dans le ſépulcre, ni toute entière dans l'enfer. Elle fut dans le ſépulcre ſelon la chair, et dans l'enfer ſelon l'ame.*

S[t] *Thomas* aſſure que les ſaints qui reſſuſcitèrent à la mort de JESUS-CHRIST, moururent de nouveau pour reſſuſciter enſuite avec lui ; c'eſt le ſentiment le plus ſuivi. Toutes ces opinions ſont abſolument étrangères à la morale ; il faut être homme de bien, ſoit que les ſaints ſoient reſſuſcités deux fois, ſoit que DIEU ne les ait reſſuſcités qu'une. Notre ſymbole a été fait tard, je l'avoue, mais la vertu eſt de toute éternité.

S'il eſt permis de citer des modernes dans une matière ſi grave, je rapporterai ici le *credo* de l'abbé de *Saint-Pierre*, tel qu'il eſt écrit de ſa main dans ſon livre ſur la pureté de la religion, lequel n'a point été imprimé, et que j'ai copié fidellement.

„ Je crois en un ſeul DIEU et je l'aime.
„ Je crois qu'il illumine toute ame venant
„ au monde, ainſi que le dit S[t] *Jean*. J'en-
„ tends par-là toute ame qui le cherche de
„ bonne foi.

„ Je crois en un ſeul DIEU, parce qu'il ne
„ peut y avoir qu'une ſeule ame du grand
„ tout, un ſeul être vivifiant, un formateur
„ unique.

„ Je crois en DIEU le père tout-puiſſant,
„ parce qu'il eſt père commun de la nature,
„ de tous les hommes, qui ſont également
„ ſes enfans. Je crois que celui qui les fait

„ tous naître également, qui arrangea les ref-
„ forts de notre vie de la même manière, qui
„ leur a donné les mêmes principes de morale,
„ aperçue par eux dès qu'ils réfléchiffent, n'a
„ mis aucune différence entre fes enfans que
„ celle du crime et de la vertu.

„ Je crois que le chinois jufte et bienfefant
„ eft plus précieux devant lui qu'un docteur
„ pointilleux et arrogant.

„ Je crois que DIEU étant notre père com-
„ mun, nous fommes tenus de regarder tous
„ les hommes comme nos frères.

„ Je crois que le perfécuteur eft abomi-
„ nable, et qu'il marche immédiatement après
„ l'empoifonneur et le parricide.

„ Je crois que les difputes théologiques
„ font à la fois la farce la plus ridicule et le
„ fléau le plus affreux de la terre, immédia-
„ tement après la guerre, la pefte, la famine
„ et la vérole.

„ Je crois que les eccléfiaftiques doivent
„ êtres payés, et bien payés, comme fervi-
„ teurs du public, précepteurs de morale,
„ teneurs des regiftres des enfans et des
„ morts; mais qu'on ne doit leur donner ni
„ les richeffes des fermiers-généraux, ni le
„ rang des princes, parce que l'un et l'autre
„ corrompent l'ame, et que rien n'eft plus
„ révoltant que de voir des hommes fi riches

„ et

„ et si fiers faire prêcher l'humilité et l'amour „ de la pauvreté par des gens qui n'ont que „ cent écus de gages.

„ Je crois que tous les prêtres qui desservent „ une paroisse doivent être mariés, non-seu- „ lement pour avoir une femme honnête qui „ prenne soin de leur ménage, mais pour „ être meilleurs citoyens, donner de bons „ sujets à l'Etat, et pour avoir beaucoup „ d'enfans bien élevés.

„ Je crois qu'il faut absolument extirper „ les moines, que c'est rendre un très-grand „ service à la patrie et à eux-mêmes. Ce „ sont des hommes que *Circé* a changés en „ pourceaux; le sage *Ulysse* doit leur rendre „ la forme humaine. „

Paradis aux bienfesans!

DES CRIMES OU DELITS
DE TEMPS ET DE LIEU.

UN romain tue malheureusement en Egypte un chat consacré; et le peuple en fureur punit ce sacrilége en déchirant le romain en pièces. Si on avait mené ce romain au tribunal, et si les juges avaient eu le sens commun, ils l'auraient condamné à demander pardon aux

Egyptiens et aux chats, à payer une forte amende, ſoit en argent, ſoit en ſouris. Ils lui auraient dit qu'il faut reſpecter les ſottiſes du peuple quand on n'eſt pas aſſez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la juſtice lui aurait parlé à peu-près ainſi : Chaque pays a ſes impertinences légales, et ſes délits de temps et de lieu. Si dans votre Rome devenue ſouveraine de l'Europe, de l'Afrique et de l'Aſie mineure, vous alliez tuer un poulet ſacré dans le temps qu'on lui donne du grain pour ſavoir au juſte la volonté des dieux, vous ſeriez ſévèrement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admoneſte. Allez en paix; ſoyez plus circonſpect.

C'eſt une choſe très-indifférente d'avoir une ſtatue dans ſon veſtibule : mais ſi, lorſque *Octave* ſurnommé *Auguſte* était maître abſolu, un romain eût placé chez lui une ſtatue de *Brutus*, il eût été puni comme ſéditieux. Si un citoyen avait, ſous un empereur régnant, la ſtatue du compétiteur à l'empire, c'était, diſait-on, un crime de lèſe-majeſté, de haute trahiſon.

Un anglais ne ſachant que faire, s'en va à Rome; il rencontre le prince *Charles-Edouard* chez un cardinal; il en eſt fort content. De

retour chez lui, il boit dans un cabaret à la santé du prince *Charles-Edouard*. Le voilà accusé de *haute* trahison. Mais qui a-t-il trahi *hautement*, lorsqu'il a dit, en buvant, qu'il souhaitait que ce prince se portât bien ? S'il a conjuré pour le mettre sur le trône, alors il est coupable envers la nation : mais jusque-là on ne voit pas que dans l'exacte justice le parlement puisse exiger de lui autre chose que de boire quatre coups à la santé de la maison de *Hanovre*, s'il en a bu deux à la santé de la maison de *Stuart*.

Des crimes de temps et de lieu qu'on doit ignorer.

On sait combien il faut respecter Notre-Dame de Lorette, quand on est dans la Marche d'Ancône. Trois jeunes gens y arrivent ; ils sont de mauvaises plaisanteries sur la maison de Notre-Dame qui a voyagé par l'air, qui est venue en Dalmatie, qui a changé deux ou trois fois de place, et qui enfin ne s'est trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à souper une chanson faite autrefois par quelque huguenot contre la translation de la *santa casa* de Jérusalem au fond du golfe Adriatique.

Un fanatique eſt inſtruit par haſard de ce qui s'eſt paſſé à leur ſoupé ; il fait des perquiſitions ; il cherche des témoins ; il engage un monſignor à lâcher un monitoire. Ce monitoire alarme les conſciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourières , bedeaux , cabaretiers , laquais , ſervantes , ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit, ont vu tout ce qu'on n'a point fait ; c'eſt un vacarme , un ſcandale épouvantable dans toute la Marche d'Ancône. Déjà l'on dit à une demi-lieue de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame ; à une lieue plus loin on aſſure qu'ils ont jeté la *ſanta caſa* dans la mer. Enfin, ils ſont condamnés. La ſentence porte que d'abord on leur coupera la main , qu'enſuite on leur arrachera la langue , qu'après cela on les mettra à la torture pour ſavoir d'eux (au moins par ſignes) combien il y avait de couplets à la chanſon ; et qu'enfin ils ſeront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan , qui dans ce temps ſe trouvait à Lorette, demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère , et s'ils l'avaient enſuite égorgée pour la manger ? Oh oh ! répondit le juge , il y a bien de la différence ; violer , aſſaſſiner et manger ſon père et ſa mère n'eſt qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expresse, dit le milanais, qui vous force à faire périr par un si horrible supplice des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, pour s'être moqués indiscrétement de la *santa casa*, dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier, excepté dans la Marche d'Ancône? Non, dit le juge, la sagesse de notre jurisprudence laisse tout à notre discrétion. — Fort bien, vous deviez donc avoir la discrétion de songer que l'un de ces enfans est le petit-fils d'un général qui a versé son sang pour la patrie, et le neveu d'une abbesse aimable et respectable : cet enfant et ses camarades sont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'Etat des citoyens qui pourraient un jour le servir ; vous vous souillez du sang innocent, et vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrables à la dernière postérité. Quel motif a été assez puissant pour éteindre ainsi en vous la raison, la justice, l'humanité, et pour vous changer en bêtes féroces ? — Le malheureux juge répondit enfin : Nous avions eu des querelles avec le clergé d'Ancône : il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'Eglise lombarde, et par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le milanais, vous avez été assassins pour paraître chrétiens. A

ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre : ſes confrères perdirent depuis leurs emplois, ils crièrent qu'on leur fesait injuſtice ; ils oubliaient celle qu'ils avaient faite, et ne s'apercevaient pas que la main de DIEU était ſur eux. (1)

Pour que ſept perſonnes ſe donnent légalement l'amuſement d'en faire périr un huitième en public à coups de barre de fer ſur un théâtre ; pour qu'ils jouiſſent du plaiſir ſecret et mal démêlé dans leur cœur, de voir comment cet homme ſouffrira ſon ſupplice, et d'en parler enſuite à table avec leurs femmes et leurs voiſins ; pour que des exécuteurs qui font gaiement ce métier, comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner ; pour que le public coure à ce ſpectacle comme à la foire, &c. ; il faut que le crime mérite évidemment ce ſupplice du conſentement de toutes les nations policées, et qu'il ſoit néceſſaire au bien de la ſociété ; car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut ſurtout que l'acte du délit ſoit démontré non comme une propoſition de géométrie, mais autant qu'un fait peut l'être.

Si contre cent mille probabilités que l'accuſé eſt coupable, il y en a une ſeule qu'il eſt

(1) Voyez dans le troiſième volume de *Politique* la Relation de la mort du chevalier de *la Barre*, et le dernier chapitre de l'*Hiſtoire du parlement*.

innocent, cette ſeule doit balancer toutes les autres.

Queſtion ſi deux témoins ſuffiſent pour faire pendre un homme.

On s'eſt imaginé long-temps, et le proverbe en eſt reſté, qu'il ſuffit de deux témoins pour faire pendre un homme en ſureté de conſcience. Encore une équivoque ! Les équivoques gouvernent donc le monde ? Il eſt dit dans St *Matthieu* (ainſi que nous l'avons déjà remarqué) : *Il ſuffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés* ; et d'après ce texte, on a réglé la juriſprudence criminelle, au point de ſtatuer que c'eſt une loi divine de tuer un citoyen ſur la dépoſition uniforme de deux témoins qui peuvent être des ſcélérats ! Une foule de témoins uniformes ne peut conſtater une choſe improbable niée par l'accuſé ; on l'a déjà dit. Que faut-il donc faire en ce cas ? attendre, remettre le jugement à cent ans, comme feſaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux à Lyon. Une femme ne voit pas revenir ſa fille chez elle vers les onze heures du ſoir ; elle court par-tout ; elle ſoupçonne ſa voiſine d'avoir

caché sa fille ; elle la redemande ; elle l'accuse de l'avoir prostituée. Quelques semaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône à Condrieux une fille noyée et toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'est sa fille. Elle est persuadée par les ennemis de sa voisine qu'on a déshonoré sa fille chez cette voisine même, qu'on l'a étranglée, qu'on l'a jetée dans le Rhône. Elle le dit, elle le crie ; la populace le répète. Il se trouve bientôt des gens qui savent parfaitement les moindres détails de ce crime. Toute la ville est en rumeur ; toutes les bouches crient vengeance. Il n'y a rien jusque-là que d'assez commun dans une populace sans jugement ; mais voici le rare, le prodigieux. Le propre fils de cette voisine, un enfant de cinq ans et demi, accuse sa mère d'avoir fait violer sous ses yeux cette malheureuse fille retrouvée dans le Rhône, de l'avoir fait tenir par cinq hommes pendant que le sixième jouissait d'elle. Il a entendu les paroles que prononçait la violée ; il peint ses attitudes ; il a vu sa mère et ces scélérats étrangler cette infortunée immédiatement après la consommation. Il a vu sa mère et les assassins la jeter dans un puits, l'en retirer, l'envelopper dans un drap ; il a vu ces monstres la porter en triomphe dans les places publiques, danser autour du cadavre et le jeter enfin

dans

dans le Rhône. Les juges ſont obligés de mettre aux fers tous les prétendus complices; des témoins dépoſent contre eux. L'enfant eſt d'abord entendu, et il ſoutient avec la naïveté de ſon âge tout ce qu'il a dit d'eux et de ſa mère. Comment imaginer que cet enfant n'ait pas dit la pure vérité? Le crime n'eſt pas vraiſemblable; mais il l'eſt encore moins qu'à cinq ans et demi on calomnie ainſi ſa mère; qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonſtances d'un crime abominable et inouï, s'il n'en a pas été témoin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, ſi la force de la vérité ne les arrache à ſa bouche.

Tout le peuple s'attend à repaître ſes yeux du ſupplice des accuſés.

Quelle eſt la fin de cet étrange procès criminel? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accuſation. Point de fille violée, point de jeunes gens aſſemblés chez la femme accuſée, point de meurtre, pas la moindre aventure, pas le moindre bruit. L'enfant avait été ſuborné, et par qui? choſe étrange, mais vraie! par deux autres enfans qui étaient fils des accuſateurs. Il avait été ſur le point de faire brûler ſa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accuſation réunis étaient impoſſibles. Le préſidial de Lyon ſage et éclairé, après avoir déféré à la fureur publique

au point de rechercher les preuves les plus ſurabondantes pour et contre les accuſés, les abſout pleinement et d'une voix unanime.

Peut-être autrefois aurait-on fait rouer et brûler tous les accuſés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaiſir de faire ce qu'on appelle *une juſtice*, qui eſt la tragédie de la canaille.

CRIMINALISTE.

DANS les antres de la chicane, on appelle *grand criminaliſte*, un barbare en robe qui ſait faire tomber les accuſés dans le piége, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide des témoins, et qui les force, ſans qu'ils s'en aperçoivent, à dépoſer contre le prévenu: s'il y a une loi antique et oubliée, portée dans un temps de guerres civiles, il la fait revivre, il la réclame dans un temps de paix. Il écarte, il affaiblit tout ce qui peut ſervir à juſtifier un malheureux; il amplifie, il aggrave tout ce qui peut ſervir à le condamner; ſon rapport n'eſt pas d'un juge, mais d'un ennemi. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.

CRIMINEL.

Procès criminel.

On a puni souvent par la mort des actions très-innocentes ; c'eſt ainſi qu'en Angleterre *Richard III* et *Edouard IV* firent condamner par des juges ceux qu'ils ſoupçonnaient de ne leur être pas attachés. Ce ne ſont pas là des procès criminels, ce ſont des aſſaſſinats commis par des meurtriers privilégiés. Le dernier degré de la perverſité eſt de faire ſervir les lois à l'injuſtice.

On a dit que les Athéniens puniſſaient de mort tout étranger qui entrait dans l'égliſe, c'eſt-à-dire dans l'aſſemblée du peuple. Mais ſi cet étranger n'était qu'un curieux, rien n'était plus barbare que de le faire mourir. Il eſt dit dans l'Eſprit des lois qu'on uſait de cette rigueur *parce que cet homme uſurpait les droits de la ſouveraineté.* Mais un français qui entre à Londres dans la chambre des communes pour entendre ce qu'on y dit, ne prétend point faire le ſouverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaiſe humeur demande le *clear the houſe*, éclairciſſez la chambre, mon voyageur l'éclaircit en s'en allant ; il n'eſt point pendu. Il eſt croyable que ſi les Athéniens

ont porté cette loi paſſagère, c'était dans un temps où l'on craignait qu'un étranger ne fût un eſpion, et non qu'il s'arrogeât les droits de ſouverain. Chaque athénien opinait dans ſa tribu ; tous ceux de la tribu ſe connaiſſaient ; un étranger n'aurait pu aller porter ſa féve.

Nous ne parlons ici que des vrais procès criminels. Chez les Romains tout procès criminel était public. Le citoyen accuſé des plus énormes crimes avait un avocat qui plaidait en ſa préſence, qui feſait même des interrogations à la partie adverſe, qui diſcutait tout devant ſes juges. On produiſait à portes ouvertes tous les témoins pour ou contre, rien n'était ſecret. *Cicéron* plaida pour *Milon*, qui avait aſſaſſiné *Clodius*, en plein jour à la vue de mille citoyens. Le même *Cicéron* prit en main la cauſe de *Roſcius Amérinus* accuſé de parricide. Un ſeul juge n'interrogeait pas en ſecret des témoins, qui ſont d'ordinaire des gens de la lie du peuple, auxquels on fait dire ce qu'on veut.

Un citoyen romain n'était pas appliqué à la torture ſur l'ordre arbitraire d'un autre citoyen romain qu'un contrat eût revêtu de ce droit cruel. On ne feſait pas cet horrible outrage à la nature humaine dans la perſonne de ceux qui étaient regardés comme les premiers des

hommes, mais feulement dans celle des efclaves regardés à peine comme des hommes. Il eût mieux valu ne point employer la torture contre les efclaves même. (*)

L'inftruction d'un procès criminel fe reffentait à Rome de la magnanimité, de la franchife de la nation.

Il en eft ainfi à peu-près à Londres. Le fecours d'un avocat n'y eft refufé à perfonne en aucun cas; tout le monde eft jugé par fes pairs. Tout citoyen peut de trente-fix bourgeois jurés en récufer douze fans caufe, douze en alléguant des raifons, et par conféquent choifir lui-même les douze autres pour fes juges. Ces juges ne peuvent aller ni en deçà ni au-delà de la loi; nulle peine n'eft arbitraire, nul jugement ne peut être exécuté que l'on n'en ait rendu compte au roi, qui peut et qui doit faire grâce à ceux qui en font dignes, et à qui la loi ne la peut faire; ce cas arrive affez fouvent. Un homme violemment outragé aura tué l'offenfeur dans un mouvement de colère pardonnable; il eft condamné par la rigueur de la loi, et fauvé par la miféricorde qui doit être le partage du fouverain.

Remarquons bien attentivement que dans ce pays où les lois font auffi favorables à l'accufé

(*) Voyez TORTURE.

que terribles pour le coupable, non-feulement un emprifonnement fait fur la dénonciation fauffe d'un accufateur eft puni par les plus grandes réparations et les plus fortes amendes; mais que fi un emprifonnement illégal a été ordonné par un miniftre d'Etat à l'ombre de l'autorité royale, le miniftre eft condamné à payer deux guinées par heure pour tout le temps que le citoyen a demeuré en prifon.

Procédure criminelle chez certaines nations.

Il y a des pays où la jurifprudence criminelle fut fondée fur le droit canon, et même fur les procédures de l'inquifition, quoique ce nom y foit détefté depuis long-temps. Le peuple dans ces pays eft demeuré encore dans une efpèce d'efclavage. Un citoyen pourfuivi par l'homme du roi eft d'abord plongé dans un cachot; ce qui eft déjà un véritable fupplice pour un homme qui peut être innocent. Un feul juge, avec fon greffier, entend fecrétement chaque témoin affigné l'un après l'autre.

Comparons feulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'Occident, qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains, les témoins étaient

entendus publiquement en préfence de l'accufé, qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble et franche; elle refpirait la magnanimité romaine.

En France, en plufieurs endroits de l'Allemagne, tout fe fait fecrétement. Cette pratique établie fous *François I* fut autorifée par les commiffaires qui rédigèrent l'ordonnance de *Louis XIV* en 1670 : une méprife feule en fut la caufe.

On s'était imaginé, en lifant le code *de Teftibus*, que ces mots, *teftes intrare judicii fecretum*, fignifiaient que les témoins étaient interrogés en fecret. Mais *fecretum* fignifie ici le cabinet du juge. *Intrare fecretum*, pour dire, parler fecrétement, ne ferait pas latin. Ce fut un folécifme qui fit cette partie de notre jurifprudence.

Les dépofans font pour l'ordinaire des gens de la lie du peuple, et à qui le juge enfermé avec eux peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins font entendus une feconde fois, toujours en fecret, ce qui s'appelle *récolement*; et fi après le récolement ils fe rétractent de leurs dépofitions, ou s'ils les changent dans des circonftances effentielles, ils font punis comme faux témoins. De forte que lorfqu'un homme

d'un esprit simple, et ne sachant pas s'exprimer, mais ayant le cœur droit, et se souvenant qu'il en a dit trop, ou trop peu, qu'il a mal entendu le juge, ou que le juge l'a mal entendu, révoque par esprit de justice ce qu'il a dit par imprudence, il est puni comme un scélérat : ainsi il est forcé souvent de soutenir un faux témoignage, par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

L'accusé, en fuyant, s'expose à être condamné, soit que le crime ait été prouvé, soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes, à la vérité, ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné, si le crime n'était pas clairement prouvé ; mais d'autres jurisconsultes, moins éclairés et peut-être plus suivis, ont eu une opinion contraire; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime ; que le mépris qu'il marquait pour la justice, en refusant de comparaître, méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainsi, suivant la secte de jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence, que l'on prenne souvent pour loi les rêveries et les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des lois.

Sous le règne de *Louis XIV* on a fait en France deux ordonnances qui font uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il eft défendu aux juges de condamner en matière civile par défaut, quand la demande n'eft pas prouvée; mais dans la feconde, qui règle la procédure criminelle, il n'eft point dit que, faute de preuves, l'accufé fera renvoyé. Chofe étrange! la loi dit qu'un homme à qui l'on demande quelque argent, ne fera condamné par défaut qu'au cas que la dette foit avérée; mais s'il s'agit de la vie, c'eft une controverfe au barreau de favoir fi l'on doit condamner le contumax quand le crime n'eft pas prouvé; et la loi ne réfout pas la difficulté.

Exemple tiré de la condamnation d'une famille entière.

VOICI ce qui arriva à cette famille infortunée dans le temps que des confréries infenfées de prétendus pénitens, le corps enveloppé dans une robe blanche, et le vifage mafqué, avaient élevé dans une des principales églifes de Touloufe un catafalque fuperbe à un jeune proteftant homicide de lui-même, qu'ils prétendaient avoir été affaffiné par fon père et fa mère pour avoir abjuré le religion réformée;

dans ce temps même où toute la famille de ce proteſtant révéré en martyr était dans les fers, et que tout un peuple enivré d'une ſuperſtition également folle et barbare, attendait avec une dévote impatience le plaiſir de voir expirer, ſur la roue ou dans les flammes, cinq ou ſix perſonnes de la probité la plus reconnue ; dans ce temps funeſte, dis-je, il y avait auprès de Caſtres un honnête homme de cette même religion proteſtante, nommé *Sirven*, exerçant dans cette province la profeſſion de feudiſte. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernait la maiſon de l'évêque de Caſtres, lui propoſe de lui amener la ſeconde fille de *Sirven* nommée *Eliſabeth*, pour la faire catholique, apoſtolique et romaine : elle l'amène en effet : l'évêque la fait enfermer chez les jéſuiteſſes qu'on nomme les *dames régentes* ou les *dames noires*. Ces dames lui enſeignent ce qu'elles ſavent ; elles lui trouvèrent la tête un peu dure, et lui imposèrent des pénitences rigoureuſes pour lui inculquer des vérités qu'on pouvait lui apprendre avec douceur : elle devint folle ; les dames noires la chaſſent ; elle retourne chez ſes parens ; ſa mère, en la feſant changer de chemiſe, trouve tout ſon corps couvert de meurtriſſures : la folie augmente, elle ſe change en fureur mélancolique ; elle s'échappe

un jour de la maifon, tandis que le père était à quelques milles de là occupé publiquement de fes fonctions dans le château d'un feigneur voifin. Enfin, vingt jours après l'évafion d'*Elifabeth*, des enfans la trouvent noyée dans un puits, le 4 janvier 1761.

C'était précifément le temps où l'on fe préparait à rouer *Calas* dans Touloufe. Le mot de *parricide*, et qui pis eft de *huguenot*, volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que *Sirven*, fa femme et fes deux filles n'euffent noyé la troifième par principe de religion. C'était une opinion univerfelle que la religion proteftante ordonne pofitivement aux pères et aux mères de tuer leurs enfans, s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jeté de fi profondes racines dans les têtes même des magiftrats, entraînés malheureufement alors par la clameur publique, que le confeil et l'Eglife de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur, et d'envoyer au parlement de Touloufe une atteftation juridique, que non-feulement les proteftans ne tuent point leurs enfans, mais qu'on les laiffe maîtres de tous leurs biens, quand ils quittent leur fecte pour une autre. On fait que *Calas* fut roué malgré cette atteftation.

Un nommé *Landes*, juge de village, affifté

de quelques gradués auſſi ſavans que lui, s'empreſſa de faire toutes les diſpoſitions pour bien ſuivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouſe. Un médecin de village, auſſi éclairé que les juges, ne manqua pas d'aſſurer à l'inſpection du corps, au bout de vingt jours, que cette fille avait été étranglée et jetée enſuite dans le puits. Sur cette dépoſition le juge décrète de priſe de corps le père, la mère et les deux filles.

La famille, juſtement effrayée par la cataſtrophe des *Calas* et par les conſeils de ſes amis, prend incontinent la fuite; ils marchent au milieu des neiges pendant un hiver rigoureux; et de montagnes en montagnes ils arrivent juſqu'à celles des Suiſſes. Celle des deux filles qui était mariée et groſſe accouche avant terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle eſt en lieu de ſureté, c'eſt que le père et la mère ſont condamnés à être pendus, les deux filles à demeurer ſous la potence pendant l'exécution de leur mère, et à être reconduites par le bourreau hors du territoire, ſous peine d'être pendues ſi elles reviennent. C'eſt ainſi qu'on inſtruit la *contumace*.

Ce jugement était également abſurde et abominable. Si le père, de concert avec ſa

femme, avait étranglé ſa fille, il fallait le rouer comme *Calas*, et brûler la mère, au moins après qu'elle aurait été étranglée; parce que ce n'eſt pas encore l'uſage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occaſion, c'était avouer que le crime n'était pas avéré, et que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait, faute d'être inſtruit. Cette ſentence bleſſait également la loi et la raiſon.

La mère mourut de déſeſpoir; et toute la famille, dont le bien était confiſqué, allait mourir de miſère ſi elle n'avait pas trouvé des ſecours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a quelque loi et quelque raiſon qui puiſſe juſtifier une telle ſentence? On peut dire au juge: Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père et une mère? C'eſt qu'ils ſe ſont enfuis, répond le juge. Eh, miſérable! voulais-tu qu'ils reſtaſſent pour aſſouvir ton imbécille fureur? Qu'importe qu'ils paraiſſent devant toi chargés de fers pour te répondre, ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face? Ne peux-tu pas voir ſans eux la vérité, qui doit te frapper? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieue de ſa fille au milieu de vingt perſonnes, quand cette malheureuſe fille s'échappa des bras de ſa mère? Peux-tu

ignorer que toute la famille l'a cherchée pendant vingt jours et vingt nuits ? Tu ne réponds à cela que ces mots , *contumace* , *contumace.* Quoi ! parce qu'un homme eſt abſent, il faut qu'on le condamne à être pendu , quand ſon innocence eſt évidente ! C'eſt la juriſprudence d'un ſot et d'un monſtre. Et la vie, les biens, l'honneur des citoyens , dépendront de ce code d'Iroquois !

La famille *Sirven* traîna ſon malheur loin de ſa patrie pendant plus de huit années. Enfin , la ſuperſtition ſanguinaire qui déshonorait le Languedoc ayant été un peu adoucie, et les eſprits étant devenus plus éclairés, ceux qui avaient conſolé les *Sirven* pendant leur exil , leur conſeillèrent de venir demander juſtice au parlement de Toulouſe même, lorſque le ſang des *Calas* ne fumait plus, et que pluſieurs ſe repentaient de l'avoir répandu. Les *Sirven* furent juſtifiés.

Erudimini qui judicatis terram.

CRITIQUE.

L'ARTICLE *Critique* fait par M. de *Marmontel*, dans l'Encyclopédie, eſt ſi bon qu'il ne ſerait pas pardonnable d'en donner ici un nouveau, ſi on n'y traitait pas une matière toute différente ſous le même titre. Nous entendons ici cette critique née de l'envie, auſſi ancienne que le genre-humain. Il y a environ trois mille ans qu'*Héſiode* a dit : Le potier porte envie au potier, le forgeron au forgeron, le muſicien au muſicien.

Je ne prétends point parler ici de cette critique de ſcoliaſtes, qui reſtitue mal un mot d'un ancien auteur qu'auparavant on entendait très-bien. Je ne touche point à ces vrais critiques qui ont débrouillé ce qu'on peut de l'hiſtoire et de la philoſophie anciennes. J'ai en vue les critiques qui tiennent à la ſatire.

Un amateur des lettres liſait un jour le Taſſe avec moi ; il tomba ſur cette ſtance :

Chiama gli abitator' dell' ombre eterne,
Il rauco ſuon della tartarea tromba ;
Treman le ſpazioze atre caverne,
E l'aer ceco a quel rumor rimbomba,
Ne ſtridendo coſi dalle ſuperne
Regioni del cielo il fulgor piomba ;
Ne ſi ſcoſſa già mai, trema la terra,
Quando i vapori in ſen gravida ſerra.

Il lut enfuite au hafard plufieurs ftances de cette force et de cette harmonie. Ah ! c'eft donc là, s'écria-t-il, ce que votre *Boileau* appelle du clinquant ? c'eft donc ainfi qu'il veut rabaiffer un grand homme qui vivait cent ans avant lui, pour mieux élever un autre grand homme qui vivait feize cents ans auparavant, et qui eût lui-même rendu juftice au *Taffe* ?

Confolez-vous, lui dis-je, prenons les opéra de *Quinault*. Nous trouvâmes à l'ouverture du livre de quoi nous mettre en colère contre la critique ; l'admirable poëme d'*Armide* fe préfenta, nous trouvâmes ces mots :

SIDONIE.

La haine eft affreufe et barbare,
L'amour contraint les cœurs dont il s'empare.
A fouffrir des maux rigoureux.
Si votre fort eft en votre puiffance,
Faites choix de l'indifférence,
Elle affure un fort plus heureux.

ARMIDE.

Non, non, il ne m'eft pas poffible
De paffer de mon trouble en un état paifible ;
Mon cœur ne fe peut plus calmer ;
Renaud m'offenfe trop, il n'eft que trop aimable ;
C'eft pour moi déformais un choix indifpenfable
De le haïr ou de l'aimer.

Nous lûmes toute la pièce d'Armide, dans laquelle

laquelle le génie du *Taſſe* reçoit encore de nouveaux charmes par les mains de *Quinault*. Eh bien, dis-je à mon ami, c'eſt pourtant ce *Quinault* que *Boileau* s'efforça toujours de faire regarder comme l'écrivain le plus mépriſable; il perſuada même à *Louis XIV* que cet écrivain gracieux, touchant, pathétique, élégant, n'avait d'autre mérite que celui qu'il empruntait du muſicien *Lulli*. Je conçois cela très-aiſément, me répondit mon ami; *Boileau* n'était pas jaloux du muſicien, il l'était du poëte. Quel fond devons-nous faire ſur le jugement d'un homme qui, pour rimer à un vers qui finiſſait en *aut*, dénigrait tantôt *Bourſaut*, tantôt *Hénault*, tantôt *Quinault*, ſelon qu'il était bien ou mal avec ces meſſieurs-là?

Mais pour ne pas laiſſer refroidir votre zèle contre l'injuſtice, mettez ſeulement la tête à la fenêtre, regardez cette belle façade du Louvre par laquelle *Perrault* s'eſt immortaliſé: cet habile homme était frère d'un académicien très-ſavant, avec qui *Boileau* avait eu quelque diſpute; en voilà aſſez pour être traité d'architecte ignorant. Mon ami, après avoir un peu rêvé, reprit en ſoupirant: La nature humaine eſt ainſi faite.

Le duc de *Sulli*, dans ſes mémoires, trouve le cardinal d'*Oſſat*, et le ſecrétaire d'Etat *Villeroi*, de mauvais miniſtres; *Louvois* feſait

ce qu'il pouvait pour ne pas eftimer le grand *Colbert;* mais ils n'imprimaient rien l'un contre l'autre: le duc de *Marlborough* ne fit rien imprimer contre le comte *Péterborough:* c'eft une fottife qui n'eft d'ordinaire attachée qu'à la littérature, à la chicane et à la théologie. C'eft dommage que les économies politiques et royales foient tachées quelquefois de ce défaut.

La Motte Houdart était un homme de mérite en plus d'un genre; il a fait de très-belles ftances:

Quelquefois au feu qui la charme
Réfifte une jeune beauté,
Et contre elle-même elle s'arme
D'une pénible fermeté.
Hélas! cette contrainte extrême
La prive du vice qu'elle aime,
Pour fuir la honte qu'elle hait.
Sa févérité n'eft que fafte,
Et l'honneur de paffer pour chafte
La réfout à l'être en effet.

En vain ce févère ftoïque,
Sous mille défauts abattu,
Se vante d'une ame héroïque
Toute vouée à la vertu;
Ce n'eft point la vertu qu'il aime,
Mais fon cœur, ivre de lui-même,

Voudrait ufurper les autels;
Et par fa fageffe frivole
Il ne veut que parer l'idole
Qu'il offre au culte des mortels.

Les champs de Pharfale et d'Arbelle
Ont vu triompher deux vainqueurs,
L'un et l'autre digne modèle
Que fe propofent les grands cœurs.
Mais le fuccès a fait leur gloire;
Et fi le fceau de la victoire
N'eût confacré ces demi-dieux,
Alexandre, aux yeux du vulgaire,
N'aurait été qu'un téméraire,
Et Céfar qu'un féditieux.

Cet auteur, dis-je, était un fage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philofophie. S'il avait toujours écrit de pareilles ftances, il ferait le premier des poëtes lyriques; cependant c'eft alors qu'il donnait ces beaux morceaux, que l'un de fes contemporains l'appelait

Certain oifon, gibier de baffe-cour.

Il dit de *la Motte* en un autre endroit:

De fes difcours l'ennuyeufe beauté.

Il dit dans un autre :

> . . . . . . *Je n'y vois qu'un défaut,*
> *C'eſt que l'auteur les devait faire en proſe.*
> *Ces odes-là ſentent bien le Quinault.*

Il le pourſuit par-tout ; il lui reproche partout la ſécherеſſe et le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même cenſeur qui jugeait *la Motte* en maître, et qui le décriait en ennemi ? Liſez :

> Cette influence ſouveraine
> N'eſt pour lui qu'une illuſtre chaîne
> Qui l'attache au bonheur d'autrui ;
> Tous les brillans qui l'embelliſſent,
> Tous les talens qui l'ennobliſſent,
> Sont en lui, mais non pas à lui.

> Il n'eſt rien que le temps n'abſorbe, ne dévore ;
> Et les faits qu'on ignore
> Sont bien peu différens des faits non avenus.

> La bonté qui brille en elle
> De ſes charmes les plus doux,
> Eſt une image de celle
> Qu'elle voit briller en vous.

Et par vous ſeule enrichie,
Sa politeſſe, affranchie
Des moindres obſcurités,
Eſt la lueur réfléchie
De vos ſublimes clartés.

Ils ont vu par ta bonne foi
De leurs peuples troublés d'effroi
La crainte heureuſement déçue,
Et déracinée à jamais
La haine ſi ſouvent reçue
En ſurvivance de la paix.

Dévoile à ma vue empreſſée
Ces déités d'adoption,
Synonymes de la penſée,
Symboles de l'abſtraction.

N'eſt-ce pas une fortune,
Quand d'une charge commune
Deux moitiés portent le faix,
Que la moindre le réclame,
Et que du bonheur de l'ame
Le corps ſeul faſſe les frais?

Il ne fallait pas, ſans doute, donner de ſi déteſtables ouvrages pour modèle à celui qu'on critiquait avec tant d'amertume ; il eût mieux valu laiſſer jouir en paix ſon adverſaire de ſon

mérite et conferver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous? le *genus irritabile vatum* eſt malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne ſonge qu'à s'amuſer.

Il voit dans une allégorie intitulée *Pluton*, des juges condamnés à être écorchés, et à s'aſſeoir aux enfers fur un ſiége couvert de leur peau, au lieu de fleurs de lis; le lecteur ne s'embarraſſe pas ſi ces juges le méritent, ou non; ſi le complaignant qui les cite devant *Pluton*, a tort ou raiſon. Il lit ces vers uniquement pour ſon plaiſir; s'ils lui en donnent, il n'en veut pas davantage, s'ils lui déplaiſent il laiſſe là l'allégorie, et ne ferait pas un ſeul pas pour faire confirmer ou caſſer la ſentence.

Les inimitables tragédies de *Racine* ont toutes été critiquées, et très-mal; c'eſt qu'elles l'étaient par des rivaux. Les artiſtes ſont les juges compétens de l'art, il eſt vrai; mais ces juges compétens ſont preſque toujours corrompus.

Un excellent critique ferait un artiſte qui aurait beaucoup de ſcience et de goût, ſans préjugés et ſans envie. Cela eſt difficile à trouver.

On eſt accoutumé, chez toutes les nations,

aux mauvaiſes critiques de tous les ouvrages qui ont du ſuccès. Le Cid trouva ſon *Scudéri ;* et *Corneille* fut long-temps après vexé par l'abbé d'*Aubignac*, prédicateur du roi, ſoi-diſant légiſlateur du théâtre et auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a ſorte d'injures qu'il ne diſe à l'auteur de Cinna et des Horaces. L'abbé d'*Aubignac*, prédicateur du roi, aurait bien dû prêcher contre d'*Aubignac*.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui ſe ſont établis critiques de profeſſion, comme on a créé des langueyeurs de porcs, pour examiner ſi ces animaux qu'on amène au marché ne ſont pas malades. Les langueyeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien ſain ; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes, des mauvais vers faits dans la capitale et dans les provinces, des romans inſipides dont l'Europe eſt inondée, des ſyſtêmes de phyſique nouveaux, des ſecrets pour faire mourir les punaiſes. Ils gagnent quelque argent à ce métier, ſurtout quand ils diſent du mal des bons ouvrages, et du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui paſſent pour ſucer le venin de la terre, et pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé *Denni*,

qui fit ce métier pendant ſoixante ans à Londres, et qui ne laiſſa pas d'y gagner ſa vie. L'auteur qui a cru être un nouvel *Arétin*, et s'enrichir en Italie par ſa *fruſta letteraria*, n'y a pas fait fortune.

L'ex-jéſuite *Guyot Desfontaines*, qui embraſſa cette profeſſion au ſortir de bicêtre, y amaſſa quelque argent. C'eſt lui qui, lorſque le lieutenant de police le menaçait de le renvoyer à bicêtre, et lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail ſi odieux, répondit : *Il faut que je vive.* Il attaquait les hommes les plus eſtimables à tort et à travers ſans avoir ſeulement lu, ni pu lire les ouvrages de mathématiques et de phyſique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'Alcifron de *Berkley*, évêque de Cloine, pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime :

„ J'en ai trop dit pour vous faire mépriſer „ un livre qui dégrade également l'eſprit et la „ probité de l'auteur; c'eſt un tiſſu de ſophiſ- „ mes libertins forgés à plaiſir pour détruire „ les principes de la religion, de la politique „ et de la morale. „

Dans un autre endroit, il prend le mot anglais *cake*, qui ſignifie *gâteau* en anglais, pour le géant *Cacus*. Il dit à propos de la tragédie de la Mort de Céſar, que *Brutus était un fanatique barbare, un quaker.* Il ignorait que les

les quakers font les plus pacifiques des hommes, et ne verfent jamais de fang. C'eft avec ce fonds de fcience qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains les plus eftimables de leur temps, *Fontenelle* et *la Motte.*

Il fut remplacé dans cette charge de *Zoïle* fubalterne par un autre ex-jéfuite nommé *Fréron*, dont le nom feul eft devenu un opprobre. On nous fit lire, il n'y a pas longtemps, une de ces feuilles dont il infecte la baffe littérature. *Le temps de Mahomet II*, dit-il, *eft le temps de l'entrée des Arabes en Europe.* Quelle foule de bévues en peu de paroles !

Quiconque a reçu une éducation tolérable, fait que les Arabes affiégèrent Conftantinople fous le calife *Moavia*, dès notre feptième fiècle; qu'ils conquirent l'Efpagne dans l'année de notre ère 713, et bientôt après, une partie de la France, environ fept cents ans avant *Mahomet II.*

Ce *Mahomet II*, fils d'*Amurat II*, n'était point arabe, mais turc.

Il s'en fallait beaucoup qu'il fût le premier prince turc qui eût paffé en Europe; *Orcan*, plus de cent ans avant lui, avait fubjugué la Thrace, la Bulgarie et une partie de la Gréce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort et à travers des chofes les plus aifées à favoir, et

dont il ne favait rien. Cependant il infultait l'académie, les plus honnêtes gens, les meilleurs ouvrages, avec une infolence égale à fon abfurdité; mais fon excufe était celle de *Guyot Desfontaines : Il faut que je vive.* C'eft auffi l'excufe de tous les malfaiteurs dont on fait juftice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites*, *juge*, *eftimateur*, *arbitre*. Critique fignifie *bon juge*. Il faut être un *Quintilien* pour ofer juger les ouvrages d'autrui; il faut du moins écrire comme *Bayle* écrivit fa République des lettres; il a eu quelques imitateurs, mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés pour leur partialité pouffée jufqu'au ridicule, et pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux fe négligent, ou le public s'en dégoûte par pure laffitude, ou les auteurs ne fourniffent pas des matières affez agréables; alors les journaux, pour réveiller le public, ont recours à un peu de fatire. C'eft ce qui a fait dire à *la Fontaine* :

> Tout fefeur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer fon tribut qu'à la raifon et à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraiffe pour faire vîte un livre

contre lui. Plus le libelliste attaque un homme accrédité, plus il est sûr de gagner quelque argent ; il vit quelques mois de la réputation de son adversaire. Tel était un nommé *Faidit*, qui tantôt écrivait contre *Bossuet*, tantôt contre *Tillemont*, tantôt contre *Fénélon* ; tel a été un polisson qui s'intitule *Pierre de Chiniac de la Bastide Duclaux*, *avocat au parlement*. *Cicéron* avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre *Pierre de Chiniac*, puis les réponses de *Pierre de Chiniac* à ses critiques. Ces beaux livres sont accompagnés de brochures sans nombre, dans lesquelles les auteurs font le public juge entre eux et leurs adversaires ; mais le juge, qui n'a jamais entendu parler de leur procès, est fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en rapporte à sa dissertation insérée dans le Journal littéraire, l'autre à ses éclaircissemens donnés dans le Mercure. Celui-ci crie qu'il a donné une version exacte d'une demi ligne de *Zoroastre*, et qu'on ne l'a pas plus entendu qu'il n'entend le persan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de sa critique d'un passage de *Chausepied*.

Enfin, il n'y a pas un seul de ces critiques qui ne se croie juge de l'univers, et écouté de l'univers.

Eh, l'ami, qui te savait là !

CROIRE.

NOUS avons vu à l'article *Certitude*, qu'on doit être fouvent très-incertain quand on eft certain, et qu'on peut manquer de bon fens quand on juge fuivant ce qu'on appelle *le fens commun*. Mais qu'appelez-vous *croire* ?

Voici un turc qui me dit : „Je crois que „ l'ange *Gabriel* defcendait fouvent de l'em- „ pyrée pour apporter à *Mahomet* des feuillets „ de l'Alcoran, écrits en lettres d'or fur du „ vélin bleu. „

Eh bien, *Mouftapha*, fur quoi ta tête rafe croit-elle cette chofe incroyable ?

„ Sur ce que j'ai les plus grandes probabi- „ lités qu'on ne m'a point trompé dans le „ récit de ces prodiges improbables, fur ce „ qu'*Abubeker* le beau-père, *Ali* le gendre, „ *Aisha* ou *Aiffé* la fille, *Omar*, *Ofman*, cer- „ tifièrent la vérité du fait en préfence de cin- „ quante mille hommes, recueillirent tous „ les feuillets, les lurent devant les fidelles, „ et atteftèrent qu'il n'y avait pas un mot de „ changé.

„ Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un „ Alcoran qui n'a jamais été contredit par un „ autre Alcoran. Sur ce que DIEU n'a jamais

» permis qu'on ait fait la moindre altération
» dans ce livre.

» Sur ce que les préceptes et les dogmes
» font la perfection de la raison. Le dogme
» consiste dans l'unité d'un DIEU pour lequel
» il faut vivre et mourir ; dans l'immortalité
» de l'ame ; dans les récompenses éternelles
» des justes et la punition des méchans, et
» dans la mission de notre grand prophète
» *Mahomet*, prouvée par des victoires.

» Les préceptes sont d'être juste et vaillant,
» de faire l'aumône aux pauvres, de nous
» abstenir de cette énorme quantité de femmes
» que les princes orientaux, et surtout les
» roitelets juifs épousaient sans scrupule ; de
» renoncer au bon vin d'Engaddi et de Tad-
» mor, que ces ivrognes d'Hébreux ont tant
» vantés dans leurs livres ; de prier DIEU cinq
» fois par jour, &c.

» Cette sublime religion a été confirmée
» par le plus beau et le plus constant des mira-
» cles, et le plus avéré dans l'histoire du
» monde ; c'est que *Mahomet* persécuté par
» les grossiers et absurdes magistrats scolasti-
» ques qui le décrétèrent de prise de corps,
» *Mahomet*, obligé de quitter sa patrie, n'y
» revint qu'en victorieux ; qu'il fit de ses juges
» imbécilles et sanguinaires l'escabeau de ses
» pieds ; qu'il combattit toute sa vie les

» combats du Seigneur ; qu'avec un petit
» nombre il triompha toujours du grand nom-
» bre ; que lui et ses successeurs convertirent
» la moitié de la terre, et que DIEU aidant,
» nous convertirons un jour l'autre moitié. »

Rien n'est plus éblouissant. Cependant *Moustapha*, en croyant si fermement, sent toujours quelques petits nuages de doute s'élever dans son ame, quand on lui fait quelques difficultés sur les visites de l'ange *Gabriel;* sur le sura ou le chapitre apporté du ciel, pour déclarer que le grand prophète n'est point cocu ; sur la jument *Borak* qui le transporte en une nuit de la Mecque à Jérusalem. *Moustapha* bégaye, il fait de très-mauvaises réponses, il en rougit, et cependant non-seulement il dit qu'il croit, mais il veut aussi vous engager à croire. Vous pressez *Moustapha*, il reste la bouche béante, les yeux égarés, et va se laver en l'honneur d'*Alla*, en commençant son ablution par le coude, et en finissant par le doigt index.

Moustapha est-il en effet persuadé, convaincu de tout ce qu'il nous a dit ? est-il parfaitement sûr que *Mahomet* fut envoyé de DIEU, comme il est sûr que la ville de Stamboul existe, comme il est sûr que l'impératrice *Catherine II* a fait aborder une flotte du fond de la mer hyperborée dans le Péloponèse, chose aussi

étonnante que le voyage de la Mecque à Jérufalem en une nuit ; et que cette flotte a détruit celle des Ottomans auprès des Dardanelles ?

Le fond du difcours de *Mouftapha* eft qu'il croit ce qu'il ne croit pas. Il s'eft accoutumé à prononcer, comme fon molla, certaines paroles qu'il prend pour des idées. Croire, c'eft très-fouvent douter.

Sur quoi crois-tu cela, dit *Harpagon* ? Je le crois fur ce que je le crois, répond maître *Jacques*. La plupart des hommes pourraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement, mon cher lecteur; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent perfuader aux autres ce qu'ils ne croient point? Et que dirons-nous des monftres qui perfécutent leurs confrères dans l'humble et raifonnable doctrine du doute et de la défiance de foi-même ?

CROMWELL.

SECTION PREMIERE.

On peint *Cromwell* comme un homme qui a été fourbe toute sa vie. J'ai de la peine à le croire. Je pense qu'il fut d'abord enthousiaste, et qu'ensuite il fit servir son fanatisme même à sa grandeur. Un novice fervent à vingt ans devient souvent un fripon habile à quarante. On commence par être dupe, et on finit par être fripon, dans le grand jeu de la vie humaine. Un homme d'Etat prend pour aumônier un moine tout pétri des petitesses de son couvent, dévot, crédule, gauche, tout neuf pour le monde : le moine s'instruit, se forme, s'intrigue, et supplante son maître.

Cromwell ne savait d'abord s'il se ferait ecclésiastique ou soldat. Il fut l'un et l'autre. Il fit, en 1622, une campagne dans l'armée du prince d'Orange *Frédéric-Henri*, grand homme, frère de deux grands hommes ; et quand il revint en Angleterre, il se mit au service de l'évêque *Williams*, et fut le théologien de monseigneur, tandis que monseigneur passait pour l'amant de sa femme. Ses principes étaient ceux des puritains ; ainsi il devait haïr de tout son cœur un évêque, et ne pas aimer les rois. On le

chaſſa de la maiſon de l'évêque *Williams*, parce qu'il était puritain ; et voilà l'origine de ſa fortune. Le parlement d'Angleterre ſe déclarait contre la royauté et contre l'épiſcopat ; quelques amis qu'il avait dans ce parlement , lui procurèrent la nomination d'un village. Il ne commença à exiſter que dans ce temps-là, et il avait plus de quarante ans ſans qu'il eût jamais fait parler de lui. Il avait beau poſſéder l'écriture ſainte , diſputer ſur les droits des prêtres et des diacres , faire quelques mauvais ſermons et quelques libelles, il était ignoré. J'ai vu de lui un ſermon qui eſt fort inſipide, et qui reſſemble aſſez aux prédications des quakers ; on n'y découvre aſſurément aucune trace de cette éloquence perſuaſive avec laquelle il entraîna depuis les parlemens. C'eſt qu'en effet il était beaucoup plus propre aux affaires qu'à l'Egliſe. C'était ſurtout dans ſon ton et dans ſon air que conſiſtait ſon éloquence ; un geſte de cette main qui avait gagné tant de batailles et tué tant de royaliſtes, perſuadait plus que les périodes de *Cicéron*. Il faut avouer que ce fut ſa valeur incomparable qui le fit connaître , et qui le mena par degrés au faîte de la grandeur.

Il commença par ſe jeter en volontaire qui voulait faire fortune , dans la ville de Hull aſſiégée par le roi. Il y fit de belles et d'heureuſes

actions, pour lesquelles il reçut une gratification d'environ six mille francs du parlement. Ce présent fait par le parlement à un aventurier, fait voir que le parti rebelle devait prévaloir. Le roi n'était pas en état de donner à ses officiers-généraux ce que le parlement donnait à des volontaires. Avec de l'argent et du fanatisme on doit à la longue être maître de tout. On fit *Cromwell* colonel. Alors ses grands talens pour la guerre se développèrent au point que lorsque le parlement créa le comte de *Manchester* général de ses armées, il fit *Cromwell* lieutenant-général, sans qu'il eût passé par les autres grades. Jamais homme ne parut plus digne de commander ; jamais on ne vit plus d'activité et de prudence, plus d'audace et plus de ressources que dans *Cromwell*. Il est blessé à la bataille d'Yorck ; et tandis que l'on met le premier appareil à sa plaie, il apprend que son général *Manchester* se retire, et que la bataille est perdue. Il court à *Manchester*; il le trouve fuyant avec quelques officiers ; il le prend par le bras, et lui dit avec un air de confiance et de grandeur : *Vous vous méprenez, Milord, ce n'est pas de ce côté-ci que sont les ennemis*. Il le ramène près du champ de bataille, rallie pendant la nuit plus de douze mille hommes, leur parle au nom de DIEU, cite *Moïse*, *Gédéon* et *Josué*, recom-

mence la bataille au point du jour contre l'armée royale victorieuse, et la défait entièrement. Il fallait qu'un tel homme pérît ou fût le maître. Presque tous les officiers de son armée étaient des enthousiastes qui portaient le nouveau Testament à l'arçon de leur selle : on ne parlait à l'armée comme dans le parlement, que de perdre Babylone, d'établir le culte dans Jérusalem, de briser le colosse. *Cromwell* parmi tant de fous cessa de l'être, et pensa qu'il valait mieux les gouverner que d'être gouverné par eux. L'habitude de prêcher en inspiré lui restait. Figurez-vous un fakir qui s'est mis aux reins une ceinture de fer par pénitence, et qui ensuite détache sa ceinture pour en donner sur les oreilles aux autres fakirs. Voilà *Cromwell.* Il devient aussi intrigant qu'il était intrépide ; il s'associe avec tous les colonels de l'armée, et forme ainsi dans les troupes une république qui force le généralissime à se démettre. Un autre généralissime est nommé, et il le dégoûte. Il gouverne l'armée, et par elle il gouverne le parlement ; il met ce parlement dans la nécessité de le faire enfin généralissime. Tout cela est beaucoup ; mais ce qui est essentiel, c'est qu'il gagne toutes les batailles qu'il donne en Angleterre, en Ecosse, en Irlande ; et il les gagne, non en voyant combattre et en se

ménageant, mais toujours en chargeant l'ennemi, ralliant ſes troupes, courant par-tout, ſouvent bleſſé, tuant de ſa main pluſieurs officiers royaliſtes, comme un grenadier furieux et acharné.

Au milieu de cette guerre affreuſe, *Cromwell* feſait l'amour; il allait, la Bible ſous le bras, coucher avec la femme de ſon major-général *Lambert*. Elle aimait le comte de *Holland*, qui ſervait dans l'armée du roi. *Cromwell* le prend priſonnier dans une bataille, et jouit du plaiſir de faire trancher la tête à ſon rival. Sa maxime était de verſer le ſang de tout ennemi important, ou dans le champ de bataille, ou par la main des bourreaux. Il augmenta toujours ſon pouvoir, en oſant toujours en abuſer; les profondeurs de ſes deſſeins n'ôtaient rien à ſon impétuoſité féroce. Il entre dans la chambre du parlement, et prenant ſa montre qu'il jette à terre, et qu'il briſe en morceaux : Je vous caſſerai, dit-il, comme cette montre. Il y revient quelque temps après, chaſſe tous les membres l'un après l'autre, en feſant défiler devant lui. Chacun d'eux eſt obligé en paſſant de lui faire une profonde révérence : un d'eux paſſe le chapeau ſur la tête; *Cromwell* lui prend ſon chapeau, et le jette par terre : Apprenez, dit-il, à me reſpecter.

Lorſqu'il eût outragé tous les rois en

fesant couper la tête à son roi légitime, et qu'il commença lui-même à régner, il envoya son portrait à une tête couronnée; c'était à la reine de Suède *Christine*. *Marvel*, fameux poëte anglais, qui fesait fort bien des vers latins, accompagna ce portrait de six vers où il fait parler *Cromwell* lui-même. *Cromwell* corrigea les deux derniers que voici :

At tibi submittit frontem reverentior umbra,
Non sunt hi vultus regibus usque truces.

Le sens hardi de ces six vers peut se rendre ainsi :

Les armes à la main j'ai défendu les lois ;
D'un peuple audacieux j'ai vengé la querelle.
Regardez sans frémir cette image fidelle :
Mon front n'est pas toujours l'épouvante des rois.

Cette reine fut la première à le reconnaître, dès qu'il fut protecteur des trois royaumes. Presque tous les souverains de l'Europe envoyèrent des ambassadeurs *à leur frère Cromwell*, à ce domestique d'un évêque, qui venait de faire périr par les mains du bourreau un souverain leur parent. Ils briguèrent à l'envi son alliance. Le cardinal *Mazarin*, pour lui plaire, chassa de France les deux fils de *Charles I*, les deux petits-fils de *Henri IV*,

les deux coufins germains de *Louis XIV*. La France conquit Dunkerque pour lui, et on lui en remit les clefs. Après fa mort, *Louis XIV* et toute fa cour portèrent le deuil, excepté *Mademoifelle*, qui eut le courage de venir au cercle en habit de couleur, et foutint feule l'honneur de fa race.

Jamais roi ne fut plus abfolu que lui. Il difait qu'il avait mieux aimé gouverner fous le nom de *protecteur* que fous celui de *roi*, parce que les Anglais favaient jufqu'où s'étend la prérogative d'un roi d'Angleterre, et ne favaient pas jufqu'où celle d'un protecteur pouvait aller. C'était connaître les hommes que l'opinion gouverne, et dont l'opinion dépend d'un nom. Il avait conçu un profond mépris pour la religion, qui avait fervi à fa fortune. Il y a une anecdote certaine confervée dans la maifon de *Saint-Jean*, qui prouve affez le peu de cas que *Cromwell* fefait de cet inftrument qui avait opéré de fi grands effets dans fes mains. Il buvait un jour avec *Ireton*, *Fletwood* et *Saint-Jean*, bifaïeul du célèbre milord *Bolingbroke;* on voulut déboucher une bouteille, et le tire-bouchon tomba fous la table; ils le cherchaient tous, et ne le trouvaient pas. Cependant une députation des églifes presbytériennes attendait dans l'antichambre, et un huiffier vint les annoncer.

Qu'on leur dife que je fuis retiré, dit *Cromwell*, et *que je cherche le Seigneur*. C'était l'expreffion dont fe fervaient les fanatiques, quand ils fefaïent leurs prières. Lorfqu'il eut ainfi congédié la bande des miniftres, il dit à fes confidens ces propres paroles : *Ces faquins-là croient que nous cherchons le Seigneur, et nous ne cherchons que le tire-bouchon.*

Il n'y a guère d'exemple en Europe d'aucun homme qui, venu de fi bas, fe foit élevé fi haut. Mais que lui fallait-il abfolument avec tous fes grands talens ? la fortune. Il l'eut cette fortune ; mais fut-il heureux ? Il vécut pauvre et inquiet jufqu'à quarante-trois ans ; il fe baigna depuis dans le fang, paffa fa vie dans le trouble, et mourut avant le temps à cinquante-fept ans. Que l'on compare à cette vie celle d'un *Newton*, qui a vécu quatre-vingt-quatre années, toujours tranquille, toujours honoré, toujours la lumière de tous les êtres penfans, voyant augmenter chaque jour fa renommée, fa réputation, fa fortune, fans avoir jamais ni foinsni remords ; et qu'on juge lequel a été le mieux partagé.

O curas hominum, ô quantum eſt in rebus inane !

SECTION II.

OLIVIER *Cromwell* fut regardé avec admiration par les puritains et les indépendans d'Angleterre ; il eſt encore leur héros. Mais *Richard Cromwell* ſon fils eſt mon homme.

Le premier eſt un fanatique qui ſerait ſifflé aujourd'hui dans la chambre des communes, s'il y prononçait une ſeule des inintelligibles abſurdités qu'il débitait avec tant de confiance devant d'autres fanatiques qui l'écoutaient la bouche béante et les yeux égarés, au nom du Seigneur. S'il diſait qu'il faut chercher le Seigneur, et combattre les combats du Seigneur ; s'il introduiſait le jargon juif dans le parlement d'Angleterre, à la honte éternelle de l'eſprit humain, il ſerait bien plus près d'être conduit à Bedlam, que d'être choiſi pour commander des armées.

Il était brave, ſans doute ; les loups le ſont auſſi : il y a même des ſinges auſſi furieux que des tigres. De fanatique il devint politique habile, c'eſt-à-dire que de loup il devint renard, monta par la fourberie, des premiers degrés où l'enthouſiaſme enragé du temps l'avait placé, juſqu'au faîte de la grandeur ; et le fourbe marcha ſur les têtes des fanatiques proſternés. Il régna, mais il vécut dans les

horreurs

horreurs de l'inquiétude. Il n'eut ni des jours ſereins, ni des nuits tranquilles. Les conſolations de l'amitié et de la ſociété n'approchèrent jamais de lui; il mourut avant le temps, plus digne, ſans doute, du dernier ſupplice, que le roi qu'il fit conduire d'une fenêtre de ſon palais même à l'échafaud.

Richard Cromwell, au contraire, né avec un eſprit doux et ſage, refuſe de garder la couronne de ſon père aux dépens du ſang de trois ou quatre factieux qu'il pouvait ſacrifier à ſon ambition. Il aime mieux être réduit à la vie privée que d'être un aſſaſſin tout-puiſſant. Il quitte le protectorat ſans regret, pour vivre en citoyen. Libre et tranquille à la campagne, il y jouit de la ſanté; il y poſsède ſon ame en paix pendant quatre-vingt-dix années, aimé de ſes voiſins, dont il eſt l'arbitre et le père.

Lecteurs, prononcez. Si vous aviez à choiſir entre le deſtin du père et celui du fils, lequel prendriez-vous?

C U.

On répétera ici ce qu'on a déjà dit ailleurs, et ce qu'il faut répéter toujours, jufqu'au temps où les Français fe feront corrigés ; c'eft qu'il eft indigne d'une langue auffi polie et auffi univerfelle que la leur, d'employer fi fouvent un mot déshonnête et ridicule, pour fignifier des chofes communes qu'on pourrait exprimer autrement fans le moindre embarras.

Pourquoi nommer *cu-d'âne* et *cu-de-cheval* des orties de mer ? pourquoi donc donner le nom de *cu-blanc* à l'ænante, et de *cu-rouge* à l'épeiche ? Cette épeiche eft une efpèce de pivert, et l'ænante une efpèce de moineau cendré. Il y a un oifeau qu'on nomme *fétu-en-cu*, ou *paille-en-cu ;* on avait cent manières de le défigner d'une expreffion beaucoup plus précife. N'eft-il pas impertinent d'appeler *cu-de-vaiffeau* le fond de la poupe ?

Plufieurs auteurs nomment encore *à-cu* un petit mouillage, un ancrage, une grève, un fable, une anfe, où les barques fe mettent à l'abri des corfaires. *Il y a un petit à-cu à Palo comme à Sainte-Marintée.* (*)

On fe fert continuellement du mot *cu-de-lampe* pour exprimer un fleuron, un petit

(*) Voyage d'Italie.



cartouche, un pendantif, un encorbellement, une baſe de pyramide, un placard, une vignette.

Un graveur ſe ſera imaginé que cet ornement reſſemble à la baſe d'une lampe ; il l'aura nommé *cu-de-lampe* pour avoir plutôt fait ; et les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'eſt ainſi que les langues ſe forment. Ce ſont les artiſans qui ont nommé leurs ouvrages et leurs inſtrumens.

Certainement il n'y avait nulle néceſſité de donner le nom de *cu-de-four* aux voûtes ſphériques, d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four qui eſt toujours ſurbaiſſée.

Le fond d'un artichaut eſt formé et creuſé en ligne courbe, et le nom de *cu* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux, on l'appelle *cu-de-verre*. Une autre maladie des chevaux, qui eſt une eſpèce d'éréſipèle, eſt appelée le *cu-de-poule*. Le haut d'un chapeau eſt un *cu-de-chapeau*. Il y a des boutons à compartimens qu'on appelle *boutons-à-cu-de-dé*.

Comment a-t-on pu donner le nom de *cu-de-ſac* à l'*angiportus* des Romains ? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto*, pour ſignifier *ſtrada ſenza uſcita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impaſſe*, qui eſt expreſſif et ſonore.

C'eſt une groſſièreté énorme que le mot de *cu-de-ſac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi tous ceux que nous venons d'indiquer ne le ſont-ils pas ? Ce terme infame de *culage* ſignifiait le droit que s'étaient donné pluſieurs ſeigneurs, dans les temps de la tyrannie féodale, d'avoir à leur choix les prémices de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres. On ſubſtitua enſuite le mot de *cuiſſage* à celui de *culage*. Le temps ſeul peut corriger toutes les façons vicieuſes de parler.

Il eſt triſte qu'en fait de langue, comme en d'autres uſages plus importans, ce ſoit la populace qui dirige les premiers d'une nation.

CUISSAGE OU CULAGE,

Droit de prélibation, de marquette, &c.

DION *Caſſius*, ce flatteur d'*Auguſte*, ce détracteur de *Cicéron* (parce que *Cicéron* avait défendu la cauſe de la liberté), cet écrivain ſec et diffus, ce gazetier des bruits populaires ; ce *Dion Caſſius* rapporte que des ſénateurs opinèrent, pour récompenſer *Céſar* de tout le mal qu'il avait fait à la république, de lui donner le droit de coucher, à l'âge de

cinquante-fept ans, avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de fes faveurs. Et il fe trouve encore parmi nous des gens affez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'*Efprit des lois* la prend pour une vérité, et en parle comme d'un décret qui aurait paffé dans le fénat romain, fans l'extrême modeftie du dictateur qui fe fentit peu propre à remplir les vœux du fénat. Mais fi les empereurs romains n'eurent pas ce droit par un fénatus-confulte appuyé d'un plébifcite, il eft très-vraifemblable qu'ils l'obtinrent par la courtoifie des dames. Les *Marc-Aurèles*, les *Juliens*, n'usèrent point de ce droit; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il eft étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait fait très-long-temps une efpèce de loi féodale, et que du moins on ait regardé comme un droit coutumier l'ufage d'avoir le pucelage de fa vaffale. La première nuit des noces de la fille au vilain appartenait fans contredit au feigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oifeau fur le poing, et de fe faire encenfer à la meffe. Les feigneurs, il eft vrai, ne ftatuèrent pas que les femmes de leurs vilains leur appartiendraient; ils fe bornèrent aux filles, la raifon en eft plaufible. Les filles font honteufes, il faut un peu de temps pour

les apprivoiſer. La majeſté des lois les ſubjugue tout d'un coup; les jeunes fiancées donnaient donc ſans réſiſtance la première nuit de leurs noces au ſeigneur châtelain, ou au baron, quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette juriſprudence commença en Ecoſſe; je le croirais volontiers: les ſeigneurs écoſſais avaient un pouvoir encore plus abſolu ſur leurs clans, que les barons allemands et français ſur leurs ſujets.

Il eſt indubitable que des abbés, des évêques s'attribuèrent cette prérogative en qualité de ſeigneurs temporels: et il n'y a pas bien long-temps que des prélats ſe ſont déſiſtés de cet ancien privilége pour des redevances en argent, auxquelles ils avaient autant de droit qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par aucune loi publique. Si un ſeigneur ou un prélat avait aſſigné par-devant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ſes vaſſaux, pour venir lui payer ſa redevance, il eût perdu ſans doute ſa cauſe avec dépens.

Saiſiſſons cette occaſion d'aſſurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civiliſé qui ait établi des lois formelles contre les mœurs; je ne crois pas qu'il y en ait un ſeul exemple.

Des abus s'établiſſent, on les tolère ; ils paſſent en coutume ; les voyageurs les prennent pour des lois fondamentales. Ils ont vu, diſent-ils, dans l'Aſie de ſaints mahométans bien craſſeux marcher tout nus, et de bonnes dévotes venir leur baiſer ce qui ne mérite pas de l'être ; mais je les défie de trouver dans l'Alcoran une permiſſion à des gueux de courir tout nus et de faire baiſer leur vilenie par des dames.

On me citera pour me confondre le *Phallum* que les Egyptiens portaient en proceſſion, et l'idole *Jaganat* des Indiens. Je répondrai que cela n'eſt pas plus contre les mœurs que de s'aller faire couper le prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques-unes de nos villes le ſaint prépuce en proceſſion ; on le garde encore dans quelques ſacriſties, ſans que cette facétie ait cauſé le moindre trouble dans les familles. Je puis encore aſſurer qu'aucun concile, aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le ſaint prépuce.

J'appelle *loi contre les mœurs* une loi publique, qui me prive de mon bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre ; et je dis que la choſe eſt impoſſible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Laponie des maris ſont venus leur offrir leurs femmes par politeſſe ; c'eſt une plus grande

politeſſe à moi de les croire. Mais je leur ſoutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Laponie, de même que vous ne trouverez ni dans les conſtitutions de l'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de France, ni dans les regiſtres du parlement d'Angleterre, aucune loi poſitive qui adjuge le droit de cuiſſage aux barons.

Des lois abſurdes, ridicules, barbares, vous en trouverez par-tout; des lois contre les mœurs nulle part.

CURÉ DE CAMPAGNE.

SECTION PREMIERE.

Un curé, que dis-je, un curé? un iman même, un talapoin, un brame, doit avoir honnêtement de quoi vivre. Le prêtre en tout pays doit être nourri de l'autel, puiſqu'il ſert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'aviſe pas de dire ici que je mets au niveau un curé et un brame, que j'aſſocie la vérité avec l'impoſture. Je ne compare que les ſervices rendus à la ſociété; je ne compare que la peine et le ſalaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible doit être bien payé de ſes concitoyens;

je

je ne dis pas qu'il doive regorger de richesses, souper comme *Lucullus*, être insolent comme *Clodius*. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dixme des lentilles et des pois, d'être haï et de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles, qui avilissent l'ame autant qu'elles l'aigrissent.

Je plains encore davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, osent donner un salaire de quarante ducats, pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables, et souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit son vin de Volney, de Baune, de Chambertin, de Silleri, mange ses perdrix et ses faisans, dort sur le duvet avec sa voisine, et fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande.

On imagina du temps de *Charlemagne* que le clergé, outre ses terres, devait posséder la dixme des terres d'autrui; et cette dixme est au moins le quart en comptant les frais de culture. Pour assurer ce payement, on stipula qu'il était de droit divin. Et comment était-il de droit divin? DIEU était-il descendu sur

la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Caſſin, à l'abbé de Saint-Denis, à l'abbé de Fulde? non pas que je ſache. Mais on trouva qu'autrefois, dans le déſert d'Ethan, d'Oreb, de Cadès-Barné, on avait donné aux lévites quarante-huit villes, et la dixme de tout ce que la terre produiſait.

Eh bien, gros décimateurs, allez à Cadès-Barné; habitez les quarante-huit villes qui ſont dans ce déſert inhabitable; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit, et grand bien vous faſſe.

Mais *Abraham* ayant combattu pour Sodome, donna la dixme à *Melchiſédech*, prêtre et roi de Salem. Eh bien, combattez pour Sodome, mais que *Melchiſédech* ne me prenne pas le blé que j'ai ſemé.

Dans un pays chrétien de douze cents mille lieues carrées, dans tout le Nord, dans la moitié de l'Allemagne, dans la Hollande, dans la Suiſſe, on paye le clergé de l'argent du tréſor public. Les tribunaux n'y retentiſſent point des procès mus entre les ſeigneurs et les curés, entre le gros et le petit décimateur, entre le paſteur demandeur et l'ouaille intimée, en conſéquence du troiſième concile de Latran dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples, cette année 1772, vient

d'abolir la dixme dans une de fes provinces ; les curés font mieux payés, et la province le bénit.

Les prêtres égyptiens, dit-on, ne prenaient point la dixme. Non; mais on nous affure qu'ils avaient le tiers de toute l'Egypte en propre. O miracle ! ô chofe du moins difficile à croire ! ils avaient le tiers du pays, et ils n'eurent pas bientôt les deux autres !

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne fe foient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le Talmud de Babylone; et fi vous n'entendez pas le chaldaïque, lifez la traduction faite par *Gilbert. Gaulmin*, avec les notes, le tout imprimé par les foins de *Fabricius*. Vous y verrez l'aventure d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre *Aaron*, et comment le malheur de cette veuve fut la caufe de la querelle entre *Dathan*, *Coré* et *Abiron* d'un côté, et *Aaron* de l'autre.

„ Une veuve n'avait qu'une feule bre-„ bis (*a*), elle voulut la tondre : *Aaron* vient „ qui prend la laine pour lui ; elle m'appar-„ tient, dit-il, felon la loi : *Tu donneras les* „ *prémices de la laine à* DIEU. La veuve implore „ en pleurant la protection de *Coré*. *Coré* va

(*a*) Page 165, nº. 297.

„ trouver *Aaron*. Ses prières font inutiles;
„ *Aaron* répond que par la loi la laine eft à lui.
„ *Coré* donne quelque argent à la femme, et
„ s'en retourne plein d'indignation.

„ Quelque temps après, la brebis fait un
„ agneau; *Aaron* revient, et s'empare de
„ l'agneau. La veuve vient encore pleurer
„ auprès de *Coré*, qui veut en vain fléchir
„ *Aaron*. Le grand-prêtre lui répond: Il eft
„ écrit dans la loi, *Tout mâle premier-né de*
„ *ton troupeau appartiendra à ton* DIEU; il
„ mangea l'agneau, et *Coré* s'en alla en fureur.

„ La veuve au défefpoir tue fa brebis.
„ *Aaron* arrive encore, il en prend l'épaule
„ et le ventre; *Coré* vient encore fe plaindre.
„ *Aaron* lui répond: Il eft écrit, *Tu donneras*
„ *le ventre et l'épaule aux prêtres.*

„ La veuve, ne pouvant plus contenir fa
„ douleur, dit *anathème* à fa brebis. *Aaron*
„ alors dit à la veuve: Il eft écrit, *Tout ce*
„ *qui fera anathème dans Ifraël fera à toi;* et il
„ emporta la brebis toute entière. „

Ce qui n'eft pas fi plaifant, mais qui eft fort fingulier, c'eft que dans un procès entre le clergé de Reims et les bourgeois, cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. *Gaulmin* affure qu'il en fut témoin. Cependant on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple; les

commis des fermes ne le souffriraient pas. Chacun partage, comme il est bien juste.

Au reste, nous pensons que ni *Aaron* ni aucun de nos curés ne se sont approprié les brebis et les agneaux des veuves de notre pauvre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne*, que par ce dialogue, dont une partie a déjà été imprimée.

SECTION II.

DIALOGUE.

ARISTON.

EH bien, mon cher *Téotime*, vous allez donc être curé de campagne?

TEOTIME.

Oui; on me donne une petite paroisse, et je l'aime mieux qu'une grande. Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence et d'activité; je ne pourrais certainement pas diriger soixante et dix mille ames, attendu que je n'en ai qu'une; un grand troupeau m'effraie, mais je pourrai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié assez de jurisprudence pour empêcher,

autant que je le pourrai, mes pauvres paroiſſiens de ſe ruiner en procès. J'ai aſſez de connaiſſance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conſeils utiles. Le ſeigneur du lieu et ſa femme ſont d'honnêtes gens qui ne ſont point dévots, et qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai aſſez heureux, et qu'on ne ſera pas malheureux avec moi.

ARISTON.

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme? ce ſerait une grande conſolation; il ſerait doux, après avoir prôné, chanté, confeſſé, communié, baptiſé, enterré, conſolé des malades, apaiſé des querelles, conſumé votre journée au ſervice du prochain, de trouver dans votre logis une femme douce, agréable et honnête, qui aurait ſoin de votre linge et de votre perſonne, qui vous égaierait dans la ſanté, qui vous ſoignerait dans la maladie, qui vous ferait de jolis enfans, dont la bonne éducation ſerait utile à l'Etat. Je vous plains, vous qui ſervez les hommes, d'être privé d'une conſolation ſi néceſſaire aux hommes.

TEOTIME.

L'Egliſe grecque a grand ſoin d'encourager les curés au mariage; l'Egliſe anglicane et les

proteſtans ont la même ſageſſe ; l'Egliſe latine a une ſageſſe contraire ; il faut m'y ſoumettre. Peut-être aujourd'hui que l'eſprit philoſophique a fait tant de progrès ; un concile ferait des lois plus favorables à l'humanité. Mais en attendant je dois me conformer aux lois préſentes ; il en coûte beaucoup, je le ſais ; mais tant de gens qui valaient mieux que moi s'y ſont ſoumis, que je ne dois pas murmurer.

ARISTON.

Vous êtes ſavant, et vous avez une éloquence ſage ; comment comptez-vous prêcher devant des gens de campagne ?

TEOTIME.

Comme je prêcherais devant les rois. Je parlerais toujours de morale, et jamais de controverſe ; Dieu me préſerve d'approfondir la grâce concomitante, la grâce efficace, à laquelle on réſiſte, la ſuffiſante qui ne ſuffit pas ; d'examiner ſi les anges qui mangèrent avec *Abraham* et avec *Loth* avaient un corps, ou s'ils firent ſemblant de manger ; ſi le diable *Aſmodée* était effectivement amoureux de la femme du jeune *Tobie* ; quelle eſt la montagne ſur laquelle JESUS-CHRIST fut emporté par un autre diable ; et ſi JESUS-CHRIST envoya deux mille diables, ou deux diables

feulement, dans le corps de deux mille cochons, &c. &c. Il y a bien des chofes que mon auditoire n'entendrait pas, ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens de bien, et de l'être; mais je ne ferai point de théologiens, et je le ferai le moins que je pourrai.

ARISTON.

Oh le bon curé! Je veux acheter une maifon de campagne dans votre paroiffe. Ditesmoi, je vous prie, comment vous en uferez dans la confeffion.

TEOTIME.

La confeffion eft une chofe excellente, un frein aux crimes, inventé dans l'antiquité la plus reculée; on fe confeffait dans la célébration de tous les anciens myftères; nous avons imité et fanctifié cette fage pratique; elle eft très-bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner, et pour faire rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelques inconvéniens. Il y a beaucoup de confeffeurs indifcrets, furtout parmi les moines qui apprennent quelquefois plus de fottifes aux filles, que tous les garçons d'un village ne pourraient leur en faire. Point de détails dans la confeffion; ce n'eft point un interrogatoire juridique, c'eft l'aveu de fes fautes qu'un pécheur

fait à l'Etre ſuprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuſer à ſon tour. Cet aveu ſalutaire n'eſt point fait pour contenter la curioſité d'un homme.

A R I S T O N.

Et des excommunications, en uſerez-vous ?

T E O T I M E.

Non ; il y a des rituels où l'on excommunie les ſauterelles, les ſorciers et les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'égliſe aux ſauterelles, attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les ſorciers, parce qu'il n'y a point de ſorciers ; et à l'égard des comédiens, comme ils ſont penſionnés par le roi, et autoriſés par le magiſtrat, je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même, comme à mon ami, que j'ai du goût pour la comédie, quand elle ne choque point les mœurs. J'aime paſſionnément le Miſanthrope, et toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le ſeigneur de mon village fait jouer dans ſon château quelques-unes de ces pièces, par de jeunes perſonnes qui ont du talent ; ces repréſentations inſpirent la vertu par l'attrait du plaiſir ; elles forment le goût, elles apprennent à bien parler et à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très-innocent, et même de très-utile ; je

compte bien aſſiſter quelquefois à ces ſpectacles pour mon inſtruction, mais dans une loge grillée, pour ne point ſcandaliſer les faibles.

ARISTON.

Plus vous me découvrez vos ſentimens, et plus j'ai envie de devenir votre paroiſſien. Il y a un point bien important qui m'embarraſſe. Comment ferez-vous pour empêcher les payſans de s'enivrer les jours de fête? c'eſt-là leur grande manière de les célébrer. Vous voyez les uns accablés d'un poiſon liquide, la tête penchée vers les genoux, les mains pendantes, ne voyant point, n'entendant rien, réduits à un état fort au-deſſous de celui des brutes, reconduits chez eux en chancelant par leurs femmes éplorées, incapables de travail le lendemain, ſouvent malades et abrutis pour le reſte de leur vie. Vous en voyez d'autres, devenus furieux par le vin, exciter des querelles ſanglantes, frapper et être frappés, et quelquefois finir par le meurtre ces ſcènes affreuſes, qui ſont la honte de l'eſpèce humaine. Il le faut avouer, l'Etat perd plus de ſujets par les fêtes que par les batailles; comment pourrez-vous diminuer dans votre paroiſſe un abus ſi exécrable?

TEOTIME.

Mon parti eſt pris; je leur permettrai, je

les presserai même de cultiver leurs champs les jours de fête après le service divin, que je ferai de très-bonne heure. C'est l'oisiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne sont point les jours de la débauche et du meurtre. Le travail modéré contribue à la santé du corps, et à celle de l'ame ; de plus ce travail est nécessaire à l'Etat. Supposons cinq millions d'hommes qui font par jour pour dix sous d'ouvrage l'un portant l'autre, et ce compte est bien modéré ; vous rendez ces cinq millions d'hommes inutiles trente jours de l'année ; c'est donc trente fois cinq millions de pièces de dix sous que l'Etat perd en main d'œuvre. Or, certainement DIEU n'a jamais ordonné ni cette perte ni l'ivrognerie.

ARISTON.

Ainsi vous concilierez la prière et le travail ; DIEU ordonne l'un et l'autre. Vous servirez DIEU et le prochain ; mais dans les disputes ecclésiastiques, quel parti prendrez-vous ?

TEOTIME.

Aucun. On ne dispute jamais sur la vertu, parce qu'elle vient de DIEU : on se querelle sur des opinions qui viennent des hommes.

ARISTON.

Oh le bon curé ! le bon curé !

CURIOSITÉ.

Suave, mari magno turbantibus æquora ventis,
E terrâ magnum alterius ſpectare laborem;
Non quia vexari quemquam eſt jucunda voluptas,
Sed quibus ipſe malis careas quia cernere ſuave eſt.
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa, tuâ ſine parte pericli:
Sed nil dulcius eſt benè quàm munita tenere
Edita doctrinâ ſapientum templa ſerenâ,
Deſpicere undè queas alios, paſſimque videre
Errare, atque viam palantes quærere vitæ,
Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præſtante labore
Ad ſummas emergere opes, rerumque potiri.
O miſeras hominum mentes! ô pectora cæca!

On voit avec plaiſir, dans le ſein du repos,
Des mortels malheureux lutter contre les flots;
On aime à voir de loin deux terribles armées,
Dans les champs de la mort au combat animées:
Non que le mal d'autrui ſoit un plaiſir ſi doux;
Mais ſon danger nous plaît quand il eſt loin de nous.
Heureux qui, retiré dans le temple des ſages,
Voit en paix ſous ſes pieds ſe former les orages;
Qui rit en contemplant les mortels inſenſés,
De leur joug volontaire eſclaves empreſſés,

Inquiets, incertains du chemin qu'il faut ſuivre,
Sans penſer, ſans jouir, ignorant l'art de vivre,
Dans l'agitation conſumant leurs beaux jours,
Pourſuivant la fortune, et rampant dans les cours !
O vanité de l'homme ! ô faibleſſe ! ô misère !

Pardon, *Lucrèce*, je ſoupçonne que vous vous trompez ici en morale, comme vous vous trompez toujours en phyſique. C'eſt, à mon avis, la curioſité ſeule qui fait courir ſur le rivage pour voir un vaiſſeau que la tempête va ſubmerger. Cela m'eſt arrivé ; et je vous jure que mon plaiſir, mêlé d'inquiétude et de mal-aiſe, n'était point du tout le fruit de ma réflexion ; il ne venait point d'une comparaiſon ſecrète entre ma ſécurité et le danger de ces infortunés ; j'étais curieux et ſenſible.

A la bataille de Fontenoi les petits garçons et les petites filles montaient ſur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames ſe firent apporter des ſiéges ſur un baſtion de la ville de Liége, pour jouir du ſpectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit, *Heureux qui voit en paix ſe former les orages*, mon bonheur était d'être tranquille et de chercher le vrai, et non pas de voir ſouffrir des êtres penſans, perſécutés

pour l'avoir cherché, opprimés par des fanatiques ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait suppofer un ange volant fur fix belles ailes du haut de l'empyrée, s'en allant regarder par un foupirail de l'enfer les tourmens et les contorfions des damnés, et fe réjouiffant de ne rien fentir de leurs inconcevables douleurs, cet ange tiendrait beaucoup du caractère de *Belzébuth*.

Je ne connais point la nature des anges, parce que je ne fuis qu'homme; il n'y a que les théologiens qui la connaiffent : mais en qualité d'homme, je penfe par ma propre expérience, et par celle de tous les badauds mes confrères, qu'on ne court à aucun fpectacle, de quelque genre qu'il puiffe être, que par pure curiofité.

Cela me femble fi vrai que le fpectacle a beau être admirable, on s'en laffe à la fin. Le public de Paris ne va plus guère au Tartuffe, qui eft le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de *Molière ;* pourquoi? c'eft qu'il y eft allé fouvent; c'eft qu'il le fait par cœur. Il en eft ainfi d'Andromaque.

Perrin Dandin a bien malheureufement raifon quand il propofe à la jeune *Ifabelle* de la mener voir comment on donne la queftion; cela fait, dit-il, paffer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier fupplice, plus cruelle

fouvent que le fupplice même, était un fpectacle public, toute la ville de Touloufe aurait volé en foule pour contempler le vénérable *Calas* fouffrant à deux reprifes ces tourmens abominables, fur les conclufions du procureur-général. Pénitens blancs, pénitens gris et noirs, femmes, filles, maîtres des jeux floraux, étudians, laquais, fervantes, filles de joie, docteurs en droit cânon, tout fe ferait preffé. On fe ferait étouffé à Paris pour voir paffer dans un tombereau le malheureux général *Lalli* avec un bâillon de fix doigts dans la bouche.

Mais fi ces tragédies de Cannibales qu'on repréfente quelquefois chez la plus frivole des nations, et la plus ignorante en général dans les principes de la jurifprudence et de l'équité; fi les fpectacles donnés par quelques tigres à des finges, comme ceux de la Saint-Barthelemi et fes diminutifs, fe renouvelaient tous les jours, on déferterait bientôt un tel pays; on le fuirait avec horreur; on abandonnerait fans retour la terre infernale où ces barbaries feraient fréquentes.

Quand les petits garçons et les petites filles déplument leurs moineaux, c'eft purement par efprit de curiofité, comme lorfqu'elles mettent en pièces les jupes de leurs poupées. C'eft cette paffion feule qui conduit tant de

monde aux exécutions publiques, comme nous l'avons vu. *Etrange empreſſement de voir des miſérables!* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me ſouviens qu'étant à Paris lorſqu'on fit ſouffrir à *Damiens* une mort des plus recherchées, et des plus affreuſes qu'on puiſſe imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient ſur la place furent louées chèrement par les dames; aucune d'elles aſſurément ne feſait la réflexion conſolante qu'on ne la tenaillerait point aux mamelles, qu'on ne verſerait point du plomb fondu et de la poix réſine bouillante dans ſes plaies, et que quatre chevaux ne tireraient point ſes membres diſloqués et ſanglans. Un des bourreaux jugea plus ſainement que *Lucrèce;* car lorſqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la choſe de plus près, et qu'il fut repouſſé par les archers: *Laiſſez entrer monſieur*, dit-il, *c'eſt un amateur.* C'eſt-à-dire, c'eſt un curieux, ce n'eſt point par méchanceté qu'il vient ici, ce n'eſt pas par un retour ſur ſoi-même, pour goûter le plaiſir de n'être pas écartelé; c'eſt uniquement par curioſité, comme on va voir des expériences de phyſique.

La curioſité eſt naturelle à l'homme, aux ſinges et aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carroſſe, il mettra

continuellement

continuellement ſes pattes à la portière pour voir ce qui ſe paſſe. Un ſinge fouille par-tout, il a l'air de tout conſidérer. Pour l'homme, vous ſavez comme il eſt fait; Rome, Londres, Paris, paſſent leur temps à demander ce qu'il y a de nouveau.

D.

LE DANTE.

Vous voulez connaître le *Dante*. Les Italiens l'appellent *divin* ; mais c'eſt une divinité cachée ; peu de gens entendent ſes oracles ; il a des commentateurs : c'eſt peut-être encore une raiſon de plus pour n'être pas compris. Sa réputation s'affermira toujours, parce qu'on ne le lit guère. Il y a de lui une vingtaine de traits qu'on ſait par cœur : cela ſuffit pour s'épargner la peine d'examiner le reſte.

Ce divin *Dante* fut, dit-on, un homme aſſez malheureux. Ne croyez pas qu'il fut divin de ſon temps, ni qu'il fut prophète chez lui. Il eſt vrai qu'il fut prieur, non pas prieur de moines, mais prieur de Florence, c'eſt-à-dire l'un des ſénateurs.

Il était né en 1260, à ce que diſent ſes compatriotes. *Bayle*, qui écrivait à Roterdam,

currente calamo, pour ſon libraire, environ quatre ſiècles entiers après le *Dante*, le fait naître en 1265, et je n'en eſtime *Bayle* ni plus ni moins pour s'être trompé de cinq ans: la grande affaire eſt de ne ſe tromper ni en fait de goût ni en fait de raiſonnemens.

Les arts commençaient alors à naître dans la patrie du *Dante*. Florence était, comme Athènes, pleine d'eſprit, de grandeur, de légéreté, d'inconſtance et de factions. La faction blanche avait un grand crédit: elle ſe nommait ainſi du nom de la *Signora Bianca*. Le parti oppoſé s'intitulait le *parti des noirs*, pour mieux ſe diſtinguer des *blancs*. Ces deux partis ne ſuffiſaient pas aux Florentins. Ils avaient encore les *guelfes* et les *gibelins*. La plupart des blancs étaient *gibelins* du parti des empereurs, et les noirs penchaient pour les *guelfes* attachés aux papes.

Toutes ces factions aimaient la liberté, et feſaient pourtant ce qu'elles pouvaient pour la détruire. Le pape *Boniface VIII* voulut profiter de ces diviſions pour anéantir le pouvoir des empereurs en Italie. Il déclara *Charles de Valois*, frère du roi de France *Philippe le bel*, ſon vicaire en Toſcane. Le vicaire vint bien armé, chaſſa les *blancs* et les *gibelins*, et ſe fit déteſter des *noirs* et des *guelfes*. Le *Dante* était *blanc* et *gibelin*; il fut chaſſé des premiers, et ſa

maiſon raſée. On peut juger de là s'il fut le reſte de ſa vie affectionné à la maiſon de France et aux papes ; on prétend pourtant qu'il alla faire un voyage à Paris, et que pour ſe déſennuyer il ſe fit théologien, et diſputa vigoureuſement dans les écoles. On ajoute que l'empereur *Henri VII* ne fit rien pour lui, tout *gibelin* qu'il était ; qu'il alla chez *Frédéric d'Arragon* roi de Sicile, et qu'il en revint auſſi pauvre qu'il y était allé. Il fut réduit au marquis de *Malaſpina* et au grand-kan de Vérone. Le marquis et le grand-kan ne le dédommagèrent pas ; il mourut pauvre à Ravenne, à l'âge de cinquante-ſix ans. Ce fut dans ces divers lieux qu'il compoſa ſa comédie de l'enfer, du purgatoire et du paradis : on a regardé ce ſalmigondis comme un beau poëme épique.

Il trouva d'abord à l'entrée de l'enfer un lion et une louve. Tout d'un coup *Virgile* ſe préſente à lui pour l'encourager ; *Virgile* lui dit qu'il eſt né lombard ; c'eſt préciſément comme ſi *Homère* diſait qu'il eſt né turc. *Virgile* offre de faire au *Dante* les honneurs de l'enfer et du purgatoire, et de le mener juſqu'à la porte de St *Pierre ;* mais il avoue qu'il ne pourra pas entrer avec lui.

Cependant *Caron* les paſſe tous deux dans ſa barque. *Virgile* lui raconte que, peu de

temps après son arrivée en enfer, il y vit un être puissant qui vint chercher les ames d'*Abel*, de *Noé*, d'*Abraham*, de *Moïse*, de *David*. En avançant chemin, ils découvrent dans l'enfer des demeures très-agréables; dans l'une sont *Homère*, *Horace*, *Ovide* et *Lucain*; dans une autre on voit *Electre*, *Hector*, *Enée*, *Lucrèce*, *Brutus* et le turc *Saladin*; dans une troisième, *Socrate*, *Platon*, *Hippocrate* et l'arabe *Averroës*.

Enfin paraît le véritable enfer, où *Pluton* juge les condamnés. Le voyageur y reconnaît quelques cardinaux, quelques papes, et beaucoup de florentins. Tout cela est-il dans le style comique? non. Tout est-il dans le genre héroïque? non. Dans quel goût est donc ce poëme? dans un goût bizarre.

Mais il y a des vers si heureux et si naïfs, qu'ils n'ont point vieilli depuis quatre cents ans, et qu'ils ne vieilliront jamais. Un poëme d'ailleurs où l'on met des papes en enfer, réveille beaucoup l'attention; et les commentateurs épuisent toute la sagacité de leur esprit à déterminer au juste qui sont ceux que le *Dante* a damnés, et à ne se pas tromper dans une matière si grave.

On a fondé une chaire, une lecture pour expliquer cet auteur classique. Vous me demanderez comment l'inquisition ne s'y oppose pas? Je vous répondrai que l'inquisition

entend raillerie en Italie ; elle ſait bien que des plaiſanteries en vers ne peuvent point faire de mal : vous en allez juger par cette petite traduction très-libre d'un morceau du chant vingt-troiſième ; il s'agit d'un damné de la connaiſſance de l'auteur. Le damné parle ainſi :

Je m'appelais le comte de Guidon ;
Je fus ſur terre et ſoldat et poltron ;
Puis m'enrôlai ſous ſaint François d'Aſſiſe,
Afin qu'un jour le bout de ſon cordon
Me donnât place en la céleſte Egliſe ;
Et j'y ſerais ſans ce pape félon
Qui m'ordonna de ſervir ſa feintiſe,
Et me rendit aux griffes du démon.
Voici le fait. Quand j'étais ſur la terre,
Vers Rimini je fis long-temps la guerre,
Moins, je l'avoue, en héros qu'en fripon.
L'art de fourber me fit un grand renom.
Mais quand mon chef eut porté poil griſon,
Temps de retraite où convient la ſageſſe,
Le repentir vint ronger ma vieilleſſe,
Et j'eus recours à la confeſſion.
O repentir tardif et peu durable!
Le bon ſaint-père en ce temps guerroyait,
Non le ſoudan, non le Turc intraitable,
Mais les chrétiens, qu'en vrai turc il pillait.

Or ſans reſpect pour tiare et tonſure,
Pour ſaint François, ſon froc et ſa ceinture,
Frère, dit-il, il me convient d'avoir
Inceſſamment Préneſte en mon pouvoir.
Conſeille-moi, cherche ſous ton capuce
Quelque beau tour, quelque gentille aſtuce,
Pour ajouter en bref à mes Etats
Ce qui me tente, et ne m'appartient pas.
J'ai les deux clefs du ciel en ma puiſſance.
De Céleſtin la dévote imprudence
S'en ſervit mal, et moi je ſais ouvrir
Et refermer le ciel à mon plaiſir.
Si tu me ſers, ce ciel eſt ton partage.
Je le ſervis, et trop bien, dont j'enrage.
Il eut Préneſte, et la mort me ſaiſit.
Lors devers moi ſaint François deſcendit,
Comptant au ciel amener ma bonne ame;
Mais Belzébuth vint en poſte, et lui dit:
Monſieur d'Aſſiſe, arrêtez: je réclame
Ce conſeiller du ſaint-père, il eſt mien;
Bon ſaint François, que chacun ait le ſien.
Lors tout penaud le bon homme d'Aſſiſe
M'abandonnait au grand diable d'enfer.
Je lui criai: Monſieur de Lucifer,
Je ſuis un ſaint, voyez ma robe griſe;
Je fus abſous par le chef de l'Egliſe.
J'aurai toujours, répondit le démon,
Un grand reſpect pour l'abſolution:

On eſt lavé de ſes vieilles ſottiſes,
Pourvu qu'après autres ne ſoient commiſes.
J'ai fait ſouvent cette diſtinction
A tes pareils, et grâce à l'Italie,
Le diable ſait de la théologie.
Il dit, et rit : je ne répliquai rien
A Belzébuth ; il raiſonnait trop bien.
Lors il m'empoigne, et d'un bras roide et ferme
Il appliqua ſur mon triſte épiderme
Vingt coups de fouet, dont bien fort il me cuit ;
Que Dieu le rende à Boniface huit !

DAVID.

NOUS devons révérer *David* comme un prophète, comme un roi, comme un ancêtre du ſaint époux de *Marie*, comme un homme qui a mérité la miſéricorde de DIEU par ſa pénitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui ſuſcita tant d'ennemis à *Bayle*, premier auteur d'un dictionnaire de faits et de raiſonnemens, ne méritait pas le bruit étrange que l'on fit alors. Ce n'était pas *David* qu'on voulait défendre, c'était *Bayle* qu'on voulait perdre. Quelques prédicans de Hollande, ſes ennemis mortels, furent aveuglés par leur haine,

au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes qu'il en croyait dignes, et d'avoir réfuté les calomnies débitées contre eux.

Cette ridicule et honteuſe injuſtice fut ſignée de douze théologiens, le 20 décembre 1698, dans le même conſiſtoire où ils feignaient de prendre la défenſe du roi *David*. Comment oſaient-ils manifeſter hautement une paſſion lâche que le reſte des hommes s'efforce toujours de cacher? Ce n'était pas ſeulement le comble de l'injuſtice, et du mépris de toutes les ſciences; c'était le comble du ridicule que de défendre à un hiſtorien d'être impartial, et à un philoſophe d'être raiſonnable. Un homme ſeul n'oſerait être inſolent et injuſte à ce point; mais dix ou douze perſonnes raſſemblées, avec quelque eſpèce d'autorité, ſont capables des injuſtices les plus abſurdes. C'eſt qu'elles ſont ſoutenues les unes par les autres, et qu'aucune n'eſt chargée en ſon propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cette condamnation de *Bayle* fut perſonnelle, eſt ce qui arriva en 1761 à M. *Hutte*, membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs *Chandler* et *Palmer* avaient prononcé l'oraiſon funèbre du roi *Georges II*, et l'avaient, dans leurs diſcours,

comparé

comparé au roi *David*, selon l'usage de la plupart des prédicateurs qui croient flatter les rois.

M. *Hutte* ne regarda point cette comparaison comme une louange ; il publia la fameuse dissertation *The man after God's own heart.* Dans cet écrit il veut faire voir que *Georges II*, roi beaucoup plus puissant que *David*, n'étant pas tombé dans les fautes du melk juif, et n'ayant pu par conséquent faire la même pénitence, ne pouvait lui être comparé.

Il suit pas à pas les livres des Rois. Il examine toute la conduite de *David* beaucoup plus sévèrement que *Bayle ;* et il fonde son opinion sur ce que le Saint-Esprit ne donne aucune louange aux actions qu'on peut reprocher à *David.* L'auteur anglais juge le roi de Judée uniquement sur les notions que nous avons aujourd'hui du juste et de l'injuste.

Il ne peut approuver que *David* rassemble une bande de voleurs au nombre de quatre cents, qu'il se fasse armer par le grand-prêtre *Abimelech* de l'épée de *Goliath*, et qu'il en reçoive les pains consacrés. (*a*)

Qu'il descende chez l'agriculteur *Nabal* pour mettre chez lui tout à feu et à sang, parce que *Nabal* a refusé des contributions à

(*a*) I Rois, chap. XXI et XXII.

ſa troupe de brigands ; que *Nabal* meure peu de jours après, et que *David* épouſe la veuve. (*b*)

Il réprouve ſa conduite avec le roi *Achis*, poſſeſſeur de cinq ou ſix villages dans le canton de Geth. *David* étant alors à la tête de ſix cents bandits, allait faire des courſes chez les alliés de ſon bienfaiteur *Achis*; il pillait tout, il égorgeait tout, vieillards, femmes, enfans à la mamelle. Et pourquoi maſſacrait-il les enfans à la mamelle? *C'eſt*, dit le texte, *de peur que ces enfans n'en portaſſent la nouvelle au roi Achis*. (*c*)

Cependant *Saül* perd une bataille contre les Philiſtins, et il ſe fait tuer par ſon écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à *David*, qui lui donne la mort pour ſa récompenſe. (*d*)

Isboſeth ſuccède à ſon père *Saül*; *David* eſt aſſez fort pour lui faire la guerre : enfin *Isboſeth* eſt aſſaſſiné.

David s'empare de tout le royaume ; il ſurprend la petite ville ou le village de Rabbath, et il fait mourir tous les habitans par des ſupplices aſſez extraordinaires ; on les ſcie en deux, on les déchire avec des herſes de fer, on les brûle dans des fours à briques. (*e*)

Après ces expéditions, il y a une famine

(*b*) I Rois, chap. XXV.
(*c*) *Ibid.* chap. XXVII.
(*d*) II Rois, chap. I.
(*e*) *Ibid.* chap. XII.

de trois ans dans le pays. En effet, à la manière dont on fesait la guerre, les terres devaient être mal ensemencées. On consulte le Seigneur, et on lui demande pourquoi il y a famine? La réponse était fort aisée; c'était assurément parce que, dans un pays qui à peine produit du blé, quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques, et qu'on les a sciés en deux, il reste peu de gens pour cultiver la terre; mais le Seigneur répond que c'est parce que *Saül* avait tué autrefois des gabaonites.

Que fait aussitôt *David?* il assemble les Gabaonites, il leur dit que *Saül* a eu grand tort de leur faire la guerre; que *Saül* n'était point comme lui selon le cœur de DIEU, qu'il est juste de punir sa race; et il leur donne sept petits-fils de *Saül* à pendre, lesquels furent pendus parce qu'il y avait eu famine. (*f*)

M. *Hutte* a la justice de ne point insister sur l'adultère avec *Bethzabée* et sur le meurtre d'*Urie*, puisque ce crime fut pardonné à *David* lorsqu'il se repentit. Le crime est horrible, abominable; mais enfin le Seigneur transféra son péché, l'auteur anglais le transfère aussi.

Personne ne murmura en Angleterre contre l'auteur; son livre fut réimprimé avec l'approbation publique: la voix de l'équité se fait

(*f*) II Rois, chap. XXI.

entendre tôt ou tard chez les hommes. Ce qui paraiſſait téméraire il y a quatre-vingts ans, ne paraît aujourd'hui que ſimple et raiſonnable, pourvu qu'on ſe tienne dans les bornes d'une critique ſage, et du reſpect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs, il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'eſt plus le temps où un verſet d'un livre hébreu, mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore, mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons juſtice à dom *Calmet*; il n'a point paſſé les bornes dans ſon *Dictionnaire de la Bible*, à l'article DAVID. *Nous ne prétendons pas*, dit-il, *approuver la conduite de David; il eſt croyable qu'il ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il eût reconnu le crime qu'il avait commis avec Bethzabée.* Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous, car ils ſont aſſez nombreux.

Feſons ici une queſtion qui nous paraît très-importante. Ne s'eſt-on pas ſouvent mépris ſur l'article *David*? s'agit-il de ſa perſonne, de ſa gloire, du reſpect dû aux livres canoniques? Ce qui intéreſſe le genre-humain n'eſt-ce pas que l'on ne conſacre jamais le

crime ? qu'importe le nom de celui qui égorgeait les femmes et les enfans de ses alliés, qui fesait pendre les petits-fils de son roi, qui fesait scier en deux, brûler dans des fours, déchirer sous des herses des citoyens malheureux ? Ce sont ces actions que nous jugeons, et non les lettres qui composent le nom du coupable ; le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère *David* comme réconcilié avec DIEU par son repentir, et plus on condamne les cruautés dont il s'est rendu coupable.

Si un jeune paysan, en cherchant des ânesses, trouve un royaume, cela n'arrive pas communément ; si un autre paysan guérit son roi d'un accès de folie, en jouant de la harpe, ce cas est encore très-rare : mais que ce petit joueur de harpe devienne roi parce qu'il a rencontré dans un coin un prêtre de village qui lui jette une bouteille d'huile d'olive sur la tête, la chose est encore plus merveilleuse.

Quand et par qui ces merveilles furent-elles écrites ? je n'en sais rien ; mais je suis bien sûr que ce n'est ni par un *Polybe*, ni par un *Tacite*.

Je ne parlerai pas ici de l'assassinat d'*Urie*, et de l'adultère de *Bethzabée* ; ils sont assez connus : et les voies de DIEU sont si différentes des

voies des hommes, qu'il a permis que JESUS-CHRIST descendît de cette *Bethzabée*, tout étant purifié par ce saint mystère.

Je ne demande pas maintenant comment *Jurieu* a eu l'insolence de persécuter le sage *Bayle*, pour n'avoir pas approuvé toutes les actions du bon roi *David;* mais je demande comment on a souffert qu'un homme tel que *Jurieu* molestât un homme tel que *Bayle?*

DECRETALES.

Lettres des papes qui règlent les points de doctrine ou de discipline, et qui ont force de loi dans l'Eglise latine.

OUTRE les véritables recueillies par *Denis le petit*, il y en a une collection de fausses, dont l'auteur est inconnu, de même que l'époque. Ce fut un archevêque de Maïence, nommé *Riculphe*, qui la répandit en France vers la fin du huitième siècle; il avait aussi apporté à Vorms une épître du pape *Grégoire*, de laquelle on n'avait point entendu parler auparavant; mais il n'en est resté aucun vestige, tandis que les fausses décrétales ont eu, comme nous l'allons voir, le plus grand succès pendant huit siècles.

Ce recueil porte le nom d'*Isidore Mercator*, et renferme un nombre infini de décrétales faussement attribuées aux papes depuis *Clément I* jusqu'à *Sirice*; la fausse donation de *Constantin*; le concile de Rome sous *Sylvestre*; la lettre d'*Athanase* à *Marc*; celle d'*Anastase* aux évêques de Germanie et de Bourgogne; celle de *Sixte III* aux Orientaux; celle de *Léon I*, touchant les priviléges des chorévêques; celle de *Jean I* à l'archevêque *Zacharie*; une de *Boniface II* à *Eulalie* d'Alexandrie; une de *Jean III* aux évêques de France et de Bourgogne; une de *Grégoire*, contenant un privilége du monastère de Saint-Médard, une du même à *Félix*, évêque de Messine, et plusieurs autres.

L'objet de l'auteur a été d'étendre l'autorité du pape et des évêques. Dans cette vue, il établit que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape seul; et il répète souvent cette maxime, que non-seulement tout évêque, mais tout prêtre, et en général toute personne opprimée, peut en tout état de cause appeler directement au pape. Il pose encore comme un principe incontestable qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape.

Ces décrétales favorisant l'impunité des

évêques, et plus encore les prétentions ambitieuſes des papes, les uns et les autres les adoptèrent avec empreſſement. En 861, *Rotade*, évêque de Soiſſons, ayant été privé de la communion épiſcopale dans un concile provincial, pour cauſe de déſobéiſſance, appelle au pape. *Hincmar* de Reims, ſon métropolitain, nonobſtant cet appel, le fit dépoſer dans un autre concile, ſous prétexte que depuis il y avait renoncé, et s'était ſoumis au jugement des évêques.

Le pape *Nicolas I*, inſtruit de l'affaire, écrivit à *Hincmar*, et blâma ſa conduite. Vous deviez, dit-il, honorer la mémoire de ſaint *Pierre*, et attendre notre jugement, quand même *Rotade* n'eût point appelé. Et dans une autre lettre ſur la même affaire, il menace *Hincmar* de l'excommunier, s'il ne rétablit pas *Rotade*. Ce pape fit plus. *Rotade* étant venu à Rome, il le déclara abſous dans un concile tenu la veille de noël en 864, et le renvoya à ſon ſiége avec des lettres. Celle qu'il adreſſe à tous les évêques des Gaules eſt digne de remarque ; la voici :

„ Ce que vous dites eſt abſurde, que *Rotade* après avoir appelé au ſaint-ſiége, ait changé de langage pour ſe ſoumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez le redreſſer, et lui apprendre

qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore qu'il n'eût pas appelé au saint-siége, vous n'avez dû en aucune manière déposer un évêque sans notre participation, *au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs :* car si c'est par leur jugement que les écrits des autres docteurs sont approuvés ou rejetés, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline ? Quelques-uns vous disent que ces décrétales ne sont point dans le code des canons ; cependant quand ils les trouvent favorables à leurs intentions, ils s'en servent sans distinction, et ne les rejettent que pour diminuer la puissance du saint-siége ; que s'il faut rejeter les décrétales des anciens papes, parce qu'elles ne sont pas dans le code des canons, il faut donc rejeter les écrits de S[t] *Grégoire* et des autres pères, et même les saintes Ecritures.

„ Vous dites, continue le pape, que les jugemens des évêques ne sont pas des causes majeures ; nous soutenons qu'elles sont d'autant plus grandes, que les évêques tiennent un plus grand rang dans l'Eglise. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains qui soient des causes majeures ? Mais ils ne sont pas d'un autre ordre que les évêques, et nous n'exigeons pas des témoins ou des juges

d'autre qualité pour les uns et pour les autres ; c'eſt pourquoi nous voulons que les cauſes des uns et des autres nous ſoient réſervées. Et enſuite, ſe trouvera-t-il quelqu'un aſſez déraiſonnable pour dire que l'on doive conſerver à toutes les Egliſes leurs priviléges, et que la ſeule Egliſe romaine doit perdre les ſiens? » Il conclut en leur ordonnant de recevoir *Rotade*, et de le rétablir.

Le pape *Adrien II*, ſucceſſeur de *Nicolas I*, ne paraît pas moins zélé dans une affaire ſemblable d'*Hincmar* de Laon. Ce prélat s'était rendu odieux au clergé et au peuple de ſon diocèſe par ſes injuſtices et ſes violences. Ayant été accuſé au concile de Verberie en 869, où préſidait *Hincmar* de Reims ſon oncle et ſon métropolitain, il appela au pape, et demanda la permiſſion d'aller à Rome : elle lui fut refuſée. On ſuſpendit ſeulement la procédure, et on ne paſſa pas outre. Mais ſur de nouveaux ſujets de plaintes que le roi *Charles le chauve* et *Hincmar* de Reims eurent contre lui, on le cita d'abord au concile d'Attigni, où il comparut, et bientôt après il prit la fuite ; enſuite au concile de Douzi, où il renouvela ſon appel, et fut dépoſé. Le concile écrivit au pape une lettre ſynodale le 6 ſeptembre 871, pour lui demander la confirmation des actes qu'il lui envoyait ; et loin

d'acquiefcer au jugement du concile, *Adrien* défapprouva dans les termes les plus forts la condamnation d'*Hincmar*, foutenant que puifque *Hincmar* de Laon criait dans le concile qu'il voulait fe défendre devant le faint-fiége, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Ce font les termes de ce pape dans fa lettre aux évêques du concile, et dans celle qu'il écrivit au roi.

Voici la réponfe vigoureufe que *Charles* fit à *Adrien* : ,, Vos lettres portent : *Nous voulons et nous ordonnons par l'autorité apoftolique, qu'Hincmar de Laon vienne à Rome et devant nous, appuyé de votre puiffance.* Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi, obligé à corriger les méchans et à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné felon les règles, vu principalement qu'avant fa dépofition il a été convaincu dans trois conciles d'entreprifes contre le repos public, et qu'après fa dépofition il perfévéra dans fa défobéiffance.

Nous fommes obligés de vous écrire encore que nous autres rois de France, nés de race royale, n'avons point paffé jufqu'à préfent pour les lieutenans des évêques, mais pour les feigneurs de la terre. Et, comme dit S[t] *Léon* et le concile romain, les rois et les empereurs que DIEU a établis pour commander fur la

terre, ont permis aux évêques de régler leurs affaires ſuivant leurs ordonnances ; mais ils n'ont pas été les économes des évêques ; et ſi vous feuilletez les regiſtres de vos prédéceſſeurs, vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de nous écrire. „

Il rapporte enſuite deux lettres de ſaint *Grégoire* pour montrer avec quelle modeſtie il écrivait, non-ſeulement aux rois de France, mais aux exarques d'Italie. „ Enfin, conclut-il, je vous prie de ne me plus envoyer à moi ni aux évêques de mon royaume de telles lettres, afin que nous puiſſions toujours leur rendre l'honneur et le reſpect qui leur convient. „ Les évêques du concile de Douzi répondirent au pape à peu-près ſur le même ton ; et quoique nous n'ayons pas la lettre en entier, il paraît qu'ils voulaient prouver que l'appel d'*Hincmar* ne devait pas être jugé à Rome, mais en France par des juges délégués conformément aux canons du concile de Sardique.

Ces deux exemples ſuffiſent pour faire ſentir combien les papes étendaient leur juridiction à la faveur de ces fauſſes décrétales. Et quoique *Hincmar* de Reims objectât à *Adrien*, que n'étant point rapportées dans le code des canons, elles ne pouvaient renverſer la diſcipline établie par les canons, ce qui le fit

accuſer auprès du pape *Jean VIII* de ne pas recevoir les décrétales des papes, il ne laiſſa pas d'alléguer lui-même ces décrétales dans ſes lettres et ſes autres opuſcules. Son exemple fut ſuivi par pluſieurs évêques. On admit d'abord celles qui n'étaient point contraires aux canons les plus récens, enſuite on ſe rendit encore moins ſcrupuleux.

Les conciles eux-mêmes en firent uſage. C'eſt ainſi que dans celui de Reims, tenu l'an 992, les évêques ſe ſervirent de décrétales d'*Anaclet*, de *Jules*, de *Damaſe*, et des autres papes dans la cauſe d'*Arnoul*. Les conciles ſuivans imitèrent celui de Reims. Les papes *Grégoire VII*, *Urbain II*, *Paſcal II*, *Urbain III*, *Alexandre III*, ſoutinrent les maximes qu'ils y liſaient, perſuadés que c'était la diſcipline des beaux jours de l'Egliſe. Enfin les compilateurs des canons, *Bouchard* de Vorms, *Yves* de Chartres, et *Gratien*, en remplirent leur collection. Lorſque l'on eut commencé à enſeigner le décret publiquement dans les écoles, et à le commenter, tous les théologiens polémiques et ſcolaſtiques, et tous les interprètes du droit canon employèrent à l'envi ces fauſſes décrétales pour confirmer les dogmes catholiques ou établir la diſcipline, et en parſemèrent leurs ouvrages.

Ce ne fut que dans le ſeizième ſiècle que

l'on conçut les premiers ſoupçons ſur leur authenticité. *Eraſme* et pluſieurs avec lui la révoquèrent en doute ; voici ſur quels fondemens :

1°. Les décrétales rapportées dans la collection d'*Iſidore* ne ſont point dans celle de *Denis le petit*, qui n'a commencé à citer les décrétales des papes qu'à *Sirice*. Cependant il nous apprend qu'il avait pris un ſoin extrême à les recueillir. Ainſi elles n'auraient pu lui échapper, ſi elles avaient exiſté dans les archives de l'Egliſe de Rome où il feſait ſon ſéjour. Si elles ont été inconnues à l'Egliſe romaine à qui elles étaient favorables, elles l'ont été également à toute l'Egliſe. Les pères ni les conciles des huit premiers ſiècles n'en ont fait aucune mention. Or comment accorder un ſilence auſſi univerſel avec leur authenticité ?

2°. Ces décrétales n'ont aucun rapport avec l'état des choſes dans les temps où on les ſuppoſe écrites. On n'y dit pas un mot des hérétiques des trois premiers ſiècles, ni des autres affaires de l'Egliſe dont les véritables ouvrages d'alors ſont remplis ; ce qui prouve qu'elles ont été fabriquées poſtérieurement.

3°. Leurs dates ſont preſque toutes fauſſes. Leur auteur ſuit en général la chronologie du livre pontifical qui, de l'aveu de *Baronius*, eſt

très-fautive. C'eſt un indice preſſant que cette collection n'a été compoſée que depuis le livre pontifical.

4°. Ces décrétales, dans toutes les citations des paſſages de l'Ecriture, emploient la verſion appelée Vulgate, faite ou du moins revue et corrigée par St *Jérôme;* donc elles ſont plus récentes que St *Jérôme.*

5°. Enfin elles ſont toutes écrites d'un même ſtyle, qui eſt très-barbare, et en cela très-conforme à l'ignorance du huitième ſiècle: or il n'eſt pas vraiſemblable que tous les différens papes dont elles portent le nom, aient affecté cette uniformité de ſtyle. On en peut conclure avec aſſurance que toutes ces décrétales ſont d'une même main.

Outre ces raiſons générales, chacune des pièces qui compoſent le recueil d'*Iſidore*, porte avec elle des marques de ſuppoſition qui lui ſont propres, et dont aucune n'a échappé à la critique ſévère de *David Blondel*, à qui nous ſommes principalement redevables des lumières que nous avons aujourd'hui ſur cette compilation, qui n'eſt plus nommée que *les fauſſes décrétales;* mais les uſages par elles introduits n'en ſubſiſtent pas moins dans une partie de l'Europe.

DEFLORATION.

Il femble que le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Défloration*, faffe entendre qu'il n'était pas permis par les lois romaines de faire mourir une fille, à moins qu'auparavant on ne lui ôtât fa virginité. On donne pour exemple la fille de *Séjan*, que le bourreau viola dans la prifon avant de l'étrangler, pour n'avoir pas à fe reprocher d'avoir étranglé une pucelle, et pour fatisfaire à la loi.

Premièrement, *Tacite* ne dit point que la loi ordonnât qu'on ne fît jamais mourir les pucelles. Une telle loi n'a jamais exifté; et fi une fille de vingt ans, vierge ou non, avait commis un crime capital, elle aurait été punie comme une vieille mariée; mais la loi portait qu'on ne punirait pas de mort les enfans, parce qu'on les croyait incapables de crimes.

La fille de *Séjan* était enfant auffi-bien que fon frère; et fi la barbarie de *Tibère* et la lâcheté du fénat les abandonnèrent au bourreau, ce fut contre toutes les lois. De telles horreurs ne fe feraient pas commifes du temps des *Scipions* et de *Caton* le cenfeur. *Cicéron* n'aurait pas fait mourir une fille de *Catilina*, âgée de fept à huit ans. Il n'y avait que *Tibère* et le fénat de *Tibère* qui puffent outrager ainfi la

nature.

nature. Le bourreau qui commit les deux crimes abominables de déflorer une fille de huit ans, et de l'étrangler enfuite, méritait d'être un des favoris de *Tibère*.

Heureufement *Tacite* ne dit point que cette exécrable exécution foit vraie; il dit qu'on l'a rapportée, *tradunt*; et ce qu'il faut bien obferver; c'eft qu'il ne dit point que la loi défendît d'infliger le dernier fupplice à une vierge; il dit feulement que la chofe était inouie, *inauditum*. Quel livre immenfe on compoferait de tous les faits qu'on a crus, et dont il fallait douter!

DEJECTION.

Excrémens; leur rapport avec le corps de l'homme, avec fes idées et fes paffions.

L'HOMME n'a jamais pu produire par l'art rien de ce que fait la nature. Il a cru faire de l'or, et il n'a jamais pu feulement faire de la boue, quoiqu'il en foit pétri. On nous a fait voir un canard artificiel qui marchait, qui béquetait, mais on n'a pu réuffir à le faire digérer, et à former de vraies déjections.

Quel art pourrait produire une matière qui, ayant été préparée par les glandes falivaires,

enſuite par le ſuc gaſtrique, puis par la bile hépatique, et par le ſuc pancréatique, ayant fourni dans ſa route un chyle qui s'eſt changé en ſang, devient enfin ce compoſé fétide et putride, qui ſort de l'inteſtin rectum par la force étonnante des muſcles ?

Il y a ſans doute autant d'induſtrie et de puiſſance à former ainſi cette déjection qui rebute la vue, et à lui préparer les conduits qui ſervent à ſa ſortie, qu'à produire la ſemence qui fit naître *Alexandre*, *Virgile* et *Newton*, et les yeux avec leſquels *Galilée* vit de nouveaux cieux. Le décharge de ces excrémens eſt néceſſaire à la vie comme la nourriture.

Le même artifice les prépare, les pouſſe et les évacue chez l'homme et chez les animaux.

Ne nous étonnons pas que l'homme, avec tout ſon orgueil, naiſſe entre la matière fécale et l'urine, puiſque ces parties de lui-même plus ou moins élaborées, plus ſouvent ou plus rarement expulſées, plus ou moins putrides, décident de ſon caractère et de la plupart des actions de ſa vie.

Sa merde commence à ſe former dans le duodenum quand ſes alimens ſortent de ſon eſtomac et s'imprègnent de la bile de ſon foie. Qu'il ait une diarrhée, il eſt languiſſant et doux, la force lui manque pour être méchant.

Qu'il ſoit conſtipé, alors les ſels et les ſoufres de ſa merde entrent dans ſon chyle, portent l'acrimonie dans ſon ſang, fourniſſent ſouvent à ſon cerveau des idées atroces. Tel homme (et le nombre en eſt grand) n'a commis des crimes qu'à cauſe de l'acrimonie de ſon ſang, qui ne venait que de ſes excrémens par leſquels ce ſang était altéré.

O homme! qui oſes te dire l'image de DIEU, dis-moi ſi DIEU mange, et s'il a un boyau rectum ?

Toi l'image de DIEU! et ton cœur et ton eſprit dépendent d'une ſelle !

Toi l'image de DIEU ſur ta chaiſe percée ! Le premier qui dit cette impertinence, la proféra-t-il par une extrême bêtiſe, ou par un extrême orgueil ?

Plus d'un penſeur (comme vous le verrez ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle et immortelle pût venir de je ne ſais où, ſe loger pour ſi peu de temps entre de la matière fécale et de l'urine.

Qu'avons-nous, diſent-ils, au-deſſus des animaux ? plus d'idées, plus de mémoire, la parole et deux mains adroites. Qui nous les a données ? celui qui donne des ailes aux oiſeaux et des écailles aux poiſſons. Si nous ſommes ſes créatures, comment pouvons-nous être ſon image ?

Nous répondons à ces philosophes que nous ne sommes l'image de DIEU que par la pensée. Ils nous répliquent que la pensée est un don de DIEU, qui n'est point du tout sa peinture ; et que nous ne sommes images de DIEU en aucune façon. Nous les laissons dire, et nous les renvoyons à messieurs de sorbonne.

Plusieurs animaux mangent nos excrémens ; et nous mangeons ceux de plusieurs animaux, ceux des grives, des bécasses, des ortolans, des alouettes.

Voyez à l'article *Ezéchiel* pourquoi le Seigneur lui ordonna de manger de la merde sur son pain, et le borna ensuite à la fiente de vache.

Nous avons connu le trésorier *Paparel* qui mangeait les déjections des laitières ; mais ce cas est rare, et c'est celui de ne pas disputer des goûts.

DELITS LOCAUX.

PARCOUREZ toute la terre, vous trouverez que le vol, le meurtre, l'adultère, la calomnie, sont regardés comme des délits que la société condamne et réprime ; mais ce qui est approuvé en Angleterre, et condamné en

Italie, doit-il être puni en Italie comme un de ces attentats contre l'humanité entière? c'eſt-là ce que j'appelle délit local. Ce qui n'eſt criminel que dans l'enceinte de quelques montagnes, ou entre deux rivières, n'exige-t-il pas des juges plus d'indulgence que ces attentats qui ſont en horreur à toutes les contrées? Le juge ne doit-il pas ſe dire à lui-même: je n'oſerais punir à Raguſe ce que je punis à Lorette? Cette réflexion ne doit-elle pas adoucir dans ſon cœur cette dureté qu'il n'eſt que trop aiſé de contracter dans le long exercice de ſon emploi?

On connaît les kermeſſes de la Flandre; elles étaient portées dans le ſiècle paſſé juſqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux inaccoutumés à ces ſpectacles.

Voici comme l'on célébrait la fête de noël dans quelques villes. D'abord paraiſſait un jeune homme à moitié nu, avec des ailes au dos; il récitait l'*Ave*, *Maria* à une jeune fille qui lui répondait *fiat*, et l'ange la baiſait ſur la bouche: enſuite un enfant enfermé dans un grand coq de carton criait en imitant le chant du coq: *Puer natus eſt nobis*. Un gros bœuf en mugiſſant diſait *ubi*, qu'il prononçait *oubi*; une brebis bêlait en criant *Bethléem*. Un âne criait *hihanus*, pour ſignifier *eamus*: une longue proceſſion, précédée de quatre fous avec

des grelots et des marottes, fermait la marche. Il reste encore aujourd'hui des traces de ces dévotions populaires, que chez des peuples plus instruits on prendrait pour profanations. Un suisse de mauvaise humeur, et peut-être plus ivre que ceux qui jouaient le rôle du bœuf et de l'âne, se prit de parole avec eux dans Louvain ; il y eut des coups de donnés ; on voulut faire pendre le suisse qui échappa à peine.

Le même homme eut une violente querelle à la Haye en Hollande, pour avoir pris hautement le parti de *Barnevelt* contre un gomariste outré. Il fut mis en prison à Amsterdam, pour avoir dit que les prêtres sont le fléau de l'humanité et la source de tous nos malheurs. Eh quoi ! disait-il, si l'on croit que les bonnes œuvres peuvent servir au salut, on est au cachot ; si l'on se moque d'un coq et d'un âne, on risque la corde. Cette aventure, toute burlesque qu'elle est, fait assez voir qu'on peut être répréhensible sur un ou deux points de notre hémisphère, et être absolument innocent dans le reste du monde.

DELUGE UNIVERSEL.

NOUS commençons par déclarer que nous croyons le déluge univerſel, parce qu'il eſt rapporté dans les ſaintes écritures hébraïques tranſmiſes aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle. 1°. Parce que tous les faits où DIEU daigne intervenir dans les ſacrés cahiers, ſont autant de miracles.

2°. Parce que l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées, ou vingt et un pieds et demi de roi au-deſſus des plus hautes montagnes, ſans laiſſer ſon lit à ſec, et ſans violer en même temps toutes les lois de la peſanteur et de l'équilibre des liqueurs ; ce qui exigeait évidemment un miracle.

3°. Parce que, quand même il aurait pu parvenir à la hauteur propoſée, l'arche n'aurait pu contenir, ſelon les lois de la phyſique, toutes les bêtes de l'univers et leur nourriture pendant ſi long-temps, attendu que les lions, les tigres, les panthères, les léopards, les onces, les rhinocéros, les ours, les loups, les hiènes, les aigles, les éperviers, les milans, les vautours, les faucons et tous les animaux carnaſſiers, qui ne ſe nourriſſent que

de chair, feraient morts de faim, même après avoir mangé toutes les autres efpèces.

On imprima autrefois, à la fuite des Penfées de *Pafcal*, une differtation d'un marchand de Rouen nommé *le Pelletier*, dans laquelle il propofe la manière de bâtir un vaiffeau où l'on puiffe faire entrer tous les animaux et les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de baffe-cour. Nous fommes obligés d'envifager M. *le Pelletier*, architecte de l'arche, comme un vifionnaire qui ne fe connaiffait pas en ménagerie, et le déluge comme un miracle adorable, terrible et incompréhenfible à la faible raifon du fieur *le Pelletier*, tout comme à la nôtre.

4°. Parce que l'impoffibilité phyfique d'un déluge univerfel, par des voies naturelles, eft démontrée en rigueur; en voici la démonftration :

Toutes les mers couvrent la moitié du globe; en prenant une mefure commune de leur profondeur vers les rivages et en haute mer, on compte cinq cents pieds.

Pour qu'elles couvriffent les deux hémifphères feulement de cinq cents pieds, il faudrait non-feulement un Océan de cinq cents pieds de profondeur fur toute la terre habitable; mais il faudrait encore une nouvelle

mer

mer pour envelopper notre Océan actuel; ſans quoi les lois de la peſanteur et des fluides feraient écouler ce nouvel amas d'eau profond de cinq cents pieds que la terre ſupporterait.

Voilà donc deux nouveaux Océans pour couvrir, ſeulement de cinq cents pieds, le globe terraqué.

En ne donnant aux montagnes que vingt mille pieds de hauteur, ce ſerait donc quarante Océans de cinq cents pieds de hauteur chacun, qu'il ſerait néceſſaire d'établir les uns ſur les autres, pour égaler ſeulement la cime des hautes montagnes. Chaque Océan ſupérieur contiendrait tous les autres, et le dernier de tous ces Océans ſerait d'une circonférence qui contiendrait quarante fois celle du premier.

Pour former cette maſſe d'eau, il aurait fallu la créer du néant. Pour la retirer, il aurait fallu l'anéantir.

Donc l'événement du déluge eſt un double miracle, et le plus grand qui ait jamais manifeſté la puiſſance de l'éternel ſouverain de tous les globes.

Nous ſommes très-ſurpris que des ſavans aient attribué à ce déluge quelques coquilles répandues çà et là ſur notre continent. (*)

(*) Voyez COQUILLES.

Nous sommes encore plus surpris de ce que nous lisons à l'article *Déluge* du grand Dictionnaire encyclopédique; on y cite un auteur qui dit des choses si profondes (*a*) qu'on les prendrait pour creuses. C'est toujours *Pluche*; il prouve la possibilité du déluge par l'histoire des géans qui firent la guerre aux dieux.

Briarée, selon lui, est visiblement le déluge, car il signifie la *perte de la sérénité*; et en quelle langue signifie-t-il cette perte? en hébreu. Mais *Briarée* est un mot grec qui veut dire *robuste*. Ce n'est point un mot hébreu. Quand par hasard il le serait, gardons-nous d'imiter *Bochart*, qui fait dériver tant de mots grecs, latins, français même, de l'idiome hébraïque. Il est certain que les Grecs ne connaissaient pas plus l'idiome juif que la langue chinoise.

Le géant *Othus* est aussi en hébreu, selon *Pluche*, le *dérangement des saisons*. Mais c'est encore un mot grec qui ne signifie rien, du moins que je sache; et quand il signifierait quelque chose, quel rapport, s'il vous plaît, avec l'hébreu?

Porphirion est un *tremblement de terre* en hébreu; mais en grec c'est du *porphyre*. Le déluge n'a que faire là.

(*a*) *Hist. du ciel*, tome I, depuis la page 105.

Mimas, c'eſt une *grande pluie ;* pour le coup en voilà une qui peut avoir quelque rapport au déluge. Mais en grec *mimas* veut dire *imitateur*, *comédien ;* et il n'y a pas moyen de donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en hébreu ; car, ſelon *Pluche*, c'eſt la *fontaine du temps ;* mais malheureuſement en grec c'eſt du *bruit.*

Ephialtes, autre démonſtration du déluge en hébreu ; car *éphialtes* qui ſignifie *ſauteur*, *oppreſſeur*, *incube* en grec, eſt, ſelon *Pluche*, un *grand amas de nuées.*

Or, les Grecs ayant tout pris chez les Hébreux, qu'ils ne connaiſſaient pas, ont évidemment donné à leurs géans tous ces noms que *Pluche* tire de l'hébreu comme il peut ; le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, ſelon lui, ſignifie l'*affaibliſſement du ſoleil.* Cela n'eſt pas vrai ; mais n'importe.

C'eſt ainſi que raiſonne *Pluche ;* c'eſt lui que cite l'auteur de l'article *Déluge* ſans le réfuter. Parle-t-il ſérieuſement ? ſe moque-t-il ? je n'en ſais rien. Tout ce que je ſais, c'eſt qu'il n'y a guère de ſyſtême dont on puiſſe parler ſans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dictionnaire, attribué à M. *Boulanger*, ne ſoit ſérieux ; en ce cas nous demandons ſi ce morceau eſt philoſophique ? La philoſophie ſe trompe ſi

N 2

ſouvent que nous n'oſons prononcer contre M. *Boulanger*.

Nous oſons encore moins demander ce que c'eſt que l'abyme qui ſe rompit, et les cataractes du ciel qui s'ouvrirent. *Iſaac Voſſius* nie l'univerſalité du déluge (*b*) ; *hoc eſt piè nugari. Calmet* la ſoutient en aſſurant que les corps ne pèſent dans l'air que par la raiſon que l'air les comprime. *Calmet* n'était pas phyſicien, et la peſanteur de l'air n'a rien à faire avec le déluge. Contentons-nous de lire et de reſpecter tout ce qui eſt dans la Bible ſans en comprendre un mot.

Je ne comprends pas comment DIEU créa une race pour la noyer et pour lui ſubſtituer une race plus méchante encore ;

Comment ſept paires de toutes les eſpèces d'animaux non immondes vinrent des quatre quarts du globe, avec deux paires des immondes, ſans que les loups mangeaſſent les brebis en chemin, et ſans que les éperviers mangeaſſent les pigeons, &c. &c.

Comment huit perſonnes purent gouverner, nourrir, abreuver tant d'embarqués pendant près de deux ans ; car il fallut encore un an après la ceſſation du déluge, pour alimenter tous ces paſſagers, vu que l'herbe était courte.

Je ne ſuis pas comme M. *le Pelletier*. J'admire tout, et je n'explique rien.

(*b*) *Commentaire ſur la Geneſe*, page 197, &c.

DEMOCRATIE.

Le pire des Etats c'eſt l'Etat populaire.

Cinna s'en explique ainſi à *Auguſte*. Mais auſſi *Maxime* ſoutient que

Le pire des Etats c'eſt l'Etat monarchique.

Bayle ayant plus d'une fois, dans ſon dictionnaire, ſoutenu le pour et le contre, fait, à l'article de *Périclès*, un portrait fort hideux de la démocratie, et ſurtout de celle d'Athènes.

Un républicain, grand amateur de la démocratie, qui eſt l'un de nos feſeurs de queſtions, nous envoie ſa réfutation de *Bayle* et ſon apologie d'Athènes. Nous expoſerons ſes raiſons. C'eſt le privilége de quiconque écrit, de juger les vivans et les morts; mais on eſt jugé ſoi-même par d'autres, qui le feront à leur tour; et de ſiècle en ſiècle toutes les ſentences ſont réformées.

Bayle donc, après quelques lieux communs, dit ces propres mots: *Qu'on chercherait en vain dans l'hiſtoire de Macédoine, autant de tyrannie que l'hiſtoire d'Athènes nous en préſente.*

Peut-être *Bayle* était-il mécontent de la Hollande quand il écrivait ainſi, et probablement mon républicain qui le réfute eſt

content de sa petite ville démocratique, *quant à présent.*

Il est difficile de peser dans une balance bien juste les iniquités de la république d'Athènes et celles de la cour de Macédoine. Nous reprochons encore aujourd'hui aux Athéniens le bannissement de *Cimon*, d'*Aristide*, de *Thémistocle*, d'*Alcibiade*, les jugemens à mort portés contre *Phocion* et contre *Socrate*, jugemens qui ressemblent à ceux de quelques-uns de nos tribunaux absurdes et cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point aux Athéniens, c'est la mort de leurs six généraux victorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le temps d'enterrer leurs morts après la victoire, et pour en avoir été empêchés par une tempête. Cet arrêt est à la fois si ridicule et si barbare, il porte un tel caractère de superstition et d'ingratitude, que ceux de l'inquisition, ceux qui furent rendus contre *Urbain Grandier* et contre la maréchale d'*Ancre*, contre *Morin*, contre tant de sorciers, &c. ne sont pas des inepties plus atroces.

On a beau dire pour excuser les Athéniens, qu'ils croyaient, d'après *Homère*, que les ames des morts étaient toujours errantes, à moins qu'elles n'eussent reçu les honneurs de la sépulture ou du bûcher. Une sottise n'excuse point une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques grecs se fussent promenées une semaine ou deux au bord de la mer ! Le mal est de livrer des vivans aux bourreaux, et des vivans qui vous ont gagné une bataille, des vivans que vous deviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus sots et les plus barbares juges de la terre.

Mais il faut mettre à présent dans la balance les crimes de la cour de Macédoine ; on verra que cette cour l'emporte prodigieusement sur Athènes en fait de tyrannie et de scélératesse.

Il n'y a d'ordinaire nulle comparaison à faire entre les crimes des grands qui sont toujours ambitieux, et les crimes du peuple qui ne veut jamais, et qui ne peut vouloir que la liberté et l'égalité. Ces deux sentimens *liberté* et *égalité* ne conduisent point droit à la calomnie, à la rapine, à l'assassinat, à l'empoisonnement, à la dévastation des terres de ses voisins, &c. ; mais la grandeur ambitieuse et la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tous temps et en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine, dont *Bayle* oppose la vertu à celle d'Athènes, qu'un tissu de crimes épouvantables pendant deux cents années de suite.

C'eſt *Ptolomée*, oncle d'*Alexandre le grand*, qui aſſaſſine ſon frère *Alexandre* pour uſurper le royaume.

C'eſt *Philippe* ſon frère qui paſſe ſa vie à tromper et à voler, et qui finit par être poignardé par *Pauſanias*.

Olimpias fait jeter la reine *Cléopâtre* et ſon fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle aſſaſſine *Aridée*.

Antigone aſſaſſine *Eumènes*.

Antigone Gonathas ſon fils empoiſonne le gouverneur de la citadelle de Corinthe, épouſe ſa veuve, la chaſſe, et s'empare de la citadelle.

Philippe ſon petit-fils empoiſonne *Démétrius*, et ſouille toute la Macédoine de meurtres.

Perſée tue ſa femme de ſa propre main, et empoiſonne ſon frère.

Ces perfidies et ces barbaries ſont fameuſes dans l'hiſtoire.

Ainſi donc, pendant deux ſiècles, la fureur du deſpotiſme fait de la Macédoine le théâtre de tous les crimes ; et dans le même eſpace de temps, vous ne voyez le gouvernement populaire d'Athènes ſouillé que de cinq ou ſix iniquités judiciaires, de cinq ou ſix jugemens atroces, dont le peuple s'eſt toujours repenti, et dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à *Socrate* après ſa mort, et lui érigea le petit temple du *Socrateion*. Il

demanda pardon à *Phocion*, et lui éleva une ſtatue. Il demanda pardon aux ſix généraux condamnés avec tant de ridicule, et ſi indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accuſateur, qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple athénien était donc naturellement auſſi bon que léger. Dans quel Etat deſpotique a-t-on jamais pleuré ainſi l'injuſtice de ſes arrêts précipités ?

Bayle a donc tort cette fois ; mon républicain a donc raiſon. Le gouvernement populaire eſt donc par lui-même moins inique, moins abominable que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'eſt certainement pas la tyrannie et la cruauté : il y eut des républicains montagnards, ſauvages et féroces ; mais ce n'eſt pas l'eſprit républicain qui les fit tels. c'eſt la nature. L'Amérique ſeptentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours.

Le véritable vice d'une république civiliſée eſt dans la fable turque du dragon à pluſieurs têtes, et du dragon à pluſieurs queues. La multitude des têtes ſe nuit, et la multitude des queues obéit à une ſeule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne ſemble convenir qu'à un très-petit pays, encore faut-il qu'il ſoit heureuſement ſitué. Tout petit qu'il ſera, il ſera

beaucoup de fautes, parce qu'il sera composé d'hommes. La discorde y régnera comme dans un couvent de moines; mais il n'y aura ni Saint-Barthelemi, ni massacre d'Irlande, ni vêpres siciliennes, ni inquisition, ni condamnation aux galères, pour avoir pris de l'eau dans la mer sans payer, à moins qu'on ne suppose cette république composée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon suisse contre l'ambidextre *Bayle*, j'ajouterai :

Que les Athéniens furent guerriers comme les Suisses, et polis comme les Parisiens l'ont été sous *Louis XIV* :

Qu'ils ont réussi dans tous les arts qui demandent le génie et la main, comme les Florentins du temps de *Médicis* :

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les sciences et dans l'éloquence, du temps même de *Cicéron* :

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire, et qui n'est aujourd'hui qu'une troupe d'esclaves ignorans, cent fois moins nombreux que les Juifs, et ayant perdu jusqu'à son nom, l'emporte pourtant sur l'empire romain par son antique réputation qui triomphe des siècles et de l'esclavage.

L'Europe a vu une république dix fois plus petite encore qu'Athènes, attirer pendant

cent cinquante ans les regards de l'Europe, et ſon nom placé à côté du nom de Rome, dans le temps que Rome commandait encore aux rois, qu'elle condamnait un *Henri* ſouverain de la France, et qu'elle abſolvait et fouettait un autre *Henri* le premier homme de ſon ſiècle; dans le temps même que Veniſe conſervait ſon ancienne ſplendeur, et que la nouvelle république des ſept Provinces-unies étonnait l'Europe et les Indes par ſon établiſſement et par ſon commerce.

Cette fourmillière imperceptible ne put être écraſée par le roi démon du Midi, et dominateur des deux mondes, ni par les intrigues du Vatican qui feſaient mouvoir les reſſorts de la moitié de l'Europe. Elle réſiſta par la parole et par les armes; et à l'aide d'un picard qui écrivait, et d'un petit nombre de ſuiſſes qui combattit, elle s'affermit, elle triompha; elle put dire *Rome et moi.* Elle tint tous les eſprits partagés entre les riches pontifes ſucceſſeurs des *Scipions*, *Romanos rerum dominos*, et les pauvres habitans d'un coin de terre long-temps ignoré dans le pays de la pauvreté et des goîtres.

Il s'agiſſait alors de ſavoir comment l'Europe penſerait ſur des queſtions que perſonne n'entendait. C'était la guerre de l'eſprit humain. On eut des *Calvin*, des *Bèze*, des

Turettins, pour ſes *Démoſthènes*, ſes *Platon* et ſes *Ariſtote*.

L'abſurdité de la plupart des queſtions de controverſe qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue, la petite république ſe tourna vers ce qui paraît ſolide, l'acquiſition des richeſſes. Le ſyſtême de *Laſs*, plus chimérique et non moins funeſte que ceux des ſupralapſaires et des infralapſaires, engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus ſe faire un nom en théo-morianique. Ils devinrent riches, et ne furent plus rien.

On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe, ou je l'ai dit auſſi quelque part; mais c'eût été une très-grande inadvertance. Les Eſpagnols trouvèrent en Amérique la république de Tlaſcala très-bien établie. Tout ce qui n'a pas été ſubjugué dans cette partie du monde eſt encore république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux royaumes lorſqu'il fut découvert; et cela pourrait bien prouver que le gouvernement républicain eſt le plus naturel. Il faut s'être bien raffiné, et avoir paſſé par bien des épreuves pour ſe ſoumettre au gouvernement d'un ſeul.

En Afrique, les Hottentots, les Cafres, et pluſieurs peuplades de Nègres, ſont des démocraties. On prétend que les pays où l'on

vend le plus de nègres ſont gouvernés par des rois. Tripoli, Tunis, Alger, ſont des républiques de ſoldats et de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde : les Marates, pluſieurs hordes de Patanes, les Seiks, n'ont point de rois ; ils éliſent des chefs quand ils vont piller.

Telles ſont encore pluſieurs ſociétés de tartares. L'empire turc même a été très-long-temps une république de janiſſaires qui étranglaient ſouvent leur ſultan, quand leur ſultan ne les feſaient pas décimer.

On demande tous les jours ſi un gouvernement républicain eſt préférable à celui d'un roi ? La diſpute finit toujours par convenir qu'il eſt fort difficile de gouverner les hommes. Les Juifs eurent pour maître DIEU même : voyez ce qui leur en eſt arrivé : ils ont été preſque toujours battus et eſclaves, et aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font une belle figure ?

DEMONIAQUES,

Possédés du démon, énergumènes, exorcisés,

ou plutôt,

Malades de la matrice, des pâles couleurs, hypocondriaques, épileptiques, cataleptiques, guéris par les émolliens de M. Pomme, grand exorciste.

LES vaporeux, les épileptiques, les femmes travaillées de l'utérus, passèrent toujours pour être les victimes des esprits malins, des démons malfesans, des vengeances des dieux. Nous avons vu que ce mal s'appelait le *mal sacré*, et que les prêtres de l'antiquité s'emparèrent par-tout de ces maladies, attendu que les médecins étaient de grands ignorans.

Quand les symptômes étaient fort compliqués, c'est qu'on avait plusieurs démons dans le corps, un démon de fureur, un de luxure, un de contradiction, un de roideur, un d'éblouissement, un de *surdité*; et l'exorciseur avait un démon d'*absurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chassaient les diables du corps des possédés avec la racine

barath et des paroles ; que notre Sauveur les chassait par une vertu divine, qu'il communiqua cette vertu à ses apôtres, mais que cette vertu est aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveler depuis peu l'histoire de St *Paulin*. Ce saint vit à la voûte d'une église un pauvre démoniaque qui marchait sous cette voûte ou sur cette voûte, la tête en bas et les pieds en haut, à peu-près comme une mouche. St *Paulin* vit bien que cet homme était possédé ; il envoya vîte chercher à quelques lieues de là des reliques de St *Felix* de Nole : on les appliqua au patient comme des vésicatoires. Le démon qui soutenait cet homme contre la voûte, s'enfuit aussitôt, et le démoniaque tomba sur le pavé.

Nous pouvons douter de cette histoire en conservant le plus profond respect pour les vrais miracles ; et il nous sera permis de dire que ce n'est pas ainsi que nous guérissons aujourd'hui les démoniaques. Nous les saignons, nous les baignons, nous les purgeons doucement, nous leur donnons des émolliens ; voilà comme M. *Pomme* les traite ; et il a opéré plus de cures que les prêtres d'*Isis* et de *Diane*, ou autres, n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui se disent possédés pour gagner de l'argent, au lieu de les baigner on les fouette.

Il arrivait ſouvent que des épileptiques ayant les fibres et les muſcles deſſéchés, peſaient moins qu'un pareil volume d'eau, et ſurnageaient quand on les mettait dans le bain. On criait miracle; on diſait: c'eſt un poſſédé ou un ſorcier; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable, ou que le démon s'était rendu maître du corps de la perſonne ſurnageante, ou qu'elle s'était donnée à lui. Dans le premier cas elle était exorciſée; dans le ſecond elle était brûlée.

C'eſt ainſi que nous avons raiſonné et agi pendant quinze ou ſeize cents ans; et nous avons oſé nous moquer des Cafres! C'eſt une exclamation qui peut ſouvent échapper.

En 1603, dans une petite ville de la Franche-Comté, une femme de qualité feſait lire les vies des ſaints à ſa belle-fille devant ſes parens; cette jeune perſonne un peu trop inſtruite, mais ne ſachant pas l'orthographe, ſubſtitua le mot d'*hiſtoires* à celui de *vies*. Sa marâtre qui la haïſſait, lui dit aigrement: *Pourquoi ne liſez-vous pas comme il y a?* La petite fille rougit, trembla, n'oſa répondre; elle ne voulut pas déceler celle de ſes compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié, qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confeſſeur de la maiſon

prétendit

prétendit que c'était le diable qui lui avait enſeigné ce mot. La fille aima mieux ſe taire que ſe juſtifier : ſon ſilence fut regardé comme un aveu. L'inquiſition la convainquit d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée, parce qu'elle avait beaucoup de bien de ſa mère et que la confiſcation appartenait de droit aux inquiſiteurs : elle fut la cent millième victime de la doctrine des démoniaques, des poſſédés, des exorciſmes, et des véritables diables qui ont régné ſur la terre.

DENIS (SAINT) L'AREOPAGITE,

Et la fameuſe éclipſe.

L'AUTEUR de l'article *Apocryphe* a négligé une centaine d'ouvrages reconnus pour tels, et qui étant entièrement oubliés, ſemblaient ne pas mériter d'entrer dans ſa liſte. Nous avons cru devoir ne pas omettre St *Denis* ſurnommé l'*aréopagite*, qu'on a prétendu longtemps avoir été diſciple de St *Paul* et d'un *Hierothée* compagnon de St *Paul*, qu'on n'a jamais connu. Il fut, dit-on, ſacré évêque d'Athènes par St *Paul* lui-même. Il eſt dit dans ſa vie qu'il alla rendre une viſite dans

Jérusalem à la sainte Vierge, et qu'il la trouva si belle et si majestueuse, qu'il fut tenté de l'adorer.

Après avoir long-temps gouverné l'Eglise d'Athènes, il alla conférer avec St *Jean* l'évangéliste à Ephèse, ensuite à Rome avec le pape *Clément;* de là il alla exercer son apostolat en France; *et sachant*, dit l'histoire, *que Paris était une ville riche, peuplée, abondante, et comme la capitale des autres, il vint y planter une citadelle pour battre l'enfer et l'infidélité en ruine.*

On le regarda très-long-temps comme le premier évêque de Paris. *Harduinus*, l'un de ses historiens, ajoute qu'à Paris on l'exposa aux bêtes; mais qu'ayant fait le signe de la croix sur elles, les bêtes se prosternèrent à ses pieds. Les païens parisiens le jetèrent alors dans un four chaud; il en sortit frais et en parfaite santé. On le crucifia; quand il fut crucifié il se mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prison avec *Rustique* et *Eleuthère* ses compagnons. Il y dit la messe; St *Rustique* servit de diacre, et *Eleuthère* de sous-diacre. Enfin on les mena tous trois à Montmartre, et on leur trancha la tête, après quoi ils ne dirent plus de messe.

Mais, selon *Harduinus*, il arriva un bien plus grand miracle; le corps de St *Denis* se

leva debout, prit ſa tête entre ſes mains; les anges l'accompagnaient en chantant : *Gloria tibi*, *Domine*, *alleluia.* Il porta ſa tête juſqu'à l'endroit où on lui bâtit une égliſe, qui eſt la fameuſe égliſe de Saint-Denis.

Métaphraſte, *Harduinus*, *Hincmar* évêque de Reims, diſent qu'il fut martyriſé à l'âge de quatre-vingt-onze ans; mais le cardinal *Baronius* prouve qu'il en avait cent dix (*a*), en quoi il eſt ſuivi par *Ribadeneira*, ſavant auteur de la *Fleur des ſaints.* C'eſt ſur quoi nous ne prenons point de parti.

On lui attribue dix-ſept ouvrages, dont malheureuſement nous avons perdu ſix. Les onze qui nous reſtent, ont été traduits du grec par *Jean Scot*, *Hugues de Saint-Victor*, *Albert* dit *le grand*, et pluſieurs autres ſavans illuſtres.

Il eſt vrai que depuis que la ſaine critique s'eſt introduite dans le monde, on eſt convenu que tous les livres qu'on attribue à *Denis* furent écrits par un impoſteur, l'an 362 de notre ère; et il ne reſte plus ſur cela de difficultés.

De la grande éclipſe obſervée par Denis.

Ce qui a ſurtout excité une grande querelle entre les ſavans, c'eſt ce que rapporte un des

(*a*) *Baron.* tome II, page 37.

auteurs inconnus de la vie de St *Denis*. On a prétendu que ce premier évêque de Paris étant en Egypte dans la ville de Diofpolis ou No-Ammon, à l'âge de vingt-cinq ans, et n'étant pas encore chrétien, il y fut témoin avec un de fes amis de la fameufe éclipfe du foleil arrivée dans la pleine lune à la mort de JESUS-CHRIST, et qu'il s'écria en grec: *Ou* DIEU *pâtit, ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diverfement rapportées par divers auteurs; mais dès le temps d'*Eusèbe* de Céfarée on prétendait que deux hiftoriens, l'un nommé *Phlégon* et l'autre *Thallus*, avaient fait mention de cette éclipfe miraculeufe, *Eusèbe* de Céfarée cite *Phlégon*, mais nous n'avons plus fes ouvrages. Il difait, à ce qu'on prétend, que cette éclipfe arriva la quatrième année de la deux centième olympiade, qui ferait la dix-huitième année de *Tibère*. Il y a fur cette anecdote plufieurs leçons, et on peut fe défier de toutes, d'autant plus qu'il refte à favoir fi on comptait encore par olympiades du temps de *Phlégon*; ce qui eft fort douteux.

Ce calcul important intéreffa tous les aftronomes; *Hodgfon*, *Wifton*, *Gale*, *Maurice*, et le fameux *Halley*, ont démontré qu'il n'y avait point eu d'éclipfe de foleil cette année; mais que dans la première année de la deux cent-deuxième olympiade, le 24 novembre, il

en arriva une qui obſcurcit le ſoleil pendant deux minutes à une heure et un quart à Jéruſalem.

On a encore été plus loin ; un jéſuite nommé *Greſlon* prétendit que les Chinois avaient conſervé dans leurs annales la mémoire d'une éclipſe arrivée à peu-près dans ce temps-là, contre l'ordre de la nature. On pria les mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était aſſez plaiſant de prier des aſtronomes de calculer une éclipſe qui n'était pas naturelle. Enfin, il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipſe. (*)

Il réſulte de l'hiſtoire de S[t] *Denis* l'aréopagite, et du paſſage de *Phlégon*, et de la lettre du jéſuite *Greſlon*, que les hommes aiment fort à en impoſer. Mais cette prodigieuſe multitude de menſonges, loin de faire du tort à la religion chrétienne, ne ſert au contraire qu'à en prouver la divinité, puiſqu'elle s'eſt affermie de jour en jour malgré eux.

(*) Voyez ECLIPSE.

DENOMBREMENT.

SECTION PREMIERE.

Les plus anciens dénombremens que l'histoire nous ait laiſſés, ſont ceux des Iſraélites. Ceux-là ſont indubitables puiſqu'ils ſont tirés des livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un dénombrement la fuite des Iſraélites au nombre de ſix cents mille hommes de pied, parce que le texte ne les ſpécifie pas tribu par tribu (*a*); il ajoute qu'une troupe innombrable de gens ramaſſés ſe joignit à eux; ce n'eſt qu'un récit.

Le premier dénombrement circonſtancié eſt celui qu'on voit dans le livre du Vaiedaber, et que nous nommons les *Nombres* (*b*). Par le recenſement que *Moïſe* et *Aaron* firent du peuple dans le déſert, on trouva en comptant toutes les tribus, excepté celle de Lévi, ſix cents trois mille cinq cents cinquante hommes en état de porter les armes; et ſi vous y joignez la tribu de Lévi ſuppoſée égale en nombre aux autres tribus, le fort portant le faible, vous aurez ſix cents cinquante-trois mille neuf cents trente-cinq hommes, auxquels

(*a*) Exod. chap. XII, v. 37 et 38.
(*b*) Nomb. chap. I.

il faut ajouter un nombre égal de vieillards, de femmes et d'enfans, ce qui compofera deux millions fix cents quinze mille fept cents quarante-deux perfonnes parties de l'Egypte.

Lorfque *David*, à l'exemple de *Moïfe*, ordonna le recenfement de tout le peuple (*c*), il fe trouva huit cents mille guerriers des tribus d'Ifraël, et cinq cents mille de celle de Juda, felon le livre des Rois; mais, felon les Paralipomènes (*d*), on compta onze cents mille guerriers dans Ifraël, et moins de cinq cents mille dans Juda.

Le livre des Rois exclut formellement Lévi et Benjamin; et les Paralipomènes ne les comptent pas. Si donc on joint ces deux tribus aux autres, proportion gardée, le total des guerriers fera de dix-neuf cents vingt mille. C'eft beaucoup pour le petit pays de la Judée, dont la moitié eft compofée de rochers affreux et de cavernes. Mais c'était un miracle.

Ce n'eft pas à nous d'entrer dans les raifons pour lefquelles le fouverain arbitre des rois et des peuples punit *David* de cette opération qu'il avait commandée lui-même à *Moïfe*. Il nous appartient encore moins de rechercher pourquoi DIEU étant irrité contre *David*, c'eft

(*c*) Liv. II des Rois, chap. XXIV.

(*d*) Liv. I des Paralip. chap. XXI, v. 5.

le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophète *Gad* ordonna au roi de la part de DIEU de choiſir la guerre, la famine, ou la peſte; *David* accepta la peſte, et il en mourut ſoixante et dix mille juifs en trois jours.

S[t] *Ambroiſe* dans ſon livre de la *pénitence*, et S[t] *Auguſtin* dans ſon livre contre *Fauſte*, reconnaiſſent que l'orgueil et l'ambition avaient déterminé *David* à faire cette revue. Leur opinion eſt d'un grand poids, et nous ne pouvons que nous ſoumettre à leur déciſion, en éteignant toutes les lumières trompeuſes de notre eſprit.

L'Ecriture rapporte un nouveau dénombrement du temps d'*Eſdras* (*e*), lorſque la nation juive revint de la captivité. *Toute cette multitude*, diſent également *Eſdras* et *Néhémie* (*f*), *étant comme un ſeul homme, ſe montait à quarante-deux mille trois cents ſoixante perſonnes*. Ils les nomment toutes par familles, et ils comptent le nombre des juifs de chaque famille et le nombre des prêtres. Mais non-ſeulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres et les noms des familles, on voit encore une erreur de calcul dans l'un et dans l'autre. Par le calcul d'*Eſdras*, au lieu de

(*e*) Liv. I d'*Eſdras*, chap. II, v. 64.

(*f*) Liv. II d'*Eſdras*, qui eſt l'hiſtoire de *Néhémie*, ch. VII, v. 66.

quarante-

quarante-deux mille hommes, on n'en trouve, après avoir tout additionné, que vingt-neuf mille huit cents dix-huit ; et par celui de *Néhémie*, on en trouve trente et un mille quatre-vingt-neuf.

Il faut fur cette méprife apparente confulter les commentateurs, et furtout dom *Calmet*, qui ajoutant à un de ces deux comptes ce qui manque à l'autre, et ajoutant encore ce qui leur manque à tous deux, réfout toute la difficulté. Il manque aux fupputations d'*Efdras* et de *Néhémie*, rapprochées par *Calmet*, dix mille fept cents foixante et dix-fept perfonnes ; mais on les retrouve dans les familles qui n'ont pu donner leur généalogie ; d'ailleurs, s'il y avait quelque faute de copifte, elle ne pourrait nuire à la véracité du texte divinement infpiré.

Il eft à croire que les grands rois voifins de la Paleftine avaient fait les dénombremens de leurs peuples autant qu'il eft poffible. *Hérodote* nous donne le calcul de tous ceux qui fuivirent *Xerxès* (*g*), fans y faire entrer fon armée navale. Il compte dix-fept cents mille hommes, et il prétend que pour parvenir à cette fupputation, on les fefait paffer en divifions de dix mille dans une enceinte qui

(*g*) *Hérodote*, liv. VII, ou *Polymnie*.

ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très-pressés. Cette méthode est bien fautive, car en se pressant un peu moins, il se pouvait aisément que chaque division de dix mille ne fût en effet que de huit à neuf. De plus, cette méthode n'est nullement guerrière; et il eût été beaucoup plus aisé de voir le complet, en fesant marcher les soldats par rang et par files.

Il faut encore observer combien il était difficile de nourrir dix-sept cents mille hommes dans le pays de la Gréce qu'il allait conquérir. On pourrait bien douter, et de ce nombre, et de la manière de le compter, et du fouet donné à l'Hellespont, et du sacrifice de mille bœufs fait à *Minerve* par un roi persan qui ne la connaissait pas, et qui ne vénérait que le soleil, comme l'unique symbole de la Divinité.

Le dénombrement des dix-sept cents mille hommes n'est pas d'ailleurs complet, de l'aveu même d'*Hérodote*, puisque *Xerxès* mena encore avec lui tous les peuples de la Thrace et de la Macédoine, qu'il força, dit-il, chemin fesant, de le suivre, apparemment pour affamer plus vîte son armée. On doit donc faire ici ce que les hommes sages font à la lecture de toutes les histoires anciennes, et même modernes, suspendre son jugement, et douter beaucoup.

Le premier dénombrement que nous ayons d'une nation profane, est celui que fit *Servius*

Tullius, ſixième roi de Rome. Il ſe trouva, dit *Tite-Live*, quatre-vingts mille combattans, tous citoyens romains. Cela ſuppoſe trois cents vingt mille citoyens au moins, tant vieillards que femmes et enfans; à quoi il faut ajouter au moins vingt mille domeſtiques, tant eſclaves que libres.

Or on peut raiſonnablement douter que le petit Etat romain contînt cette multitude. *Romulus* n'avait régné (ſuppoſé qu'on puiſſe l'appeler *roi*) que ſur environ trois mille bandits raſſemblés dans un petit bourg entre des montagnes. Ce bourg était le plus mauvais terrain de l'Italie. Tout ſon pays n'avait pas trois mille pas de circuit. *Servius* était le ſixième chef ou roi de cette peuplade naiſſante. La règle de *Newton*, qui eſt indubitable pour les royaumes électifs, donne à chaque roi vingt et un ans de règne, et contredit par là tous les anciens hiſtoriens qui n'ont jamais obſervé l'ordre des temps, et qui n'ont donné aucune date préciſe. Les cinq rois de Rome doivent avoir régné environ cent ans.

Il n'eſt certainement pas dans l'ordre de la nature qu'un terrain ingrat, qui n'avait pas cinq lieues en long et trois en large, et qui devait avoir perdu beaucoup d'habitans dans ſes petites guerres preſque continuelles, pût être peuplé de trois cents quarante mille

ames. Il n'y en a pas la moitié dans le même territoire où Rome aujourd'hui eſt la métropole du monde chrétien, où l'affluence des étrangers et des ambaſſadeurs de tant de nations doit ſervir à peupler la ville, où l'or coule de la Pologne, de la Hongrie, de la moitié de l'Allemagne, de l'Eſpagne, de la France, par mille canaux dans la bourſe de la daterie, et doit faciliter encore la population, ſi d'autres cauſes l'interceptent.

L'hiſtoire de Rome ne fut écrite que plus de cinq cents ans après ſa fondation. Il ne ſerait point du tout ſurprenant que les hiſtoriens euſſent donné libéralement quatre-vingts mille guerriers à *Servius Tullius* au lieu de huit mille, par un faux zèle pour la patrie. Le zèle eût été plus grand et plus vrai s'ils avaient avoué les faibles commencemens de leur république. Il eſt plus beau de s'être élevé d'une ſi petite origine à tant de grandeur, que d'avoir eu le double des ſoldats d'*Alexandre* pour conquérir environ quinze lieues de pays en quatre cents années.

Le cens ne s'eſt jamais fait que des citoyens romains. On prétend que ſous *Auguſte* il était de quatre millions ſoixante-trois mille, l'an 29 avant notre ère vulgaire, ſelon *Tillemont* qui eſt aſſez exact; mais il cite *Dion Caſſius* qui ne l'eſt guère.

Laurent Echard n'admet qu'un dénombrement de quatre millions cent trente-fept mille hommes, l'an 14 de notre ère. Le même *Echard* parle d'un dénombrement général de l'empire pour la première année de la même ère ; mais il ne cite aucun auteur romain, et ne fpécifie aucun calcul du nombre des citoyens. *Tillemont* ne parle en aucune manière de ce dénombrement.

On a cité *Tacite* et *Suétone ;* mais c'eft très-mal à propos. Le cens dont parle *Suétone* n'eft point un dénombrement de citoyens, ce n'eft qu'une lifte de ceux auxquels le public fourniffait du blé.

Tacite ne parle au livre II que d'un cens établi dans les feules Gaules pour y lever plus de tributs par têtes. Jamais *Augufte* ne fit un dénombrement des autres fujets de fon empire, parce que l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Tacite dit (*h*) qu'*Augufte avait un mémoire écrit de fa main, qui contenait les revenus de l'empire, les flottes, les royaumes tributaires.* Il ne parle point d'un dénombrement.

Dion Caffius fpécifie un cens (*i*), mais il n'articule aucun nombre.

(*h*) Annales, liv. I.

(*i*) Liv. XLIII.

P 3

Josephe, dans ses Antiquités, dit (*k*) que l'an 759 de Rome (temps qui répond à l'onzième année de notre ère), *Cirénius*, établi alors gouverneur de Syrie, se fit donner une liste de tous les biens des Juifs, ce qui causa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général, et prouve seulement que ce *Cirénius* ne fut gouverneur de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) que dix ans après la naissance de notre Sauveur, et non pas au temps de sa naissance.

Voilà, ce me semble, ce qu'on peut recueillir de principal dans les profanes touchant les dénombremens attribués à *Auguste*. Si nous nous en rapportions à eux, JESUS-CHRIST serait né sous le gouvernement de *Varus*, et non sous celui de *Cirénius*; il n'y aurait point eu de dénombrement universel. Mais S[t] *Luc*, dont l'autorité doit prévaloir sur *Josephe*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion Cassius* et tous les écrivains de Rome; S[t] *Luc* affirme positivement qu'il y eut un dénombrement universel de toute la terre, et que *Cirénius* était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui, sans même chercher à le concilier avec *Flavien Josephe*, ni avec aucun autre historien.

(*k*) *Josephe*, liv. XVIII, chap. I.

Au reſte, ni le nouveau Teſtament, ni l'ancien, ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'hiſtoire, mais pour nous annoncer des vérités ſalutaires, devant leſquelles tous les événemens et toutes les opinions devaient diſparaître. C'eſt toujours ce que nous répondons aux faux calculs, aux contradictions, aux abſurdités, aux fautes énormes de géographie, de chronologie, de phyſique, et même de ſens commun, dont les philoſophes nous diſent ſans ceſſe que la ſainte Ecriture eſt remplie : nous ne ceſſons de leur dire qu'il n'eſt point ici queſtion de raiſon, mais de foi et de piété.

SECTION II.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes, les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur *Gad* vienne leur propoſer, de la part de DIEU, la famine, la guerre, ou la peſte, pour les punir d'avoir voulu ſavoir leur compte. Aucun d'eux ne le ſait.

On conjecture, on devine, et toujours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui compoſent l'empire de Ruſſie, à vingt-quatre millions, ſur les mémoires qui m'ont été envoyés ;

mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je connais très-peu de chofes que je vouluffe garantir.

J'ai cru que l'Allemagne pofsède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me fuis trompé d'un million ou deux, on fait que c'eft une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Efpagne fi je ne lui accorde que fept millions de fujets dans notre continent. C'eft bien peu de chofe; mais don *Uftaris*, employé dans le miniftère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre feize et vingt millions. C'eft une preuve que le docteur *Gad* n'a rien à reprocher au miniftère de France. Quant aux villes capitales, les opinions font encore partagées. Paris, felon quelques calculateurs, a fept cents mille habitans; et, felon d'autres, cinq cents. Il en eft ainfi de Londres, de Conftantinople, du grand Caire.

Pour les fujets du pape, ils feront la foule en paradis; mais la foule eft médiocre fur terre. Pourquoi cela? c'eft qu'ils font fujets du pape. *Caton* le cenfeur aurait-il jamais cru que les Romains en viendraient là? (*)

(*) Voyez POPULATION.

DESTIN.

De tous les livres de l'Occident qui ſont parvenus juſqu'à nous, le plus ancien eſt *Homère ;* c'eſt là qu'on trouve les mœurs de l'antiquité profane, des héros groſſiers, des dieux groſſiers, faits à l'image de l'homme. Mais c'eſt là que parmi les rêveries et les inconſéquences on trouve auſſi les ſemences de la philoſophie, et ſurtout l'idée du deſtin qui eſt maître des dieux, comme les dieux ſont les maîtres du monde.

Quand le magnanime *Hector* veut abſolument combattre le magnanime *Achille*, et que pour cet effet il ſe met à fuir de toutes ſes forces, et fait trois fois le tour de la ville avant de combattre, afin d'avoir plus de vigueur ; quand *Homère* compare *Achille* aux pieds légers qui le pourſuit, à un homme qui dort ; quand madame *Dacier* s'extaſie d'admiration ſur l'art et le grand ſens de ce paſſage ; alors *Jupiter* veut ſauver le grand *Hector*, qui lui a fait tant de ſacrifices ; et il conſulte les deſtinées ; il pèſe dans une balance les deſtins d'*Hector* et d'*Achille* (*a*) ; il trouve que le troyen doit abſolument être tué par le grec ; il ne peut s'y oppoſer ; et dès ce moment *Apollon*,

(*a*) Iliade, liv. XXII.

le génie gardien d'*Hector*, eſt obligé de l'abandonner. Ce n'eſt pas qu'*Homère* ne prodigue ſouvent, et ſurtout en ce même endroit, des idées toutes contraires, ſuivant le privilége de l'antiquité; mais enfin, il eſt le premier chez qui on trouve la notion du deſtin. Elle était donc très en vogue de ſon temps.

Les phariſiens, chez le petit peuple juif, n'adoptèrent le deſtin que pluſieurs ſiècles après; car ces phariſiens eux-mêmes, qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs, étaient très-nouveaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie une partie des dogmes des ſtoïciens aux anciennes idées juives. St *Jérôme* prétend même que leur ſecte n'eſt pas beaucoup antérieure à notre ère vulgaire.

Les philoſophes n'eurent jamais beſoin ni d'*Homère*, ni des phariſiens, pour ſe perſuader que tout ſe fait par des lois immuables, que tout eſt arrangé, que tout eſt un effet néceſſaire. Voici comme ils raiſonnaient :

Ou le monde ſubſiſte par ſa propre nature, par ſes lois phyſiques, ou un Etre ſuprême l'a formé ſelon ſes lois ſuprêmes; dans l'un et l'autre cas ces lois ſont immuables; dans l'un et l'autre cas tout eſt néceſſaire; les corps graves tendent vers le centre de la terre, ſans pouvoir tendre à ſe repoſer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas.

L'inſtinct d'un épagneul ne peut être l'inſtinct d'une autruche ; tout eſt arrangé, engrené et limité.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux et d'idées; il vient un temps où il perd néceſſairement ſes dents, ſes cheveux et ſes idées.

Il eſt contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui eſt aujourd'hui ne ſoit pas ; il eſt auſſi contradictoire que ce qui doit être, puiſſe ne pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la deſtinée d'une mouche, il n'y aurait nulle raiſon qui pût t'empêcher de faire le deſtin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes, de toute la nature ; tu te trouverais au bout du compte plus puiſſant que DIEU.

Des imbécilles diſent: Mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre ; d'autres qui ſont les capables diſent : L'homme prudent fait lui-même ſon deſtin.

Nullum numen abeſt ſi ſit prudentia ; ſed nos
Te facimus, Fortuna, deam, cœloque locamus.

La fortune n'eſt rien; c'eſt en vain qu'on l'adore ;
La prudence eſt le dieu qu'on doit ſeul implorer.

Mais ſouvent le prudent ſuccombe ſous ſa deſtinée, loin de la faire ; c'eſt le deſtin qui fait les prudens.

De profonds politiques aſſurent que ſi on avait aſſaſſiné *Cromwell*, *Ludlow*, *Ireton* et une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à *Charles I*, ce roi aurait pu vivre encore, et mourir dans ſon lit ; ils ont raiſon : ils peuvent ajouter encore que ſi toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer, ce monarque n'aurait pas péri ſur un échafaud, auprès de *Whitehall* ou *ſalle blanche* ; mais les choſes étaient arrangées de façon que *Charles* devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'*Oſſat* était ſans doute plus prudent qu'un fou des petites-maiſons ; mais n'eſt-il pas évident que les organes du ſage d'*Oſſat* étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard ſont différens de ceux d'une grue et d'une alouette.

Ton médecin a ſauvé ta tante ; mais certainement il n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature, il l'a ſuivi. Il eſt clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville, qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel temps une certaine maladie, que le médecin ne pouvait pas être ailleurs

que dans la ville où il était, que ta tante devait l'appeler, qu'il devait lui prefcrire les drogues qui l'ont guérie, ou qu'on a cru l'avoir guérie, lorfque la nature était le feul médecin.

Un payfan croit qu'il a grêlé par hafard fur fon champ; mais le philofophe fait qu'il n'y a point de hafard, et qu'il était impoffible, dans la conftitution de ce monde, qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui, étant effrayés de cette vérité, en accordent la moitié, comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers, et demandent répit pour le refte. Il y a, difent-ils, des événemens néceffaires, et d'autres qui ne le font pas. Il ferait plaifant qu'une partie de ce monde fût arrangée, et que l'autre ne le fût point; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver, et qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Quand on y regarde de près, on voit que la doctrine contraire à celle du deftin eft abfurde; mais il y a beaucoup de gens deftinés à raifonner mal, d'autres à ne point raifonner du tout, d'autres à perfécuter ceux qui raifonnent.

Quelques-uns vous difent: Ne croyez pas au fatalifme; car alors tout vous paraiffant inévitable, vous ne travaillerez à rien, vous croupirez dans l'indifférence, vous n'aimerez



ni les richeſſes, ni les honneurs, ni les louanges, vous ne voudrez rien acquérir, vous vous croirez ſans mérite comme ſans pouvoir; aucun talent ne ſera cultivé, tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien, Meſſieurs, nous aurons toujours des paſſions et des préjugés, puiſque c'eſt notre deſtinée d'être ſoumis aux préjugés et aux paſſions : nous ſaurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup plus de mérite et de grands talens, que d'avoir les cheveux bien plantés et la main belle : nous ſerons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien, et cependant nous aurons toujours de la vanité.

J'ai néceſſairement la paſſion d'écrire ceci, et toi tu as la paſſion de me condamner; nous ſommes tous deux également ſots, également les jouets de la deſtinée. Ta nature eſt de faire du mal, la mienne eſt d'aimer la vérité, et de la publier malgré toi.

Le hibou, qui ſe nourrit de ſouris dans ſa maſure, a dit au roſſignol : Ceſſe de chanter ſous tes beaux ombrages, viens dans mon trou, afin que je t'y dévore; et le roſſignol a répondu : Je ſuis né pour chanter ici, et pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté? Je ne vous entends pas. Je ne ſais ce

que c'eſt que cette liberté dont vous parlez ; il y a ſi long-temps que vous diſputez ſur ſa nature, qu'aſſurément vous ne la connaiſſez pas. Si vous voulez, ou plutôt, ſi vous pouvez examiner paiſiblement avec moi ce que c'eſt, paſſez à la lettre L.

DEVOT.

L'Evangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; elle dit : Sois doux, ſimple, équitable ;
Car d'un dévot ſouvent au chrétien véritable
La diſtance eſt cent fois plus grande, à mon avis,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis.

BOILEAU, ſatire XI.

IL eſt bon de remarquer, dans nos queſtions, que *Boileau* eſt le ſeul poëte qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point, la ſainte évangile, mais le ſaint évangile. Ces inadvertances échappent aux meilleurs écrivains ; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il eſt aiſé de mettre à la place :

L'Evangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Soit dévot ; mais il dit : Sois doux, ſimple, équitable.

A l'égard de *Davis*, il n'y a point de détroit de *Davis* ; mais un détroit de *David*. Les Anglais mettent un *s* au génitif, et c'eſt la

ſource de la mépriſe ; car au temps de *Boileau* perſonne en France n'apprenait l'anglais, qui eſt aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'eſt un habitant du mont Krapac qui a inſpiré aux Français le goût de cette langue, et qui leur ayant fait connaître la philoſophie et la poëſie anglaiſe, a été pour cela perſécuté par des velches.

Venons à préſent au mot *dévot ;* il ſignifie *dévoué ;* et dans le ſens rigoureux du terme, cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines et aux religieuſes qui ſont des vœux. Mais comme il n'eſt pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'Evangile, ce titre ne doit en effet appartenir à perſonne. Tout le monde doit être également juſte. Un homme qui ſe dit dévot reſſemble à un roturier qui ſe dit marquis ; il s'arroge une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que ſon prochain. On pardonne cette ſottiſe à des femmes ; leur faibleſſe et leur frivolité les rendent excuſables ; les pauvres créatures paſſent d'un amant à un directeur avec bonne foi : mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent, qui abuſent de leur ignorance, qui fondent le trône de leur orgueil ſur la crédulité du ſexe. Ils ſe forment un petit ſérail myſtique, compoſé de ſept ou huit vieilles beautés, ſubjuguées par le poids de leur déſœuvrement ; et

preſque

presque toujours ces sujettes payent des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme sans amant, point de vieille dévote sans un directeur. Oh! que les Orientaux sont plus sensés que nous! Jamais un bacha n'a dit: Nous soupâmes hier avec l'aga des janissaires, qui est l'amant de ma sœur, et le vicaire de la mosquée, qui est le directeur de ma femme.

DICTIONNAIRE.

La méthode des dictionnaires, inconnue à l'antiquité, est d'une utilité qu'on ne peut contester; et l'Encyclopédie, imaginée par MM. d'*Alembert* et *Diderot*, achevée par eux et par leurs associés avec tant de succès, malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire* doit suffire; il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges et des satires par ordre alphabétique; tel est le *Dictionnaire historique, littéraire et critique, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre*, et imprimé en 1758, en six volumes in-8°, sans nom d'auteur.

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer qu'il a été entrepris *ſur les avis de l'auteur de la Gazette eccléſiaſtique, écrivain redoutable*, diſent-ils, *dont la flèche, déjà comparée à celle de Jonathas, n'eſt jamais retournée en arrière, et eſt toujours teinte du ſang des morts, du carnage des plus vaillans : A ſanguine interfectorum, ab adipe fortium ſagitta Jonathæ nunquàm rediit retrorsùm.*

On conviendra ſans peine que *Jonathas* fils de *Saül*, tué à la bataille de Gelboé, a un rapport immédiat avec un convulſionnaire de Paris qui barbouillait les nouvelles eccléſiaſtiques dans un grenier en 1758.

L'auteur de cette préface y parle du grand *Colbert*. On croit d'abord que c'eſt du miniſtre d'Etat qui a rendu de ſi grands ſervices à la France ; point du tout, c'eſt d'un évêque de Montpellier. Il ſe plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas aſſez loué le célèbre abbé d'*Asfeld*, l'illuſtre *Bourſier*, le fameux *Gennes*, l'immortel *la Borde*, et qu'on n'ait pas dit aſſez d'injures à l'archevêque de Sens *Languet* et à un nommé *Fillot*, tous gens connus, à ce qu'il prétend, des colonnes d'Hercule à la mer Glaciale. Il promet qu'il ſera *vif, fort et piquant, par principe de religion ; qu'il rendra ſon viſage plus ferme que le viſage de ſes ennemis, et ſon front plus dur que leur front, ſelon la parole d'Ezéchiel.*

Il déclare qu'il a mis à contribution tous les journaux et tous les ana, et il finit par espérer que le ciel répandra ses bénédictions sur son travail.

Dans ces espèces de dictionnaires, qui ne sont que des ouvrages de parti, on trouve rarement ce qu'on cherche, et souvent ce qu'on ne cherche pas. Au mot *Adonis*, par exemple, on apprend que *Vénus* fut amoureuse de lui ; mais pas un mot du culte d'*Adonis*, ou *Adonaï*, chez les Phéniciens ; rien sur ces fêtes si antiques et si célèbres, sur les lamentations suivies de réjouissances qui étaient des allégories manifestes, ainsi que les fêtes de *Cérès*, celles d'*Isis*, et tous les mystères de l'antiquité. Mais en récompense on trouve la religieuse *Adkichomia* qui traduisit en vers les psaumes de *David*, au seizième siècle, et *Adkichomius* qui était apparemment son parent, et qui fit la Vie de JESUS-CHRIST en bas allemand.

On peut bien penser que tous ceux de la faction dont était le rédacteur sont accablés de louanges, et les autres d'injures. L'auteur, ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties, dit de *Nicolas Boindin*, procureur-général des trésoriers de France, de l'académie des belles-lettres, qu'il était *poëte et athée*.

Ce magiſtrat n'a pourtant jamais fait imprimer de vers, et n'a rien écrit ſur la métaphyſique ni ſur la religion.

Il ajoute que *Boindin* ſera mis par la poſtérité au rang des *Vanini*, des *Spinoſa* et des *Hobbes*. Il ignore que *Hobbes* n'a jamais profeſſé l'athéiſme, qu'il a ſeulement ſoumis la religion à la puiſſance ſouveraine, qu'il appelle le *Léviathan*. Il ignore que *Vanini* ne fut point athée ; que le mot d'*athée* même ne ſe trouve pas dans l'arrêt qui le condamna ; qu'il fut accuſé d'impiété pour s'être élevé fortement contre la philoſophie d'*Ariſtote* ; et pour avoir diſputé aigrement et ſans retenue contre un conſeiller au parlement de Toulouſe, nommé *Francon* ou *Franconi*, qui eut le crédit de le faire brûler, parce qu'on fait brûler qui on veut, témoin la *Pucelle d'Orléans*, *Michel Servet*, le conſeiller *Dubourg*, la maréchale d'*Ancre*, *Urbain Grandier*, *Morin*, et les livres des janſéniſtes. Voyez d'ailleurs l'apologie de *Vanini* par le ſavant *la Croſe*, et l'article *Athéiſme*.

Le vocabuliſte traite *Boindin* de *ſcélérat* ; ſes parens voulaient attaquer en juſtice et faire punir un auteur qui mérite ſi bien le nom qu'il oſe donner à un magiſtrat, à un ſavant eſtimable : mais le calomniateur ſe cachait ſous un nom ſuppoſé, comme la plupart des libelliſtes.

Immédiatement après avoir parlé si indignement d'un homme respectable pour lui, il le regarde comme un témoin irréfragable, parce que *Boindin*, dont la mauvaise humeur était connue, a laissé un mémoire très-mal fait et très-téméraire, dans lequel il accuse *la Motte*, le plus honnête homme du monde, un géomètre et un marchand quincaillier, d'avoir fait les vers infames qui firent condamner *Jean-Baptiste Rousseau*. Enfin, dans la liste des ouvrages de *Boindin*, il omet exprès ses excellentes dissertations imprimées dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*, dont il était un membre très-distingué.

L'article *Fontenelle* n'est qu'une satire de cet ingénieux et savant académicien dont l'Europe littéraire estime la science et les talens. L'auteur a l'impudence de dire que *son Histoire des oracles ne fait pas honneur à sa religion.* Si *Vandale*, auteur de l'*Histoire des oracles*, et son rédacteur *Fontenelle* avaient vécu du temps des Grecs et de la république romaine, on pourrait dire avec raison qu'ils étaient plutôt de bons philosophes que de bons païens; mais, en bonne foi, quel tort font-ils à la religion chrétienne en fesant voir que les prêtres païens étaient des fripons? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle, intitulé *Dictionnaire*, plaident leur propre cause? *Jam proximus*

ardet Ucalegon. Mais ſerait-ce inſulter à la religion chrétienne que de prouver la friponnerie des convulſionnaires ? Le gouvernement a fait plus, il les a punis ſans être accuſé d'irréligion.

Le libelliſte ajoute qu'il ſoupçonne *Fontenelle* de n'avoir rempli ſes devoirs de chrétien que par mépris pour le chriſtianiſme même. C'eſt une étrange démence dans ces fanatiques de crier toujours qu'un philoſophe ne peut être chrétien ; il faudrait les excommunier et les punir pour cela ſeul : car c'eſt aſſurément vouloir détruire le chriſtianiſme, que d'aſſurer qu'il eſt impoſſible de bien raiſonner, et de croire une religion ſi raiſonnable et ſi ſainte.

Des Ivetaux, précepteur de *Louis XIII*, eſt accuſé d'avoir vécu et d'être mort ſans religion. Il ſemble que les compilateurs n'en aient aucune, ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable, ils cherchent partout des complices.

Le galant homme auteur de ces articles ſe complaît à rapporter tous les mauvais vers contre l'académie françaiſe, et des anecdotes auſſi ridicules que fauſſes. C'eſt apparemment encore par zèle de religion.

Je ne dois pas perdre une occaſion de réfuter le conte abſurde qui a tant couru, et qu'il répète fort mal à propos à l'article de

l'abbé *Gédouin*, ſur lequel il ſe fait un plaiſir de tomber, parce qu'il avait été jéſuite dans ſa jeuneſſe ; faibleſſe paſſagère dont je l'ai vu ſe repentir toute ſa vie.

Le dévot et ſcandaleux rédacteur du dictionnaire prétend que l'abbé *Gédouin* coucha avec la célèbre *Ninon Lenclos*, le jour même qu'elle eut quatre-vingts ans accomplis. Ce n'était pas aſſurément à un prêtre de conter cette aventure dans un prétendu *Dictionnaire des hommes illuſtres*. Une telle ſottiſe n'eſt nullement vraiſemblable ; et je puis certifier que rien n'eſt plus faux. On mettait autrefois cette anecdote ſur le compte de l'abbé de *Châteauneuf*, qui n'était pas difficile en amour, et qui, diſait-on, avait eu les faveurs de *Ninon* âgée de ſoixante ans, ou plutôt lui avait donné les ſiennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé *Gédouin*, l'abbé de *Châteauneuf* et Mlle *Lenclos ;* je puis aſſurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans ſon viſage portait les marques les plus hideuſes de la vieilleſſe ; que ſon corps en avait toutes les infirmités, et qu'elle avait dans l'eſprit les maximes d'un philoſophe auſtère.

A l'article *des Houllières*, le rédacteur prétend que c'eſt elle qui eſt déſignée ſous le nom de *précieuſe* dans la ſatire de *Boileau* contre les femmes. Jamais perſonne n'eut moins ce

défaut que M[me] *des Houllières ;* elle paſſa toujours pour la femme du meilleur commerce ; elle était très-ſimple et très-agréable dans la converſation.

L'article *la Motte* eſt plein d'injures atroces contre cet académicien, homme très-aimable, poëte philoſophe qui a fait des ouvrages eſtimables dans tous les genres. Enfin l'auteur, pour vendre ſon livre en ſix volumes, en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros eſt *Carré de Montgeron*, qui préſenta au roi un recueil des miracles opérés par les convulſionnaires dans le cimetière de Saint-Médard ; et ſon héros était un ſot qui eſt mort fou.

L'intérêt du public, de la littérature et de la raiſon exigeait qu'on livrât à l'indignation publique ces libelliſtes à qui l'avidité d'un gain ſordide pourrait ſuſciter des imitateurs ; d'autant plus que rien n'eſt ſi aiſé que de copier des livres par ordre alphabétique, et d'y ajouter des platitudes, des calomnies et des injures.

Extrait des réflexions d'un académicien ſur le dictionnaire de l'académie.

J'AURAIS voulu rapporter l'étymologie naturelle et inconteſtable de chaque mot, comparer

comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptions diverses, la force ou la faiblesse du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères ; enfin, citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot, faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il est plus propre à la poësie qu'à la prose.

Par exemple, j'observais que l'*inclémence* des airs est ridicule dans une histoire, parce que ce terme d'*inclémence* a son origine dans la colère du ciel qu'on suppose manifestée par l'intempérie, les dérangemens, les rigueurs des saisons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs pestilentielles, &c. Ainsi donc *inclémence* étant une métaphore, est consacrée à la poësie.

Je donnais au mot *impuissance* toutes les acceptions qu'il reçoit. Je fesais voir dans quelle faute est tombé un historien qui parle de l'impuissance du roi *Alfonse*, en n'exprimant pas si c'était celle de résister à son frère, ou celle dont sa femme l'accusait.

Je tâchais de faire voir que les épithètes *irrésistible*, *incurable*, exigeaient un grand ménagement. Le premier qui a dit, l'*impulsion irrésistible du génie*, a très-bien rencontré, parce

qu'en effet il s'agiſſait d'un grand génie qui s'était livré à ſon talent malgré tous les obſtacles. Les imitateurs qui ont employé cette expreſſion pour des hommes médiocres, ſont des plagiaires qui ne ſavent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a été encore enchâſſé dans un vers que par l'induſtrieux *Racine* :

D'un incurable amour remèdes impuiſſans.

Voilà ce que *Boileau* appelle *des mots trouvés*.

Dès qu'un homme de génie a fait un uſage nouveau d'un terme de la langue, les copiſtes ne manquent pas d'employer cette même expreſſion mal à propos en vingt endroits, et n'en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un ſeul de ces mots trouvés, une ſeule expreſſion neuve de génie dans aucun auteur tragique depuis *Racine*, excepté ces années dernières. Ce ſont pour l'ordinaire des termes lâches, oiſeux, rebattus, ſi mal mis en place, qu'il en réſulte un ſtyle barbare ; et, à la honte de la nation, ces ouvrages viſigoths et vandales furent quelque temps prônés, célébrés, admirés dans les journaux, dans les mercures, ſurtout quand ils furent protégés par je ne ſais quelle dame qui ne s'y connaiſſait point du tout.

On en eſt revenu aujourd'hui ; et à un ou deux près, ils ſont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réflexions, mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je feſais voir à la lettre E que nos *e* muets qui nous ſont reprochés par un italien, ſont préciſément ce qui forme la délicieuſe harmonie de notre langue. *Empire*, *couronne*, *diadème*, *épouvantable*, *ſenſible* ; cet *e* muet qu'on fait ſentir, ſans l'articuler, laiſſe dans l'oreille un ſon mélodieux, comme celui d'un timbre qui réſonne encore quand il n'eſt plus frappé. C'eſt ce que nous avons déjà répondu à un italien homme de lettres, qui était venu à Paris pour enſeigner ſa langue, et qui ne devait pas y décrier la nôtre.

Il ne ſentait pas la beauté et la néceſſité de nos rimes féminines ; elles ne ſont que des *e* muets. Cet entrelacement de rimes maſculines et féminines fait le charme de nos vers.

De ſemblables obſervations ſur l'alphabet et ſur les mots, auraient pu être de quelque utilité ; mais l'ouvrage eût été trop long.

DIEU, DIEUX.

SECTION PREMIERE.

On ne peut trop avertir que ce Dictionnaire n'eſt point fait pour répéter ce que tant d'autres ont dit.

La connaiſſance d'un Dieu n'eſt point empreinte en nous par les mains de la nature, car tous les hommes auraient la même idée, et nulle idée ne naît avec nous (*). Elle ne nous vient point comme la perception de la lumière, de la terre, &c. que nous recevons dès que nos yeux et notre entendement s'ouvrent. Eſt-ce une idée philoſophique? non. Les hommes ont admis des dieux avant qu'il y eût des philoſophes.

D'où eſt donc dérivée cette idée? du ſentiment et de cette logique naturelle qui ſe développe avec l'âge dans les hommes les plus groſſiers. On a vu des effets étonnans de la nature, des moiſſons et des ſtérilités, des jours ſereins et des tempêtes, des bienfaits et des fléaux, et on a ſenti un maître. Il a fallu des chefs pour gouverner des ſociétés, et on a eu beſoin d'admettre des ſouverains de ces ſouverains nouveaux que la faibleſſe humaine s'était

(*) Voyez IDÉE.

donnés, des êtres dont le pouvoir ſuprême fît trembler des hommes qui pouvaient accabler leurs égaux. Les premiers ſouverains ont à leur tour employé ces notions pour cimenter leur puiſſance. Voilà les premiers pas, voilà pourquoi chaque petite ſociété avait ſon Dieu. Ces notions étaient groſſières, parce que tout l'était. Il eſt très-naturel de raiſonner par analogie. Une ſociété ſous un chef ne niait point que la peuplade voiſine n'eût auſſi ſon juge, ſon capitaine; par conſéquent elle ne pouvait nier qu'elle n'eût auſſi ſon Dieu. Mais comme chaque peuplade avait intérêt que ſon capitaine fût le meilleur, elle avait intérêt auſſi à croire, et par conſéquent elle croyait que ſon Dieu était le plus puiſſant. De là ces anciennes fables ſi long-temps généralement répandues, que les dieux d'une nation combattaient contre les dieux d'une autre. De là tant de paſſages dans les livres hébreux qui décèlent à tout moment l'opinion où étaient les Juifs, que les dieux de leurs ennemis exiſtaient, mais que le dieu des Juifs leur était ſupérieur.

Cependant il y eut des prêtres, des mages, des philoſophes, dans les grands Etats où la ſociété perfectionnée pouvait comporter des hommes oiſifs, occupés de ſpéculations.

Quelques-uns d'entre eux perfectionnèrent

leur raiſon juſqu'à reconnaître en ſecret un Dieu unique et univerſel. Ainſi, quoique chez les anciens Egyptiens on adorât *Oſiri*, *Oſiris*, ou plutôt *Oſireth* (qui ſignifie *cette terre eſt à moi*), quoiqu'ils adoraſſent encore d'autres êtres ſupérieurs, cependant ils admettaient un dieu ſuprême, un principe unique, qu'ils appelaient *Knef*, et dont le ſymbole était une ſphère poſée ſur le frontiſpice du temple.

Sur ce modèle les Grecs eurent leur *Zeus*, leur *Jupiter*, maître des autres dieux qui n'étaient que ce que ſont les anges chez les Babyloniens et chez les Hébreux, et les ſaints chez les chrétiens de la communion romaine.

C'eſt une queſtion plus épineuſe qu'on ne penſe, et très-approfondie, ſi pluſieurs dieux égaux en puiſſance pourraient ſubſiſter à la fois.

Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité, nous nous traînons ſeulement de ſoupçons en ſoupçons, de vraiſemblances en probabilités. Nous arrivons à un très-petit nombre de certitudes. Il y a quelque choſe; donc il y a quelque choſe d'éternel, car rien n'eſt produit de rien. Voilà une vérité certaine ſur laquelle votre eſprit ſe repoſe. Tout ouvrage qui nous montre des moyens et une fin, annonce un ouvrier; donc cet univers compoſé de reſſorts, de moyens dont chacun a ſa fin, découvre un ouvrier très-puiſſant,

très-intelligent. Voilà une probabilité qui approche de la plus grande certitude ; mais cet artifan fuprême eft-il infini ? eft-il par-tout ? eft-il en un lieu ? comment répondre à cette queftion avec notre intelligence bornée et nos faibles connaiffances ?

Ma feule raifon me prouve un être qui a arrangé la matière de ce monde ; mais ma raifon eft impuiffante à me prouver qu'il ait fait cette matière, qu'il l'ait tirée du néant. Tous les fages de l'antiquité, fans aucune exception, ont cru la matière éternelle et fubfiftante par elle-même. Tout ce que je puis faire fans le fecours d'une lumière fupérieure, c'eft donc de croire que le Dieu de ce monde eft auffi éternel et exiftant par lui-même. DIEU et la matière exiftent par la nature des chofes. D'autres dieux ainfi que d'autres mondes ne fubfifteraient-ils pas ? Des nations entières, des écoles très-éclairées ont bien admis deux dieux dans ce monde-ci, l'un la fource du bien, l'autre la fource du mal. Ils ont admis une guerre interminable entre deux puiffances égales. Certes la nature peut plus aifément fouffrir dans l'immenfité de l'efpace plufieurs êtres indépendans, maîtres abfolus chacun dans leur étendue, que deux dieux bornés et impuiffans dans ce monde, dont l'un ne peut faire le bien, et l'autre ne peut faire le mal.

Si DIEU et la matière exiſtent de toute éternité, comme l'antiquité l'a cru, voilà deux êtres néceſſaires; or s'il y a deux êtres néceſſaires, il peut y en avoir trente. Ces ſeuls doutes, qui ſont le germe d'une infinité de réflexions, ſervent au moins à nous convaincre de la faibleſſe de notre entendement. Il faut que nous confeſſions notre ignorance ſur la nature de la Divinité avec *Cicéron*. Nous n'en ſaurons jamais plus que lui.

Les écoles ont beau nous dire que DIEU eſt infini négativement et non privativement, *formaliter et non materialiter*, qu'il eſt le premier, le moyen et le dernier acte, qu'il eſt partout ſans être dans aucun lieu; cent pages de commentaires ſur de pareilles définitions ne peuvent nous donner la moindre lumière. Nous n'avons ni degré, ni *point d'appui* pour monter à de telles connaiſſances. Nous ſentons que nous ſommes ſous la main d'un être inviſible; c'eſt tout, et nous ne pouvons faire un pas au-delà. Il y a une témérité inſenſée à vouloir deviner ce que c'eſt que cet être, s'il eſt étendu ou non, s'il exiſte dans un lieu ou non, comment il exiſte, comment il opère. (*)

(*) Voyez CREATION, INFINI.

SECTION II.

Je crains toujours de me tromper; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples policés reconnaiſſaient un Dieu ſuprême. Il n'y a pas un ſeul livre, une médaille, un bas-relief, une inſcription, où il ſoit parlé de *Junon*, de *Minerve*, de *Neptune*, de *Mars* et des autres dieux, comme d'un être formateur, ſouverain de toute la nature. Au contraire, les plus anciens livres profanes que nous ayons, *Héſiode* et *Homère*, repréſentent leur *Zeus* comme ſeul lançant la foudre, comme ſeul maître des dieux et des hommes; il punit même les autres dieux; il attache *Junon* à une chaîne; il chaſſe *Apollon* du ciel.

L'ancienne religion des brachmanes, la première qui admit des créatures céleſtes, la première qui parla de leur rebellion, s'explique d'une manière ſublime ſur l'unité et la puiſſance de DIEU, comme nous l'avons vu à l'article *Ange*.

Les Chinois, tout anciens qu'ils ſont, ne viennent qu'après les Indiens; ils ont reconnu un ſeul Dieu de temps immémorial; point de dieux ſubalternes, point de génies ou démons médiateurs entre DIEU et les hommes, point

d'oracles, point de dogmes abſtraits, point de diſputes théologiques chez les lettrés; l'empereur fut toujours le premier pontife, la religion fut toujours auguſte et ſimple : c'eſt ainſi que ce vaſte empire, quoique ſubjugué deux fois, s'eſt toujours conſervé dans ſon intégrité, qu'il a ſoumis ſes vainqueurs à ſes lois, et que, malgré les crimes et les malheurs attachés à la race humaine, il eſt encore l'Etat le plus floriſſant de la terre.

Les mages de Chaldée, les Sabéens ne reconnaiſſaient qu'un ſeul Dieu ſuprême, et l'adoraient dans les étoiles qui ſont ſon ouvrage.

Les Perſans l'adoraient dans le ſoleil. La ſphère poſée ſur le frontiſpice du temple de Memphis, était l'emblème d'un Dieu unique et parfait, nommé *Knef* par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus*, *maximus* n'a jamais été donné par les Romains qu'au ſeul *Jupiter*, *hominum ſator atque deorum.* On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs. (*a*)

Cette adoration d'un Dieu ſuprême eſt confirmée depuis *Romulus* juſqu'à la deſtruction

(*a*) Le prétendu *Jupiter*, né en Crète, n'était qu'une fable hiſtorique, ou poëtique, comme celle des autres dieux. *Jovis*, depuis *Jupiter*, était la traduction du mot grec *Zeus*, et *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jehovah.*

entière de l'empire, et à celle de ſa religion. Malgré toutes les folies du peuple qui vénérait des dieux ſecondaires et ridicules, et malgré les épicuriens qui au fond n'en reconnaiſſaient aucun, il eſt avéré que les magiſtrats et les ſages adorèrent dans tous les temps un Dieu ſouverain.

Dans le grand nombre de témoignages qui nous reſtent de cette vérité, je choiſirai d'abord celui de *Maxime* de Tyr qui floriſſait ſous les *Antonins*, ces modèles de la vraie piété, puiſqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ſes paroles dans ſon diſcours intitulé, *De* DIEU *ſelon Platon*. Le lecteur qui veut s'inſtruire eſt prié de les bien peſer.

Les hommes ont eu la faibleſſe de donner à DIEU *une figure humaine, parce qu'ils n'avaient rien vu au-deſſus de l'homme; mais il eſt ridicule de s'imaginer, avec Homère, que Jupiter ou la ſuprême Divinité a les ſourcils noirs et les cheveux d'or, et qu'il ne peut les ſecouer ſans ébranler le ciel.*

Quand on interroge les hommes ſur la nature de la Divinité, toutes leurs réponſes ſont différentes. Cependant, au milieu de cette variété prodigieuſe d'opinions, vous trouverez un même ſentiment par toute la terre, c'eſt qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu qui eſt le père de tous, &c.

Que deviendront, après cet aveu formel, et après les diſcours immortels des *Cicéron*, des

Antonin, des *Epictète*; que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encore aujourd'hui? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polythéisme grossier et d'une idolâtrie puérile, qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité? Ils ont pris les rêveries d'*Homère* pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encore plus fort et plus expressif? vous le trouverez dans la lettre de *Maxime* de Madaure à S[t] *Augustin*; tous deux étaient philosophes et orateurs; du moins ils s'en piquaient: ils s'écrivaient librement; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion et un de la nouvelle.

Lisez la lettre de *Maxime* de Madaure, et la réponse de l'évêque d'Hippone.

Lettre de Maxime de Madaure.

„ Or, qu'il y ait un Dieu souverain qui
„ soit sans commencement, et qui, sans
„ avoir rien engendré de semblable à lui,
„ soit néanmoins le père et le formateur de
„ toutes choses, quel homme est assez gros-
„ sier, assez stupide pour en douter? C'est
„ celui dont nous adorons sous des noms

„ divers l'éternelle puiſſance répandue dans
„ toutes les parties du monde; ainſi honorant
„ ſéparément, par diverſes ſortes de cultes, ce
„ qui eſt comme ſes divers membres, nous
„ l'adorons tout entier.... Qu'ils vous con-
„ ſervent, ces dieux *ſubalternes*, ſous les
„ noms deſquels et par leſquels, tout autant
„ de mortels que nous ſommes ſur la terre,
„ nous adorons le *père commun des dieux et des*
„ *hommes*, par différentes ſortes de cultes, à
„ la vérité, mais qui s'accordent tous dans
„ leur variété même, et ne tendent qu'à la
„ même fin. „

Qui écrivait cette lettre? un numide, un homme du pays d'Alger.

Réponſe d'Auguſtin.

„ Il y a dans votre place publique deux
„ ſtatues de *Mars*, nu dans l'une et armé
„ dans l'autre, et tout auprès, la figure d'un
„ homme qui, avec trois doigts qu'il avance
„ vers *Mars*, tient en bride cette divinité
„ dangereuſe à toute la ville. Sur ce que vous
„ me dites que de pareils dieux ſont comme
„ les membres du ſeul véritable Dieu, je vous
„ avertis, avec toute la liberté que vous me
„ donnez, de ne pas tomber dans de pareils
„ ſacriléges : car ce ſeul Dieu dont vous

„ parlez, eſt ſans doute celui qui eſt reconnu
„ de tout le monde, et ſur lequel les igno-
„ rans conviennent avec les ſavans, comme
„ quelques anciens ont dit. Or, direz-vous
„ que celui dont la force, pour ne pas dire la
„ cruauté, eſt réprimée par un homme mort,
„ ſoit un membre de celui-là? Il me ſerait
„ aiſé de vous pouſſer ſur ce ſujet, car vous
„ voyez bien ce qu'on pourrait dire ſur cela;
„ mais je me retiens, de peur que vous ne
„ diſiez que ce ſont les armes de la rhéto-
„ rique que j'emploie contre vous plutôt que
„ celles de la vérité. „ (*b*)

Nous ne ſavons pas ce que ſignifiaient ces deux ſtatues dont il ne reſte aucun veſtige; mais toutes les ſtatues dont Rome était remplie, le Panthéon et tous les temples conſacrés à tous les dieux ſubalternes, et même aux douze grands dieux, n'empêchèrent jamais que *Deus optimus*, *maximus*, DIEU *très-bon et très-grand* ne fût reconnu dans tout l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi moſaïque, et enſuite d'ignorer la loi des diſciples de notre Sauveur JESUS-CHRIST, de n'avoir pas eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un Dieu ſuprême le culte

(*b*) Traduction de *Dubois* précepteur du dernier duc de *Guiſe*.

de *Mars*, de *Vénus*, de *Minerve*, d'*Apollon*, qui n'exiſtaient pas, et d'avoir conſervé cette religion juſqu'au temps des *Théodoſes*. Heureuſement les Goths, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs, qui détruiſirent cet empire, ſe ſoumirent à la vérité, et jouirent d'un bonheur qui fut refuſé aux *Scipion*, aux *Caton*, aux *Metellus*, aux *Emile*, aux *Cicéron*, aux *Varron*, aux *Virgile* et aux *Horace*. (*)

Tous ces grands hommes ont ignoré JESUS-CHRIST qu'ils ne pouvaient connaître ; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable, puiſqu'ils n'en avaient jamais entendu parler?

D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au ſujet d'un Dieu ſuprême.

Warburton a calomnié *Cicéron* et l'ancienne Rome (*c*), ainſi que ſes contemporains. Il ſuppoſe hardiment que *Cicéron* a prononcé ces paroles dans ſon oraiſon pour *Flaccus* : *Il eſt indigne de la majeſté de l'empire d'adorer un ſeul*

(*) Voyez IDOLATRIE.

(*c*) Préface de la II partie du tome II, de la légation de *Moïſe*, page 19.

Dieu. Majeſtatem imperii non decuit ut unus tantùm Deus colatur.

Qui le croirait? il n'y a pas un mot de cela dans l'oraiſon pour *Flaccus*, ni dans aucun ouvrage de *Cicéron*. Il s'agit de quelques vexations dont on accuſait *Flaccus*, qui avait exercé la préture dans l'Aſie mineure. Il était ſecrétement pourſuivi par les Juifs dont Rome était alors inondée; car ils avaient obtenu à force d'argent des priviléges à Rome, dans le temps même que *Pompée*, après *Craſſus*, ayant pris Jéruſalem, avait fait pendre leur roitelet *Alexandre*, fils d'*Ariſtobule*. *Flaccus* avait défendu qu'on fît paſſer des eſpèces d'or et d'argent à Jéruſalem, parce que ces monnaies en revenaient altérées, et que le commerce en ſouffrait; il avait fait ſaiſir l'or qu'on y portait en fraude. Cet or, dit *Cicéron*, eſt encore dans le tréſor; *Flaccus* s'eſt conduit avec autant de déſintéreſſement que *Pompée*.

Enſuite *Cicéron*, avec ſon ironie ordinaire, prononce ces paroles: „ Chaque pays a ſa „ religion, nous avons la nôtre. Lorſque „ Jéruſalem était encore libre, et que les Juifs „ étaient en paix, ces Juifs n'avaient pas „ moins en horreur la ſplendeur de cet „ empire, la dignité du nom romain, les „ inſtitutions de nos ancêtres. Aujourd'hui „ cette nation a fait voir plus que jamais, „ par

„ par la force de ses armes, ce qu'elle doit
„ penser de l'empire romain. Elle nous a
„ montré par sa valeur combien elle est chère
„ aux dieux immortels; elle nous l'a prouvé,
„ en étant vaincue, dispersée, tributaire. „

Stantibus Hierosolymis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum, à splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis, abhorrebat: nunc verò, hoc magis, quid illa gens, quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis: quàm cara diis immortalibus esset, docuit, quòd est victa, quod elocata, quod servata.

Il est donc très-faux que jamais ni *Cicéron* ni aucun romain ait dit, qu'il ne convenait pas à la majesté de l'empire de reconnaître un Dieu suprême. Leur *Jupiter*, ce *Zeus* des Grecs, ce *Jehovah* des Phéniciens, fut toujours regardé comme le maître des dieux secondaires; on ne peut trop inculquer cette grande vérité.

Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs?

Les Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs?

Par exemple, ils ne pouvaient avoir été plagiaires en adorant *Cœlum*, quand les Grecs adoraient *Ouranon*; en s'adressant à *Saturnus*

et à *Tellus*, quand les Grecs s'adreſſaient à *Gé* et à *Chronos*.

Ils appelaient *Cérès* celle que les Grecs nommaient *Deo* et *Demiter*.

Leur *Neptune* était *Poſeidon*; leur *Vénus* était *Aphrodite*; leur *Junon* s'appelait en grec *Era*; leur *Proſerpine*, *Coré*; enfin, leur favori *Mars*, *Arès*; et leur favorite *Bellone*, *Enio*. Il n'y a pas là un nom qui ſe reſſemble.

Les beaux eſprits grecs et romains s'étaient-ils rencontrés, ou les uns avaient-ils pris des autres la choſe dont ils déguiſaient le nom?

Il eſt aſſez naturel que les Romains, ſans conſulter les Grecs, ſe ſoient fait des dieux, du ciel, du temps, d'un être qui préſide à la guerre, à la génération, aux moiſſons, ſans aller demander des dieux en Gréce, comme enſuite ils allèrent leur demander des lois. Quand vous trouvez un nom qui ne reſſemble à rien, il paraît juſte de le croire originaire du pays.

Mais *Jupiter*, le maître de tous les dieux, n'eſt-il pas un mot appartenant à toutes les nations, depuis l'Euphrate juſqu'au Tibre? C'était *Jov*, *Jovis* chez les premiers Romains, *Zeus* chez les Grecs, *Jehovah* chez les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens.

Cette reſſemblance ne paraît-elle pas ſervir à confirmer que tous ces peuples avaient la

connaiſſance de l'Etre ſuprême? connaiſſance confuſe à la vérité ; mais quel homme peut l'avoir diſtincte ?

SECTION III.

Examen de Spinoſa.

SPINOSA ne peut s'empêcher d'admettre une intelligence agiſſante dans la matière, et feſant un tout avec elle.

Je dois conclure, dit-il (*d*), *que l'être abſolu n'eſt ni penſée, ni étendue, excluſivement l'un de l'autre, mais que l'étendue et la penſée ſont les attributs néceſſaires de l'être abſolu.*

C'eſt en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité, *Ocellus Lucanus*, *Héraclite*, *Démocrite*, *Leucipe*, *Straton*, *Epicure*, *Pythagore*, *Diagore*, *Zenon* d'Elée, *Anaximandre*, et tant d'autres. Il en diffère ſurtout par ſa méthode, qu'il avait entièrement puiſée dans la lecture de *Deſcartes*, dont il a imité juſqu'au ſtyle.

Ce qui étonnera ſurtout la foule de ceux qui crient *Spinoſa*, *Spinoſa*, et qui ne l'ont jamais lu, c'eſt ſa déclaration ſuivante. Il ne

(*d*) Page 13, édition de *Foppens*.

la fait pas pour éblouir les hommes, pour apaiser des théologiens, pour se donner des protecteurs, pour désarmer un parti; il parle en philosophe sans se nommer, sans s'afficher; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très-petit nombre. Voici sa profession de foi:

Profession de foi de Spinosa.

„ Si je concluais aussi que l'idée de DIEU, „ comprise sous celle de l'infinité de l'univers (*e*), me dispense de l'obéissance, de „ l'amour et du culte, je ferais encore un „ plus pernicieux usage de ma raison; car „ il m'est évident que les lois que j'ai reçues, „ non par le rapport ou l'entremise des autres „ hommes, mais immédiatement de lui, sont „ celles que la lumière naturelle me fait connaître pour véritables guides d'une conduite „ raisonnable. Si je manquais d'obéissance à „ cet égard, je pécherais non-seulement „ contre le principe de mon être et contre „ la société de mes pareils, mais contre moi-„ même, en me privant du plus solide avantage de mon existence. Il est vrai que cette „ obéissance ne m'engage qu'aux devoirs de „ mon état, et qu'elle me fait envisager tout

(*e*) Page 44.

„ le reste comme des pratiques frivoles, inven-
„ tées superstitieusement, ou pour l'utilité de
„ ceux qui les ont instituées.

„ A l'égard de l'amour de DIEU, loin que
„ cette idée le puisse affaiblir, j'estime qu'au-
„ cune autre n'est plus propre à l'augmenter,
„ puisqu'elle me fait connaître que DIEU est
„ intime à mon être; qu'il me donne l'exis-
„ tence et toutes mes propriétés; mais qu'il
„ me les donne libéralement sans reproche,
„ sans intérêt, sans m'assujettir à autre chose
„ qu'à ma propre nature. Elle bannit la
„ crainte, l'inquiétude, la défiance et tous
„ les défauts d'un amour vulgaire ou inté-
„ ressé. Elle me fait sentir que c'est un bien
„ que je ne puis perdre, et que je possède
„ d'autant mieux que je le connais et que
„ je l'aime. „

Est-ce le vertueux et tendre *Fénélon*, est-ce *Spinosa* qui a écrit ces pensées? Comment deux hommes si opposés l'un à l'autre ont-ils pu se rencontrer dans l'idée d'aimer DIEU pour lui-même, avec des notions de DIEU si différentes? (*)

Il le faut avouer; ils allaient tous deux au même but, l'un en chrétien, l'autre en homme qui avait le malheur de ne le pas être; le saint

(*) Voyez AMOUR DE DIEU.

archevêque en philosophe persuadé que DIEU est distingué de la nature, l'autre en disciple très-égaré de *Descartes*, qui s'imaginait que DIEU est la nature entière.

Le premier était orthodoxe, le second se trompait, j'en dois convenir: mais tous deux étaient dans la bonne foi, tous deux estimables dans leur sincérité comme dans leurs mœurs douces et simples; quoiqu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de l'Odyssée et un cartésien sec, hérissé d'argumens; entre un très-bel esprit de la cour de *Louis XIV*, revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité*, et un pauvre juif déjudaïsé, vivant avec trois cents florins de rente (*f*) dans l'obscurité la plus profonde.

S'il est entre eux quelque ressemblance, c'est que *Fénélon* fut accusé devant le sanhédrin de la nouvelle loi, et l'autre devant une synagogue sans pouvoir comme sans raison; mais l'un se soumit, et l'autre se révolta.

Du fondement de la philosophie de Spinosa.

LE grand dialecticien *Bayle* a réfuté *Spinosa* (*g*). Ce systême n'est donc pas démontré comme

(*f*) On vit après sa mort, par ses comptes, qu'il n'avait quelquefois dépensé que quatre sous et demi en un jour pour sa nourriture. Ce n'est pas là un repas de moines assemblés en chapitre.

(*g*) Voyez l'article SPINOSA, Dictionnaire de *Bayle*.

une propoſition d'*Euclide*. S'il l'était, on ne ſaurait le combattre. Il eſt donc au moins obſcur.

J'ai toujours eu quelque ſoupçon que *Spinoſa* avec ſa ſubſtance univerſelle, ſes modes et ſes accidens, avait entendu autre choſe que ce que *Bayle* entend, et que par conſéquent *Bayle* peut avoir eu raiſon, ſans avoir confondu *Spinoſa*. J'ai toujours cru ſurtout que *Spinoſa* ne s'entendait pas ſouvent lui-même, et que c'eſt la principale raiſon pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me ſemble qu'on pourrait battre les remparts du ſpinoſiſme par un côté que *Bayle* a négligé. *Spinoſa* penſe qu'il ne peut exiſter qu'une ſeule ſubſtance ; et il paraît par tout ſon livre, qu'il ſe fonde ſur la mépriſe de *Deſcartes*, *que tout eſt plein*. Or, il eſt auſſi faux que tout ſoit plein, qu'il eſt faux que tout ſoit vide. Il eſt démontré aujourd'hui que le mouvement eſt auſſi impoſſible dans le plein abſolu, qu'il eſt impoſſible que dans une balance égale, un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Or, ſi tous les mouvemens exigent abſolument des eſpaces vides, que deviendra la ſubſtance unique de *Spinoſa* ? Comment la ſubſtance d'une étoile entre laquelle et nous eſt un eſpace vide ſi immenſe, ſera-t-elle préciſément la

ſubſtance de notre terre, la ſubſtance de moi-même (*h*), la ſubſtance d'une mouche mangée par une araignée ?

Je me trompe peut-être; mais je n'ai jamais conçu comment *Spinosa* admettant une ſubſtance infinie dont la penſée et la matière ſont les deux modalités, admettant la ſubſtance, qu'il appelle *Dieu*, et dont tout ce que nous voyons eſt mode ou accident, a pu cependant rejeter les cauſes finales. Si cet être infini, univerſel, penſe, comment n'aurait-il pas des deſſeins ? s'il a des deſſeins, comment n'aurait-il pas une volonté ? Nous ſommes, dit *Spinoſa*, des modes de cet être abſolu, néceſſaire, infini. Je dis à *Spinoſa*, nous voulons, nous avons des deſſeins, nous qui ne ſommes que des modes; donc cet être infini, néceſſaire, abſolu, ne peut en être privé; donc il a volonté, deſſeins, puiſſance.

Je ſais bien que pluſieurs philoſophes, et ſurtout *Lucrèce*, ont nié les cauſes finales; et je ſais que *Lucrèce*, quoique peu châtié, eſt un très-grand poëte dans ſes deſcriptions et dans ſa morale; mais en philoſophie, il me paraît, je l'avoue, fort au-deſſous d'un portier de collége et d'un bedeau de paroiſſe. Affirmer que

(*h*) Ce qui fait que *Bayle* n'a pas preſſé cet argument, c'eſt qu'il n'était pas inſtruit des démonſtrations de *Newton*, de *Keil*, de *Grégori*, de *Halley*, que le vide eſt néceſſaire pour le mouvement.

ni

ni l'œil n'eſt fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'eſtomac pour digérer, n'eſt-ce pas là la plus énorme abſurdité, la plus révoltante folie qui ſoit jamais tombée dans l'eſprit humain ? Tout douteur que je ſuis, cette démence me paraît évidente, et je le dis.

Pour moi, je ne vois dans la nature, comme dans les arts, que des cauſes finales ; et je crois un pommier fait pour porter des pommes, comme je crois une montre faite pour marquer l'heure.

Je dois avertir ici que ſi *Spinoſa* dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages ſe moque des cauſes finales, il les reconnaît plus expreſſément que perſonne dans ſa première partie de l'*Etre en général et en particulier.*

Voici ſes paroles :

„ Qu'il me ſoit permis de m'arrêter ici „ quelque inſtant (*i*), pour admirer la mer- „ veilleuſe diſpenſation de la nature, laquelle „ ayant enrichi la conſtitution de l'homme „ de tous les reſſorts néceſſaires pour pro- „ longer juſqu'à certain terme la durée de ſa „ fragile exiſtence, et pour animer la connaiſ- „ ſance qu'il a de lui-même par celle d'une „ infinité de choſes éloignées, ſemble avoir

(*i*) Page 14.

„ exprès négligé de lui donner des moyens
„ pour bien connaître celle dont il eſt obligé
„ de faire un uſage plus ordinaire, et même les
„ individus de ſa propre eſpèce. Cependant,
„ à le bien prendre, c'eſt moins l'effet d'un
„ refus que celui d'une extrême libéralité,
„ puiſque s'il y avait quelque être intelligent
„ qui en pût pénétrer un autre contre ſon
„ gré, il jouirait d'un tel avantage au-deſſus
„ de lui, que par cela même il ſerait exclus
„ de la ſociété; au lieu que dans l'état pré-
„ ſent, chaque individu jouiſſant de lui-même
„ avec une pleine indépendance, ne ſe com-
„ munique qu'autant qu'il lui convient. „

Que conclurai-je de là? que *Spinoſa* ſe contredisait ſouvent, qu'il n'avait pas toujours des idées nettes, que dans le grand naufrage des ſyſtêmes il ſe ſauvait tantôt ſur une planche, tantôt ſur une autre; qu'il reſſemblait par cette faibleſſe à *Mallebranche*, à *Arnaud*, à *Boſſuet*, à *Claude*, qui ſe ſont contredits quelquefois dans leurs diſputes; qu'il était comme tant de métaphyſiciens et de théologiens. Je conclurai que je dois me défier à plus forte raiſon de toutes mes idées en métaphyſique, que je ſuis un animal très-faible, marchant ſur des ſables mouvans qui ſe dérobent continuellement ſous moi, et qu'il n'y a peut-être rien de ſi fou que de croire avoir toujours raiſon.

Vous êtes très-confus, *Baruc* (*k*) *Spinosa*; mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit? Je soutiens que non; et ma raison, c'est que vous êtes confus, que vous avez écrit en mauvais latin, et qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoiqu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour et par les dames.

SECTION IV.

Du Systême de la nature.

L'AUTEUR du Systême de la nature a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas *Spinosa*. Souvent de la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoiqu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer, et de se contredire comme tous les autres. Pour le fond des choses, il faut s'en défier très-souvent en physique et en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre-humain. Examinons donc si sa doctrine est vraie et utile, et soyons courts si nous pouvons.

(*k*) Il s'appelle *Baruc* et non *Benoît*, car il ne fut jamais baptisé.

(*l*) *L'ordre et le désordre n'existent point*, &c.

Quoi! en physique, un enfant né aveugle, ou privé de ses jambes, un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre, et l'irrégularité qui est le désordre? N'est-ce pas un très-grand dérangement, un désordre funeste qu'un enfant à qui la nature a donné la faim, et a bouché l'œsophage? Les évacuations de toute espèce sont nécessaires, et souvent les conduits manquent d'orifices; on est obligé d'y remédier: ce désordre a sa cause, sans doute. Point d'effet sans cause; mais c'est un effet très-désordonné.

L'assassinat de son ami, de son frère, n'est-il pas un désordre horrible en morale? Les calomnies d'un *Garasse*, d'un *le Tellier*, d'un *Doucin*, contre des jansénistes, et celles des jansénistes contre des jésuites; les impostures des *Patouillet* et *Paulian* ne sont-elles pas de petits désordres? La Saint-Barthelemi, les massacres d'Irlande, &c. &c. ne sont-ils pas des désordres exécrables? Ce crime a sa cause dans des passions, mais l'effet est exécrable; la cause est fatale; ce désordre fait frémir. Reste à découvrir, si l'on peut, l'origine de ce désordre; mais il existe.

(*m*) *L'expérience prouve que les matières que*

(*l*) Première partie, page 60.

(*m*) Page 69.

nous regardons comme inertes et mortes, prennent de l'action, de l'intelligence, de la vie, quand elles ſont combinées d'une certaine façon.

C'eſt-là préciſément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie? l'auteur et le lecteur n'en ſavent rien. De là les deux volumes du *Syſtême* et tous les ſyſtêmes du monde ne ſont-ils pas des rêves ?

(*n*) *Il faudrait définir la vie, et c'eſt ce que j'eſtime impoſſible.*

Cette définition n'eſt-elle pas très-aiſée, très-commune? la vie n'eſt-elle pas organiſation avec ſentiment? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement ſeul de la matière, c'eſt ce dont il eſt impoſſible de donner une preuve; et ſi on ne peut le prouver, pourquoi l'affirmer? pourquoi dire tout haut, *je ſais*, quand on ſe dit tout bas, *j'ignore?*

(*o*) *L'on demandera ce que c'eſt que l'homme, &c.*

Cet article n'eſt pas aſſurément plus clair que les plus obſcurs de *Spinoſa*, et bien des lecteurs s'indigneront de ce ton déciſif que l'on prend ſans rien expliquer.

(*p*) *La matière eſt éternelle et néceſſaire, mais ſes formes et ſes combinaiſons ſont paſſagères et contingentes, &c.*

Il eſt difficile de comprendre comment la

(*n*) Page 78. (*o*) Page 80. (*p*) Page 82.

matière étant néceſſaire, et aucun être libre n'exiſtant, ſelon l'auteur, il y aurait quelque choſe de contingent. On entend par contingence ce qui peut être et ne pas être; mais tout devant être de néceſſité abſolue, toute manière d'être, qu'il appelle ici mal à propos *contingent*, eſt d'une néceſſité auſſi abſolue que l'être même. C'eſt là où l'on ſe trouve encore plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'iſſue.

Lorſqu'on oſe aſſurer qu'il n'y a point de DIEU, que la matière agit par elle-même, par une néceſſité éternelle, il faut le démontrer comme une propoſition d'*Euclide*, ſans quoi vous n'appuyez votre ſyſtême que ſur un peut-être. Quel fondement pour la choſe qui intéreſſe le plus le genre-humain!

(*q*) *Si l'homme d'après ſa nature eſt forcé d'aimer ſon bien-être, il eſt forcé d'en aimer les moyens. Il ſerait inutile et peut-être injuſte de demander à un homme d'être vertueux s'il ne peut l'être ſans ſe rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice.*

Cette maxime eſt encore plus exécrable en morale que les autres ne ſont fauſſes en phyſique. Quand il ferait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux ſans ſouffrir, il faudrait l'encourager à l'être. La propoſition de l'auteur

(*q*) Page 152.

ferait visiblement la ruine de la société. D'ailleurs, comment saura-t-il qu'on ne peut être heureux sans avoir des vices ? n'est-il pas au contraire prouvé par l'expérience que la satisfaction de les avoir domptés est cent fois plus grande que le plaisir d'y avoir succombé ; plaisir toujours empoisonné, plaisir qui mène au malheur ? On acquiert, en domptant ses vices, la tranquillité, le témoignage consolant de sa conscience ; on perd en s'y livrant son repos, sa santé ; on risque tout. Aussi l'auteur luimême en vingt endroits veut qu'on sacrifie tout à la vertu ; et il n'avance cette proposition que pour donner dans son système une nouvelle preuve de la nécessité d'être vertueux.

(r) *Ceux qui rejettent avec tant de raison les idées innées, auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, et dont nos sens ne peuvent constater ni l'existence ni les qualités, est un être de raison.*

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'ensuit-il qu'il n'y a point de Dieu ? cette conséquence n'est-elle pas absurde ? y a-t-il quelque contradiction à dire que DIEU nous donne des idées par nos sens ? n'est-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il est un être tout-puissant dont

(r) Page 167.

nous tenons la vie, nous lui devons nos idées et nos ſens comme tout le reſte? Il faudrait avoir prouvé auparavant que DIEU n'exiſte pas; et c'eſt ce que l'auteur n'a point fait; c'eſt même ce qu'il n'a pas encore tenté de faire juſqu'à cette page du chapitre X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, et à l'erreur étonnante ſur laquelle il a élevé ſon ſyſtême. Je dois abſolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

(*) *Hiſtoire des anguilles ſur leſquelles eſt fondé le Syſtême.*

Il y avait en France, vers l'an 1750, un jéſuite anglais nommé *Néedham*, déguiſé en ſéculier, qui ſervait alors de précepteur au neveu de M. *Dillon*, archevêque de Touloufe. Cet homme feſait des expériences de phyſique, et ſurtout de chimie.

Après avoir mis de la farine de ſeigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées, et du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles, il crut que ſon jus de mouton et ſon ſeigle avaient fait naître des anguilles, leſquelles même en produiſaient bientôt d'autres; et

(*) Voyez ANGUILLES.

qu'ainſi une race d'anguilles ſe formait indifféremment d'un jus de viande, ou d'un grain de ſeigle.

Un phyſicien qui avait de la réputation ne douta pas que ce *Néedham* ne fût un profond athée. Il conclut que, puiſque l'on feſait des anguilles avec de la farine de ſeigle, on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment; que la nature et la chimie produiſaient tout; et qu'il était démontré qu'on peut ſe paſſer d'un Dieu formateur de toutes choſes.

Cette propriété de la farine trompa aiſément un homme (*s*) malheureuſement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faibleſſe de l'eſprit humain. Il voulait creuſer un trou juſqu'au centre de la terre pour voir le feu central, diſſéquer des patagons pour connaître la nature de l'ame, enduire les malades de poix réſine pour les empêcher de tranſpirer, exalter ſon ame pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encore plus malheureux en cherchant à opprimer deux de ſes confrères, cela ne ferait pas d'honneur à l'athéiſme, et ſervirait ſeulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confuſion.

Il eſt bien étrange que des hommes, en niant

(*s*) *Maupertuis.*

un créateur, se soient attribué le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule systême du jésuite *Néedham*, et le joignirent à celui de *Maillet*, qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrénées et les Alpes, et que les hommes étaient originairement des marsouins, dont la queue fourchue se changea en cuisses et en jambes dans la suite des temps, ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long-temps qu'on assura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapereaux à une poule.

Cette transmutation de farine et de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi fausse et aussi ridicule qu'elle l'est en effet, par M. *Spalanzani*, un peu meilleur observateur que *Néedham*.

On n'avait pas besoin même de ses observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de *Néedham* allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant, en 1768, le traducteur exact, élégant et judicieux de *Lucrèce* se laissa surprendre au point que non-seulement il rapporte dans ses notes du livre VIII, page 361,

les prétendues expériences de *Néedham*, mais qu'il fait ce qu'il peut pour en conftater la validité.

Voilà donc le nouveau fondement du Syftême de la nature. L'auteur dès le fecond chapitre s'exprime ainfi :

(*t*) *En humectant de la farine avec de l'eau, et en renfermant ce mélange, on trouve au bout de quelque temps, à l'aide du microfcope, qu'il a produit des êtres organifés, dont on croyait la farine et l'eau incapables. C'eft ainfi que la nature inanimée peut paffer à la vie, qui n'eft elle-même qu'un affemblage de mouvemens.*

Quand cette fottife inouie ferait vraie, je ne vois pas, à raifonner rigoureufement, qu'elle prouvât qu'il n'y a point de Dieu; car il fe pourrait très-bien qu'il y eût un être fuprême, intelligent et puiffant, qui, ayant formé le foleil et tous les aftres, daigna former auffi des animalcules fans germe. Il n'y a point là de contradiction dans les termes. Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonftrative que DIEU n'exifte pas, et c'eft ce qu'affurément perfonne n'a trouvé ni ne trouvera.

L'auteur traite avec mépris les caufes finales, parce que c'eft un argument rebattu : mais cet

(*t*) Première partie, page 23. Voyez fur les anguilles de *Néedham* le fecond volume de *Phyfique*.

argument si méprisé est de *Cicéron* et de *Newton*. Il pourrait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes. Le nombre est assez grand des sages qui, en observant le cours des astres, et l'art prodigieux qui règne dans la structure des animaux et des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opère ces continuelles merveilles.

L'auteur prétend que la matière aveugle et sans choix produit des animaux intelligens. Produire sans intelligence des êtres qui en ont! cela est-il concevable? ce système est-il appuyé sur la moindre vraisemblance? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune: il ne prouve jamais rien, et il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos, quelle confusion! mais quelle témérité!

Spinosa du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature; il y avait là de la philosophie. Mais je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau système.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible; j'ai tout cela aussi-bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre sentante et pensante? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations et pensées; à qui le dois-je? ce

n'eſt pas à de l'eau, à de la fange; il eſt vraiſemblable que c'eſt à quelque choſe de plus puiſſant que moi. C'eſt à la combinaiſon ſeule des élémens, me dites-vous. Prouvez-le moi donc; faites-moi donc voir nettement qu'une cauſe intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec ſuccès le dieu des ſcolaſtiques; un dieu compoſé de qualités diſcordantes; un dieu auquel on donne, comme à ceux d'*Homère*, les paſſions des hommes; un dieu capricieux, inconſtant, vindicatif, inconſéquent, abſurde; mais il ne peut combattre le Dieu des ſages. Les ſages, en contemplant la nature, admettent un pouvoir intelligent et ſuprême. Il eſt peut-être impoſſible à la raiſon humaine, deſtituée du ſecours divin, de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réſide cet Etre; et, de ce que perſonne ſans être infini ne peut dire où il réſide, il conclut qu'il n'exiſte pas. Cela n'eſt pas philoſophique; car de ce que nous ne pouvons dire où eſt la cauſe d'un effet, nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cauſe. Si vous n'aviez jamais vu de canonnier, et que vous viſſiez l'effet d'une batterie de canon, vous ne devriez pas dire, elle agit toute ſeule par ſa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire, il n'y a point

de Dieu, pour qu'on vous en croie ſur votre parole ?

Enfin, ſa grande objection eſt dans les malheurs et dans les crimes du genre-humain, objection auſſi ancienne que philoſophique ; objection commune, mais fatale et terrible, à laquelle on ne trouve de réponſe que dans l'eſpérance d'une vie meilleure. Et quelle eſt encore cette eſpérance ? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raiſon. Mais j'oſe dire que quand il nous eſt prouvé qu'un vaſte édifice, conſtruit avec le plus grand art, eſt bâti par un architecte quel qu'il ſoit, nous devons croire à cet architecte, quand même l'édifice ſerait teint de notre ſang, ſouillé de nos crimes, et qu'il nous écraſerait par ſa chute. Je n'examine pas encore ſi l'architecte eſt bon ; ſi je dois être ſatisfait de ſon édifice ; ſi je dois en ſortir plutôt que d'y demeurer ; ſi ceux qui ſont logés comme moi dans cette maiſon pour quelques jours, en ſont contens : j'examine ſeulement s'il eſt vrai qu'il y ait un architecte, ou ſi cette maiſon, remplie de tant de beaux appartemens et de vilains galetas, s'eſt bâtie toute ſeule.

SECTION V.

De la néceſſité de croire un Etre ſuprême.

Le grand objet, le grand intérêt, ce me ſemble, n'eſt pas d'argumenter en métaphyſique, mais de peſer s'il faut, pour le bien commun de nous autres animaux miſérables et penſans, admettre un Dieu rémunérateur et vengeur, qui nous ſerve à la fois de frein et de conſolation, ou rejeter cette idée en nous abandonnant à nos calamités ſans eſpérances, et à nos crimes ſans remords.

Hobbes dit que ſi dans une république où l'on ne reconnaîtrait point de Dieu, quelque citoyen en propoſait un, il le ferait pendre. Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de DIEU, un charlatan qui voudrait ſe faire un tyran. Nous entendons des citoyens qui, ſentant la faibleſſe humaine, ſa perverſité et ſa misère, cherchent un appui qui les ſoutienne dans les langueurs et dans les horreurs de cette vie.

Depuis *Job* juſqu'à nous, un très-grand nombre d'hommes a maudit ſon exiſtence ; nous avons donc un beſoin perpétuel de conſolation et d'eſpoir. Votre philoſophie nous

en prive. La fable de *Pandore* valait mieux, elle nous laiſſait l'eſpérance; et vous nous la raviſſez! La philoſophie, ſelon vous, ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non; mais vous n'avez aucune démonſtration du contraire. Il ſe peut qu'il y ait en nous une monade indeſtructible qui ſente et qui penſe, ſans que nous ſachions le moins du monde comment cette monade eſt faite. La raiſon ne s'oppoſe point abſolument à cette idée, quoique la raiſon ſeule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage ſur la vôtre? La mienne eſt utile au genre-humain, la vôtre eſt funeſte; elle peut, quoi que vous en diſiez, encourager les *Nérons*, les *Alexandres VI* et les *Cartouches;* la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin, *Epictète* croyaient que leur monade, de quelque eſpèce qu'elle fût, ſe rejoindrait à la monade du grand Etre: et ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous ſommes tous deux, je ne vous dis pas avec *Paſcal: Prenez le plus sûr.* Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier, mais d'examiner; il faut juger, et notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propoſe pas de croire des choſes extravagantes pour vous tirer d'embarras; je ne vous dis pas:

Allez

Allez à la Mecque baiser la pierre noire pour vous instruire ; tenez une queue de vache à la main ; affublez-vous d'un scapulaire, soyez imbécille et fanatique pour acquérir la faveur de l'Etre des êtres. Je vous dis : Continuez à cultiver la vertu, à être bienfesant, à regarder toute superstition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature, et par conséquent l'auteur de ce dessein, la cause primordiale et finale de tout ; espérez avec moi que notre monade, qui raisonne sur le grand Etre éternel, pourra être heureuse par ce grand Etre même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant ! Abordera qui pourra ; mais celui qui me crie, vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage et m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous, ou moi ?

Vous avouez vous-même, dans quelques endroits de votre ouvrage, que la croyance



d'un Dieu a retenu quelques hommes ſur le bord du crime : cet aveu me ſuffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix aſſaſſinats, dix calomnies, dix jugemens iniques ſur la terre, je tiens que la terre entière doit l'embraſſer.

La religion, dites-vous, a produit des milliaſſes de forfaits; dites la ſuperſtition, qui règne ſur notre triſte globe; elle eſt la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'Etre ſuprême. Déteſtons ce monſtre, qui a toujours déchiré le ſein de ſa mère; ceux qui le combattent ſont les bienfaiteurs du genre-humain; c'eſt un ſerpent qui entoure la religion de ſes replis; il faut lui écraſer la tête ſans bleſſer celle qu'il infecte et qu'il dévore.

Vous craignez *qu'en adorant* DIEU *on ne redevienne bientôt ſuperſtitieux et fanatique.* Mais n'eſt-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux paſſions les plus atroces et aux crimes les plus affreux? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très-raiſonnable? Où eſt l'aſile entre ces deux écueils? le voici. DIEU, et des lois ſages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la ſuperſtition. Il y a l'infini pour les eſprits bien faits; et ils ſont aujourd'hui en grand nombre; ils ſont à la tête des nations, ils influent ſur les mœurs publiques; et,

d'année en année, le fanatifme qui couvrait la terre fe voit enlever fes déteftables ufurpations.

Je répondrai encore un mot à vos paroles de la page 223. *Si l'on préfume des rapports entre l'homme et cet être incroyable, il faudra lui élever des autels, lui faire des préfens, &c.; fi l'on ne conçoit rien à cet être, il faudra s'en rapporter à des prêtres qui...... &c. &c. &c.* Le grand mal de s'affembler aux temps des moiffons pour remercier DIEU du pain qu'il nous a donné! qui vous dit de faire des préfens à DIEU? l'idée en eft ridicule: mais où eft le mal de charger un citoyen qu'on appellera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions de grâces à la Divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne foit pas un *Grégoire VII*, qui marche fur la tête des rois, ou un *Alexandre VI*, fouillant par un incefte le fein de fa fille qu'il a engendrée par un ftupre, et affaffinant, empoifonnant, à l'aide de fon bâtard, prefque tous les princes fes voifins; pourvu que dans une paroiffe ce prêtre ne foit pas un fripon volant dans la poche des pénitens qu'il confeffe, et employant cet argent à féduire les petites filles qu'il catéchife; pourvu que ce prêtre ne foit pas un *le Tellier*, qui met tout un royaume en combuftion par des fourberies dignes du pilori; un *Warburton*, qui

viole les lois de la ſociété en manifeſtant les papiers ſecrets d'un membre du parlement pour le perdre, et qui calomnie quiconque n'eſt pas de ſon avis? Ces derniers cas ſont rares. L'état du ſacerdoce eſt un frein qui force à la bienſéance.

Un ſot prêtre excite le mépris; un mauvais prêtre inſpire l'horreur; un bon prêtre, doux, pieux ſans ſuperſtition, charitable, tolérant, eſt un homme qu'on doit chérir et reſpecter. Vous craignez l'abus, et moi auſſi. Uniſſons-nous pour le prévenir; mais ne condamnons pas l'uſage quand il eſt utile à la ſociété, quand il n'eſt pas perverti par le fanatiſme, ou par la méchanceté frauduleuſe.

J'ai une choſe très-importante à vous dire. Je ſuis perſuadé que vous êtes dans une grande erreur; mais je ſuis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on ſoit vertueux, même ſans DIEU, quoique vous ayez dit malheureuſement que *dès que le vice rend l'homme heureux, il doit aimer le vice;* propoſition affreuſe que vos amis auraient dû vous faire effacer. Par-tout ailleurs vous inſpirez la probité. Cette diſpute philoſophique ne ſera qu'entre vous et quelques philoſophes répandus dans l'Europe; le reſte de la terre n'en entendra point parler. Le peuple ne nous lit pas. Si quelque théologien

voulait vous perfécuter, il ferait un méchant, il ferait un imprudent qui ne fervirait qu'à vous affermir, et à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort; mais les Grecs n'ont point perfécuté *Epicure*, les Romains n'ont point perfécuté *Lucrèce*. Vous avez tort; mais il faut refpecter votre génie et votre vertu, en vous réfutant de toutes fes forces.

Le plus bel hommage, à mon gré, qu'on puiffe rendre à DIEU, c'eft de prendre fa défenfe fans colère; comme le plus indigne portrait qu'on puiffe faire de lui, eft de le peindre vindicatif et furieux. Il eft la vérité même: la vérité eft fans paffions. C'eft être difciple de DIEU que de l'annoncer d'un cœur doux et d'un efprit inaltérable.

Je penfe avec vous que le fanatifme eft un monftre mille fois plus dangereux que l'athéifme philofophique. *Spinofa* n'a pas commis une feule mauvaife action. *Châtel* et *Ravaillac*, tous deux dévots, affaffinèrent *Henri IV*.

L'athée de cabinet eft prefque toujours un philofophe tranquille; le fanatique eft toujours turbulent: mais l'athée de cour, le prince athée pourrait être le fléau du genre-humain. *Borgia* et fes femblables ont fait prefque autant de mal que les fanatiques de Munfter et des Cévènes; je dis les fanatiques des deux partis.

Le malheur des athées de cabinet eſt de faire des athées de cour. C'eſt *Chiron* qui élève *Achille* ; il le nourrit de moelle de lion. Un jour *Achille* traînera le corps d'*Hector* autour des murailles de Troye, et immolera douze captifs innocens à ſa vengeance.

Dieu nous garde d'un abominable prêtre qui hache un roi en morceaux avec ſon couperet ſacré, ou de celui qui, le caſque en tête et la cuiraſſe ſur le dos, à l'âge de ſoixante et dix ans, oſe ſigner de ſes trois doigts enſanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France, ou de.... ou de.... ou de.....

Mais que Dieu nous préſerve auſſi d'un deſpote colère et barbare qui, ne croyant point un Dieu, ſerait ſon dieu à lui-même ; qui ſe rendrait indigne de ſa place ſacrée, en foulant aux pieds les devoirs que cette place impoſe ; qui ſacrifierait ſans remords ſes amis, ſes parens, ſes ſerviteurs, ſon peuple, à ſes paſſions ! Ces deux tigres, l'un tondu, l'autre couronné, ſont également à craindre. Par quel frein pourrons-nous les retenir ? &c. &c.

Si l'idée d'un DIEU auquel nos ames peuvent ſe rejoindre, a fait des *Titus*, des *Trajans*, des *Antonins*, des *Marc-Aurèles*, et ces grands empereurs chinois, dont la mémoire eſt ſi précieuſe dans le ſecond des plus anciens et des plus vaſtes empires du monde ; ces exemples

ſuffiſent pour ma cauſe ; et ma cauſe eſt celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un ſeul homme d'Etat, un ſeul homme un peu verſé dans les affaires du monde, qui n'ait le plus profond mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous le ſommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles, c'eſt à la philoſophie ſeule qu'on en eſt redevable ; les diſputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de *Gilles* et de *Pierrot* à la foire. Une uſurpation également odieuſe et ridicule, fondée d'un côté ſur la fraude, et de l'autre ſur la bêtiſe, eſt minée chaque inſtant par la raiſon, qui établit ſon règne. La bulle *In cœnâ Domini*, le chef-d'œuvre de l'inſolence et de la folie, n'oſe plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les lois de l'Etat, il eſt caſſé ſur le champ. Mais quoi ! parce qu'on a chaſſé les jéſuites, faut-il chaſſer DIEU ? au contraire, il faut l'en aimer davantage.

SECTION VI.

SOUS l'empire d'*Arcadius*, *Logomacos*, théologal de Conftantinople, alla en Scythie, et s'arrêta au pied du Caucafe, dans les fertiles plaines de Zephirim, fur les frontières de la Colchide. Le bon vieillard *Dondindac* était dans fa grande falle baffe, entre fa grande bergerie et fa vafte grange; il était à genoux avec fa femme, fes cinq fils et fes cinq filles, fes parens et fes valets; et tous chantaient les louanges de DIEU après un léger repas. Que fais-tu là, idolâtre? lui dit *Logomacos*. Je ne fuis point idolâtre, dit *Dondindac*. Il faut bien que tu fois idolâtre, dit *Logomacos*, puifque tu n'es pas grec. Çà, dis-moi, que chantais-tu dans ton barbare jargon de Scythie? Toutes les langues font égales aux oreilles de DIEU, répondit le fcythe; nous chantions fes louanges. Voilà qui eft bien extraordinaire, reprit le théologal; une famille fcythe qui prie DIEU fans avoir été inftruite par nous! Il engagea bientôt une converfation avec le fcythe *Dondindac*, car le théologal favait un peu de fcythe, et l'autre un peu de grec. On a retrouvé cette converfation dans un manufcrit confervé dans la bibliothéque de Conftantinople.

LOGOMACOS.

LOGOMACOS.

Voyons ſi tu ſais ton catéchiſme. Pourquoi pries-tu DIEU ?

DONDINDAC.

C'eſt qu'il eſt juſte d'adorer l'Etre ſuprême de qui nous tenons tout.

LOGOMACOS.

Pas mal pour un barbare ! Et que lui demandes-tu ?

DONDINDAC.

Je le remercie des biens dont je jouis, et même des maux dans leſquels il m'éprouve ; mais je me garde bien de lui rien demander ; il ſait mieux que nous ce qu'il nous faut ; et je craindrais d'ailleurs de demander du beau temps quand mon voiſin demanderait de la pluie.

LOGOMACOS.

Ah ! je me doutais bien qu'il allait dire quelque ſottiſe. Reprenons les choſes de plus haut. Barbare, qui t'a dit qu'il y a un Dieu ?

DONDINDAC.

La nature entière.

LOGOMACOS.

Cela ne ſuffit pas. Quelle idée as-tu de DIEU ?

DONDINDAC.

L'idée de mon créateur, de mon maître, qui me récompensera si je fais bien, et qui me punira si je fais mal.

LOGOMACOS.

Bagatelles, pauvretés que cela ! Venons à l'essentiel. DIEU est-il infini *secundùm quid*, ou selon l'essence ?

DONDINDAC.

Je ne vous entends pas.

LOGOMACOS.

Bête brute ! DIEU est-il en un lieu, ou hors de tout lieu, ou en tout lieu ?

DONDINDAC.

Je n'en sais rien.... tout comme il vous plaira.

LOGOMACOS.

Ignorant ! Peut-il faire que ce qui a été n'ait point été, et qu'un bâton n'ait pas deux bouts ? voit-il le futur comme futur ou comme présent ? comment fait-il pour tirer l'être du néant, et pour anéantir l'être ?

DONDINDAC.

Je n'ai jamais examiné ces choses.

LOGOMACOS.

Quel lourdaud ! allons, il faut s'abaisser,

ſe proportionner. Dis-moi, mon ami, crois-tu que la matière puiſſe être éternelle ?

DONDINDAC.

Que m'importe qu'elle exiſte de toute éternité, ou non, je n'exiſte pas moi de toute éternité. DIEU eſt toujours mon maître, il m'a donné la notion de la juſtice, je dois la ſuivre ; je ne veux point être philoſophe, je veux être homme.

LOGOMACOS.

On a bien de la peine avec ces têtes dures. Allons pied à pied : qu'eſt-ce que DIEU ?

DONDINDAC.

Mon ſouverain, mon juge, mon père.

LOGOMACOS.

Ce n'eſt pas là ce que je demande. Quelle eſt ſa nature ?

DONDINDAC.

D'être puiſſant et bon.

LOGOMACOS.

Mais eſt-il corporel ou ſpirituel ?

DONDINDAC.

Comment voulez-vous que je le ſache ?

LOGOMACOS.

Quoi ! tu ne ſais pas ce que c'eſt qu'un eſprit ?

DONDINDAC.

Pas le moindre mot : à quoi cela me ſerviroit-il ? en ſerais-je plus juſte ? ſerais-je meilleur mari, meilleur père, meilleur maître, meilleur citoyen ?

LOGOMACOS.

Il faut abſolument t'apprendre ce que c'eſt qu'un eſprit ; c'eſt, c'eſt, c'eſt... Je te dirai cela une autre fois.

DONDINDAC.

J'ai bien peur que vous me diſiez moins ce qu'il eſt que ce qu'il n'eſt pas. Permettez-moi de vous faire à mon tour une queſtion. J'ai vu autrefois un de vos temples ; pourquoi peignez-vous DIEU avec une grande barbe ?

LOGOMACOS.

C'eſt une queſtion très-difficile, et qui demande des inſtructions préliminaires.

DONDINDAC.

Avant de recevoir vos inſtructions, il faut que je vous conte ce qui m'eſt arrivé un jour. Je venais de faire bâtir un cabinet au bout de mon jardin ; j'entendis une taupe qui raiſonnait avec un hanneton : Voilà une belle fabrique, diſait la taupe ; il faut que ce ſoit une taupe bien puiſſante qui ait fait cet ouvrage.

Vous vous moquez, dit le hanneton, c'eſt un hanneton tout plein de génie qui eſt l'architecte de ce bâtiment. Depuis ce temps-là j'ai réſolu de ne jamais diſputer.

DIOCLETIEN.

Après pluſieurs règnes faibles ou tyranniques, l'empire romain eut un bon empereur dans *Probus*, et les légions le maſſacrèrent. Elles élurent *Carus*, qui fut tué d'un coup de tonnerre vers le Tigre, lorſqu'il feſait la guerre aux Perſes. Son fils *Numérien* fut proclamé par les ſoldats. Les hiſtoriens nous diſent férieuſement, qu'à force de pleurer la mort de ſon père, il en perdit preſque la vue, et qu'il fut obligé, en feſant la guerre, de demeurer toujours entre quatre rideaux. Son beau-père, nommé *Aper*, le tua dans ſon lit pour ſe mettre ſur le trône: mais un druide avait prédit dans les Gaules à *Dioclétien*, l'un des généraux de l'armée, qu'il ferait immédiatement empereur après avoir tué un ſanglier; or, un ſanglier ſe nomme en latin *Aper*. *Dioclétien* aſſembla l'armée, tua de ſa main *Aper* en préſence des ſoldats, et accomplit ainſi la prédiction du druide. Les hiſtoriens qui rapportent cet oracle, méritaient de ſe nourrir du fruit de

l'arbre que les druides révéraient. Il eſt certain que *Dioclétien* tua le beau-père de ſon empereur ; ce fut là ſon premier droit au trône : le ſecond, c'eſt que *Numérien* avait un frère nommé *Carin*, qui était auſſi empereur, et qui, s'étant oppoſé à l'élévation de *Dioclétien*, fut tué par un des tribuns de ſon armée. Voilà les droits de *Dioclétien* à l'empire. Depuis longtemps il n'y en avait guère d'autres.

Il était originaire de Dalmatie, de la petite ville de Dioclée, dont il avait pris le nom. S'il eſt vrai que ſon père ait été laboureur, et que lui-même dans ſa jeuneſſe ait été eſclave d'un ſénateur nommé *Anulinus*, c'eſt-là ſon plus bel éloge : il ne pouvait devoir ſon élévation qu'à lui-même : il eſt bien clair qu'il s'était concilié l'eſtime de ſon armée, puiſqu'on oublia ſa naiſſance pour lui donner le diadème. *Lactance*, auteur chrétien, mais un peu partial, prétend que *Dioclétien* était le plus grand poltron de l'empire. Il n'y a guère d'apparence que des ſoldats romains aient choiſi un poltron pour les gouverner, et que ce poltron eût paſſé par tous les degrés de la milice. Le zèle de *Lactance* contre un empereur païen eſt très-louable, mais il n'eſt pas adroit.

Dioclétien contint en maître pendant vingt années ces fières légions, qui déſeſaient leurs

empereurs avec autant de facilité qu'elles les fesaient ; c'eſt encore une preuve, malgré *Lactance*, qu'il fut auſſi grand prince que brave ſoldat. L'empire reprit bientôt ſous lui ſa première ſplendeur. Les Gaulois, les Africains, les Egyptiens, les Anglais ſoulevés en divers temps, furent tous remis ſous l'obéiſſance de l'empire : les Perſes même furent vaincus. Tant de ſuccès au dehors, une adminiſtration encore plus heureuſe au dedans ; des lois auſſi humaines que ſages, qu'on voit encore dans le *Code Juſtinien ;* Rome, Milan, Autun, Nicomédie, Carthage, embellies par ſa munificence; tout lui concilia le reſpect et l'amour de l'Orient et de l'Occident, au point que deux cents quarante ans après ſa mort on comptait encore et on datait de la première année de ſon règne, comme on comptait auparavant depuis la fondation de Rome. C'eſt ce qu'on appelle l'*ère de Dioclétien ;* on l'a appelée auſſi l'*ère des martyrs :* mais c'eſt ſe tromper évidemment de dix-huit années ; car il eſt certain qu'il ne perſécuta aucun chrétien pendant dix-huit ans. Il en était ſi éloigné, que la première choſe qu'il fit étant empereur, ce fut de donner une compagnie de gardes prétoriennes à un chrétien nommé *Sébaſtien*, qui eſt au catalogue des ſaints.

Il ne craignit point de ſe donner un collégue

à l'empire dans la perſonne d'un ſoldat de fortune comme lui ; c'était *Maximien-Hercule* ſon ami. La conformité de leurs fortunes avait fait leur amitié. *Maximien-Hercule* était auſſi né de parens obſcurs et pauvres, et s'était élevé comme *Dioclétien* de grade en grade par ſon courage. On n'a pas manqué de reprocher à ce *Maximien* d'avoir pris le ſurnom d'*Hercule*, et à *Dioclétien* d'avoir accepté celui de *Jovien*. On ne daigne pas s'apercevoir que nous avons tous les jours des gens d'Egliſe qui s'appellent *Hercule*, et des bourgeois qui s'appellent *Céſar* et *Auguſte*.

Dioclétien créa encore deux céſars ; le premier fut un autre *Maximien* ſurnommé *Galérius*, qui avait commencé par être gardeur de troupeaux. Il ſemblait que *Dioclétien*, le plus fier et le plus faſtueux des hommes, lui qui le premier introduiſit de ſe faire baiſer les pieds, mît ſa grandeur à placer ſur le trône des céſars, des hommes nés dans la condition la plus abjecte ; un eſclave et deux payſans étaient à la tête de l'empire, et jamais il ne fut plus floriſſant.

Le ſecond céſar qu'il créa était d'une naiſſance diſtinguée ; c'était *Conſtance Chlore*, petit-neveu par ſa mère de l'empereur *Claude II*. L'empire fut gouverné par ces quatre princes. Cette aſſociation pouvait produire par année

quatre guerres civiles ; mais *Dioclétien* sut tellement être le maître de ses associés, qu'il les obligea toujours à le respecter, et même à vivre unis entre eux. Ces princes avec le nom de césars n'étaient au fond que ses premiers sujets : on voit qu'il les traitait en maître absolu; car lorsque le césar *Galérius* ayant été vaincu par les Perses vint en Mésopotamie lui rendre compte de sa défaite, il le laissa marcher l'espace d'un mille auprès de son char, et ne le reçut en grâce que quand il eut réparé sa faute et son malheur.

Galère les répara en effet l'année d'après, en 297, d'une manière bien signalée. Il battit le roi de Perse en personne. Ces rois de Perse ne s'étaient pas corrigés depuis la bataille d'Arbelles, de mener dans leurs armées leurs femmes, leurs filles et leurs eunuques. *Galère* prit comme *Alexandre* la femme et toute la famille du roi de Perse, et les traita avec le même respect. La paix fut aussi glorieuse que la victoire : les vaincus cédèrent cinq provinces aux Romains, des sables de Palmyrène jusqu'à l'Arménie.

Dioclétien et *Galère* allèrent à Rome étaler un triomphe inoui jusqu'alors : c'était la première fois qu'on montrait au peuple romain la femme d'un roi de Perse et ses enfans enchaînés. Tout l'empire était dans l'abondance

et dans la joie. *Dioclétien* en parcourait toutes les provinces ; il allait de Rome en Egypte, en Syrie, dans l'Afie mineure : fa demeure ordinaire n'était point à Rome ; c'était à Nicomédie près du Pont-Euxin, foit pour veiller de plus près fur les Perfes et fur les Barbares, foit qu'il s'affectionnât à un féjour qu'il avait embelli.

Ce fut au milieu de ces profpérités que *Galère* commença la perfécution contre les chrétiens. Pourquoi les avait-on laiffés en repos jufque-là, et pourquoi furent-ils maltraités alors ? *Eusèbe* dit qu'un centurion de la légion Trajane, nommé *Marcel*, qui fervait dans la Mauritanie, affiftant avec fa troupe à une fête qu'on donnait pour la victoire de *Galère*, jeta par terre fa ceinture militaire, fes armes et fa baguette de farment qui était la marque de fon office, difant tout haut qu'il était chrétien, et qu'il ne voulait plus fervir des païens. Cette défertion fut punie de mort par le confeil de guerre. C'eft-là le premier exemple avéré de cette perfécution fi fameufe. Il eft vrai qu'il y avait un grand nombre de chrétiens dans les armées de l'empire ; et l'intérêt de l'Etat demandait qu'une telle défertion publique ne fût point autorifée. Le zèle de *Marcel* était très-pieux, mais il n'était pas raifonnable. Si dans la fête qu'on donnait en

Mauritanie on mangeait des viandes offertes aux dieux de l'empire, la loi n'ordonnait point à *Marcel* d'en manger ; le christianisme ne lui ordonnait point de donner l'exemple de la sédition ; et il n'y a point de pays au monde où l'on ne punît une action si téméraire.

Cependant depuis l'aventure de *Marcel*, il ne paraît pas qu'on ait recherché les chrétiens jusqu'à l'an 303. Ils avaient à Nicomédie une superbe église cathédrale vis-à-vis le palais, et même beaucoup plus élevée. Les historiens ne nous disent point les raisons pour lesquelles *Galère* demanda instamment à *Dioclétien* qu'on abattît cette église ; mais ils nous apprennent que *Dioclétien* fut très-long-temps à se déterminer : il résista près d'une année. Il est bien étrange qu'après cela, ce soit lui qu'on appelle *persécuteur*. Enfin, en 303 l'église fut abattue ; et on afficha un édit par lequel les chrétiens seraient privés de tout honneur et de toute dignité. Puisqu'on les en privait, il est évident qu'ils en avaient. Un chrétien arracha et mit en pièces publiquement l'édit impérial : ce n'était pas là un acte de religion ; c'était un emportement de révolte. Il est donc très-vraisemblable qu'un zèle indiscret, qui n'était pas selon la science, attira cette persécution funeste. Quelque temps après, le palais de *Galère* brûla ; il en accusa les chrétiens ; et

ceux-ci accusèrent *Galère* d'avoir mis le feu lui-même à ſon palais, pour avoir un prétexte de les calomnier. L'accuſation de *Galère* paraît fort injuſte ; celle qu'on intente contre lui ne l'eſt pas moins ; car l'édit étant déjà porté, de quel nouveau prétexte avait-il beſoin ? S'il avait fallu en effet une nouvelle raiſon pour engager *Dioclétien* à perſécuter, ce ſerait ſeulement une nouvelle preuve de la peine qu'eut *Dioclétien* à abandonner les chrétiens qu'il avait toujours protégés ; cela ſerait voir évidemment qu'il avait fallu de nouveaux reſſorts pour le déterminer à la violence.

Il paraît certain qu'il y eut beaucoup de chrétiens tourmentés dans l'empire. Mais il eſt difficile de concilier avec les lois romaines tous ces tourmens recherchés, toutes ces mutilations, ces langues arrachées, ces membres coupés et grillés, et tous ces attentats à la pudeur, faits publiquement contre l'honnêteté publique. Aucune loi romaine n'ordonna jamais de tels ſupplices. Il ſe peut que l'averſion des peuples contre les chrétiens les ait portés à des excès horribles ; mais on ne trouve nulle part que ces excès aient été ordonnés par les empereurs ni par le ſénat.

Il eſt bien vraiſemblable que la juſte douleur des chrétiens ſe répandit en plaintes exagérées. Les *Actes ſincères* nous racontent que

l'empereur étant dans Antioche, le préteur condamna un petit enfant chrétien nommé *Romain* à être brûlé; que des juifs préfens à ce fupplice fe mirent méchamment à rire, en difant : *Nous avons eu autrefois trois petits enfans, Sidrac, Midrac et Abed-nego, qui ne brûlèrent point dans la fournaife ardente, mais ceux-ci y brûlent.* Dans l'inftant, pour confondre les juifs, une grande pluie éteignit le bûcher, et le petit garçon en fortit fain et fauf, en demandant : *Où eft donc le feu ?* Les *Actes fincères* ajoutent que l'empereur le fit délivrer, mais que le juge ordonna qu'on lui coupât la langue. Il n'eft guère poffible de croire qu'un juge ait fait couper la langue à un petit garçon à qui l'empereur avait pardonné.

Ce qui fuit eft plus fingulier. On prétend qu'un vieux médecin chrétien nommé *Ariston*, qui avait un biftouri tout prêt, coupa la langue de l'enfant pour faire fa cour au préteur. Le petit *Romain* fut auffitôt renvoyé en prifon. Le geolier lui demanda de fes nouvelles. L'enfant raconta fort au long comment un vieux médecin lui avait coupé la langue. Il faut noter que le petit avant cette opération était extrêmement bégue, mais qu'alors il parlait avec une volubilité merveilleufe. Le geolier ne manqua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On fit venir le vieux médecin; il jura

que l'opération avait été faite dans les règles de l'art, et montra la langue de l'enfant qu'il avait conſervée proprement dans une boîte, comme une relique. *Qu'on faſſe venir*, dit-il, *le premier venu; je m'en vais lui couper la langue en préſence de votre majeſté, et vous verrez s'il pourra parler.* La propoſition fut acceptée. On prit un pauvre homme à qui le médecin coupa juſte autant de langue qu'il en avait coupé au petit enfant; l'homme mourut ſur le champ.

Je veux croire que les *Actes* qui rapportent ce fait ſont auſſi *ſincères* qu'ils en portent le titre : mais ils ſont encore plus ſimples que ſincères; et il eſt bien étrange que *Fleury*, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte un ſi prodigieux nombre de faits ſemblables, bien plus propres au ſcandale qu'à l'édification.

Vous remarquerez encore que dans cette année 303, où l'on prétend que *Dioclétien* était préſent à toute cette belle aventure dans Antioche, il était à Rome, et qu'il paſſa toute l'année en Italie. On dit que ce fut à Rome, en ſa préſence, que *Saint-Geneſt* comédien ſe convertit ſur le théâtre, en jouant une comédie contre les chrétiens. Cette comédie montre bien que le goût de *Plaute* et de *Térence* ne ſubſiſtait plus. Ce qu'on appelle aujourd'hui *la comédie*, ou la *farce italienne*, ſemble avoir pris naiſſance dans ce temps-là. *Saint-Geneſt*

repréfentait un malade : le médecin lui demandait ce qu'il avait : *Je me fens pefant*, dit *Geneft*. *Veux-tu que nous te rabotions pour te rendre plus léger ?* lui dit le médecin : *Non*, répondit *Geneft*, *je veux mourir chrétien*, *pour reffufciter avec une belle taille*. Alors des acteurs habillés en prêtres et en exorciftes viennent pour le baptifer ; dans le moment *Geneft* devint en effet chrétien ; et au lieu d'achever fon rôle, il fe mit à prêcher l'empereur et le peuple. Ce font encore les *Actes fincères* qui rapportent ce miracle.

Il eft certain qu'il y eut beaucoup de vrais martyrs : mais auffi il n'eft pas vrai que les provinces fuffent inondées de fang, comme on fe l'imagine. Il eft fait mention d'environ deux cents martyrs, vers ces derniers temps de *Dioclétien*, dans toute l'étendue de l'empire romain ; et il eft avéré, par les lettres de *Conftantin* même, que *Dioclétien* eut bien moins de part à la perfécution que *Galère*.

Dioclétien tomba malade cette année ; et fe fentant affaibli, il fut le premier qui donna au monde l'exemple de l'abdication de l'empire. Il n'eft pas aifé de favoir fi cette abdication fut forcée ou non. Ce qui eft certain, c'eft qu'ayant recouvré la fanté, il vécut encore neuf ans, auffi honoré que paifible, dans fa retraite de Salone, au pays de fa naiffance. Il

difait qu'il n'avait commencé à vivre que du jour de fa retraite ; et lorfqu'on le preffa de remonter fur le trône, il répondit que le trône ne valait pas la tranquillité de fa vie, et qu'il prenait plus de plaifir à cultiver fon jardin qu'il n'en avait eu à gouverner la terre. Que conclurez-vous de tous ces faits, finon qu'avec de très-grands défauts, il régna en grand empereur, et qu'il acheva fa vie en philofophe ?

DE DIODORE DE SICILE ET D'HERODOTE.

Il eft jufte de commencer par *Hérodote*, comme le plus ancien.

Quand *Henri Etienne* intitula fa comique rapfodie, *Apologie d'Hérodote*, on fait affez que fon deffein n'était pas de juftifier les contes de ce père de l'hiftoire ; il ne voulait que fe moquer de nous, et faire voir que les turpitudes de fon temps étaient pires que celles des Egyptiens et des Perfes. Il ufa de la liberté que fe donnait tout proteftant contre ceux de l'Eglife catholique, apoftolique et romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches, leur avarice, leurs crimes expiés à prix d'argent, leurs indulgences publiquement vendues dans les cabarets, les fauffes

reliques

reliques ſuppoſées par leurs moines ; il les appelle *idolâtres.* Il oſe dire que ſi les Egyptiens adoraient, à ce qu'on dit, des chats et des oignons, les catholiques adoraient des os de morts. Il oſe les appeler dans ſon diſcours préliminaire, *théophages*, et même *théokèſes* (*a*). Nous avons quatorze éditions de ce livre; car nous aimons les injures qu'on nous dit en commun, autant que nous regimbons contre celles qui s'adreſſent à nos perſonnes en notre propre et privé nom.

Henri Etienne ne ſe ſervit donc d'*Hérodote* que pour nous rendre exécrables et ridicules. Nous avons un deſſein tout contraire; nous prétendons montrer que les hiſtoires modernes de nos bons auteurs, depuis *Guichardin*, ſont en général auſſi ſages, auſſi vraies que celles de *Diodore* et d'*Hérodote* ſont folles et fabuleuſes.

1°. Que veut dire le père de l'hiſtoire, dès le commencement de ſon ouvrage? *Les hiſtoriens perſes rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre*, &c. Il ſemblerait que les Phéniciens ſe fuſſent embarqués au golfe

(*a*) *Théokèſes* ſignifie *qui rend Dieu à la ſelle*, proprement *ch.... Dieu* : ce reproche affreux, cette injure aviliſſante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques; preuve évidente que les livres, n'étant point lus par le peuple, n'ont point d'influence ſur le peuple.

de Suez, qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel, ils eussent côtoyé l'Ethiopie, passé la ligne, doublé le cap des Tempêtes, appelé depuis le *cap de Bonne-Espérance*, remonté au loin entre l'Afrique et l'Amérique, qui est le seul chemin, repassé la ligne, entré de l'Océan dans la Méditerranée, par les colonnes d'Hercule ; ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieues marines, dans un temps où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens, c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi *Inachus*, après quoi les Grecs à leur tour vont enlever *Europe*, fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après, vient *Candaule*, roi de Lydie, qui rencontrant un de ses soldats aux gardes, nommé *Gygès*, lui dit : Il faut que je te montre ma femme toute nue ; il n'y manque pas. La reine l'ayant su, dit au soldat, comme de raison : Il faut que tu meures, ou que tu assassines mon mari, et que tu règnes avec moi ; ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'*Orion*, porté par un marsouin sur la mer, du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan, ce qui fait un voyage assez extraordinaire d'environ cent lieues.

5°. De conte en conte (et qui n'aime pas

les contes ?) on arrive à l'oracle infaillible de Delphes, qui tantôt devine que *Créfus* fait cuire un quartier d'agneau et une tortue dans une tourtière de cuivre, et tantôt lui prédit qu'il fera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaifes dont toute l'hiftoire ancienne regorge, en eft-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt-huit ans les Lydiens? Ce peuple qu'*Hérodote* nous peint plus riche en or que les Péruviens, au lieu d'acheter des vivres chez l'étranger, ne trouva d'autre fecret que celui de jouer aux dames, de deux jours l'un, fans manger pendant vingt-huit années de fuite.

7°. Connaiffez-vous rien de plus merveilleux que l'hiftoire de *Cyrus?* Son grand-père le mède *Aftiage*, qui, comme vous voyez, avait un nom grec, rêve une fois que fa fille *Mandane* (autre nom grec) inonde toute l'Afie en piffant; une autre fois, que de fa matrice il fort une vigne dont toute l'Afie mange les raifins. Et là-deffus le bon homme *Aftiage* ordonne à un *Harpage*, autre grec, de faire tuer fon petit-fils *Cyrus;* car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute fa race après de tels rêves. *Harpage* n'obéit point. Le bon *Aftyage*, qui était prudent et jufte, fait mettre en capilotade le fils d'*Harpage*,

et le fait manger à fon père, felon l'ufage des anciens héros.

8°. *Hérodote*, non moins bon naturalifte qu'hiftorien exact, ne manque pas de vous dire que la terre à froment, devers Babylone, rapporte trois cents pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me tranfporter dans le Diarbek, quand les Turcs en feront chaffés par *Catherine II*, qui a de très-beaux blés auffi, mais non pas trois cents pour un.

9°. Ce qui m'a toujours femblé très-honnête et très-édifiant chez *Hérodote*, c'eft la belle coutume religieufe établie dans Babylone, et dont nous avons parlé, que toutes les femmes mariées allaffent fe proftituer dans le temple de *Milita* pour de l'argent au premier étranger qui fe préfentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir de la preffe aux dévotions. Cette loi eft furtout très-vraifemblable chez les Orientaux, qui ont toujours renfermé les dames, et qui plus de dix fiècles avant *Hérodote* imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondiffent de la chafteté de leurs femmes (*b*). Je m'arrête; fi

(*b*) Remarquez qu'*Hérodote* vivait du temps de *Xerxès*, lorfque Babylone était dans fa plus grande fplendeur : les Grecs ignoraient la langue chaldéenne. Quelque interprète fe moqua de lui, *Hérodote* fe moqua des Grecs. Lorfque les *Muficos* d'Amfterdam étaient dans leur plus grande vogue,

quelqu'un veut ſuivre l'ordre de ces numéros, il ſera bientôt à cent.

Tout ce que dit *Diodore* de Sicile, ſept ſiècles après *Hérodote*, eſt de la même force dans tout ce qui regarde les antiquités et la phyſique. L'abbé *Terraſſon* nous diſait : Je traduis le texte de *Diodore* dans toute ſa turpitude. Il nous en liſait quelquefois des morceaux chez M. de *la Faye;* et quand on riait, il diſait : Vous verrez bien autre choſe. Il était tout le contraire de *Dacier*.

Le plus beau morceau de *Diodore* eſt la charmante deſcription de l'île Pancaie, *Panchaica tellus*, célébrée par *Virgile.* Ce ſont des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue; de la myrrhe et de l'encens pour en fournir au monde entier ſans s'épuiſer; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de fleurs; des oiſeaux ailleurs inconnus, qui chantent ſous d'éternels ombrages; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes et de ſtatues coloſſales, &c. &c.

Cela fait ſouvenir du duc de *la Ferté* qui, pour flatter le goût de l'abbé *Servien*, lui

on aurait bien pu faire accroire à un étranger que les premières dames de la ville venaient ſe proſtituer aux matelots qui revenaient de l'Inde, pour les récompenſer de leurs peines. Le plus plaiſant de tout ceci, c'eſt que des pédans velches ont trouvé la coutume de Babylone très-vraiſemblable et très-honnête.

difait un jour : Ah ! ſi vous aviez vu mon fils, qui eſt mort à l'âge de quinze ans ! quels yeux ! quelle fraîcheur de teint ! quelle taille admirable ! l'Antinoüs du Belvedère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine.-Et puis quelle douceur de mœurs ! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé ! L'abbé *Servien* s'attendrit ; le duc de *la Ferté* s'échauffant par ſes propres paroles, s'attendrit auſſi. Tous deux enfin ſe mirent à pleurer ; après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé *Bazin* avait relevé avec ſa diſcrétion ordinaire un autre conte de *Diodore*. C'était à propos du roi d'Egypte *Séſoſtris*, qui probablement n'a pas plus exiſté que l'île Pancaie. Le père de *Séſoſtris*, qu'on ne nomme point, imagina, le jour que ſon fils naquit, de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il ſerait majeur. C'eſt un beau projet. Pour cet effet, il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Egypte ; et pour en faire des conquérans, on ne leur donnait à déjeûner qu'après leur avoir fait courir cent quatre-vingts ſtades, qui font environ huit de nos grandes lieues.

Quand *Séſoſtris* fut majeur, il partit avec ſes coureurs pour aller conquérir le monde. Ils étaient encore au nombre de dix-ſept

cents; et probablement la moitié était morte, felon le train ordinaire de la nature, et furtout de la nature de l'Egypte, qui de tout temps fut défolée par une pefte deftructive, au moins une fois en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre cents garçons en Egypte le même jour que *Séfoftris*. Et comme la nature produit prefque autant de filles que de garçons, il naquit ce jour-là environ fix mille perfonnes au moins ; mais on accouche tous les jours ; et fix mille naiffances par jour produifent au bout de l'année deux millions cent quatre-vingt-dix mille enfans. Si vous les multipliez par trente-quatre, felon la règle de *Kerfeboum*, vous aurez en Egypte plus de foixante et quatorze millions d'habitans, dans un pays qui n'eft pas fi grand que l'Efpagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé *Bazin*, qui avait un peu vu le monde, et qui favait comme il va.

Mais un *Larcher*, qui n'était jamais forti du collége Mazarin, prit violemment le parti de *Séfoftris* et de fes coureurs. Il prétendit qu'*Hérodote*, en parlant aux Grecs, ne comptait point par ftades de la Gréce, et que les héros de *Séfoftris* ne couraient que quatre grandes lieues pour avoir à déjeûner. Il accabla ce pauvre abbé *Bazin* d'injures telles que jamais favant

en *us*, ou en *es* n'en avait pas encore dites. Il ne s'en tint pas même aux dix-fept cents petits garçons ; il alla jufqu'à prouver par les prophètes, que les femmes, les filles, les nièces des rois de Babylone, toutes les femmes des fatrapes et des mages, allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent, avec tous les chameliers et tous les muletiers de l'Afie. Il traita de mauvais chrétien, de damné et d'ennemi de l'Etat, quiconque ofait défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit auffi le parti des boucs, qui avaient communément les faveurs des jeunes égyptiennes. Sa grande raifon, difait-il, c'eft qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux, *Boffuet*, auteur d'un difcours éloquent fur l'*Hiftoire non-univerfelle*; mais ce n'eft pas là une raifon péremptoire.

Gardez-vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce ficilien n'avait pas un efprit de la trempe de fon compatriote *Archimède*, qui chercha et trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine férieufement l'hiftoire des Amazones et de leur reine *Mirine*; l'hiftoire des Gorgones qui combattirent contre les

Amazones ;

Amazones ; celle des titans, celle de tous les dieux. Il approfondit l'hiſtoire de *Priape* et d'*Hermaphrodite*. On ne peut donner plus de détails ſur *Hercule* : ce héros parcourt tout l'hémiſphère, tantôt à pied et tout ſeul comme un pélerin, tantôt comme un général à la tête d'une grande armée. Tous ſes travaux y ſont fidellement diſcutés ; mais ce n'eſt rien en comparaiſon de l'hiſtoire des dieux de Crète.

Diodore juſtifie *Jupiter* du reproche que d'autres graves hiſtoriens lui ont fait d'avoir détrôné et mutilé ſon père. On voit comment ce *Jupiter* alla combattre des géans, les uns dans ſon île, les autres en Phrygie, et enſuite en Macédoine et en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de ſa ſœur *Junon* et de ſes favorites n'eſt omis.

On voit enſuite comment il devint Dieu, et Dieu ſuprême.

C'eſt ainſi que toutes les hiſtoires anciennes ont été écrites. Ce qu'il y a de plus fort, c'eſt qu'elles étaient ſacrées ; et en effet, ſi elles n'avaient pas été ſacrées, elles n'auraient jamais été lues.

Il n'eſt pas mal d'obſerver que quoiqu'elles fuſſent ſacrées, elles étaient toutes différentes ; et de province en province, d'île en île, chacune avait une hiſtoire des dieux, des demi-dieux et des héros, contradictoire avec celle

de ſes voiſins. Mais auſſi, ce qu'il faut bien obſerver, c'eſt que les peuples ne ſe battirent jamais pour cette mythologie.

L'hiſtoire honnête de *Thucydide*, et qui a quelques lueurs de vérité, commence à *Xerxès* : mais, avant cette époque, que de temps perdu !

DIRECTEUR.

Ce n'eſt ni d'un directeur de finances, ni d'un directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des bâtimens du roi, &c. &c. que je prétends parler, mais d'un directeur de conſcience; car celui-là dirige tous les autres, il eſt le précepteur du genre-humain. Il ſait et enſeigne ce qu'on doit faire et ce qu'on doit omettre dans tous les cas poſſibles.

Il eſt clair qu'il ſerait utile que dans toutes les cours il y eût un homme *conſciencieux*, que le monarque conſultât en ſecret dans plus d'une occaſion, et qui lui dît hardiment : *non licet. Louis le juſte* n'aurait pas commencé ſon triſte et malheureux règne par aſſaſſiner ſon premier miniſtre et par empriſonner ſa mère. Que de guerres auſſi funeſtes qu'injuſtes de bons directeurs nous auraient épargnées ! que de cruautés ils auraient prévenues !

Mais fouvent on croit confulter un agneau, et on confulte un renard. *Tartuffe* était le directeur d'*Orgon*. Je voudrais bien favoir quel fut le directeur de confcience qui confeilla la Saint-Barthelemi.

Il n'eft pas plus parlé de directeurs que de confeffeurs dans l'Evangile. Chez les peuples que notre courtoifie ordinaire nomme *païens*, nous ne voyons pas que *Scipion*, *Fabricius*, *Caton*, *Titus*, *Trajan*, les *Antonins*, euffent des directeurs. Il eft bon d'avoir un ami fcrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs ; mais votre confcience doit être le chef de votre confeil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confeffeur pour l'abfoudre de fes péchés, et un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaiffeau, lui dit-il, Madame, a-t-il pu faire eau fi fouvent ayant deux fi bons pilotes ?

Les doctes obfervent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en eft de cette charge dans une maifon comme de celle d'écuyer ; cela n'appartient qu'aux grandes dames. L'abbé *Gobelin*, homme proceffif et avide, ne dirigeait que madame de *Maintenon*. Les directeurs à la ville fervent fouvent quatre ou cinq dévotes à la fois ; ils les brouillent tantôt avec leurs maris, tantôt

avec leurs amans, et rempliſſent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs, et les hommes n'en ont-ils point? c'eſt par la raiſon que madame de *la Vallière* ſe fit carmelite quand elle fut quittée par *Louis XIV*, et que M. de *Turenne* étant trahi par madame de *Coatquen* ne ſe fit pas moine.

S[t] *Jérôme* et *Rufin* ſon antagoniſte étaient grands directeurs de femmes et de filles; ils ne trouvèrent pas un ſénateur romain, pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à ces gens-là du *devoto femineo ſexu*. Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton, et ſouvent trop de force dans l'eſprit. *Boileau* a fait dans la ſatire des femmes le portrait d'un directeur:

Nul n'eſt ſi bien ſoigné qu'un directeur de femmes.
Quelque léger dégoût vient-il le travailler?
Une froide vapeur le fait-elle bâiller?
Un eſcadron coiffé d'abord court à ſon aide:
L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède;
Chez lui ſirops exquis, ratafias vantés,
Confitures ſurtout volent de tous côtés, &c.

Ces vers ſont bons pour *Broſſette*. Il y avait, ce me ſemble, quelque choſe de mieux à nous dire.

DISPUTE.

On a toujours diſputé, et ſur tous les ſujets. *Mundum tradidit diſputationi eorum.* Il y a eu de violentes querelles pour ſavoir ſi le tout eſt plus grand que ſa partie ; ſi un corps peut être en pluſieurs endroits à la fois ; ſi la matière eſt toujours impénétrable ; ſi la blancheur de la neige peut ſubſiſter ſans neige ; ſi la douceur du ſucre peut ſe faire ſentir ſans ſucre ; ſi on peut penſer ſans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un janſéniſte aura fait un livre pour démontrer que deux et un ſont trois, il ne ſe trouve un moliniſte qui démontre que deux et un ſont cinq.

Nous avons cru inſtruire le lecteur et lui plaire en mettant ſous ſes yeux cette pièce de vers ſur les diſputes. Elle eſt fort connue de tous les gens de goût de Paris ; mais elle ne l'eſt point des ſavans qui diſputent encore ſur la prédeſtination gratuite, et ſur la grâce concomitante, et ſur la queſtion ſi la mer a produit les montagnes.

Liſez les vers ſuivans ſur les diſputes, voilà comme on en feſait dans le bon temps.

Discours en vers sur les disputes.

Vingt têtes, vingt avis ; nouvel an, nouveau goût.
Autre ville, autres mœurs ; tout change, on détruit tout.
Examine pour toi ce que ton voisin pense ;
Le plus beau droit de l'homme est cette indépendance.
Mais ne dispute point ; les desseins éternels,
Cachés au sein de Dieu, sont trop loin des mortels ;
Le peu que nous savons d'une façon certaine,
Frivole comme nous, ne vaut pas tant de peine.
Le monde est plein d'erreurs ; mais de là je conclus
Que prêcher la raison n'est qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous sommes,
Que verrons-nous ? les torts et les travers des hommes.
Ici c'est un synode, et là c'est un divan ;
Nous verrons le muphti, le derviche, l'iman,
Le bonze, le lama, le talapoin, le pope,
Les antiques rabbins et les abbés d'Europe,
Nos moines, nos prélats, nos docteurs agrégés ;
Etes-vous disputeurs, mes amis ? voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre ;
Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre ;
Qu'à Paris, au palais, l'honnête citoyen
Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen ;
Qu'au fond d'un diocèse un vieux prêtre gémisse,
Quand un abbé de cour enlève un bénéfice ;
Et que dans le parterre un poëte envieux
Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux ;

Tel eſt le cœur humain : mais l'ardeur inſenſée
D'aſſervir ſes voiſins à ſa propre penſée,
Comment la concevoir ? Pourquoi, par quel moyen
Veux-tu que ton eſprit ſoit la règle du mien ?
Je hais ſurtout, je hais tout cauſeur incommode,
Tous ces demi-ſavans gouvernés par la mode,
Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'eſprit,
Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.
Un peu muſiciens, philoſophes, poëtes,
Et grands hommes d'Etat formés par les gazettes ;
Sachant tout, liſant tout, prompts à parler de tout,
Et qui contrediraient Voltaire ſur le goût,
Monteſquieu ſur les lois, de Brogli ſur la guerre,
Ou la jeune d'Egmont ſur le talent de plaire.
Voyez-les s'emporter ſur les moindres ſujets,
Sans ceſſe répliquant ſans répondre jamais :
„ Je ne céderais pas au prix d'une couronne...
„ Je ſens... le ſentiment ne conſulte perſonne...
„ Et le roi ſerait là.... je verrais là le feu...
„ Meſſieurs, la vérité miſe une fois en jeu,
„ Doit-il nous importer de plaire ou de déplaire ? ..
C'eſt bien dit ; mais pourquoi cette roideur auſtère ?
Hélas ! c'eſt pour juger de quelques nouveaux airs,
Ou des deux Poinſinet lequel fait mieux des vers.
Auriez-vous par haſard connu feu monſieur d'Aube, (a)
Qu'une ardeur de diſpute éveillait avant l'aube ?

(a) Oui je l'ai connu ; il était préciſément tel que le

Contiez-vous un combat de votre régiment,
Il ſavait mieux que vous, où, contre qui, comment.
Vous ſeul en auriez eu toute la renommée,
N'importe, il vous citait ſes lettres de l'armée;
Et, Richelieu préſent, il aurait raconté
Ou Gènes défendue, ou Mahon emporté.
D'ailleurs homme de ſens, d'eſprit et de mérite;
Mais ſon meilleur ami redoutait ſa viſite.
L'un bientôt rebuté d'une vaine clameur
Gardait en l'écoutant un ſilence d'humeur.
J'en ai vu, dans le feu d'une diſpute aigrie,
Prêts à l'injurier, le quitter de furie;
Et rejetant la porte à ſon double battant,
Ouvrir à leur colère un champ libre en ſortant.
Ses neveux qu'à ſa ſuite attachait l'eſpérance
Avaient vu dérouter toute leur complaiſance.
Un voiſin aſthmatique, en l'embraſſant un ſoir,
Lui dit : Mon médecin me défend de vous voir;
Et parmi cent vertus cette unique faibleſſe
Dans un triſte abandon réduiſit ſa vieilleſſe.
Au ſortir d'un ſermon la fièvre le ſaiſit,
Las d'avoir écouté ſans avoir contredit.
Et tout près d'expirer, gardant ſon caractère,
Il feſait diſputer le prêtre et le notaire.

dépeint M. de *Rulière*, auteur de cette épître. Ce fut ſa rage de diſputer contre tout venant ſur les plus petites choſes, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

Que la bonté divine, arbitre de son sort,
Lui donne le repos que nous rendit sa mort!
Si du moins il s'est tu devant ce grand arbitre.
Un jeune bachelier, bientôt docteur en titre,
Doit, suivant une affiche, un tel jour, en tel lieu,
Répondre à tout venant sur l'essence de Dieu.
Venez-y, venez voir, comme sur un théâtre,
Une dispute en règle, un choc opiniâtre,
L'enthymème serré, les dilemmes pressans,
Poignards à double lame, et frappant en deux sens;
Et le grand syllogisme en forme régulière,
Et le sophisme vain de sa fausse lumière;
Des moines échauffés, vrai fléau de docteurs;
De pauvres Hibernois, complaisans disputeurs,
Qui fuyant leur pays pour les saintes promesses,
Viennent vivre à Paris d'argumens et de messes;
Et l'honnête public qui même écoutant bien,
A la saine raison de n'y comprendre rien.
Voilà donc les leçons qu'on prend dans vos écoles!
Mais tous les argumens sont-ils faux ou frivoles?
Socrate disputait jusque dans les festins,
Et tout nu quelquefois argumentait aux bains.
Etait-ce dans un sage une folle manie?
La contrariété fait sortir le génie.
La veine d'un caillou recèle un feu qui dort;
Image de ces gens, froids au premier abord,
Et qui dans la dispute, à chaque repartie
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point sentie.

C'eſt un bien, j'y confens. Quant au mal, le voici:
Plus on a diſputé, moins on s'eſt éclairci.
On ne redreſſe point l'eſprit faux ni l'œil louche:
Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche.
Nos cris et nos efforts ne frappent que le vent,
Chacun dans ſon avis demeure comme avant.
C'eſt mêler ſeulement aux opinions vaines
Le tumulte inſenſé des paſſions humaines.
Le vrai peut quelquefois n'être point de ſaiſon;
Et c'eſt un très-grand tort que d'avoir trop raiſon.

Autrefois la juſtice et la vérité nues,
Chez les premiers humains furent long-temps connues;
Elles régnaient en ſœurs: mais on ſait que depuis
L'une a fui dans le ciel et l'autre dans un puits.
La vaine opinion règne ſur tous les âges;
Son temple eſt dans les airs porté ſur les nuages;
Une foule de dieux, de démons, de lutins,
Sont au pied de ſon trône; et tenant dans leurs mains
Mille riens enfantés par un pouvoir magique,
Nous les montrent de loin ſous des verres d'optique.
Autour d'eux, nos vertus, nos biens, nos maux divers,
En boules de ſavon ſont épars dans les airs;
Et le ſouffle des vents y promène ſans ceſſe
De climats en climats le temple et la déeſſe.
Elle fuit et revient. Elle place un mortel
Hier ſur un bûcher, demain ſur un autel.
Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres;

Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penfer les fiècles à venir.
Une beauté frappante et dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront fous les traits de Brionne,
Sans croire qu'autrefois un petit front ferré,
Un front à cheveux d'or fut toujours adoré.
Ainfi l'opinion changeante et vagabonde
Soumet la beauté même, autre reine du monde;
Ainfi dans l'univers fes magiques effets
Des grands événemens font les refforts fecrets.
Comment donc efpérer qu'un jour, aux pieds d'un fage,
Nous la voyons tomber du haut de fon nuage;
Et que la Vérité, fe montrant auffitôt,
Vienne, au bord de fon puits, voir ce qu'on fait en haut?

Il eft pour les favans, et pour les fages même,
Une autre illufion : cet efprit de fyftême,
Qui bâtit, en rêvant, des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs fur quelques vérités.
C'eft par lui qu'égarés après de vaines ombres,
L'inventeur du calcul chercha Dieu dans les nombres;
L'auteur du mécanifme attacha follement
La liberté de l'homme aux lois du mouvement.
L'un du foleil éteint veut compofer la terre;
La terre, dit un autre, eft un globe de verre.
De là ces différens foutenus à grands cris;
Et fur un tas poudreux d'inutiles écrits,
La difpute s'affied dans l'afile du fage.

La contrariété tient fouvent au langage;

On peut s'entendre moins, formant un même ſon,
Que ſi l'un parlait baſque, et l'autre bas-breton.
C'eſt-là, qui le croirait? un fléau redoutable;
Et la pâle famine, et la peſte effroyable
N'égalent point les maux et les troubles divers
Que les mal-entendus sèment dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les diſcordes funeſtes,
Les ſaints emportemens de ces ames céleſtes,
Le fanatiſme, au meurtre excitant les humains,
Des poiſons, des poignards, des flambeaux dans les mains;
Nos villages déſerts, nos villes embraſées,
Sous nos foyers détruits nos mères écraſées;
Dans nos temples ſanglans abandonnés du ciel,
Les miniſtres rivaux égorgés ſur l'autel;
Tous les crimes unis, meurtre, inceſte, pillage,
Les fureurs du plaiſir ſe mêlant au carnage;
Sur des corps expirans, d'infames raviſſeurs
Dans leurs embraſſemens reconnaiſſant leurs ſœurs;
L'étranger dévorant le ſein de ma patrie,
Et ſous la piété déguiſant ſa furie;
Les pères conduiſant leurs enfans aux bourreaux,
Et les vaincus toujours traînés aux échafauds? . . .
Dieu puiſſant! permettez que ces temps déplorables,
Un jour par nos neveux ſoient mis au rang des fables.

Mais je vois s'avancer un fâcheux diſputeur;
Son air d'humilité couvre mal ſa hauteur;
Et ſon auſtérité, pleine de l'Evangile,
Paraît offrir à Dieu le venin qu'il diſtille.

» Monfieur, tout ceci cache un dangereux poifon ;
» Perfonne, felon vous, n'a ni tort ni raifon ;
» Et fur la vérité n'ayant point de mefure,
» Il faut fuivre pour loi l'inftinct de la nature ! »
Monfieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela....
» Eh ! quoique vous ayez déguifé ce fens-là,
» En vous interprétant la chofe devient claire.... »
Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
Cherchons la vérité ; mais d'un commun accord.
Qui difcute a raifon, et qui difpute a tort.
Voilà ce que j'ai dit ; et d'ailleurs qu'à la guerre,
A la ville, à la cour, fouvent il faut fe taire....
» Mon cher Monfieur, ceci cache toujours deux fens ;
» Je diftingue... » Monfieur, diftinguez, j'y confens.
J'ai dit mon fentiment, je vous laiffe les vôtres,
En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres...
» Mon fils nous vous avons défendu de penfer ;
» Et pour vous convertir je cours vous dénoncer. »
Heureux ! ô trop heureux qui, loin des fanatiques,
Des caufeurs importuns et des jaloux critiques,
En paix fur l'Hélicon pourrait cueillir des fleurs !
Tels on voit dans les champs de fages laboureurs,
D'une ruche irritée évitant les bleffures,
En dérober le miel à l'abri des piqûres.

DISTANCE.

Un homme qui connaît combien on compte de pas d'un bout de ſa maiſon à l'autre, s'imagine que la nature lui a enſeigné tout d'un coup cette diſtance, et qu'il n'a eu beſoin que d'un coup d'œil comme lorſqu'il a vu des couleurs. Il ſe trompe; on ne peut connaître les différens éloignemens des objets que par expérience, par comparaiſon, par habitude. C'eſt ce qui fait qu'un matelot, en voyant ſur mer un vaiſſeau voguer loin du ſien, vous dira ſans héſiter à quelle diſtance on eſt à peu-près de ce vaiſſeau; et le paſſager n'en pourra former qu'un doute très-confus.

La diſtance n'eſt qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne ſe termine à un point; nous ne ſentons donc que ce point; et ſoit que l'objet exiſte à mille lieues, ou qu'il ſoit à un pied, ce point eſt toujours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour apercevoir tout d'un coup la diſtance, comme nous en avons pour ſentir par l'attouchement ſi un corps eſt dur ou mou; par le goût, s'il eſt doux ou amer; par l'ouïe, ſi de deux ſons l'un eſt grave et l'autre aigu. Car, qu'on y prenne bien garde, les parties d'un

corps, qui cèdent à mon doigt, ſont la plus prochaine cauſe de ma ſenſation de molleſſe; et les vibrations de l'air, excitées par le corps ſonore, ſont la plus prochaine cauſe de ma ſenſation du ſon. Or, ſi je ne puis avoir ainſi immédiatement une idée de diſtance, il faut donc que je connaiſſe cette diſtance par le moyen d'une autre idée intermédiaire; mais il faut au moins que j'aperçoive cette idée intermédiaire; car une idée que je n'aurai point, ne ſervira certainement pas à m'en faire avoir une autre.

On dit qu'une telle maiſon eſt à un mille d'une telle rivière; mais ſi je ne ſais pas où eſt cette rivière, je ne ſais certainement pas où eſt cette maiſon. Un corps cède aiſément à l'impreſſion de ma main; je conclus immédiatement ſa molleſſe. Un autre réſiſte; je ſens immédiatement ſa dureté. Il faudrait donc que je ſentiſſe les angles formés dans mon œil, pour en conclure immédiatement les diſtances des objets. Mais la plupart des hommes ne ſavent pas même ſi ces angles exiſtent: donc il eſt évident que ces angles ne peuvent être la cauſe immédiate de ce que vous connaiſſez les diſtances.

Celui qui, pour la première fois de ſa vie, entendrait le bruit du canon, ou le ſon d'un concert, ne pourrait juger ſi on tire ce canon,

ou si on exécute ce concert à une lieue ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puisse l'accoutumer à juger de la distance qui est entre lui et l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations, les ondulations de l'air, portent un son à ses oreilles, ou plutôt à son *sensorium;* mais ce bruit n'avertit pas plus son *sensorium* de l'endroit où le bruit commence, qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des instrumens de musique. C'est la même chose précisément par rapport aux rayons de lumière qui partent d'un objet; ils ne nous apprennent point du tout où est cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs, ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde; j'avance, j'aperçois et je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois et ce que je touche n'est pas ce que je voyais. Ce petit objet rond, qui était dans mes yeux, n'est point ce grand bâtiment carré. Autre chose est donc, par rapport à nous, l'objet mesurable et tangible, autre chose est l'objet visible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carrosse : j'ouvre la fenêtre, et je le vois; je descends, et j'entre dedans. Or ce carrosse que j'ai entendu, ce carrosse que j'ai vu, ce carrosse que j'ai touché, sont trois objets absolument divers de trois de mes sens, qui n'ont

aucun

aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il eſt démontré qu'il ſe forme dans mon œil un angle une fois plus grand, à très-peu de choſe près, quand je vois un homme à quatre pieds de moi, que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toujours cet homme de la même grandeur. Comment mon ſentiment contredit-il ainſi le mécaniſme de mes organes ? L'objet eſt réellement une fois plus petit dans mes yeux, et je le vois une fois plus grand. C'eſt en vain qu'on veut expliquer ce myſtère par le chemin que ſuivent les rayons, ou par la forme que prend le criſtallin dans nos yeux. Quelque ſuppoſition que l'on faſſe, l'angle ſous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi, eſt toujours à peu-près double de l'angle ſous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne réſoudra jamais ce problème : la phyſique y eſt également impuiſſante ; car vous avez beau ſuppoſer que l'œil prend une nouvelle conformation, que le criſtallin s'avance, que l'angle s'agrandit ; tout cela s'opérera également pour l'objet qui eſt à huit pas, et pour l'objet qui eſt à quatre. La proportion ſera toujours la même ; ſi vous voyez l'objet à huit pas ſous un angle de moitié plus grand qu'il ne doit être, vous

verriez auſſi l'objet à quatre pas ſous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc ni la géométrie ni la phyſique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes et ces angles géométriques ne ſont pas plus réellement la cauſe de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs et à telle diſtance. L'ame ne conſidère pas ſi telle partie va ſe peindre au bas de l'œil ; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil ſe baiſſe ſeulement pour voir ce qui eſt près de la terre, et ſe relève pour voir ce qui eſt au-deſſus de la terre. Tout cela ne pouvait être éclairci et mis hors de toute conteſtation, que par quelque aveugle né à qui on aurait donné le ſens de la vue. Car ſi cet aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des diſtances, des grandeurs et des ſituations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout d'un coup dans ſa rétine, euſſent été les cauſes immédiates de ſes ſentimens. Auſſi le docteur *Berkley* aſſurait, d'après M. *Locke* (et allant même en cela plus loin que *Locke*), que ni ſituation, ni grandeur, ni diſtance, ni figure, ne ferait aucunement diſcernée par cet aveugle ; dont les yeux recevraient tout d'un coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle né,

dont dépendait la décifion indubitable de cette queftion. Le célèbre *Chefelden*, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adreffe de la main aux plus grandes lumières de l'efprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle né, en lui abaiffant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il foupçonnait formées dans fes yeux prefque au moment de fa naiffance, il propofa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y confentir. Il ne concevait pas trop que le fens de la vue pût beaucoup augmenter fes plaifirs. Sans l'envie qu'on lui infpira d'apprendre à lire et à écrire, il n'eût point défiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence, *qu'il eft impoffible d'être malheureux par la privation des biens dont on n'a pas d'idée*; vérité bien importante. Quoi qu'il en foit, l'opération fut faite et réuffit. Ce jeune homme d'environ quatorze ans vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que *Locke* et *Berkley* avaient fi bien prévu. Il ne diftingua de long-temps ni grandeur, ni fituation, ni même figure. Un objet d'un pouce, mis devant fon œil, et qui lui cachait une maifon, lui paraiffait auffi grand que la maifon. Tout ce qu'il voyait lui femblait d'abord être fur fes yeux, et les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvait diftinguer d'abord ce qu'il avait

jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avait jugé angulaire ; ni discerner avec ses yeux, si ce que ses mains avaient senti être en haut ou en bas, était en effet en haut ou en bas. Il était si loin de connaître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue, que sa maison était plus grande que sa chambre, il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience, qu'il put apercevoir que les tableaux représentaient des corps saillans. Et lorsqu'après ce long tâtonnement d'un sens nouveau en lui, il eut senti que des corps, et non des surfaces seules, étaient peints dans les tableaux ; il y porta la main, et fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides, dont il commençait à apercevoir les représentations. Il demandait quel était le trompeur du sens du toucher ou du sens de la vue.

Ce fut donc une décision irrévocable, que la manière dont nous voyons les choses n'est point du tout la suite immédiate des angles formés dans nos yeux. Car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme, comme dans les nôtres ; et ne lui servaient de rien sans le secours de l'expérience et des autres sens.

L'aventure de l'aveugle né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Elémens*

de Newton, qui avait beaucoup vu *Chefelden*, fit mention de cette découverte importante; mais à peine y prit-on garde. Et même lorfqu'on fit enfuite à Paris la même opération de la cataracte fur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès fon berceau, on négligea de fuivre le développement journalier du fens de la vue en lui, et la marche de la nature. Le fruit de cette opération fut perdu pour les philofophes.

Comment nous repréfentons-nous les grandeurs et les diftances? de la même façon dont nous imaginons les paffions des hommes, par les couleurs qu'elles peignent fur leurs vifages, et par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a perfonne qui ne life tout d'un coup fur le front d'un autre la douleur ou la colère. C'eft la langue que la nature parle à tous les yeux; mais l'expérience feule apprend ce langage. Auffi l'expérience feule nous apprend que quand un objet eft trop loin, nous le voyons confufément et faiblement. De là nous formons des idées, qui enfuite accompagnent toujours la fenfation de la vue. Ainfi tout homme qui, à dix pas, aura vu fon cheval haut de cinq pieds, s'il voit, quelques minutes après, ce cheval gros comme un mouton, fon ame, par un jugement involontaire, conclut à l'inftant que ce cheval eft très-loin.

Il eſt bien vrai que quand je vois mon cheval de la groſſeur d'un mouton, il ſe forme alors dans mon œil une peinture plus petite, un angle plus aigu; mais c'eſt-là ce qui accompagne, non ce qui cauſe mon ſentiment. De même il ſe fait un autre ébranlement dans mon cerveau, quand je vois un homme rougir de honte, que quand je le vois rougir de colère; mais ces différentes impreſſions ne m'apprendraient rien de ce qui ſe paſſe dans l'ame de cet homme, ſans l'expérience, dont la voix ſeule ſe fait entendre.

Loin que cet angle ſoit la cauſe immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval eſt très-loin quand je vois ce cheval fort petit, il arrive au contraire, à tous les momens, que je vois ce même cheval également grand, à dix pas, à vingt, à trente, à quarante pas, quoique l'angle à dix pas ſoit double, triple, quadruple. Je regarde de fort loin, par un petit trou, un homme poſté ſur un toit; le lointain et le peu de rayons m'empêchent d'abord de diſtinguer ſi c'eſt un homme: l'objet me paraît très-petit, je crois voir une ſtatue de deux pieds tout au plus: l'objet ſe remue, je juge que c'eſt un homme, et dès ce même inſtant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens ſi différens? Quand j'ai cru voir une

ſtatue, je l'ai imaginée de deux pieds, parce que je la voyais ſous un tel angle; nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits imprimés dans ma rétine : mais dès que j'ai jugé que c'était un homme, la liaiſon miſe par l'expérience dans mon cerveau, entre l'idée d'un homme et l'idée de la hauteur de cinq à ſix pieds, me force ſans que j'y penſe à imaginer, par un jugement ſoudain, que je vois un homme de telle hauteur, et avoir une telle hauteur en effet.

Il faut abſolument conclure de tout ceci, que les diſtances, les grandeurs, les ſituations, ne ſont pas, à proprement parler, des choſes viſibles, c'eſt-à-dire, ne ſont pas les objets propres et immédiats de la vue. L'objet propre et immédiat de la vue n'eſt autre choſe que la lumière colorée; tout le reſte, nous ne le ſentons qu'à la longue et par expérience. Nous apprenons à voir, préciſément comme nous apprenons à parler et à lire. La différence eſt que l'art de voir eſt plus facile, et que la nature eſt également à tous notre maître.

Les jugemens ſoudains, preſque uniformes, que toutes nos ames, à un certain âge, portent des diſtances, des grandeurs, des ſituations, nous font penſer qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir de la manière dont nous voyons. On ſe trompe; il y faut le ſecours

des autres ſens. Si les hommes n'avaient que le ſens de la vue, ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur, largeur et profondeur (*) ; et un pur eſprit ne la connaîtrait pas peut être, à moins que DIEU ne la lui révélât. Il eſt très-difficile de ſéparer dans notre entendement l'extenſion d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu, et de là nous ſommes tous portés à croire que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guère diſtinguer dans notre ame ce jaune que nous voyons dans un louis d'or, d'avec ce louis d'or dont nous voyons le jaune. C'eſt comme, lorſque nous entendons prononcer ce mot *louis d'or*, nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnaie au ſon que nous entendons prononcer.

Si tous les hommes parlaient la même langue, nous ſerions toujours prêts à croire qu'il y aurait une connexion néceſſaire entre les mots et les idées. Or tous les hommes ont ici le même langage, en fait d'imagination. La nature leur dit à tous : Quand vous aurez vu des couleurs pendant un certain temps, votre imagination vous repréſentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs

(*) Voyez dans les *Elémens de la Philoſophie de Newton* une note des éditeurs ſur cette queſtion.

ſemblent

ſemblent attachées. Ce jugement prompt et involontaire que vous formerez, vous ſera utile dans le cours de votre vie ; car s'il fallait attendre, pour eſtimer les diſtances, les grandeurs, les ſituations de tout ce qui vous environne, que vous euſſiez examiné des angles et des rayons viſuels, vous feriez mort avant que de ſavoir ſi les choſes dont vous avez beſoin ſont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieues, et ſi elles ſont de la groſſeur d'un ciron ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être nés aveugles.

Nous avons donc peut-être grand tort quand nous diſons que nos ſens nous trompent. Chacun de nos ſens fait la fonction à laquelle la nature l'a deſtiné. Ils s'aident mutuellement, pour envoyer à notre ame, par les mains de l'expérience, la meſure des connaiſſances que notre être comporte. Nous demandons à nos ſens ce qu'ils ne ſont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fiſſent connaître la ſolidité, la grandeur, la diſtance, &c. ; mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue, et que l'expérience les ſeconde. Si le père *Mallebranche* avait enviſagé la nature par ce côté, il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos ſens, qui ſont les ſeules ſources de toutes nos idées.

Il ne faut pas, ſans doute, étendre à tous les cas cette eſpèce de métaphyſique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeler au ſecours que quand les mathématiques nous ſont inſuffiſantes.

DIVINITÉ DE JESUS.

LES ſociniens, qui ſont regardés comme des blaſphémateurs, ne reconnaiſſent point la divinité de JESUS-CHRIST. Ils oſent prétendre avec les philoſophes de l'antiquité, avec les Juifs, les Mahométans et tant d'autres nations, que l'idée d'un Dieu homme eſt monſtrueuſe, que la diſtance d'un Dieu à l'homme eſt infinie, et qu'il eſt impoſſible que l'Etre infini, immenſe, éternel, ait été contenu dans un corps périſſable.

Ils ont la confiance de citer en leur faveur *Euſèbe*, évêque de Céſarée, qui, dans ſon Hiſtoire eccléſiaſtique, livre. I, chap. XI, déclare qu'il eſt abſurde que la nature non engendrée, immuable, du DIEU tout-puiſſant, prenne la forme d'un homme. Ils citent les pères de l'Egliſe, *Juſtin* et *Tertullien*, qui ont dit la même choſe; *Juſtin* dans ſon dialogue avec *Triphon*, et *Tertullien* dans ſon diſcours contre *Praxéas*.

Ils citent S[t] *Paul* qui n'appelle jamais JESUS-CHRIST Dieu, et qui l'appelle homme très-souvent. Ils poussent l'audace jusqu'au point d'affirmer que les chrétiens passèrent trois siècles entiers à former peu à peu l'apothéose de JESUS, et qu'ils n'élevaient cet étonnant édifice qu'à l'exemple des païens qui avaient divinisé des mortels. D'abord, selon eux, on ne regarda JESUS que comme un homme inspiré de DIEU, ensuite comme une créature plus parfaite que les autres. On lui donna quelque temps après une place au-dessus des anges, comme le dit S[t] *Paul*. Chaque jour ajoutait à sa grandeur. Il devint une émanation de DIEU produite dans le temps. Ce ne fut pas assez; on le fit naître avant le temps même. Enfin, on le fit Dieu consubstantiel à DIEU. *Crellius*, *Voquelsius*, *Natalis Alexander*, *Hornebeck*, ont appuyé tous ces blasphèmes par des argumens qui étonnent les sages, et qui pervertissent les faibles. Ce fut surtout *Fauste Socin* qui répandit les semences de cette doctrine dans l'Europe; et sur la fin du seizième siècle il s'en est peu fallu qu'il n'établît une nouvelle espèce de christianisme. Il y en avait déjà eu plus de trois cents espèces.

DIVORCE.

IL eſt dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Divorce*, que *l'uſage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainſi que Biſſine ou Bazine quitta le roi de Thuringe ſon mari, pour ſuivre Childéric qui l'épouſa.* C'eſt comme ſi on diſait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, *Hélène* répudia *Ménélas*, ſuivant la loi, pour s'en aller avec *Pâris* en Phrygie.

La fable agréable de *Pâris*, et la fable ridicule de *Childéric*, qui n'a jamais été roi de France, et qu'on prétend avoir enlevé *Bazine*, femme de *Bazin*, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encore *Cherebert*, régule de la petite ville de Lutèce près d'Iſſy, *Lutetia Pariſiorum*, qui répudia ſa femme. L'abbé *Véli*, dans ſon Hiſtoire de France, dit que ce *Cherebert*, ou *Caribert*, répudia ſa femme *Ingoberge* pour épouſer *Mireſleur*, fille d'un artiſan, et enſuite *Theudegilde*, fille d'un berger, qui *fut élevée ſur le premier trône de l'empire français.*

Il n'y avait alors ni premier ni ſecond trône chez ces barbares, que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire *français*.

L'empire des Francs ne commença que par *Charlemagne.* Il est fort douteux que le mot *Mirefleur* fût en usage dans la langue velche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expressions si douces.

Il est dit encore que le réga, ou régule *Chilpéric*, seigneur de la province du Soissonnais, et qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine *Andove* ou *Andovère;* et voici la raison de ce divorce :

Cette *Andovère*, après avoir donné au seigneur de Soissons trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrétiens depuis *Clovis. Andovère* étant relevée de couche présenta sa fille au baptême. *Chilpéric* de Soissons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémissible d'être marraine de son enfant, qu'elle ne pouvait plus être sa femme par les lois de l'Eglise, et il épousa *Frédégonde;* après quoi il chassa *Frédégonde*, épousa une visigothe, et puis reprit *Frédégonde.*

Tout cela n'a rien de bien légal, et ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande et dans les îles Orcades.

Le code justinien, que nous avons adopté en plusieurs points, autorise le divorce ; mais

le droit canonique, que les catholiques ont encore plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit que *le divorce ſe pratique dans les Etats d'Allemagne de la confeſſion d'Ausbourg.*

On peut ajouter que cet uſage eſt établi dans tous les pays du Nord, chez tous les réformés de toutes les confeſſions poſſibles et dans toute l'Egliſe grecque.

Le divorce eſt probablement de la même date à peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage eſt de quelques ſemaines plus ancien, c'eſt-à-dire, qu'on ſe querella avec ſa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, et qu'on s'en ſépara après ſix ſemaines de cohabitation.

Juſtinien, qui raſſembla toutes les lois faites avant lui, auxquelles il ajouta les ſiennes, non-ſeulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encore plus d'étendue; au point que toute femme dont le mari était, non pas eſclave, mais ſimplement priſonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait après les cinq ans révolus contracter un autre mariage.

Juſtinien était chrétien, et même théologien; comment donc arriva-t-il que l'Egliſe dérogeât à ſes lois? ce fut quand l'Egliſe devint ſouveraine et légiſlatrice. Les papes n'eurent pas de peine à ſubſtituer leurs décrétales au

code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance et dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la ftupidité des hommes, qu'*Honorius III*, *Grégoire IX*, *Innocent III*, défendirent par leurs bulles qu'on enfeignât le droit civil. On peut dire de cette hardieffe : Cela n'eft pas croyable, mais cela eft vrai.

Comme l'Eglife jugea feule du mariage, elle jugea feule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, et qui ait époufé une feconde femme fans l'ordre du pape, avant *Henri VIII*, roi d'Angleterre, qui ne fe paffa du pape qu'après avoir long-temps follicité fon procès en cour de Rome.

Cette coutume, établie dans des temps d'ignorance, fe perpétua dans les temps éclairés, par la feule raifon qu'elle exiftait. Tout abus s'éternife de lui-même ; c'eft l'écurie d'*Augias*, il faut un *Hercule* pour la nettoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une fentence du pape : encore fallut-il, comme on l'a déjà remarqué, non pas prononcer un divorce, mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage. (*)

(*) Voyez ADULTERE.

DOGMES.

On ſait que toute croyance enſeignée par l'Egliſe eſt un dogme qu'il faut embraſſer. Il eſt triſte qu'il y ait des dogmes reçus par l'Egliſe latine, et rejetés par l'Egliſe grecque. Mais ſi l'unanimité manque, la charité la remplace. C'eſt ſurtout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un ſonge qui a déjà trouvé grâce devant quelques perſonnes pacifiques.

Le 18 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le ſoleil entrant dans le ſigne des poiſſons, je fus tranſporté au ciel, comme le ſavent tous mes amis. Ce ne fut point la jument *Borac* de *Mahomet* qui fut ma monture; ce ne fut point le char enflammé d'*Elie* qui fut ma voiture; je ne fus porté ni ſur l'éléphant de *Sommona-codom* le ſiamois, ni ſur le cheval de S[t] *Georges*, patron de l'Angleterre, ni ſur le cochon de S[t] *Antoine*: j'avoue avec ingénuité que mon voyage ſe fit je ne ſais comment.

On croira bien que je fus ébloui; mais ce qu'on ne croira pas, c'eſt que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges? c'étaient, ne vous en déplaiſe, tous ceux qui

ont fait du bien aux hommes, *Confucius*, *Solon*, *Socrate*, *Titus*, les *Antonins*, *Epictète Charron*, de *Thou*, le chancelier de l'*Hofpital;* tous les grands hommes qui, ayant enfeigné et pratiqué les vertus que DIEU exige, femblent feuls être en droit de prononcer fes arrêts.

Je ne dirai point fur quels trônes ils étaient affis, ni combien de millions d'êtres céleftes étaient profternés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéreffantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait fa caufe, et qui étalait fes beaux fentimens, avait à côté de lui tous les témoins de fes actions. Par exemple, quand le cardinal de *Lorraine* fe vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de fes opinions par le concile de Trente, et que pour prix de fon orthodoxie il demandait la vie éternelle, tout auffitôt paraiffaient autour de lui vingt courtifanes ou dames de la cour, portant toutes fur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondemens de la ligue; tous les complices de fes deffeins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de *Lorraine* était *Jean Chauvin* qui se vantait, dans son patois grossier, d'avoir donné des coups de pied à l'idole papale, après que d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture et la sculpture, disait-il; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout, et j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet; chassez vîte d'ici le cardinal de *Lorraine*, et placez-moi à côté de St *Paul.*

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bûcher enflammé; un spectre épouvantable, portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée, sortait du milieu des flammes avec des cris affreux : Monstre, s'écriait-il, monstre exécrable ! tremble, reconnais ce *Servet* que tu as fait périr par le plus cruel des supplices, parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule substance. Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de *Lorraine* serait précipité dans l'abyme, mais que *Calvin* serait puni plus rigoureusement. (1)

Je vis une foule prodigieuse de morts qui disaient : J'ai cru, j'ai cru; mais sur leur front il était écrit, j'ai fait; et ils étaient condamnés.

Le jésuite *le Tellier* paraissait fièrement, la

(1) Cela n'est pas juste; le cardinal de *Lorraine* avait allumé plus de bûchers que *Calvin*.

bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ses côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janséniste y mit le feu, *le Tellier* fut brûlé jusqu'aux os ; et le janséniste, qui n'avait pas moins cabalé que le jésuite, eut sa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite et à gauche des troupes de fakirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs, noirs et gris, qui s'étaient tous imaginé que pour faire leur cour à l'Etre suprême, il fallait ou chanter, ou se fouetter, ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : Quel bien avez-vous fait aux hommes ? A cette voix succéda un morne silence ; aucun n'osa répondre, et ils furent tous conduits aux petites-maisons de l'univers : c'est un des plus grands bâtimens qu'on puisse imaginer.

L'un criait : c'est aux métamorphoses de *Xaca* qu'il faut croire ; l'autre, c'est à celles de *Sommona-codom ; Bacchus* arrêta le soleil et la lune, disait celui-ci ; les dieux ressuscitèrent *Pélops*, disait celui-là. Voici la bulle *In cœnâ Domini*, disait un nouveau venu, et l'huissier des juges criait : Aux petites-maisons, aux petites-maisons.

Quand tous ces procès furent vidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt : DE PAR L'ETERNEL CREATEUR, CONSERVATEUR,

REMUNERATEUR, VENGEUR, PARDONNEUR, &c. &c.; soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliars de mondes qu'il nous a plu de former, que nous ne jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses, mais uniquement sur leurs actions : car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit; tous ceux que j'avais lus sur le petit grain de sable où je suis né, finissaient par ces mots : *Car tel est notre plaisir*.

DONATIONS.

La république romaine qui s'empara de tant d'Etats, en donna aussi quelques-uns.

Scipion fit *Massinisse* roi de Numidie.

Lucullus, *Sylla*, *Pompée* donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopâtre reçut l'Egypte de *César* : *Antoine* et ensuite *Octave* donnèrent le petit royaume de Judée à *Hérode*.

Sous *Trajan*, on frappa la fameuse médaille *regna assignata*, les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en souveraineté à des prêtres, à des colléges, pour la plus grande gloire de DIEU ou des dieux, c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet et les califes ses vicaires prirent beaucoup d'Etats pour la propagation de leur foi, mais on ne leur fit aucune donation. Ils ne tenaient rien que de leur Alcoran et de leur sabre.

La religion chrétienne, qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut long-temps que d'aumônes. La première donation est celle d'*Anania* et de *Saphira* sa femme. Elle fut en en argent comptant, et ne réussit pas aux donateurs.

Donation de Constantin.

LA célèbre donation de Rome et de toute l'Italie au pape *Sylvestre*, par l'empereur *Constantin*, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que *Constantin* étant à Nicomédie fut guéri de la lèpre à Rome par le baptême qu'il reçut de l'évêque *Sylvestre* (quoiqu'il ne fût point baptisé), et que pour récompense il donna sur le champ sa ville de Rome et toutes ses provinces occidentales à ce *Sylvestre*. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que *Constantin* déclara tous les chanoines de Rome consuls et patrices, *patricios et consules effici*; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée

fur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes frenum equi illius.* (*)

Quand on fait réflexion que cette belle hiftoire a été en Italie une efpèce d'article de foi, et une opinion révérée du refte de l'Europe pendant huit fiècles, qu'on a pourfuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

Donation de Pepin.

AUJOURD'HUI on n'excommunie plus perfonne pour avoir douté que *Pepin* l'ufurpateur ait donné et pu donner au pape l'exarchat de Ravenne; c'eft tout au plus une mauvaife penfée, un péché véniel qui n'entraîne point la perte du corps et de l'ame.

Voici ce qui pourrait excufer les jurifconfultes allemands qui ont des fcrupules fur cette donation :

1°. Le bibliothécaire *Anaftafe*, dont le témoignage eft toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2°. Il n'était point vraifemblable que *Pepin*, mal affermi en France, et à qui l'Aquitaine fefait la guerre, allât donner en Italie des

(*) Voyez l'*Effai fur les mœurs, &c.* tome II, pages 10, 11, 12, où cette donation fe trouve traduite en entier.

Etats qu'il avouait appartenir à l'empereur résident à Constantinople.

3°. Le pape *Zacharie* reconnaissait l'empereur romain grec pour souverain de ces terres disputées par les Lombards, et lui en avait prêté serment, comme il se voit par les lettres de cet évêque de Rome *Zacharie* à l'évêque de Maïence *Boniface*. Donc *Pepin* ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape *Etienne II* fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de St *Pierre* à *Pepin*, pour se plaindre des vexations du roi des Lombards *Astolphe*, St *Pierre* ne dit point du tout dans sa lettre que *Pepin* eût fait présent de l'exarchat de Ravenne au pape; et certainement St *Pierre* n'y aurait pas manqué, pour peu que la chose eût été seulement équivoque; il entend trop bien ses intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation; et, ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc, au lieu de certitude, que des écrits de moines absurdes, copiés de siècle en siècle.

L'avocat italien qui écrivit, en 1722, pour faire voir qu'originairement Parme et Plaisance avaient été concédés au saint-siége comme une dépendance de l'exarchat (*a*), assure que

(*a*) Page 120, seconde partie.

les empereurs grecs furent justement dépouillés de leurs droits, parce qu'ils avaient soulevé les peuples contre DIEU. C'est de nos jours qu'on écrit ainsi! mais c'est à Rome. Le cardinal *Bellarmin* va plus loin : *Les premiers chrétiens*, dit-il, *ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts.* L'aveu est franc, et je suis persuadé que *Bellarmin* a raison.

Donation de Charlemagne.

DANS le temps que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres, elle prétendit que *Charlemagne* avait confirmé la donation de l'exarchat, et qu'il y avait ajouté la Sicile, Venise, Bénévent, la Corse, la Sardaigne. Mais comme *Charlemagne* ne possédait aucun de ces Etats, il ne pouvait les donner; et quant à la ville de Ravenne, il est bien clair qu'il la garda, puisque dans son testament il fait un legs à *sa ville de Ravenne*, ainsi qu'à *sa ville de Rome.* C'est beaucoup que les papes aient eu Ravenne et la Romagne avec le temps; mais pour Venise, il n'y a pas d'apparence qu'ils fassent valoir dans la place Saint-Marc le diplome qui leur en accorde la souveraineté.

On a disputé pendant des siècles sur tous ces actes, instrumens, diplomes; mais c'est une opinion constante, dit *Giannone*, ce martyr de

de la vérité, que toutes ces pièces furent forgées du temps de *Grégoire VII* (b). *E costante opinione presso i più gravi scrittori che tutti questi istromenti e diplomi furono supposti ne' tempi d'Ildebrando.*

Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.

LA première donation bien avérée qu'on ait faite au siége de Rome, fut celle de Bénévent; et ce fut un échange de l'empereur *Henri III* avec le pape *Léon IX*; il n'y manqua qu'une formalité, c'est qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent, et les empereurs romains grecs réclamaient leurs droits sur ce duché. Mais l'histoire n'est autre chose que la liste de ceux qui se sont accommodés du bien d'autrui.

Donation de la comtesse Mathilde.

LA plus considérable des donations, et la plus authentique, fut celle de tous les biens de la fameuse comtesse *Mathilde* à *Grégoire VII.* C'était une jeune veuve qui donnait tout à son directeur. Il passe pour constant que l'acte

(b) Lib. IX, cap. III.

en fut réitéré deux fois, et enſuite confirmé par ſon teſtament.

Cependant il reſte encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que *Mathilde* avait donné tous ſes Etats, tous ſes biens préſens et à venir à ſon ami *Grégoire VII*, par un acte ſolennel, dans ſon château de Canoſſe, en 1077, pour le remède de ſon ame et de l'ame de ſes parens. Et pour corroborer ce ſaint inſtrument, on nous en montre un ſecond de l'an 1102, par lequel il eſt dit que c'eſt à Rome qu'elle a fait cette donation, laquelle s'eſt égarée, et qu'elle la renouvelle, et toujours pour le remède de ſon ame.

Comment un acte ſi important était-il égaré? la cour romaine eſt-elle ſi négligente? comment cet inſtrument écrit à Canoſſe avait-il été écrit à Rome? que ſignifient ces contradictions? Tout ce qui eſt bien clair, c'eſt que l'ame des donataires ſe portait mieux que l'ame de la donatrice qui avait beſoin, pour ſe guérir, de ſe dépouiller de tout en faveur de ſes médecins.

Enfin, voilà donc, en 1102, une ſouveraine réduite, par un acte en forme, à ne pouvoir pas diſpoſer d'un arpent de terre; et depuis cet acte juſqu'à ſa mort, en 1115, on trouve encore des donations de terres conſidérables, faites par cette même *Mathilde* à des chanoines

et à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après ſa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous ſes droits le teſtament de *Mathilde* qui confirmait ſes donations. Les papes ne produiſirent jamais ce teſtament.

Il fallait encore ſavoir ſi cette riche comteſſe avait pu diſpoſer de ſes biens, qui étaient la plupart des fiefs de l'Empire.

L'empereur *Henri V* ſon héritier s'empara de tout, ne reconnut ni teſtament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes en temporiſant gagnèrent plus que les empereurs en uſant de leur autorité; et avec le temps, ces céſars devinrent ſi faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la ſucceſſion de *Mathilde* ce qu'on appelle aujourd'hui le *patrimoine de St Pierre.*

Donation de la ſuzeraineté de Naples aux papes.

LES gentilshommes normands qui furent les premiers inſtrumens de la conquête de Naples et de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes ſeulement délivrent Salerne au moment qu'elle eſt

prife par une armée de Sarrafins. Sept autres gentilshommes normands, tous frères, fuffifent pour chaffer ces mêmes Sarrafins de toute la contrée, et pour l'ôter à l'empereur grec qui les avait payés d'ingratitude. Il eft bien naturel que les peuples dont ces héros avaient ranimé la valeur, s'accoutumaffent à leur obéir par admiration et par reconnaiffance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas donner ces Etats en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'inveftiture, quand on la leur aurait demandée, car dans le temps de l'anarchie des fiefs, quand un feigneur voulait tenir fon bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adreffer qu'au fouverain, au chef du pays où ce bien était fitué. Or certainement le pape n'était pas feigneur fouverain de Naples, de la Pouille et de la Calabre.

On a beaucoup écrit fur cette vaffalité prétendue, mais on n'a jamais remonté à la fource. J'ofe dire que c'eft le défaut de prefque tous les jurifconfultes, comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conféquences les plus favorables à fon parti. Mais ce principe eft-il vrai? ce premier fait fur lequel ils s'appuient eft-il

inconteſtable ? c'eſt ce qu'ils ſe donnent bien de garde d'examiner. Ils reſſemblent à nos anciens romanciers qui ſuppoſaient tous que *Francus* avait apporté en France le caſque d'*Hector*. Ce caſque était impénétrable ſans doute, mais *Hector* en effet l'avait-il porté ? Le lait de la Vierge eſt auſſi très-reſpectable ; mais vingt ſacriſties qui ſe vantent d'en poſſéder une roquille, la poſsèdent-elles en effet ?

Les hommes de ce temps-là, auſſi méchans qu'imbécilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes, et redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchans qu'eux, et beaucoup plus ſots.

Robert Guiſcard et *Richard*, vainqueurs de la Pouille et de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape *Léon IX*. Ils s'étaient déclarés vaſſaux de l'Empire ; mais l'empereur *Henri III*, mécontent de ces feudataires conquérans, avait engagé *Léon IX* à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'allemands. Les Normands, qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les allemands, et prirent le pape priſonnier. Mais pour empêcher déformais les empereurs et les papes de venir les troubler dans leurs poſſeſſions, ils offrirent leurs conquêtes à l'Egliſe, ſous le

nom d'*oblata*. C'eſt ainſi que l'Angleterre avait payé le *denier de St Pierre ;* c'eſt ainſi que les premiers rois d'Eſpagne et de Portugal, en recouvrant leurs Etats contre les Sarraſins, promirent à l'Egliſe de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Eſpagne, ni le Portugal, ne regardèrent jamais le pape comme leur ſeigneur ſuzerain.

Le duc *Robert*, oblat de l'Egliſe, ne fut pas non plus feudataire du pape ; il ne pouvait pas l'être, puiſque les papes n'étaient pas ſouverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par ſon ſénat, et l'évêque n'avait que du crédit ; le pape était à Rome préciſément ce que l'électeur eſt à Cologne. Il y a une différence prodigieuſe entre être oblat d'un ſaint et être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans ſes Actes, rapporte l'hommage prétendu fait par *Robert*, duc de la Pouille et de la Calabre, à *Nicolas II ;* mais cette pièce eſt ſuſpecte comme tant d'autres, on ne l'a jamais vue ; elle n'a jamais été dans aucune archive. *Robert* s'intitula, *Duc par la grâce de* DIEU *et de St Pierre ;* mais certainement St *Pierre* ne lui avait rien donné, et n'était point roi de Rome.

Les autres papes, qui n'étaient pas plus rois que St *Pierre*, reçurent ſans difficulté

l'hommage de tous les princes qui ſe préſentèrent pour régner à Naples, ſurtout quand ces princes furent les plus forts.

Donation de l'Angleterre et de l'Irlande aux papes, par le roi Jean.

EN 1213 le roi *Jean*, vulgairement nommé *Jean ſans terre*, et plus juſtement *ſans vertu*, étant excommunié, et voyant ſon royaume mis en interdit, le donna au pape *Innocent III* et à ſes ſucceſſeurs. *Non contraint par une crainte, mais de mon plein gré et de l'avis de mes barons, pour la rémiſſion de mes péchés contre* DIEU *et l'Egliſe, je réſigne l'Angleterre et l'Irlande à* DIEU, *à St Pierre, à St Paul, et à monſeigneur le pape Innocent, et à ſes ſucceſſeurs dans la chaire apoſtolique.*

Il ſe déclara feudataire lieutenant du pape, paya d'abord huit mille livres ſterling comptant au légat *Pandolphe*, promit d'en payer mille tous les ans, donna la première année d'avance au légat qui la foula aux pieds, et jura entre ſes genoux qu'il ſe ſoumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaiſant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec ſon argent, et oublia de lever l'excommunication.

Examen de la vassalité de Naples et de l'Angleterre.

On demande laquelle vaut le mieux de la donation de *Robert Guiscard*, ou de celle de *Jean sans terre :* tous deux avaient été excommuniés, tous deux donnaient leurs Etats à St *Pierre*, et n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons anglais s'indignèrent du marché infame de leur roi avec le pape et le casfèrent, les barons napolitains ont pu casser celui du duc *Robert ;* et s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choses l'une ; ou l'Angleterre et la Pouille étaient données au pape selon la loi de l'Eglise, ou selon la loi des fiefs ; ou comme à un évêque, ou comme à un souverain. Comme à un évêque, c'était précisément contre la loi de JESUS-CHRIST, qui défendit si souvent à ses disciples de rien prendre, et qui leur déclara que son royaume n'est point de ce monde.

Si comme à un souverain, c'était un crime de lèse-majesté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainsi nul droit, ni spirituel ni temporel, n'appartenait au pape dans cette affaire. Quand le principe est si vicieux, tous les effets le sont.

Naples

Naples n'appartient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de ſe pourvoir contre cet ancien marché ; c'eſt le droit des gens, plus fort que le droit des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un ſouverain appartienne à un autre ſouverain ; et la loi la plus ancienne eſt qu'on ſoit le maître chez ſoi, à moins qu'on ne ſoit le plus faible.

Des donations faites par les papes.

Si on a donné des principautés aux évêques de Rome, ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un ſeul trône en Europe dont ils n'aient fait préſent. Dès qu'un prince avait conquis un pays, ou même voulait le conquérir, les papes le lui accordaient au nom de St *Pierre*. Quelquefois même ils firent les avances, et l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes excepté celui des cieux.

Peu de gens en France ſavent que *Jules II* donna les Etats du roi *Louis XII* à l'empereur *Maximilien*, qui ne put s'en mettre en poſſeſſion ; et l'on ne ſe ſouvient pas aſſez que *Sixte-Quint*, *Grégoire XIV* et *Clément VIII* furent près de faire une libéralité de la France à quiconque *Philippe II* aurait choiſi pour le mari de ſa fille *Claire Eugénie.*

Quant aux empereurs, il n'y en a pas un depuis *Charlemagne* que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'eſt pourquoi *Swift*, dans ſon Conte du tonneau, dit que milord *Pierre* devint tout-à-fait fou, et que *Martin* et *Jean* ſes frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rapportons cette témérité que comme un blaſphème plaiſant d'un prêtre anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations diſparaiſſent devant celles des Indes orientales et occidentales, dont *Alexandre VI* inveſtit l'Eſpagne et le Portugal de ſa pleine puiſſance et autorité divine : c'était donner preſque toute la terre. Il pouvait donner de même les globes de *Jupiter* et de *Saturne* avec leurs ſatellites.

Donations entre particuliers.

LES donations des citoyens ſe traitent tout différemment. Les codes des nations ſont convenus d'abord unanimement que perſonne ne peut donner le bien d'autrui, de même que perſonne ne peut le prendre. C'eſt la loi des particuliers.

En France la juriſprudence fut incertaine ſur cet objet, comme ſur preſque tous les autres, juſqu'à l'année 1731, où l'équitable chancelier d'*Agueſſeau* ayant conçu le deſſein

de rendre enfin la loi uniforme, ébaucha très-faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les donations. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations, on excepta la Flandre de la loi générale; et en exceptant la Flandre on oublia l'Artois, qui devrait jouir de la même exception : de sorte que six ans après la loi générale, on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit surtout ces nouveaux édits concernant les donations et les testamens, pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les lois; et on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations, c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il faut payer pour chaque présent aux fermiers du domaine royal, droit de contrôle, droit d'insinuation, droit de centième denier, droit de deux sous pour livre, droit de huit sous pour livre.

De sorte que toutes les fois que vous donnez à un citoyen, vous êtes bien plus libéral que vous ne pensez. Vous avez le plaisir de contribuer à enrichir les fermiers généraux; mais cet argent ne sort point du royaume, comme celui qu'on paye à la cour de Rome.

DORMANS. (LES SEPT)

La fable imagina qu'un *Epiménide* avait dormi d'un ſomme pendant vingt-ſept ans, et qu'à ſon réveil il fut tout étonné de trouver ſes petits enfans mariés qui lui demandaient ſon nom, ſes amis morts, ſa ville et les mœurs des habitans changées. C'était un beau champ à la critique, et un plaiſant ſujet de comédie. La légende a emprunté tous les traits de la fable, et les a groſſis.

L'auteur de la Légende dorée ne fut pas le premier qui, au treizième ſiècle, au lieu d'un dormeur nous en donna ſept, et en fit bravement ſept martyrs. Il avait pris cette édifiante hiſtoire chez *Grégoire* de Tours, écrivain véridique, qui l'avait priſe chez *Sigebert*, qui l'avait priſe chez *Métaphraſte*, qui l'avait priſe chez *Nicéphore*. C'eſt ainſi que la vérité arrive aux hommes de main en main.

Le révérend père *Pierre Ribadeneira*, de la compagnie de JESUS, enchérit encore ſur la Légende dorée dans ſa célèbre Fleur des ſaints, dont il eſt fait mention dans le Tartuffe de *Molière*. Elle fut traduite, augmentée, et enrichie de tailles-douces, par le révérend père *Antoine Girard* de la même ſociété ; rien n'y manque.

Quelques curieux feront peut-être bien aifes de voir la profe du révérend père *Girard;* la voici :

„ Du temps de l'empereur *Déce*, l'Eglife „ reçut une furieufe et épouvantable bou- „ rafque ; entre les autres chrétiens l'on prit „ fept frères, jeunes, bien difpos, et de „ bonne grâce, qui étaient enfans d'un cheva- „ lier d'Ephèfe, et qui s'appelaient *Maximien*, „ *Marie*, *Martinien*, *Denis*, *Jean*, *Sérapion* et „ *Conftantin*. L'empereur leur ôta d'abord leurs „ ceintures dorées.... ils fe cachèrent dans „ une caverne, l'empereur en fit murer „ l'entrée pour les faire mourir de faim. „

Auffitôt ils s'endormirent tous fept, et ne fe réveillèrent qu'après avoir dormi cent foixante et dix-fept ans.

Le père *Girard*, loin de croire que ce foit un *conte à dormir debout*, en prouve l'authenticité par les argumens les plus démonftratifs : et quand on n'aurait d'autre preuve que les noms des fept affoupis, cela fuffirait ; on ne s'avife pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais exifté. Les fept dormans ne pouvaient être ni trompés, ni trompeurs. Auffi ce n'eft pas pour contefter cette hiftoire que nous en parlons, mais feulement pour remarquer qu'il n'y a pas un feul événement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les

anciens légendaires. Toute l'hiſtoire d'*Oedipe*, d'*Hercule*, de *Théſée*, ſe trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne fais pas d'où *Nicéphore* avait tiré cette belle hiſtoire. Je ſuppoſe que c'était de la tradition d'Ephèſe; car la caverne des ſept dormans, et la petite égliſe qui leur eſt dédiée, ſubſiſtent encore. Les moins éveillés des pauvres grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier *Ricaut* et pluſieurs autres voyageurs anglais ont vu ces deux monumens; mais pour leurs dévotions ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raiſonnement d'*Abbadie*. Voilà des *mémoriaux* inſtitués pour célébrer à jamais l'aventure des ſept dormans. Aucun grec n'en a jamais douté dans Ephèſe; ces grecs n'ont pu être abuſés; ils n'ont pu abuſer perſonne; donc l'hiſtoire des ſept dormans eſt inconteſtable.

DROIT.

Droit des gens, droit naturel, droit public.

SECTION PREMIERE.

Je ne connais rien de mieux sur ce sujet que ces vers de l'*Arioste*, au chant XLIV :

Fan' lega oggi re, papi, imperatori,
Doman' saranno capitali nemici;
Perche quella apparenza esteriori
Non hanno i cor', non hanno gli animi tali,
Che non guardando al torto più che a dritto
Attendon' solamente al' lor profitto.

Rois, empereurs, et successeurs de Pierre,
Au nom de Dieu signent un beau traité ;
Le lendemain ces gens se font la guerre.
Pourquoi cela ? C'est que la piété,
La bonne foi ne les tourmentent guère,
Et que, malgré saint Jacque et saint Matthieu,
Leur intérêt est leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes sur la terre, comment vivraient-ils ensemble ? ils s'aideraient, se nuiraient, se caresseraient, se

diraient des injures, ſe battraient, ſe réconcilieraient, ne pourraient vivre l'un ſans l'autre, ni l'un avec l'autre. Ils feraient comme tous les hommes ſont aujourd'hui. Ils ont le don du raiſonnement, oui; mais ils ont auſſi le don de l'inſtinct, et ils ſentiront, et ils raiſonneront, et ils agiront toujours comme ils y ſont deſtinés par la nature.

Un Dieu n'eſt pas venu ſur notre globe pour aſſembler le genre-humain et pour lui dire : „ J'ordonne aux Nègres et aux Cafres „ d'aller tout nus, et de manger des infectes.

„ J'ordonne aux Samoïèdes de ſe vêtir de „ peaux de rangifères, et d'en manger la „ chair, toute inſipide qu'elle eſt, avec du „ poiſſon ſéché et puant, le tout ſans ſel. Les „ Tartares du Thibet croiront tout ce que „ leur dira le dalaï-lama, et les Japonnais „ croiront tout ce que leur dira le dairi.

„ Les Arabes ne mangeront point de „ cochon, et les Veſtphaliens ne ſe nourriront „ que de cochon.

„ Je vais tirer une ligne du mont Caucaſe „ à l'Egypte; et de l'Egypte au mont Atlas: „ tous ceux qui habiteront à l'orient de cette „ ligne pourront épouſer pluſieurs femmes; „ ceux qui feront à l'occident n'en auront „ qu'une.

„ Si vers le golfe Adriatique, depuis Zara

„ jusqu'à la Polésine, ou vers les marais du
„ Rhin et de la Meuse, ou vers le mont Jura,
„ ou même dans l'île d'Albion, ou chez les
„ Sarmates, ou chez les Scandinaviens, quel-
„ qu'un s'avise de vouloir rendre un seul
„ homme despotique, ou de prétendre lui-
„ même à l'être, qu'on lui coupe le cou au
„ plus vîte, en attendant que la destinée et
„ moi nous en ayons autrement ordonné.

„ Si quelqu'un a l'insolence et la démence
„ de vouloir établir ou rétablir une grande
„ assemblée d'hommes libres sur le Mança-
„ narès ou sur la Propontide, qu'il soit ou
„ empalé ou tiré à quatre chevaux.

„ Quiconque produira ses comptes suivant
„ une certaine règle d'arithmétique à Cons-
„ tantinople, au grand Caire, à Tafilet, à
„ Delhi, à Andrinople, sera sur le champ
„ empalé sans forme de procès; et quiconque
„ osera compter suivant une autre règle à
„ Rome, à Lisbonne, à Madrid, en Cham-
„ pagne, en Picardie, et vers le Danube,
„ depuis Ulm jusqu'à Belgrade, sera brûlé
„ dévotement pendant qu'on lui chantera
„ des *miserere*.

„ Ce qui sera juste tout le long de la Loire,
„ sera injuste sur les bords de la Tamise; car
„ mes lois sont universelles, &c. &c. &c. „

Il faut avouer que nous n'avons pas de

preuve bien claire, pas même dans le Journal chrétien, ni dans la Clef du cabinet des princes, qu'un Dieu soit venu sur la terre promulguer ce droit public. Il existe cependant; il est suivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer; et on a compilé, compilé, compilé sur ce droit des nations de très-beaux commentaires qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruinés par la guerre, ou par des édits, ou par les commis des fermes.

Ces compilations ressemblent assez aux cas de conscience de *Pontas*. Voici un cas de loi à examiner : il est défendu de tuer. Tout meurtrier est puni, à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie, et au son des trompettes; c'est la règle.

Du temps qu'il y avait encore des anthropophages dans la forêt des Ardennes, un bon villageois rencontra un anthropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois, ému de pitié, tua le mangeur d'enfans, et délivra le petit garçon qui s'enfuit aussitôt. Deux passans voient de loin le bon homme, et l'accusent, devant le prévôt, d'avoir commis un meurtre sur le grand chemin. Le corps du délit était sous les yeux du juge, deux témoins parlaient, on devait payer cent écus au juge pour ses vacations; la loi était précise : le villageois fut pendu sur le champ.

pour avoir fait ce qu'auraient fait à sa place *Hercule*, *Thésée*, *Roland* et *Amadis*. Fallait-il pendre le prévôt qui avait suivi la loi à la lettre? Et que jugea-t-on à la grande audience? Pour résoudre mille cas de cette espèce, on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des êtres moraux. *Ce sont*, dit-il (*a*), *certains modes que les êtres intelligens attachent aux choses naturelles, ou aux mouvemens physiques, en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme, pour mettre quelque ordre, quelque convenance, et quelque beauté dans la vie humaine.*

Ensuite, pour donner des idées nettes aux Suédois et aux Allemands du juste et de l'injuste, il remarque (*b*) qu'*il y a deux sortes d'espaces, l'un à l'égard duquel on dit que les choses sont quelque part, par exemple, ici, là; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles existent en un certain temps, par exemple, aujourd'hui, hier, demain. Nous concevons aussi deux sortes d'états moraux, l'un qui marque quelque situation morale, et qui a quelque conformité avec le lieu naturel; l'autre qui désigne un certain temps en tant qu'il provient de là quelque effet moral*, &c.

(*a*) Tome I, page 2, traduction de *Barbeyrac* avec commentaires.

(*b*) Page 6.

Ce n'eſt pas tout (*c*) ; *Puffendorf* diſtingue très- curieuſement les modes moraux ſimples et les modes d'eſtimation, les qualités formelles et les qualités opératives. Les qualités formelles ſont de ſimples attributs ; mais les opératives doivent ſoigneuſement ſe diviſer en originales et en dérivées.

Et cependant *Barbeyrac* a commenté ces belles choſes, et on les enſeigne dans des univerſités. On y eſt partagé entre *Grotius* et *Puffendorf* ſur des queſtions de cette importance. Croyez-moi, liſez les Offices de *Cicéron*.

SECTION II.

RIEN ne contribuera peut-être plus à rendre un eſprit faux, obſcur, confus, incertain, que la lecture de *Grotius*, de *Puffendorf*, et de preſque tous les commentaires ſur le droit public.

Il ne faut jamais faire un mal dans l'eſpérance d'un bien, dit la vertu que perſonne n'écoute. Il eſt permis de faire la guerre à une puiſſance qui devient trop prépondérante, dit l'Eſprit des lois.

Quand les droits doivent-ils être conſtatés par la preſcription ? Les publiciſtes appellent ici à leur ſecours le droit divin et le droit

(*c*) Page 16.

humain ; les théologiens ſe mettent de la partie. *Abraham*, diſent-ils, et ſa ſemence, avait droit ſur le Canaan, car il y avait voyagé, et DIEU le lui avait donné dans une apparition. Mais, nos ſages maîtres, il y a cinq cents quarante-ſept ans, ſelon la Vulgate, entre *Abraham* qui acheta un caveau dans le pays, et *Joſué* qui en ſaccagea une petite partie. N'importe, ſon droit était clair et net. Mais la preſcription ?......... Point de preſcription. Mais ce qui s'eſt paſſé autrefois en Paleſtine doit-il ſervir de règle à l'Allemagne et à l'Italie ?.... Oui ; car il l'a dit. Soit, Meſſieurs, je ne diſpute pas contre vous ; Dieu m'en préſerve.

Les deſcendans d'*Attila* s'établiſſent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel temps les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conſcience d'être ſerfs des deſcendans d'*Attila* ?

Nos docteurs, qui ont écrit ſur la guerre et la paix, ſont bien profonds ; à les en croire, tout appartient de droit au ſouverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de ſon domaine. L'empereur doit poſſéder Rome, l'Italie et la France, c'était l'opinion de *Barthole ;* premièrement, parçe que l'empereur s'intitule *roi des Romains ;* ſecondement, parce que l'archevêque de Cologne eſt chancelier

d'Italie, et que l'archevêque de Trèves eſt chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à ſon ſacre; donc il eſt maître du globe de la terre.

A Rome, il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans ſon cours de théologie que le pape doit être ſouverain du monde, attendu qu'il eſt écrit que *Simon*, fils de *Jone* en Galilée, ayant ſurnom *Pierre*, on lui dit : *Tu es Pierre, et ſur cette pierre je bâtirai mon aſſemblée.* On avait beau dire à *Grégoire VII* : Il ne s'agit que des ames, il n'eſt queſtion que du royaume céleſte : maudit damné, répondait-il, il s'agit du terreſtre ; et il vous damnait, et il vous fefait pendre, s'il pouvait.

Des eſprits encore plus profonds fortifient cette raiſon par un argument ſans réplique. Celui dont l'évêque de Rome ſe dit vicaire a déclaré que ſon royaume n'eſt point de ce monde ; donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre-humain, ou des décrétales ? les décrétales, ſans difficulté.

On demande enſuite s'il y a eu quelque juſtice à maſſacrer en Amérique dix ou douze millions d'hommes déſarmés ? on répond qu'il n'y a rien de plus juſte et de plus ſaint, puiſqu'ils n'étaient pas catholiques, apoſtoliques et romains.

Il n'y a pas un fiècle qu'il était toujours ordonné, dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens, de *courre-fus* à tous les fujets du prince à qui la guerre était fignifiée par un héraut à cotte de mailles et à manches pendantes. Ainfi la fignification une fois faite, fi un auvergnac rencontrait une allemande, il était tenu de la tuer, fauf à la violer avant ou après.

Voici une queftion fort épineufe dans les écoles : le ban et l'arrière-ban étant commandés pour aller tuer et fe faire tuer fur la la frontière, les Suabes étant perfuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injuftice, devaient-ils marcher ? quelques docteurs difaient, oui ; quelques juftes difaient, non : que difaient les politiques ?

Quand on eut bien difputé fur ces grandes queftions préliminaires, dont jamais aucun fouverain ne s'eft embarraffé, ni ne s'embarraffera, il fallut difcuter les droits refpectifs de cinquante ou foixante familles, fur le comté d'Aloft, fur la ville d'Orchies, fur le duché de Berg et de Juliers, fur le comté de Tournai, fur celui de Nice, fur toutes les frontières de toutes les provinces; et le plus faible perdit toujours fa caufe.

On agita pendant cent ans fi les ducs d'*Orléans*, *Louis XII*, *François I*, avaient droit

au duché de Milan, en vertu du contrat de mariage de *Valentine de Milan*, petite-fille du bâtard d'un brave payſan nommé *Jacob Muzio*. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie, de Lorraine, de Toſcane, prétendirent auſſi au Milanais; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes, iſſue en droite ligne d'*Albouin*, roi des Lombards, qui avait un droit bien antérieur.

Les publiciſtes ont fait de gros livres ſur les droits au royaume de Jéruſalem. Les Turcs n'en ont point fait; mais Jéruſalem leur appartient, du moins juſqu'à préſent, dans l'année 1770; et Jéruſalem n'eſt point un royaume.

DROIT CANONIQUE.

IDÉE GENERALE DU DROIT CANONIQUE,

par M. Bertrand, ci-devant premier paſteur de l'égliſe de Berne.

Nous ne prétendons ni adopter, ni contredire ſes principes; c'eſt au public d'en juger.

Le *droit canonique*, ou *canon*, eſt, ſuivant les idées vulgaires, la juriſprudence eccléſiaſtique. C'eſt le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes, et des maximes des pères.

Selon

Selon la raifon, felon les droits des rois et des peuples, la jurifprudence eccléfiaftique n'eft et ne peut être que l'expofé des priviléges accordés aux eccléfiaftiques par les fouverains repréfentans la nation.

S'il eft deux autorités fuprêmes, deux adminiftrations qui aient leurs droits féparés, l'une fera fans ceffe effort contre l'autre. Il en réfultera néceffairement des chocs perpétuels, des guerres civiles, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'hiftoire nous préfente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'eft fait fouverain; fi le dairi du Japon a été roi jufqu'à notre feizième fiècle, fi le dalaï-lama eft fouverain au Thibet, fi *Numa* fut roi et pontife, fi les califes furent les chefs de l'Etat et de la religion, fi les papes règnent dans Rome, ce font autant de preuves de ce que nous avançons; alors l'autorité n'eft point divifée, il n'y a qu'une puiffance. Les fouverains de Ruffie et d'Angleterre préfident à la religion; l'unité effentielle de puiffance eft confervée.

Toute religion eft dans l'Etat, tout prêtre eft dans la fociété civile; et tous les eccléfiaftiques font au nombre des fujets du fouverain chez lequel ils exercent leur miniftère. S'il était une religion qui établît quelque indépendance en faveur des eccléfiaftiques, en les fouftrayant à

l'autorité ſouveraine et légitime, cette religion ne ſaurait venir de DIEU, auteur de la ſociété.

Il eſt par là même de toute évidence que, dans une religion dont DIEU eſt repréſenté comme l'auteur, les fonctions des miniſtres, leurs perſonnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enſeigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines ſpirituelles; que tout, en un mot, ce qui intéreſſe l'ordre civil, doit être ſoumis à l'autorité du prince et à l'inſpection des magiſtrats.

Si cette juriſprudence fait une ſcience, on en trouvera ici les élémens.

C'eſt aux magiſtrats ſeuls d'autoriſer les livres admiſſibles dans les écoles, ſelon la nature et la forme du gouvernement. C'eſt ainſi que M. *Paul-Joſeph Rieger*, conſeiller de cour, enſeigne judicieuſement le droit canonique de l'univerſité de Vienne. Ainſi nous voyons la république de Veniſe examiner et réformer toutes les règles établies dans ſes Etats qui ne lui conviennent plus. Il eſt à déſirer que des exemples auſſi ſages ſoient enfin ſuivis dans toute la terre.

SECTION PREMIERE.

Du miniſtère eccléſiaſtique.

La religion n'eſt inſtituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, et leur faire mériter les bontés de DIEU par la vertu. Tout ce qui dans une religion ne tend pas à ce but, doit être regardé comme étranger ou dangereux.

L'inſtruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promeſſes d'une béatitude immortelle, les prières, les conſeils, les ſecours ſpirituels ſont les ſeuls moyens que les eccléſiaſtiques puiſſent mettre en uſage pour eſſayer de rendre les hommes vertueux ici-bas, et heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raiſon, à la nature de l'ame, aux droits inaltérables de la conſcience, à l'eſſence de la religion, à celle du miniſtère eccléſiaſtique, à tous les droits du ſouverain.

La vertu ſuppoſe la liberté, comme le tranſport d'un fardeau ſuppoſe la force active. Dans la contrainte point de vertu, et ſans vertu point de religion. Rends-moi eſclave, je n'en ſerai pas meilleur.

Le ſouverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à

la religion qui suppose essentiellement choix et liberté. Ma pensée n'est pas plus soumise à l'autorité que la maladie ou la santé.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres sur le droit canonique, et de fixer nos idées sur le ministère ecclésiastique, recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'est que l'Eglise.

L'Eglise est l'assemblée de tous les fidelles appelés certains jours à prier en commun, et à faire en tout temps de bonnes actions.

Les prêtres sont des personnes établies sous l'autorité du souverain, pour diriger ces prières et tout le culte religieux.

Une Eglise nombreuse ne saurait être sans ecclésiastiques; mais ces ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise.

Il n'est pas moins évident que si les ecclésiastiques qui sont dans la société civile avaient acquis des droits qui allassent à troubler ou à détruire la société, ces droits doivent être supprimés.

Il est encore de la plus grande évidence que si DIEU a attaché à l'Eglise des prérogatives ou des droits, ces droits ni ces prérogatives ne sauraient appartenir privativement, ni au chef de l'Eglise, ni aux ecclésiastiques, parce qu'ils ne sont pas l'Eglise, comme les magistrats

ne ſont le ſouverain, ni dans un Etat démocratique, ni dans une monarchie.

Enfin, il eſt très-évident que ce ſont nos ames qui ſont ſoumiſes aux ſoins du clergé, uniquement pour les choſes ſpirituelles.

Notre ame agit intérieurement; les actes intérieurs ſont la penſée, les volontés, les inclinations, l'acquieſcement à certaines vérités. Tous ces actes ſont au-deſſus de toute contrainte, et ne ſont du reſſort du miniſtère eccléſiaſtique qu'autant qu'il doit inſtruire et jamais commander.

Cette ame agit auſſi extérieurement. Les actions extérieures ſont ſoumiſes à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu; les peines temporelles ou corporelles maintiennent la loi en puniſſant les violateurs.

La docilité à l'ordre eccléſiaſtique doit par conſéquent toujours être libre et volontaire: il ne ſaurait y en avoir d'autre. La ſoumiſſion au contraire à l'ordre civil peut être contrainte et forcée.

Par la même raiſon, les peines eccléſiaſtiques, toujours ſpirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui eſt intérieurement convaincu de ſa faute. Les peines civiles au contraire, accompagnées d'un mal phyſique, ont leurs effets phyſiques, ſoit que le coupable en reconnaiſſe la juſtice ou non.

De là il résulte manifestement que l'autorité du clergé n'est et ne peut être que spirituelle; qu'il ne saurait avoir aucun pouvoir temporel; qu'aucune force coactive ne convient à son ministère, qui en serait détruit.

Il suit encore de là que le souverain, attentif à ne souffrir aucun partage de son autorité, ne doit permettre aucune entreprise qui mette les membres de la société dans une dépendance extérieure et civile d'un corps ecclésiastique.

Tels sont les principes incontestables du véritable droit canonique, dont les règles et les décisions doivent en tout temps être jugées d'après ces vérités éternelles et immuables, fondées sur le droit naturel et l'ordre nécessaire de la société.

SECTION II.

Des possessions des ecclésiastiques.

REMONTONS toujours aux principes de la société, qui, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, sont les fondemens de tous droits.

La société en général est propriétaire du territoire d'un pays, source de la richesse

nationale. Une portion de ce revenu national eſt attribuée au ſouverain pour ſoutenir les dépenſes de l'adminiſtration. Chaque particulier eſt poſſeſſeur de la partie du territoire et du revenu que les lois lui aſſurent ; et aucune poſſeſſion, ni aucune jouiſſance ne peut en aucun temps être ſouſtraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de ſociété, nous ne tenons aucun bien, aucune poſſeſſion de la ſeule nature, puiſque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous ſoumettre à l'ordre civil qui nous garantit et nous protége ; c'eſt de la loi que nous tenons toutes nos poſſeſſions.

Perſonne non plus ne peut rien tenir ſur la terre de la religion, ni domaine ni poſſeſſions, puiſque ſes biens ſont tous ſpirituels. Les poſſeſſions du fidelle, comme véritable membre de l'Egliſe, ſont dans le ciel ; là eſt ſon tréſor. Le royaume de JESUS-CHRIST, qu'il annonça toujours comme prochain, n'était et ne pouvait être de ce monde. Aucune poſſeſſion ne peut donc être de droit divin.

Les lévites, ſous la loi hébraïque, avaient, il eſt vrai, la dixme, par une loi poſitive de DIEU ; mais c'était une théocratie qui n'exiſte plus ; et DIEU agiſſait comme le ſouverain de la terre. Toutes ces lois ont ceſſé, et ne ſauraient être aujourd'hui un titre de poſſeſſion.

Si quelque corps aujourd'hui, comme celui des eccléſiaſtiques, prétend poſſéder la dixme ou tout autre bien, de droit divin poſitif, il faut qu'il produiſe un titre enregiſtré dans une révélation divine, expreſſe et inconteſtable. Ce titre miraculeux ſerait, j'en conviens, exception à la loi civile, autoriſée de DIEU, qui dit que *toute perſonne doit être ſoumiſe aux puiſſances ſupérieures, parce qu'elles ſont ordonnées de* DIEU, *et établies en ſon nom.*

Au défaut d'un titre pareil, un corps eccléſiaſtique quelconque ne peut donc jouir ſur la terre que du conſentement du ſouverain, et ſous l'autorité des lois civiles : ce ſera-là le ſeul titre de ſes poſſeſſions. Si le clergé renonçait imprudemment à ce titre, il n'en aurait plus aucun, et il pourrait être dépouillé par quiconque aurait aſſez de puiſſance pour l'entreprendre. Son intérêt eſſentiel eſt donc de dépendre de la ſociété civile, qui ſeule lui donne du pain.

Par la même raiſon, puiſque tous les biens du territoire d'une nation ſont ſoumis ſans exception aux charges publiques pour les dépenſes du ſouverain et de la nation, aucune poſſeſſion ne peut être exemptée que par la loi, et cette loi même eſt toujours révocable lorſque les circonſtances viennent à changer. *Pierre* ne peut être exempté que la charge de

Jean

Jean ne ſoit augmentée. Ainſi l'équité réclamant ſans ceſſe pour la proportion contre toute ſurcharge, le ſouverain eſt à chaque inſtant en droit d'examiner les exemptions, et de remettre les choſes dans l'ordre naturel et proportionnel, en aboliſſant les immunités accordées, ſouffertes ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le ſouverain fît tout aux frais du public, pour la ſureté et la conſervation des biens d'un particulier ou d'un corps, ſans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes, ferait une ſubverſion des lois.

Je dis plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier ou d'un corps quelconque, doit être réglée proportionnellement, non par lui, mais par le ſouverain ou les magiſtrats, ſelon la loi et la forme générale. Ainſi le ſouverain doit connaître et peut demander un état des biens et des poſſeſſions de tout corps, comme de tout particulier.

C'eſt donc encore dans ces principes immuables que doivent être puiſées les règles du droit canonique, par rapport aux poſſeſſions et aux revenus du clergé.

Les eccléſiaſtiques doivent ſans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'eſt ni comme membres ni comme repréſentans de

l'Eglise ; car l'Eglise par elle-même n'a ni règne ni possession sur cette terre.

Mais s'il est de la justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel, il est naturel qu'ils soient entretenus par la société, tout comme les magistrats et les soldats le sont. C'est donc à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique.

Lors même que les possessions des ecclésiastiques leur ont été données par testament, ou de quelque autre manière, les donateurs n'ont pu dénaturer les biens en les soustrayant aux charges publiques, ou à l'autorité des lois. C'est toujours sous la garantie des lois, sans lesquelles il ne saurait y avoir possession assurée et légitime, qu'ils en jouiront.

C'est donc encore au souverain ou aux magistrats en son nom, à examiner en tout temps si les revenus ecclésiastiques sont suffisans ; s'ils ne l'étaient pas, ils doivent y pourvoir par des augmentations de pensions ; mais s'ils étaient manifestement excessifs, c'est à eux à disposer du superflu pour le bien commun de la société.

Mais selon les principes du droit vulgairement appelé *canonique*, qui a cherché à faire un état dans l'Etat, un empire dans l'empire, les biens ecclésiastiques sont sacrés et intangibles, parce qu'ils appartiennent à la religion

et à l'Eglise, ils viennent de DIEU et non des hommes.

D'abord, ils ne sauraient appartenir, ces biens terrestres, à la religion qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'Eglise qui est le corps universel de tous les fidelles, à l'Eglise qui renferme les rois, les magistrats, les soldats, tous les sujets; car nous ne devons jamais oublier que les ecclésiastiques ne sont pas plus l'Eglise que les magistrats ne sont l'Etat.

Enfin, ces biens ne viennent de DIEU que comme tous les autres biens en dérivent, parce que tout est soumis à sa providence.

Ainsi tout ecclésiastique possesseur d'un bien ou d'une rente en jouit comme sujet et citoyen de l'Etat, sous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui est quelque chose de matériel et de temporel, ne saurait être sacré ni saint dans aucun sens, ni au propre ni au figuré. Si l'on dit qu'une personne, un édifice sont sacrés, cela signifie qu'ils sont consacrés, employés à des usages spirituels.

Abuser d'une métaphore pour autoriser des droits et des prétentions destructives de toute société, c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple, et même des exemples bien singuliers qui ne sont pas ici de mon ressort.

SECTION III.

Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.

Il est certain qu'aucun corps ne peut former dans l'Etat aucune assemblée publique et régulière que du consentement du souverain.

Les assemblées religieuses pour le culte doivent être autorisées par le souverain dans l'ordre civil, afin qu'elles soient légitimes.

En Hollande, où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté, de même à peu-près qu'en Russie, en Angleterre, en Prusse, ceux qui veulent former une Eglise doivent en obtenir la permission : dès-lors cette Eglise est dans l'Etat, quoiqu'elle ne soit pas la religion de l'Etat. En général, dès qu'il y a un nombre suffisant de personnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte et des assemblées, elles peuvent sans doute en demander la permission au magistrat souverain; et c'est à ce magistrat à en juger. Ce culte une fois autorisé, on ne peut le troubler sans pécher contre l'ordre public. La facilité que le souverain a eue en Hollande d'accorder ces permissions n'entraîne aucun désordre; et il en serait ainsi par-tout, si le magistrat seul examinait, jugeait et protégeait.

Le ſouverain a le droit en tout temps de ſavoir ce qui ſe paſſe dans les aſſemblées, de les diriger ſelon l'ordre public, d'en réformer les abus, et d'abroger les aſſemblées s'il en naiſſait des déſordres. Cette inſpection perpétuelle eſt une portion eſſentielle de l'adminiſtration ſouveraine que toute religion doit reconnaître.

S'il y a dans le culte des formulaires de prières, des cantiques, des cérémonies, tout doit être ſoumis de même à l'inſpection du magiſtrat. Les eccléſiaſtiques peuvent compoſer ces formulaires; mais c'eſt au ſouverain à les examiner, à les approuver, à les réformer au beſoin. On a vu des guerres ſanglantes pour des formulaires, et elles n'auraient pas eu lieu ſi les ſouverains avaient mieux connu leurs droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis ſans le concours et le conſentement du ſouverain, qui en tout temps peut les réformer, les abolir, les réunir, en régler la célébration, ſelon que le bien public le demande. La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs et l'appauvriſſement d'une nation.

L'inſpection ſur l'inſtruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au ſouverain. Ce n'eſt pas

lui qui enſeigne, mais c'eſt à lui à voir comment ſont enſeignés ſes ſujets. Il doit faire enſeigner ſurtout la morale, qui eſt auſſi néceſſaire que les diſputes ſur le dogme ont été ſouvent dangereuſes.

S'il y a quelque diſpute entre les eccléſiaſtiques ſur la manière d'enſeigner, ou ſur certains points de doctrine, le ſouverain peut impoſer ſilence aux deux partis, et punir ceux qui déſobéiſſent.

Comme les aſſemblées religieuſes ne ſont point établies ſous l'autorité ſouveraine pour y traiter des matières politiques, les magiſtrats doivent réprimer les prédicateurs ſéditieux qui échauffent la multitude par des déclamations puniſſables ; ils ſont la peſte des Etats.

Tout culte ſuppoſe une diſcipline pour y conſerver l'ordre, l'uniformité et la décence. C'eſt au magiſtrat à maintenir cette diſcipline, et à y apporter les changemens que le temps et les circonſtances peuvent exiger.

Pendant près de huit ſiècles les empereurs d'Orient aſſemblèrent des conciles pour apaiſer des troubles qui ne firent qu'augmenter, par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus ſurement fait tomber de vaines diſputes que les paſſions avaient allumées. Depuis le partage des Etats d'Occident

en divers royaumes, les princes ont laiſſé aux papes la convocation de ces aſſemblées. Les droits du pontife de Rome ne ſont à cet égard que conventionnels, et tous les ſouverains réunis peuvent en tout temps en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'eſt obligé de ſoumettre ſes Etats à aucun canon, ſans l'avoir examiné et approuvé, Mais comme le concile de Trente ſera apparemment le dernier, il eſt très-inutile d'agiter toutes les queſtions qui pourraient regarder un concile futur et général.

Quant aux aſſemblées, ou ſynodes, ou conciles nationaux, ils ne peuvent ſans contredit être convoqués que quand le ſouverain les juge néceſſaires : ſes commiſſaires doivent y préſider et en diriger toutes les délibérations, et c'eſt à lui à donner la ſanction aux décrets.

Il peut y avoir des aſſemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre, et ſous l'autorité du ſouverain ; mais la puiſſance civile doit toujours en déterminer les vues, en diriger les délibérations, et en faire exécuter les déciſions. L'aſſemblée périodique du clergé de France n'eſt autre choſe qu'une aſſemblée de commiſſaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Les vœux par leſquels s'obligent quelques

eccléſiaſtiques de vivre en corps ſelon une certaine règle, ſous le nom de *moines* ou de *religieux*, ſi prodigieuſement multipliés dans l'Europe; ces vœux doivent auſſi être toujours ſoumis à l'examen et à l'inſpection des magiſtrats ſouverains. Ces couvens qui renferment tant de gens inutiles à la ſociété, et tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue; ces ordres qui portent tant de noms ſi bizarres ne peuvent être établis valables ou obligatoires, que quand ils ont été examinés et approuvés au nom du ſouverain.

En tout temps le prince eſt donc en droit de prendre connaiſſance des règles de ces maiſons religieuſes, de leur conduite : il peut réformer ces maiſons, et les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonſtances préſentes, et le bien actuel de la ſociété.

Les biens et les acquiſitions de ces corps religieux ſont de même ſoumis à l'inſpection des magiſtrats pour en connaître la valeur et l'emploi. Si la maſſe de ces richeſſes qui ne circulent plus était trop forte; ſi les revenus excédaient trop les beſoins raiſonnables de ces réguliers; ſi l'emploi de ces rentes était contraire au bien général; ſi cette accumulation appauvriſſait les autres citoyens; dans tous ces cas il ferait du devoir des magiſtrats, pères communs de la patrie, de diminuer ces

richeſſes, de les partager, de les faire entrer dans la circulation qui fait la vie d'un Etat; de les employer même à d'autres uſages pour le bien de la ſociété.

Par les mêmes principes, le ſouverain doit expreſſément défendre qu'aucun ordre religieux ait un ſupérieur dans le pays étranger; c'eſt preſque un crime de lèſe-majeſté.

Le ſouverain peut preſcrire les règles pour entrer dans ces ordres; il peut, ſelon les anciens uſages, fixer un âge, et empêcher que l'on ne faſſe des vœux que du conſentement exprès des magiſtrats. Chaque citoyen naît ſujet de l'Etat, et il n'a pas le droit de rompre des engagemens naturels envers la ſociété, ſans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

Si le ſouverain abolit un ordre religieux, ces vœux ceſſent d'être obligatoires. Le premier vœu eſt d'être citoyen; c'eſt un ſerment primordial et tacite, autoriſé de DIEU, un vœu dans l'ordre de la Providence, un vœu inaltérable et impreſcriptible, qui unit l'homme en ſociété avec la patrie et avec le ſouverain. Si nous avons pris un engagement poſtérieur; le vœu primitif a été réſervé; rien n'a pu énerver ni ſuſpendre la force de ce ſerment primitif. Si donc le ſouverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel et dépendant du premier, incompatible avec le

serment naturel ; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société, et contraire au bien public qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu ; pourquoi? parce que la conscience les attachait primitivement au serment naturel et au souverain. Le souverain dans ce cas ne dissout point un vœu ; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

SECTION IV.

Des peines ecclésiastiques.

PUISQUE ni l'Eglise qui est l'assemblée de tous les fidelles, ni les ecclésiastiques qui sont ministres dans cette Eglise, au nom du souverain et sous son autorité, n'ont aucune force coactive, aucune puissance exécutrice, aucun pouvoir terrestre, il est évident que ces ministres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement spirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'est la seule peine dont un pasteur peut faire usage. Si

l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces cenfures ou à ces déclamations, les miniftres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

L'Eglife peut-elle bannir de fon fein ceux qui la déshonorent ou la troublent? Grande queftion fur laquelle les canoniftes n'ont point héfité de prendre l'affirmative. Obfervons d'abord que les eccléfiaftiques ne font pas l'Eglife. L'Eglife affemblée dans laquelle font les magiftrats fouverains, pourrait fans doute de droit exclure de fes congrégations un pécheur fcandaleux, après des avertiffemens charitables, réitérés et fuffifans. Cette exclufion ne peut dans ce cas même emporter aucune peine civile, aucun mal corporel, ni la privation d'aucun avantage terreftre. Mais ce que peut l'Eglife de droit, les eccléfiaftiques qui font dans l'Eglife ne le peuvent qu'autant que le fouverain les y autorife et le leur permet.

C'eft donc encore même dans ce cas au fouverain à veiller fur la manière dont ce droit fera exercé; vigilance d'autant plus néceffaire qu'il eft plus aifé d'abufer de cette difcipline. C'eft par conféquent à lui, en confultant les règles du fupport et de la charité, à prefcrire les formes et les reftrictions convenables : fans cela, toute déclaration du

clergé, toute excommunication ferait nulle et fans effet, même dans l'ordre fpirituel. C'eft confondre des cas entièrement différens, que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le fouverain n'était pas de la religion des apôtres, l'Eglife n'était pas encore dans l'Etat, les miniftres du culte ne pouvaient pas recourir au magiftrat. D'ailleurs, les apôtres étaient des miniftres extraordinaires tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées fans l'autorité du fouverain; que dis-je? fi l'on rappelle, ce qu'on ne peut entendre fans frémir d'horreur, des exemples même d'excommunications fulminées infolemment contre des fouverains et des magiftrats, je répondrai hardiment que ces attentats font une rebellion manifefte, une violation ouverte des devoirs les plus facrés de la religion, de la charité et du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'eft au nom de toute l'Eglife que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics, puifqu'il s'agit feulement de l'exclufion de ces corps ; ainfi elle doit être prononcée par les eccléfiaftiques fous l'autorité des magiftrats et au nom de l'Eglife, pour les feuls cas dans lefquels on peut préfumer que l'Eglife entière

bien inſtruite la prononcerait, ſi elle pouvait avoir en corps cette diſcipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore, pour donner une idée complète de l'excommunication et des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication, légitimement prononcée par ceux à qui le ſouverain, au nom de l'Egliſe, en a expreſſément laiſſé l'exercice, ne renferme que la privation des biens ſpirituels ſur la terre. Elle ne ſaurait s'étendre à autre choſe. Tout ce qui ſerait au-delà ſerait abuſif, et plus ou moins tyrannique. Les miniſtres de l'Egliſe ne font que déclarer qu'un tel homme n'eſt plus membre de l'Egliſe. Il peut donc jouir, malgré l'excommunication, de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les biens temporels, comme homme, ou comme citoyen. Si le magiſtrat intervient, et prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la ſociété, c'eſt alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

Suppoſons encore que les eccléſiaſtiques qui ont prononcé l'excommunication, aient été ſéduits par quelque erreur ou quelque paſſion (ce qui peut toujours arriver puiſqu'ils ſont hommes), celui qui a été ainſi expoſé à une excommunication précipitée eſt juſtifié

par ſa conſcience devant DIEU. La déclaration faite contre lui n'eſt et ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fidelles, il peut encore jouir ici-bas de toutes les conſolations de la communion intérieure. Juſtifié par ſa conſcience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de DIEU qui eſt ſon véritable juge.

C'eſt encore une grande queſtion dans le droit canonique, ſi le clergé, ſi ſon chef, ſi un corps eccléſiaſtique quelconque, peut excommunier les magiſtrats ou le ſouverain, ſous prétexte ou pour raiſon de l'abus de leur pouvoir. Cette queſtion ſeule eſt ſcandaleuſe, et le ſimple doute une rebellion manifeſte. En effet, le premier devoir de l'homme en ſociété eſt de reſpecter et de faire reſpecter le magiſtrat; et vous prétendriez avoir le droit de le diffamer et de l'avilir! qui vous aurait donné ce droit auſſi abſurde qu'exécrable? ſerait-ce DIEU qui gouverne le monde politique par les ſouverains, qui veut que la ſociété ſubſiſte par la ſubordination?

Les premiers eccléſiaſtiques, à la naiſſance du chriſtianiſme, ſe ſont-ils crus autoriſés à excommunier les *Tibères*, les *Nérons*, les *Claudes*, et enſuite les *Conſtances*, qui étaient hérétiques? Comment donc a-t-on pu ſouffrir ſi

long-temps des prétentions aussi monstrueuses, des idées aussi atroces, et les attentats affreux qui en ont été la suite ; attentats également réprouvés par la raison, le droit naturel et la religion ? S'il était une religion qui enseignât de pareilles horreurs, elle devrait être proscrite de la société comme directement opposée au repos du genre-humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ces prétendues lois canoniques, dictées par l'ambition et le fanatisme. Il faut espérer que les souverains, mieux instruits de leurs droits, soutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus si énormes, et qui ont causé tant de malheurs. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

SECTION V.

De l'inspection sur le dogme.

LE souverain n'est point le juge de la vérité du dogme ; il peut juger pour lui-même comme tout autre homme ; mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil ; soit quant à la nature de la doctrine, si elle avait quelque chose de contraire

au bien public ; ſoit quant à la manière de la propoſer.

Règle générale dont les magiſtrats ſouverains n'auraient jamais dû ſe départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéreſſer l'ordre public ; c'eſt l'influence de la doctrine ſur les mœurs qui décide de ſon importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu, ne ſaurait être fondamentale. Les vérités qui ſont propres à rendre les hommes doux, humains, ſoumis aux lois, obéiſſans au ſouverain, intéreſſent l'Etat, et viennent évidemment de DIEU.

SECTION VI.

Inſpection des magiſtrats ſur l'adminiſtration des ſacremens.

L'ADMINISTRATION des ſacremens doit être auſſi ſoumiſe à l'inſpection aſſidue du magiſtrat en tout ce qui intéreſſe l'ordre public.

On convient d'abord que le magiſtrat doit veiller ſur la forme des regiſtres publics des mariages, des baptêmes, des morts, ſans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'Etat.

Les

Les mêmes raifons de police et d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des regiftres exacts entre les mains du magiftrat, de tous ceux qui font des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans les pays où les cloîtres font admis ?

Dans le facrement de la pénitence, le miniftre qui refufe ou accorde l'abfolution, n'eft comptable de fes jugemens qu'à DIEU; de même auffi le pénitent n'eft comptable qu'à DIEU s'il communie ou non, et s'il communie bien ou mal.

Aucun pafteur pécheur ne peut avoir le droit de refufer publiquement et de fon autorité privée, l'euchariftie à un autre pécheur. JESUS-CHRIST impeccable ne refufa pas la communion à *Judas*.

L'extrême-onction et le viatique demandés par les malades font foumis aux mêmes règles. Le feul droit du miniftre eft de faire des exhortations au malade, et le devoir du magiftrat eft d'avoir foin que le pafteur n'abufe pas de ces circonftances pour perfécuter les malades.

Autrefois c'était l'Eglife en corps qui appelait fes pafteurs, et leur conférait le droit d'inftruire et de gouverner le troupeau. Ce font aujourd'hui des eccléfiaftiques qui en

consacrent d'autres, mais la police publique doit y veiller.

C'est sans doute un grand abus introduit depuis long-temps, que de conférer les ordres sans fonction; c'est enlever des membres à l'Etat sans en donner à l'Eglise. Le magistrat est en droit de réformer cet abus.

Le mariage, dans l'ordre civil, est une union légitime de l'homme et de la femme pour avoir des enfans, pour les élever, et pour leur assurer les droits des propriétés sous l'autorité de la loi. Afin de constater cette union, elle est accompagnée d'une cérémonie religieuse, regardée par les uns comme un sacrement, par les autres comme une pratique du culte public; vraie logomachie qui ne change rien à la chose. Il faut donc distinguer deux parties dans le mariage, le contrat civil ou l'engagement naturel, et le sacrement ou la cérémonie sacrée. Le mariage peut donc subsister avec tous ses effets naturels et civils, indépendamment de la cérémonie religieuse. Les cérémonies même de l'Eglise ne sont devenues nécessaires dans l'ordre civil, que parce que le magistrat les a adoptées. Il s'est même écoulé un long temps sans que les ministres de la religion aient eu aucune part à la célébration des mariages. Du temps de *Justinien*, le consentement des parties en présence de

témoins, ſans aucune cérémonie de l'Egliſe, légitimait encore le mariage parmi les chrétiens. C'eſt cet empereur qui fit, vers le milieu du ſixième ſiècle, les premières lois pour que les prêtres intervinſſent comme ſimples témoins, ſans ordonner encore de bénédiction nuptiale. L'empereur *Léon*, qui mourut ſur le trône en 886, ſemble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuſe au rang des conditions néceſſaires. La loi même qu'il fit, atteſte que c'était un nouvel établiſſement.

De l'idée juſte que nous nous formons ainſi du mariage, il réſulte d'abord que le bon ordre et la piété même rendent aujourd'hui néceſſaires les formalités religieuſes, adoptées dans toutes les communions chrétiennes. Mais l'eſſence du mariage ne peut en être dénaturée; et cet engagement, qui eſt le principal dans la ſociété, eſt et doit demeurer toujours ſoumis, dans l'ordre politique, à l'autorité du magiſtrat.

Il ſuit de là encore, que deux époux élevés dans le culte même des infidelles et des hérétiques, ne ſont point obligés de ſe marier s'ils l'ont été ſelon la loi de leur patrie; c'eſt au magiſtrat dans tous les cas d'examiner la choſe.

Le prêtre eſt aujourd'hui le magiſtrat que la loi a déſigné librement en certains pays pour

recevoir la foi du mariage. Il eſt très-évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité eccléſiaſtique.

Les teſtamens et les enterremens ſont inconteſtablement du reſſort de la loi civile et de celui de la police. Jamais les magiſtrats n'auraient dû ſouffrir que le clergé uſurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encore, dans le *Siècle de Louis XIV* et dans celui de *Louis XV*, des exemples frappans des entrepriſes de certains eccléſiaſtiques fanatiques ſur la police des enterremens. On a vu des refus de ſacremens, d'inhumation, ſous prétexte d'héréſie ; barbarie dont les païens même auraient eu horreur.

SECTION VII.

Juridiction des eccléſiaſtiques.

Le ſouverain peut ſans doute abandonner à un corps eccléſiaſtique, ou à un ſeul prêtre, une juridiction ſur certains objets et ſur certaines perſonnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainſi une portion de l'autorité civile entre les mains

d'un corps ou d'une perfonne qui avait déjà une autorité fur les chofes fpirituelles. Livrer à ceux qui devaient feulement conduire les hommes au ciel, une autorité fur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile; mais il eft certain du moins qu'aucun homme, en tant qu'eccléfiaftique, ne peut avoir aucune forte de juridiction. S'il la pofsède, elle eft ou concédée par le fouverain, ou ufurpée; il n'y a point de milieu. Le royaume de JESUS-CHRIST n'eft point de ce monde; il a refufé d'être juge fur la terre; il a ordonné de rendre à *Céfar* ce qui appartient à *Céfar;* il a interdit à fes apôtres toute domination; il n'a prêché que l'humilité, la douceur et la dépendance. Les eccléfiaftiques ne peuvent tenir de lui ni puiffance, ni autorité, ni domination, ni juridiction dans le monde; ils ne peuvent donc poffèder légitimement aucune autorité que par une conceffion du fouverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la fociété.

Puifque c'eft du fouverain feul que les eccléfiaftiques tiennent quelque juridiction fur la terre, il fuit de là que le fouverain et les magiftrats doivent veiller fur l'ufage que le clergé fait de fon autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un temps, dans l'époque malheureufe

du gouvernement féodal, où les eccléſiaſtiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magiſtrature. On a borné dès-lors l'autorité des ſeigneurs de fiefs laïques, ſi redoutable au ſouverain et ſi dure pour les peuples; mais une partie de l'indépendance des juridictions eccléſiaſtiques a ſubſiſté. Quand donc eſt-ce que les ſouverains ſeront aſſez inſtruits, ou aſſez courageux pour reprendre à eux toute autorité uſurpée, et tant de droits dont on a ſi ſouvent abuſé pour vexer les ſujets qu'ils doivent protéger?

C'eſt de cette inadvertance des ſouverains que ſont venues les entrepriſes audacieuſes de quelques eccléſiaſtiques contre le ſouverain même. L'hiſtoire ſcandaleuſe de ces attentats énormes eſt conſignée dans des monumens qui ne peuvent être conteſtés; et il eſt à préſumer que les ſouverains, éclairés aujourd'hui par les écrits des ſages, ne permettront plus des tentatives qui ont ſi ſouvent été accompagnées ou ſuivies de tant d'horreurs.

La bulle *In cœnâ Domini* eſt encore en particulier une preuve ſubſiſtante des entrepriſes continuelles du clergé contre l'autorité ſouveraine et civile, &c. (*)

(*) Voyez BULLE, et ſurtout l'article des *Deux Puiſſances*.

Extrait du tarif des droits qu'on paye en France à la cour de Rome pour les bulles, dispenses, absolutions, &c. lequel tarif fut arrêté au conseil du roi le 4 septembre 1691, et qui est rapporté tout entier dans l'instruction de Jacques le Pelletier, imprimée à Lyon en 1699, avec approbation et privilége du roi; à Lyon, chez Antoine Boudet, huitième édition.

On en a retiré les exemplaires, et les taxes subsistent.

1°. Pour absolution du crime d'apostasie, on payera au pape quatre-vingts livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres, payera pour la dispense vingt-cinq livres; s'il veut posséder un bénéfice simple, il payera de plus cent quatre-vingts livres. S'il veut que dans la dispense on ne fasse pas mention de son illégitimité, il payera mille cinquante livres.

3°. Pour dispense et absolution de bigamie, mille cinquante livres.

4°. Pour dispense à l'effet de juger criminellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix livres.

5°. Absolution d'hérésie, quatre-vingts livres.

6°. Bref de quarante heures pour sept ans, douze livres.

7°. Absolution pour avoir commis un homicide à son corps défendant ou sans mauvais dessein, quatre-vingt-quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent aussi se faire absoudre, et payer pour cela quatre-vingt-cinq livres.

8°. Indulgences pour sept années, douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrérie, quarante livres.

10°. Dispense d'irrégularité ou d'inhabilité, vingt-cinq livres; si l'irrégularité est grande, cinquante livres.

11°. Permission de lire les livres défendus, vingt-cinq livres.

12°. Dispense de simonie, quarante livres, sauf à augmenter suivant les circonstances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues, soixante-cinq livres.

14°. Dispense de vœux simples de chasteté ou de religion, quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profession d'un religieux ou d'une religieuse, cent livres: si on demande ce bref dix ans après la profession, on paye le double.

Dispenses de mariage.

Dispense du quatrième degré de parenté avec cause, soixante-cinq livres; sans cause, quatre-vingt-dix livres; avec absolution des familiarités que les futurs ont eues ensemble, cent quatre-vingts livres.

Pour les parens du troisième au quatrième dégré, tant du côté du père que de celui de la mère, la dispense sans cause est de huit cents quatre-vingts livres; avec cause, cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au second degré d'un côté, et au quatrième de l'autre, les nobles payeront mille quatre cents trente livres; pour les roturiers mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra épouser la sœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, payera pour la dispense mille quatre cents trente livres.

Ceux qui sont parens au troisième degré, s'ils sont nobles, ou s'ils vivent honnêtement, payeront mille quatre cents trente livres; si la parenté est tant du côté du père que celui de la mère, deux mille quatre cents trente livres.

Parens au second degré payeront quatre mille cinq cents trente livres; si la future a accordé des faveurs au futur, ils payeront de

plus pour l'abſolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu ſur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre, la diſpenſe eſt de deux mille ſept cents trente livres. Si l'on veut ſe faire abſoudre d'avoir pris des plaiſirs prématurés, on payera de plus mille trois cents trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari, payera pour l'épouſer légitimement cent quatre-vingt-dix livres.

En Eſpagne et en Portugal, les diſpenſes de mariage ſont beaucoup plus chères. Les couſins germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus, de dix jules de componane.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes auſſi fortes, on leur fait des remiſes. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refuſant la diſpenſe.

On ne rapporte pas ici les ſommes que l'on paye au pape pour les bulles des évêques, des abbés, &c. on les trouve dans les almanachs; mais on ne voit pas de quelle autorité la cour de Rome impoſe des taxes ſur les laïques qui épouſent leurs couſines.

DRUIDES.

(*La ſcène eſt dans le Tartare.*)

LES FURIES *entourées de ſerpens*, *et le fouet à la main.*

ALLONS, *Barbaroquincorix*, druide celte, et toi, déteſtable *Calchas*, hiérophante grec, voici les momens où vos juſtes ſupplices ſe renouvellent; l'heure des vengeances a ſonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Aïe! la tête, les flancs, les yeux, les oreilles, les feſſes! pardon, Meſdames, pardon!

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les yeux.

LE DRUIDE.

Un ſerpent m'entre dans les entrailles par le fondement; je ſuis dévoré.

CALCHAS.

Je ſuis déchiré; faut-il que mes yeux reviennent tous les jours pour m'être arrachés!

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaiſſe pour tomber en lambeaux! aïe! ouf!

TISIPHONE.

Cela t'apprendra, vilain druide, à donner une autre fois la miſérable plante paraſite nommée le gui de chêne pour un remède univerſel. Eh bien, immoleras-tu encore à ton dieu *Theutatès* des petites filles et des petits garçons ? les brûleras-tu encore dans des paniers d'oſier, au ſon du tambour ?

LE DRUIDE.

Jamais, jamais, Madame. Un peu de charité.

TISIPHONE.

Tu n'en as jamais eu. Courage, mes ſerpens ; encore un coup de fouet à ce ſacré coquin.

ALECTON.

Qu'on m'étrille vigoureuſement ce *Calchas* qui vers nous s'eſt avancé,

L'œil farouche, l'air ſombre, et le poil hériſſé. (*)

CALCHAS.

On m'arrache le poil, on me brûle, on me berne, on m'écorche, on m'empale.

ALECTON.

Scélérat ! égorgeras-tu encore une jeune

(*) Iphigénie de *Racine*.

fille au lieu de la marier, et le tout pour avoir du vent ?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah ! quels tourmens ! que de peines, et point mourir !

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah ! ah ! j'entends de la musique ; Dieu me pardonne, c'est *Orphée;* nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout ; voilà qui est bien étrange !

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi. O la grande puissance de la bonne musique ! et qui es-tu, homme divin, qui guéris les blessures, et qui réjouis l'enfer ?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous, mais je n'ai jamais trompé personne, et je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au lieu de faire abhorrer les dieux, je les ai fait aimer ; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces ; je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on fessait à toute outrance ; l'un avait autrefois haché un

roi en morceaux, l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine, à la porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence. Je leur ai joué du violon; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde, ils vivraient en honnêtes gens.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Nous vous en promettons autant, foi de prêtres.

ORPHÉE.

Oui, mais *passato il pericolo, gabbato il santo.*

(*La scène finit par une danse figurée d'Orphée, des damnés et des furies, et par une symphonie très-agréable.*)

E.

ECLIPSE.

CHAQUE phénomène extraordinaire passa long-temps, chez la plupart des peuples connus, pour être le présage de quelque événement heureux ou malheureux. Ainsi les historiens romains n'ont pas manqué d'observer qu'une éclipse de soleil accompagna la naissance de *Romulus*, qu'une autre annonça son

décès, et qu'une troisième avait présidé à la fondation de la ville de Rome.

Nous parlerons, à l'article *Vision de Constantin*, de l'apparition de la croix qui précéda le triomphe du christianisme ; et sous le mot *Prophétie*, de l'étoile nouvelle qui avait éclairé la naissance de JESUS : bornons-nous ici à ce que l'on a dit des ténèbres dont toute la terre fut couverte avant qu'il rendît l'esprit.

Les écrivains de l'Eglise, grecs et latins, ont cité comme authentiques deux lettres attribuées à *Denis* l'aréopagite, dans lesquelles il rapporte qu'étant à Héliopolis d'Egypte avec *Apollophane* son ami, ils virent tout d'un coup, vers la sixième heure, la lune qui vint se placer au-dessous du soleil, et y causer une grande éclipse ; ensuite, sur la neuvième heure, ils l'aperçurent de nouveau, quittant la place qu'elle y occupait pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Ils prirent alors les règles de *Philippe Aridæus*, et ayant examiné le cours des astres, ils trouvèrent que le soleil naturellement n'avait pu être éclipsé en ce temps-là. De plus, ils observèrent que la lune, contre son mouvement naturel, au lieu de venir de l'Occident se ranger sous le soleil, était venue du côté de l'Orient, et s'en était enfin retournée en arrière du même côté. C'est ce qui fit dire à

Apollophane : Ce font-là, mon cher Denis, des changemens des choſes divines ; à quoi *Denis* répliqua : *Ou l'auteur de la nature ſouffre, ou la machine de l'univers ſera bientôt détruite.*

Denis ajoute qu'ayant exactement remarqué et le temps et l'année de ce prodige, et ayant combiné tout cela avec ce que *Paul* lui en apprit dans la ſuite, il ſe rendit à la vérité ainſi que ſon ami. Voilà ce qui a fait croire que les ténèbres arrivées à la mort de JESUS-CHRIST avaient été cauſées par une éclipſe ſurnaturelle, et ce qui a donné tant de cours à ce ſentiment, que *Maldonat* dit que c'eſt celui de preſque tous les catholiques. Comment en effet réſiſter à l'autorité d'un témoin oculaire éclairé et déſintéreſſé, puiſque alors on ſuppoſe que *Denis* était encore païen ?

Comme ces prétendues lettres de *Denis* ne furent forgées que vers le cinquième ou ſixième ſiècle, *Euſèbe* de Céſarée s'était contenté d'alléguer le témoignage de *Phlégon*, affranchi de l'empereur *Adrien*. Cet auteur était auſſi païen, et avait écrit l'hiſtoire des olympiades en ſeize livres, depuis leur origine juſqu'à l'an 140 de l'ère vulgaire. On lui fait dire qu'en la quatrième année de la deux cent-deuxième olympiade il y eut la plus grande éclipſe de ſoleil qu'on eût jamais vue ; le jour fut changé en nuit à la ſixième heure ; on voyait

les étoiles; et un tremblement de terre renversa plusieurs édifices de la ville de Nicée en Bithynie. *Eusèbe* ajoute que les mêmes événemens sont rapportés dans les monumens anciens des Grecs comme étant arrivés la dix-huitième année de *Tibère*. On croit qu'*Eusèbe* veut parler de *Thallus*, historien grec déjà cité par *Justin*, *Tertullien* et *Jules* africain; mais l'ouvrage de *Thallus* ni celui de *Phlégon* n'étant point parvenus jusqu'à nous, l'on ne peut juger de l'exactitude des deux citations que par le raisonnement.

Il est vrai que le *Chronicon paschale* des Grecs, ainsi que S[t] *Jérôme*, *Anastase*, l'auteur de l'*Historia miscella* et *Freculphe* de Luxem parmi les Latins, se réunissent tous à représenter le fragment de *Phlégon* de la même manière, et s'accordent à y lire le même nombre qu'*Eusèbe*. Mais on sait que ces cinq témoins, allégués comme uniformes dans leur déposition, ont traduit ou copié le passage, non de *Phlégon* lui-même, mais d'*Eusèbe*, qui l'a cité le premier; et *Jean Philoponus* qui avait lu *Phlégon*, bien loin d'être d'accord avec *Eusèbe*, en diffère de deux ans. On pourrait aussi nommer *Maxime* et *Madela* comme ayant vécu dans le temps que l'ouvrage de *Phlégon* subsistait encore, et alors voici le résultat. Cinq des auteurs cités sont des copistes ou des

traducteurs d'*Eusèbe*. *Philoponus*, là où il déclare qu'il rapporte les propres termes de *Phlégon*, lit d'une feconde façon, *Maxime* d'une troifième, et *Madela* d'une quatrième; en forte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le paffage de la même manière.

On a d'ailleurs une preuve non équivoque de l'infidélité d'*Eusèbe* en fait de citations. Il affure que les Romains avaient dreffé à *Simon*, que nous appelons le *magicien*, une ftatue avec cette infcription : *Simoni deo fancto*, à *Simon* dieu faint. *Théodoret*, St *Auguftin*, St *Cyrille* de Jérufalem, *Clément* d'Alexandrie, *Tertullien* et St *Juftin* font tous fix parfaitement d'accord là-deffus avec *Eusèbe* : St *Juftin*, qui dit avoir vu cette ftatue, nous apprend qu'elle était placée entre les deux ponts du Tibre, c'eft-à-dire dans l'île formée par ce fleuve. Cependant cette infcription, qui fut déterrée à Rome l'an 1574, dans l'endroit même indiqué par *Juftin*, porte : *Semoni Sanco deo Fidio*, au dieu *Semo Sancus Fidius*. Nous lifons dans *Ovide* que les anciens Sabins avaient bâti un temple fur le mont Quirinal à cette divinité qu'ils nommaient indifféremment *Semo*, *Sancus*, *Sanctus* ou *Fidius*, et l'on trouve dans *Gruter* deux infcriptions pareilles dont l'une était fur le mont Quirinal, et l'autre fe voit encore à Rieti, pays des anciens Sabins.

Enfin les calculs de MM. *Hodgson*, *Halley*, *Whiſton*, *Gale Morris*, ont démontré que *Phlégon* et *Thallus* avaient parlé d'une éclipſe naturelle arrivée le 24 novembre, la première année de la deux cent-deuxième olympiade, et non dans la quatrième année, comme le prétend *Eusèbe*. Sa grandeur pour Nicée en Bithynie ne fut, ſelon M. *Whiſton*, que d'environ neuf à dix doigts, c'eſt-à-dire deux tiers et demi du diſque du ſoleil; ſon commencement à huit heures un quart, et ſa fin à dix heures quinze minutes. Et entre le Caire en Egypte et Jéruſalem, ſuivant M. *Gale Morris*, le ſoleil fut totalement obſcurci pendant près de deux minutes. A Jéruſalem, le milieu de l'éclipſe arriva vers une heure un quart après midi.

On ne s'en eſt pas tenu à ces prétendus témoignages de *Denis*, de *Phlégon* et de *Thallus*; on a allégué dans ces derniers temps l'hiſtoire de la Chine, touchant une grande éclipſe de ſoleil que l'on prétend être arrivée contre l'ordre de la nature l'an 32 de JESUS-CHRIST. Le premier ouvrage où il en eſt fait mention eſt une Hiſtoire de la Chine publiée à Paris, en 1672, par le jéſuite *Greſlon*. On trouve dans l'extrait qu'en donna le Journal des ſavans, du 2 février de la même année, ces paroles ſingulières :

» Les annales de la Chine remarquent qu'au
» mois d'avril de l'an 32 de JESUS-CHRIST, il y
» eut une grande éclipse de soleil qui n'était
» pas selon l'ordre de la nature. Si cela était,
» ajoute-t-on, cette éclipse pourrait bien être
» celle qui se fit au temps de la passion de
» JESUS-CHRIST, lequel mourut au mois
» d'avril, selon quelques auteurs. *C'est pour-*
» *quoi* les missionnaires de la Chine prient
» les astronomes de l'Europe d'examiner s'il
» n'y eut point d'éclipse en ce mois et en
» cette année, et si naturellement il pouvait
» y en avoir; parce que cette circonstance
» étant bien vérifiée, on en pourrait tirer
» de grands avantages pour la conversion
» des Chinois. »

Pourquoi prier les mathématiciens de l'Europe de faire ce calcul, comme si les jésuites *Adam Shâl* et *Verbiest*, qui avaient réformé le calendrier de la Chine et calculé les éclipses, les équinoxes et les solstices, n'avaient pas été en état de le faire eux-mêmes? D'ailleurs, l'éclipse dont parle *Greslon*, étant arrivée contre le cours de la nature, comment la calculer? Bien plus, de l'aveu du jésuite *Couplet*, les Chinois ont inséré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses; et le chinois *Yam-Quemsiam*, dans sa Réponse à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée

par les jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire chinoise.

Que penser après cela du jésuite *Tachard* qui, dans l'épître dédicatoire de son premier Voyage de Siam, dit que la sagesse suprême fit connaître autrefois aux rois et aux peuples d'Orient JESUS-CHRIST naissant et mourant, par une nouvelle étoile et par une éclipse extraordinaire ? Ignorait-il ce mot de St *Jérôme* sur un sujet à-peu-près semblable (*a*) : Cette opinion qui est assez propre à flatter les oreilles du peuple, n'en est pas plus véritable pour cela ?

Mais ce qui aurait dû épargner toutes ces discussions, c'est que *Tertullien*, dont nous avons déjà parlé, dit que (*b*) le jour manqua tout d'un coup pendant que le soleil était au milieu de sa carrière ; que les païens crurent que c'était une éclipse, ne sachant pas que cela avait été prédit par *Amos* en ces termes (*c*) : Le soleil se couchera à midi, et la lumière se cachera sur la terre au milieu du jour. Ceux, ajoute *Tertullien*, qui ont recherché la cause de cet événement, et qui ne l'ont pu découvrir, l'ont nié ; mais le fait est certain, et vous le trouverez marqué dans vos archives.

(*a*) Sur saint *Matthieu*, chap. XXVII.
(*b*) Apologétique, chap. XXI.
(*c*) Chap. VIII, v. 9.

Origène (*d*) au contraire dit qu'il n'eſt pas étonnant que les auteurs étrangers n'aient rien dit des ténèbres dont parlent les évangéliſtes, puiſqu'elles ne parurent qu'aux environs de Jéruſalem; la Judée, ſelon lui, étant déſignée ſous le nom de toute la terre en plus d'un endroit de l'Ecriture. Il avoue d'ailleurs que le paſſage de l'évangile de St *Luc* (*e*) où l'on liſait de ſon temps que toute la terre fut couverte de ténèbres à cauſe de l'éclipſe du ſoleil, avait été ainſi falſifié par quelque chrétien ignorant, qui avait cru donner par là du jour au texte de l'évangéliſte, ou par quelque ennemi mal intentionné, qui avait voulu faire naître un prétexte de calomnier l'Egliſe, comme ſi les évangéliſtes avaient marqué une éclipſe dans un temps où il était notoire qu'elle ne pouvait arriver. Il eſt vrai, ajoute-t-il, que *Phlégon* dit qu'il y en eut une ſous *Tibère*; mais comme il ne dit pas qu'elle ſoit arrivée dans la pleine lune, il n'y a rien en cela de merveilleux.

Ces ténèbres, continue *Origène*, étaient de la nature de celles qui couvrirent l'Egypte au temps de *Moïſe*, leſquelles ne ſe firent point ſentir dans le canton où demeuraient les Iſraélites. Celles d'Egypte durèrent trois jours,

(*d*) Sur ſaint *Matthieu*, Chap. XXVII.
(*e*) Chap. XXIII, v. 45.

et celles de Jérufalem ne durèrent que trois heures ; et les premières étaient la figure des fecondes ; et de même que *Moïfe*, pour les attirer fur l'Egypte, éleva les mains au ciel et invoqua le Seigneur, ainfi JESUS-CHRIST, pour couvrir de ténèbres Jérufalem, étendit fes mains fur la croix contre un peuple ingrat qui avait crié : Crucifiez-le, crucifiez-le.

C'eft bien ici le cas de s'écrier auffi comme *Plutarque :* Les ténèbres de la fuperftition font plus dangereufes que celles des éclipfes.

ECONOMIE.

Ce mot ne fignifie dans l'acception ordinaire que la manière d'adminiftrer fon bien ; elle eft commune à un père de famille et à un furintendant des finances d'un royaume. Les différentes fortes de gouvernement, les tracafferies de famille et de cour, les guerres injuftes et mal conduites, l'épée de *Thémis* mife dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent, les difcordes inteftines, font des objets étrangers à l'économie.

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un Etat du fond de leur cabinet par des brochures.

Economie domeſtique.

La première économie, celle par qui ſubſiſtent toutes les autres, eſt celle de la campagne. C'eſt elle qui fournit les trois ſeules choſes dont les hommes ont un vrai beſoin, le vivre, le vêtir et le couvert; il n'y en a pas une quatrième, à moins que ce ne ſoit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la ſanté, ſans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le ſéjour de la campagne la *vie patriarchale ;* mais dans nos climats cette vie patriarchale ferait impraticable et nous ferait mourir de froid, de faim et de misère.

Abraham va de la Chaldée au pays de Sichem; de là il faut qu'il faſſe un long voyage par des déſerts arides juſqu'à Memphis pour aller acheter du blé. J'écarte toujours reſpectueuſement, comme je le dois, tout ce qui eſt divin dans l'hiſtoire d'*Abraham* et de ſes enfans; je ne conſidère ici que ſon économie rurale.

Je ne lui vois pas une ſeule maiſon : il quitte la plus fertile contrée de l'univers et des villes où il y avait des maiſons commodes, pour aller errer dans des pays dont il ne pouvait entendre la langue.

Il

Il va de Sodome dans le désert de Gérar sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'il renvoie *Agar* et l'enfant qu'il a eu d'elle, c'est encore dans un désert; et il ne leur donne pour tout viatique qu'un morceau de pain et une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son fils au Seigneur, c'est encore dans un désert. Il va couper le bois lui-même pour brûler la victime, et le charge sur le dos de son fils, qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé *Arbé* ou *Hébron ;* il n'a pas seulement six pieds de terre à lui pour l'ensevelir : il est obligé d'acheter une caverne pour y mettre sa femme. C'est le seul morceau de terre qu'il ait jamais possédé.

Cependant il eut beaucoup d'enfans ; car sans compter *Isaac* et sa postérité, il eut de son autre femme *Céthura* à l'âge de cent quarante ans, selon le calcul ordinaire, cinq enfans mâles qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'est point dit qu'*Isaac* eût un seul quartier de terre dans le pays où mourut son père ; au contraire, il s'en va dans le désert de Gérar avec sa femme *Rébecca*, chez ce même *Abimelech* roi de Gérar qui avait été amoureux de sa mère.

Ce roi du désert devient aussi amoureux de sa femme *Rébecca*, que son mari fait passer

pour sa sœur, comme *Abraham* avait donné sa femme *Sara* pour sa sœur à ce même roi *Abimelech*, quarante ans auparavant. Il est un peu étonnant que dans cette famille on fasse toujours passer sa femme pour sa sœur, afin d'y gagner quelque chose; mais puisque ces faits sont consacrés, c'est à nous de garder un silence respectueux.

L'Ecriture dit qu'il s'enrichissait dans cette terre horrible, devenue fertile pour lui, et qu'il devint extrêmement puissant. Mais il est dit aussi qu'il n'avait pas de l'eau à boire, qu'il eut une grande querelle avec les pasteurs du roitelet de Gérar pour un puits; et on ne voit point qu'il eût une maison en propre.

Ses enfans, *Esaü* et *Jacob*, n'ont pas plus d'établissement que leur père. *Jacob* est obligé d'aller chercher à vivre dans la Mésopotamie, dont *Abraham* était sorti : il sert sept années pour avoir une des filles de *Laban*, et sept autres années pour obtenir la seconde fille. Il s'enfuit avec *Rachel* et les troupeaux de son beau-père, qui court après lui. Ce n'est pas là une fortune bien assurée.

Esaü est représenté aussi errant que *Jacob*. Aucun des douze patriarches, enfans de *Jacob*, n'a de demeure fixe, ni un champ dont il soit propriétaire. Ils ne reposent que sous des tentes, comme les Arabes Bédouins.

Il eſt clair que cette vie patriarchale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les *Pignoux* d'Auvergne, une maiſon ſaine tournée à l'Orient, de vaſtes granges, de non moins vaſtes écuries, des étables proprement tenues; et le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnaie d'aujourd'hui. Il doit ſemer tous les ans cent arpens en blé, en mettre autant en bons pâturages, poſſéder quelques arpens de vigne, et environ cinquante arpens pour les menus grains et les légumes; une trentaine d'arpens de bois, une plantation de mûriers, des vers à ſoie, des ruches. Avec tous ces avantages bien économiſés, il entretiendra une nombreuſe famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliorera de jour en jour; il ſupportera ſans rien craindre les dérangemens des ſaiſons et le fardeau des impôts, parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaiſes. Il jouira dans ſon domaine d'une ſouveraineté réelle qui ne ſera ſoumiſe qu'aux lois. C'eſt l'état le plus naturel de l'homme, le plus tranquille, le plus heureux, et malheureuſement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche, ſe voyant riche, ſe dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille; il a malheureuſement

appris quelque latin ; il court à la ville, achète une charge qui l'exempte de cette taxe et qui donnera la nobleſſe à ſon fils au bout de vingt ans. Il vend ſon domaine pour payer ſa vanité. Une fille élevée dans le luxe l'épouſe, le déshonore et le ruine ; il meurt dans la mendicité, et ſon fils porte la livrée dans Paris.

Telle eſt la différence entre l'économie de la campagne et les illuſions des villes.

L'économie à la ville eſt toute différente. Vivez-vous dans votre terre, vous n'achetez preſque rien ; le ſol vous produit tout, vous pouvez nourrir ſoixante perſonnes ſans preſque vous en apercevoir. Portez à la ville le même revenu, vous achetez tout chèrement, et vous pouvez nourrir à peine cinq ou ſix domeſtiques. Un père de famille qui vit dans ſa terre avec douze mille livres de rente, aura beſoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. Cette proportion a toujours ſubſiſté entre l'économie rurale et celle de la capitale. Il en faut toujours revenir à la ſingulière lettre de madame de *Maintenon* à ſa belle-sœur madame d'*Aubigné*, dont on a tant parlé ; on ne peut trop la remettre ſous les yeux.

. . . .
. . . .

» Vous croirez bien que je connais Paris

„ mieux que vous ; dans ce même esprit,
„ voici, ma chère sœur, un projet de dépense,
„ tel que je l'exécuterais si j'étais hors de la
„ cour. Vous êtes douze personnes, monsieur
„ et madame, trois femmes, quatre laquais,
„ deux cochers, un valet de chambre.

„ Quinze livres de viande à „ cinq sous la livre	3 liv.	15 sous.
„ Deux pièces de rôti . .	2	10
„ Du pain	1	10
„ Le vin	2	10
„ Le bois	2	
„ Le fruit	1	10
„ La bougie		10
„ La chandelle		8
	14 liv.	13

„ Je compte quatre sous en vin pour vos
„ quatre laquais et vos deux cochers. C'est ce
„ que madame de *Montespan* donne aux siens.
„ Si vous aviez du vin en cave il ne vous en
„ coûterait pas trois sous : j'en mets six pour
„ votre valet de chambre, et vingt pour vous
„ deux qui n'en buvez pas pour trois.

„ Je mets une livre de chandelle par jour,
„ quoiqu'il n'en faille qu'une demi-livre. Je
„ mets dix sous en bougie; il y en a six à la
„ livre, qui coûte une livre dix sous, et qui
„ dure trois jours.

„ Je mets deux livres pour le bois ; cepen-
„ dant vous n'en brûlerez que trois mois de
„ l'année ; et il ne faut que deux feux.

„ Je mets une livre dix sous pour le fruit ;
„ le sucre ne coûte que onze sous la livre,
„ et il n'en faut qu'un quarteron pour une
„ compote.

„ Je mets deux pièces de rôti : on en épar-
„ gne une quand monsieur ou madame dîne
„ ou soupe en ville ; mais aussi j'ai oublié une
„ volaille bouillie pour le potage. Nous enten-
„ dons le ménage. Vous pouvez fort bien
„ sans passer quinze livres avoir une entrée,
„ tantôt de saucisses, tantôt de langues de
„ mouton, ou de fraise de veau, le gigot
„ bourgeois, la pyramide éternelle et la
„ compote que vous aimez tant. (*a*)

„ Cela posé, et ce que j'apprends à la cour,
„ ma chère enfant, votre dépense ne doit pas
„ passer cent livres par semaine : c'est quatre
„ cents livres par mois. Posons cinq cents,
„ afin que les bagatelles que j'oublie ne se
„ plaignent pas que je leur fais injustice.
„ Cinq cents livres par mois font,

„ Pour votre dépense de bouche . . 6000 l.
„ Pour vos habits 1000

(*a*) Dans ce temps-là, et c'était le plus brillant de *Louis XIV*, on ne servait d'entremets que dans les grands repas d'appareil.

Ci-contre	7000 l.
„ Pour loyer de maiſon	1000
„ Pour gages et habits des gens . .	1000
„ Pour les habits, l'opéra et les „ magnificences (*b*) de monſieur . .	3000
	12000

„ Tout cela n'eſt-il pas honnête ? &c.

Le marc de l'argent valait alors à peu-près la moitié du numéraire d'aujourd'hui ; tout le néceſſaire abſolu était de la moitié moins cher : et le luxe ordinaire qui eſt devenu néceſſaire, et qui n'eſt plus luxe, coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainſi le comte d'*Aubigné* aurait pu pour ſes douze mille livres de rente, qu'il mangeait à Paris aſſez obſcurément, vivre en prince dans ſa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cents familles municipales qui occupent la magiſtrature depuis un ſiècle, et dont le bien eſt en rentes ſur l'hôtel de ville. Je ſuppoſe qu'elles euſſent chacune vingt mille livres de rente, ces vingt mille livres feſaient juſte le double de ce qu'elles font aujourd'hui ; ainſi elles n'ont réellement que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une moitié dans le

(*b*) Madame de *Maintenon* compte deux cochers, et oublie quatre chevaux, qui dans ce temps-là devaient avec l'entretien des voitures coûter environ deux mille francs par année.

temps inconcevable du fyftême de *Lafs.* Ces familles ne jouiffent donc réellement que du quart du revenu qu'elles poffédaient à l'avénement de *Louis XIV* au trône ; et le luxe étant augmenté des trois quarts, refte à peu-près rien pour elles, à moins qu'elles n'aient réparé leur ruine par de riches mariages, ou par des fucceffions, ou par une induftrie fecrète ; et c'eft ce qu'elles ont fait.

En tout pays, tout fimple rentier qui n'augmente pas fon bien dans une capitale, le perd à la longue. Les terriens fe foutiennent parce que l'argent augmentant numériquement, le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils font expofés à un autre malheur ; et ce malheur eft dans eux-mêmes. Leur luxe et leur inattention, non moins dangereufe encore, les conduifent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entaffent, et dont les enfans diffipent tout à leur tour. C'eft une circulation perpétuelle d'élévation et de décadence ; le tout faute d'une économie raifonnable, qui confifte uniquement à ne pas dépenfer plus qu'on ne reçoit.

De l'économie publique.

L'ECONOMIE d'un Etat n'eft précifément que celle d'une grande famille. C'eft ce qui

porfa

porta le duc de *Sulli* à donner le nom d'*économies* à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or, des guerres malheureuses, ruinent un Etat pour long-temps; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté et mal entendu l'appauvrit encore; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un Etat riche et bien économisé? c'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi, et à finir par le manœuvre.

Prenons pour exemple l'Etat où le gouvernement des finances est le plus compliqué, l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toujours un million sterling par an à dépenser pour sa maison, sa table, ses ambassadeurs et ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation, car si les ambassadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs, les ministres étrangers consument leur argent à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouir de son revenu, aux taxes près imposées par ses représentans en parlement, c'est-à-dire, par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hasard et

d'induſtrie contre preſque tout l'univers ; et il eſt long-temps incertain s'il mariera ſa fille à un pair du royaume, ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui ſans être négocians placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce, reſſemblent parfaitement aux oiſifs de la France qui achètent des effets royaux, et dont le ſort dépend de la bonne ou mauvaiſe fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profeſſion eſt de vendre et d'acheter des billets publics ſur les nouvelles heureuſes ou malheureuſes qu'on débite, et de trafiquer la crainte et l'eſpérance, ſont en ſous ordre dans le même cas que les actionnaires; et tous ſont des joueurs, hors le cultivateur qui fournit de quoi jouer.

Une guerre ſurvient ; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant, car on ne paye pas des flottes et des armées avec des promeſſes. La chambre des communes imagine une taxe ſur la bière, ſur le charbon, ſur les cheminées, ſur les fenêtres, ſur les acres de blé et de paturage, ſur l'importation, &c.

On calcule ce que cet impôt pourra produire à peu-près ; toute la nation en eſt inſtruite ; un acte du parlement dit aux citoyens : Ceux qui voudront prêter à la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix

ans, au bout desquels ils seront remboursés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortissement du surplus de ce que produisent les taxes. Ce fonds doit servir à rembourser les créanciers. Le temps du remboursement venu, on leur dit : Voulez-vous votre fonds, ou voulez-vous le laisser à trois pour cent ? Les créanciers qui croient leur dette assurée, laissent pour la plupart leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre, nouveaux emprunts, nouvelles dettes ; le fonds d'amortissement est vide, on ne rembourse rien.

Enfin, ce monceau de papiers représentatifs d'un argent qui n'existe pas, a été porté jusqu'à cent trente millions de livres sterling, qui font cent vingt-sept millions de guinées, en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Disons en passant que la France est à peu-près dans ce cas ; elle doit de fonds environ cent vingt-sept millions de louis d'or ; or ces deux sommes montant à deux cents cinquante-quatre millions de louis d'or, n'existent pas dans l'Europe. Comment payer ? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande son fonds, la chose est visiblement impossible à moins de la pierre philosophale, ou de quelque multiplication pareille. Que faire ? Une partie de la nation a

prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions ſterling à trois pour cent d'intérêt : elle paye donc de ce ſeul article très-modique trois millions neuf cents mille livres ſterling d'or chaque année (*c*). Les impôts ſont d'environ ſept millions ; il reſte donc, pour ſatisfaire aux charges de l'Etat, trois millions et cent mille livres ſterling, ſur quoi l'on peut en économiſant éteindre peu à peu une partie des dettes publiques.

La banque de l'Etat, en produiſant des avantages immenſes aux directeurs, eſt utile à la nation, parce qu'elle augmente le crédit, que ſes opérations ſont connues, et qu'elle ne pourrait faire plus de billets qu'il n'en faut ſans perdre ce crédit et ſans ſe ruiner elle-même. C'eſt-là le grand avantage d'un pays commerçant, où tout ſe fait en vertu d'une loi poſitive, où nulle opération n'eſt cachée, où la confiance eſt établie ſur des calculs faits par les repréſentans de l'Etat, examinés par tous les citoyens. L'Angleterre, quoi qu'on diſe, voit donc ſon opulence aſſurée, tant qu'elle aura des terres fertiles, des troupeaux abondans et un commerce avantageux. (1)

(*c*) Ceci était écrit en 1770.

(1) La dette immenſe de l'Angleterre et de la France prépare à ces deux nations, non une ruine totale ou une

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas besoin de ses blés et à tourner contre elle la balance du commerce, il peut arriver alors un très-grand bouleversement dans les fortunes des particuliers ; mais la terre reste, l'industrie reste ; et l'Angleterre alors moins riche en argent, l'est toujours en valeurs renais-

décadence durable, mais de longs malheurs et peut-être de grands bouleversemens. Cependant en supposant ces dettes égales (et celle de l'Angleterre est plus forte), la France aurait encore de grands avantages. 1°. Quoique la supériorité de sa richesse réelle ne soit point proportionnelle à celle de l'étendue de son territoire et du nombre de ses habitans, cette supériorité est très-grande. 2°. L'agriculture, l'industrie et le commerce n'y étant pas aussi près qu'en Angleterre du degré de perfection et d'activité qu'on peut atteindre, leurs progrès peuvent procurer de plus grandes ressources. La suppression des corvées, celle des jurandes pour les métiers, comme pour le commerce, la liberté du commerce des blés, des vins, des bestiaux, en un mot les lois faites en 1776, et celles qu'on préparait alors, auraient changé en peu d'années la face de la France. 3°. La dette foncière en France étant en très-grande partie à cinq pour cent et au-delà, tout ministre éclairé et vertueux que l'on croira établi dans sa place, trouvant à emprunter à quatre pour cent, lorsqu'il n'empruntera que pour rembourser, pourra diminuer l'intérêt de cette partie de la dette d'un cinquième et au-delà, et former de cela seul un fonds d'amortissement. 4°. La vente des domaines et celle des biens du clergé qui appartiennent à l'Etat, est une ressource immense qui manque encore à l'Angleterre. La publicité des opérations peut aussi avoir lieu en France ; et si la confiance doit être plus grande en Angleterre, parce que les membres du parlement sont eux-mêmes intéressés à ce que la nation soit fidelle à ses engagemens, d'un autre côté, ces mêmes membres du parlement ont beaucoup plus d'intérêt à ce que les finances soient mal administrées que n'en peuvent avoir les ministres du roi de France.

ſantes que le ſol produit ; elle revient au même état où elle était au ſeizième ſiècle.

Il en eſt abſolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier ; ſi le fonds de la terre eſt bon, elle ne ſera jamais ruinée ; la famille qui la feſait valoir peut être réduite à l'aumône ; mais le ſol proſpérera ſous une autre famille.

Il y a d'autres royaumes qui ne ſeront jamais riches, quelque effort qu'ils faſſent : ce ſont ceux qui, ſitués ſous un ciel rigoureux, ne peuvent avoir tout au plus que l'exact néceſſaire. Les citoyens n'y peuvent jouir des commodités de la vie qu'en les feſant venir de l'étranger à un prix qui eſt exceſſif pour eux. Donnez à la Sibérie et au Kamshatka réunis, qui ſont quatre fois l'étendue de l'Allemagne, un *Cyrus* pour ſouverain, un *Solon* pour légiſlateur, un duc de *Sulli*, un *Colbert* pour ſurintendant des finances, un duc de *Choiſeul* pour miniſtre de la guerre et de la paix, un *Anſon* pour amiral, ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire, faites gouverner la France par un fou ſérieux tel que *Laſs*, par un fou plaiſant tel que le cardinal *Dubois*, par des miniſtres tels que nous en avons vu quelquefois, on pourra dire d'eux ce qu'un ſénateur de Veniſe diſait de ſes confrères au roi *Louis XII*, à ce

que prétendent les raconteurs d'anecdotes. *Louis XII* en colère menaçait de ruiner la république : Je vous en défie, dit le sénateur, la chose me paraît impossible ; il y a vingt ans que mes confrères font tous les efforts imaginables pour la détruire, et ils n'en ont pu venir à bout.

Il n'y eut jamais rien de plus extravagant sans doute que de créer une compagnie imaginaire du Mississipi qui devait rendre au moins cent pour un à tout intéressé ; de tripler tout d'un coup la valeur numéraire des espèces, de rembourser en papier chimérique les dettes et les charges de l'Etat, et de finir enfin par la défense aussi folle que tyrannique à tout citoyen de garder chez soi plus de cinq cents francs en or ou en argent. Ce comble d'extravagances étant inoui, le bouleversement général fut aussi grand qu'il devait l'être : chacun criait que c'en était fait de la France pour jamais. Au bout de dix ans il n'y paraissait pas.

Un bon pays se rétablit toujours par lui-même, pour peu qu'il soit tolérablement régi : un mauvais ne peut s'enrichir que par une industrie extrême et heureuse.

La proportion sera toujours la même entre l'Espagne, la France, l'Angleterre proprement

dite et la Suède (2). On compte communément vingt millions d'habitans en France, c'eſt peut-être trop. *Uſtaris* n'en admet que ſept en Eſpagne, *Nicols* en donne huit à l'Angleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. L'Eſpagnol (l'un portant l'autre) a la valeur de quatre-vingts de nos livres à dépenſer par an. Le Français meilleur cultivateur a cent vingt livres, l'Anglais cent quatre-vingts, le Suédois cinquante. Si nous voulions parler du Hollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce qu'il gagne, parce que ce n'eſt pas ſon territoire qui le nourrit et qui l'habille. La Hollande eſt une foire continuelle où perſonne n'eſt riche que de ſa propre induſtrie, ou de celle de ſon père.

Quelle énorme diſproportion entre les fortunes ! Un anglais qui a ſept mille guinées de revenu abſorbe la ſubſiſtance de mille perſonnes. Ce calcul effraie au premier coup d'œil ; mais au bout de l'année il a réparti ſes ſept mille guinées dans l'Etat, et chacun a eu à peu-près ſon contingent.

En général l'homme coûte très-peu à la

(2) C'eſt-à-dire ſi la légiſlation ou l'adminiſtration ne changent point. Car la France, moins peuplée à proportion que l'Angleterre, peut acquérir une population égale ; l'Eſpagne, la Suède peuvent en très-peu de temps doubler leur population.

nature. Dans l'Inde, où les raïas et les nababs entassent tant de trésors, le commun peuple vit pour deux sous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne sont sous aucune domination, n'ayant que leurs bras, ne dépensent rien; la moitié de l'Afrique a toujours vécu de même, et nous ne sommes supérieurs à tous ces hommes-là que d'environ quarante écus par an. Mais ces quarante écus font une prodigieuse différence; c'est elle qui couvre la terre de belles villes, et la mer de vaisseaux.

C'est avec nos quarante écus que *Louis XIV* eut deux cents vaisseaux, et bâtit Versailles. Et tant que chaque individu, l'un portant l'autre, pourra être censé jouir de quarante écus de rente, l'Etat pourra être florissant.

Il est évident que plus il y a d'hommes et de richesses dans un Etat, plus on y voit d'abus. Les frottemens sont si considérables dans les grandes machines, qu'elles sont presque toujours détraquées. Ces dérangemens font une telle impression sur les esprits, qu'en Angleterre, où il est permis à tout citoyen de dire ce qu'il pense, il se trouve tous les mois quelque calculateur qui avertit charitablement ses compatriotes que tout est perdu, et que la nation est ruinée sans ressource. La permission de penser étant moins

grande en France, on s'y plaint en contrebande; on imprime furtivement, mais fort fouvent, que jamais fous les enfans de *Clotaire*, ni du temps du roi *Jean*, de *Charles VI*, de la bataille de Pavie, des guerres civiles et de la Saint-Barthelemi, le peuple ne fut fi miférable qu'aujourd'hui.

Si on répond à ces lamentations par une lettre de cachet qui ne paffe pas pour une raifon bien légitime, mais qui eft très-péremptoire, le plaignant s'enfuit en criant aux alguazils qu'ils n'en ont pas pour fix femaines, et que Dieu merci ils mourront de faim avant ce temps-là comme les autres.

Bois-Guillebert, qui attribua fi impudemment fon infenfée *Dixme royale* au maréchal de *Vauban*, prétendait, dans fon *Détail de la France*, que le grand miniftre *Colbert* avait déjà appauvri l'Etat de quinze cents millions, en attendant pis.

Un calculateur de notre temps, qui paraît avoir les meilleures intentions du monde, quoiqu'il veuille abfolument qu'on s'enivre après la meffe, prétend que les valeurs renaiffantes de la France, qui forment le revenu de la nation, ne fe montent qu'à environ quatre cents millions; en quoi il paraît qu'il ne fe trompe que d'environ feize cents millions de livres à vingt fous la pièce, le marc d'argent

monnayé étant à quarante-neuf livres dix. Et il assure que l'impôt, pour payer les charges de l'Etat, ne peut être que de soixante et quinze millions, dans le temps qu'il l'est de trois cents, lesquels ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une seule erreur dans toutes ces spéculations, dont le nombre est très-considérable, ressemble aux erreurs commises dans les mesures astronomiques prises sur la terre. Deux lignes répondent à des espaces immenses dans le ciel.

C'est en France et en Angleterre que l'économie publique est le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle administration dans le reste du globe, depuis le mont Atlas jusqu'au Japon. Il n'y a guère que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre; de faire passer avec du papier les fortunes de main en main; de rendre l'Etat créancier de l'Etat; de faire un chaos de ce qui devrait être soumis à une règle uniforme. Cette méthode s'est étendue en Allemagne et en Hollande. On a poussé ce raffinement et cet excès jusqu'à établir un jeu entre le souverain et les sujets; et ce jeu est appelé *loterie*. Votre enjeu est de l'argent comptant; si vous gagnez vous obtenez des espèces ou des rentes; qui perd ne

fouffre pas un grand dommage. Le gouvernement prend d'ordinaire dix pour cent pour fa peine. On fait ces loteries les plus compliquées que l'on peut, pour étourdir et pour amorcer le public. Toutes ces méthodes ont été adoptées en Allemagne et en Hollande; prefque tout Etat a été obéré tour à tour. Cela n'eft pas trop fage; mais qui l'eft? les petits qui n'ont pas le pouvoir de fe ruiner.

ECONOMIE DE PAROLES.

Parler par économie.

C'EST une expreffion confacrée aux pères de l'Eglife et même aux premiers inftituteurs de notre fainte religion; elle fignifie *parler felon les temps et felon les lieux.*

Par exemple (*a*), S[t] *Paul* étant chrétien, vient dans le temple des Juifs s'acquitter des rites judaïques, pour faire voir qu'il ne s'écarte point de la loi mofaïque; il eft reconnu au bout de fept jours, et accufé d'avoir profané le temple. Auffitôt on le charge de coups, on le traîne en tumulte; le tribun de la cohorte, *tribunus cohortis* (*b*) arrive, et le fait lier de

(*a*) Actes des apôtres, chap. XXI.

(*b*) Il n'y avait pas, à la vérité, dans la milice romaine de tribun de cohorte. C'eft comme fi on difait parmi nous

deux chaînes (*c*). Le lendemain ce tribun fait assembler le sanhédrin, et amène *Paul* devant ce tribunal; le grand-prêtre *Ananias* commence par lui faire donner un soufflet (*d*), et *Paul* l'appelle *muraille blanchie.* (*e*)

Il me donna un soufflet; mais je lui dis bien son fait. (*)

(*f*) *Or Paul sachant qu'une partie des juges était composée de saducéens, et l'autre de pharisiens, il s'écria: Je suis pharisien et fils de pharisien, on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance et de la résurrection des morts. Paul ayant ainsi parlé, il s'éleva une dispute entre les pharisiens et les saducéens, et l'assemblée fut rompue; car les saducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit; et les pharisiens confessent le contraire.*

Il est bien évident par le texte, que *Paul* n'était point pharisien, puisqu'il était chrétien,

colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, et les tribuns à la tête des légions. Il y avait trois tribuns souvent dans une légion. Ils commandaient alors tour à tour, et étaient subordonnés les uns aux autres. L'auteur des Actes a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

(*c*) Chap. XXII.

(*d*) Un soufflet chez les peuples asiatiques était une punition légale. Encore aujourd'hui à la Chine et dans les pays au-delà du Gange, on condamne un homme à une douzaine de soufflets.

(*e*) Chap. XXIII.

(*f*) *Ibid.*

(*) *Pourceaugnac.*

et qu'il n'avait point du tout été question dans cette affaire ni de résurrection, ni d'espérance, ni d'ange, ni d'esprit.

Le texte fait voir que S[t] *Paul* ne parlait ainsi que pour compromettre ensemble les pharisiens et les saducéens. C'était parler par *économie*, par prudence; c'était un artifice pieux, qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre.

C'est ainsi que presque tous les pères de l'Eglise ont parlé par *économie*. S[t] *Jérôme* développe admirablement cette méthode dans sa lettre cinquante-quatrième à *Pammaque*. Pesez ses paroles.

Après avoir dit qu'il est des occasions où il faut présenter un pain et jeter une pierre, voici comme il continue:

" Lisez, je vous prie, *Démosthènes*, lisez " *Cicéron*; et si les rhétoriciens vous déplaisent " parce que leur art est de dire le vraisem- " blable plutôt que le vrai, lisez *Platon*, *Théo-* " *phraste*, *Xénophon*, *Aristote* et tous ceux qui " ayant puisé dans la fontaine de *Socrate* en " ont tiré divers ruisseaux. Y a-t-il chez eux " quelque candeur, quelque simplicité? quels " termes chez eux n'ont pas deux sens? et " quels sens ne présentent-ils pas pour rem- " porter la victoire? *Origène*, *Méthodius*, " *Eusèbe*, *Apollinaire*, ont écrit des milliers

» de verſets contre *Celſe* èt *Porphyre*. Conſidé-
» rez avec quel artifice, avec quelle ſubtilité
» problématique ils combattent l'eſprit du
» diable, ils diſent, non ce qu'ils penſent,
» mais ce qui eſt néceſſaire. *Non quod ſentiunt*,
» *ſed quod neceſſe eſt dicunt*.

» Je ne parle point des auteurs latins,
» *Tertullien*, *Cyprien*, *Minutius*, *Victorin*,
» *Lactance*, *Hilaire*; je ne veux point les citer
» ici; je ne veux que me défendre; je me
» contenterai de vous rapporter l'exemple de
» l'apôtre S[t] *Paul*, &c. »

S[t] *Auguſtin* écrit ſouvent par *économie*. Il ſe proportionne tellement aux temps et aux lieux, que dans une de ſes épîtres, il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il fallait bien dire quelque choſe*.

Ce n'eſt pas aſſurément qu'il doutât de la ſainte trinité; mais il ſentait combien ce myſtère eſt ineffable, et il avait voulu contenter la curioſité du peuple.

Cette méthode fut toujours reçue en théologie. On emploie contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cauſe aux carpocratiens: et quand on diſpute enſuite contre les carpocratiens, on change ſes armes.

Tantôt on dit que JESUS n'eſt mort que pour *pluſieurs*, quand on étale le grand nombre des réprouvés; tantôt on affirme qu'il eſt mort

pour *tous*, quand on veut manifester sa bonté universelle. Là vous prenez le sens propre pour le sens figuré; ici vous prenez le sens figuré pour le sens propre, selon que la prudence l'exige.

Un tel usage n'est pas admis en justice. On punirait un témoin qui dirait le pour et le contre dans une affaire capitale; mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté, et les intérêts divins qui sont cachés dans un abyme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience des preuves indubitables approchantes de la démonstration, se contenteront au sermon de preuves morales, et même de déclamations sans preuves.

St. *Augustin* parle par *économie* quand il dit: *Je crois parce que cela est absurde; je crois parce que cela est impossible.* Ces paroles, qui seraient extravagantes dans toute affaire mondaine, sont très-respectables en théologie. Elles signifient: Ce qui est absurde et impossible aux yeux mortels, ne l'est point aux yeux de DIEU; or DIEU m'a révélé ces prétendues absurdités, ces impossibilités apparentes, donc je dois les croire.

Un avocat ne serait pas reçu à parler ainsi au barreau. On enfermerait à l'hôpital des fous des témoins qui diraient: Nous affirmons

qu'un

qu'un accufé étant au berceau à la Martinique a tué un homme à Paris ; et nous fommes d'autant plus certains de cet homicide, qu'il eft abfurde et impoffible. Mais la révélation, les miracles, la foi fondée fur des motifs de crédibilité, font un ordre de chofes tout différent.

Le même S[t] *Auguftin* dit dans fa lettre cent cinquante-troifième : *Il eft écrit* (g) *que le monde entier appartient aux fidelles ; et les infidelles n'ont pas une obole qu'ils poffèdent légitimement.*

Si fur ce principe deux dépofitaires viennent m'affurer qu'ils font fidelles, et fi en cette qualité ils me font banqueroute, à moi miférable mondain, il eft certain qu'ils feront condamnés par le châtelet et par le parlement, malgré toute l'économie avec laquelle faint *Auguftin* a parlé.

S[t] *Irénée* prétend (h) qu'il ne faut condamner ni l'incefte des deux filles de *Loth* avec leur père, ni celui de *Thamar* avec fon beau-père, par la raifon que la fainte Ecriture ne dit pas expreffément que cette action foit criminelle. Cette économie n'empêchera pas que l'incefte parmi nous ne foit puni par les

(g) Cela eft écrit dans les Proverbes, chapitre XVII ; mais ce n'eft que dans la traduction des Septante, à laquelle toute l'Eglife s'en tenait alors.

(h) Liv. IV, chap. XXV.

lois. Il eſt vrai que ſi DIEU ordonnait expreſſément à des filles d'engendrer des enfans avec leur père, non-ſeulement elles feraient innocentes, mais elles deviendraient très-coupables en n'obéiſſant pas. C'eſt là où eſt l'économie d'*Irénée*; ſon but très-louable eſt de faire reſpecter tout ce qui eſt dans les ſaintes écritures hébraïques : mais comme DIEU, qui les a dictées, n'a donné nul éloge aux filles de *Loth* et à la bru de *Juda*, il eſt permis de les condamner.

Tous les premiers chrétiens, ſans exception, penſaient ſur la guerre comme les eſſéniens et les thérapeutes, comme penſent et agiſſent aujourd'hui les primitifs appelés *quakers* et les autres primitifs appelés *dunkars*, comme ont toujours penſé et agi les brachmanes. *Tertullien* eſt celui qui s'explique le plus fortement ſur ces homicides légaux que notre abominable nature a rendus néceſſaires (*i*) : *Il n'y a point de règle, point d'uſage qui puiſſe rendre légitime cet acte criminel.*

Cependant, après avoir aſſuré qu'il n'eſt aucun chrétien qui puiſſe porter les armes, il dit par économie dans le même livre, pour intimider l'empire romain (*k*) : *Nous ſommes d'hier, et nous rempliſſons vos villes et vos armées.*

(*i*) De l'idolâtrie, chap. XIX.

(*k*) Chap. XLII.

Cela n'était pas vrai, et ne fut vrai que ſous *Conſtance Chlore;* mais l'économie exigeait que *Tertullien* exagérât dans la vue de rendre ſon parti redoutable.

C'eſt dans le même eſprit qu'il dit (*l*) que *Pilate* était chrétien dans le cœur. Tout ſon Apologétique eſt plein de pareilles aſſertions qui redoublaient le zèle des néophytes.

Terminons tous ces exemples du ſtyle économique qui ſont innombrables, par ce paſſage de S[t] *Jérôme* dans ſa diſpute contre *Jovinien* ſur les ſecondes noces (*m*) : ,, Si les organes ,, de la génération dans les hommes, l'ouver- ,, ture de la femme, le fond de ſa vulve et ,, la différence des deux ſexes faits l'un pour ,, l'autre montrent évidemment qu'ils ſont ,, deſtinés pour former des enfans, voici ce ,, que je réponds : Il s'enſuivrait que nous ,, ne devons jamais ceſſer de faire l'amour, ,, de peur de porter en vain des membres ,, deſtinés pour lui. Pourquoi un mari s'abſtien- ,, drait-il de ſa femme, pourquoi une veuve ,, perſévérerait-elle dans le veuvage, ſi nous ,, ſommes nés pour cette action comme les ,, autres animaux ? en quoi me nuira un homme ,, qui couchera avec ma femme ? Certaine- ,, ment ſi les dents ſont faites pour manger,

(*l*) Apologét. chap. XXI. (*m*) Liv. I.

Ll 2

„ et pour faire paſſer dans l'eſtomac ce qu'elles
„ ont broyé ; s'il n'y a nul mal qu'un homme
„ donne du pain à ma femme, il n'y en a pas
„ davantage ſi étant plus vigoureux que moi
„ il apaiſe ſa faim d'une autre manière, et
„ qu'il me ſoulage de mes fatigues, puiſque
„ les génitoires ſont faits pour jouir toujours
„ de leur deſtinée. „

Quoniam ipſa organa et genitalium fabrica, et noſtra feminarumque diſcretio, et receptacula vulvæ, ad ſuſcipiendos et coalendos fœtus condita, ſexûs differentiam prædicant, hoc breviter reſpondebo : Nunquàm ergo ceſſemus à libidine, ne fruſtrà hujuſcemodi membra portemus. Cur enim maritus ſe abſtineat ab uxore, cur caſta vidua perſeveret, ſi ad hoc tantùm nati ſumus ut pecudum more vivamus ? Aut quid mihi nocebit ſi cum uxore meâ alius concubuerit ? Quomodò enim dentium officium eſt mandere, et in alvum ea quæ ſunt manſa tranſmittere, et non habet crimen qui conjugi meæ panem dederit ; ita ſi genitalium hoc eſt officium ut ſemper fruantur naturâ ſuâ, meam laſſitudinem alterius vires ſuperent ; et uxoris, ut ita dixerim, ardentiſſimam gulam fortuita libido reſtinguat.

Après un tel paſſage, il eſt inutile d'en citer d'autres. Remarquons ſeulement que ce ſtyle économique qui tient de ſi près au polémique, doit être manié avec la plus grande circonſpection, et qu'il n'appartient point aux

profanes d'imiter dans leurs disputes ce que les saints ont hasardé, soit dans la chaleur de leur zèle, soit dans la naïveté de leur style.

ECROUELLES.

ECROUELLES, scrofules appelées *humeurs froides*, quoiqu'elles soient très-caustiques; l'une de ces maladies presque incurables qui défigurent la nature humaine, et qui mènent à une mort prématurée par les douleurs et par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois, en qualité d'images de la Divinité, pouvaient avoir le droit d'opérer la cure des scrofuleux, en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raison ce privilége aux empereurs qui avaient une dignité si supérieure à celle des rois? pourquoi ne le pas donner aux papes, qui se disaient les maîtres des empereurs, et qui étaient bien autre chose que de simples images de DIEU, puisqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque songe-creux de Normandie, pour

rendre l'usurpation de *Guillaume le bâtard* plus respectable, lui concéda de la part de DIEU la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'est quelque temps après *Guillaume* qu'on trouve cet usage tout établi. On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don miraculeux, et le refuser aux rois de France leurs suzerains. C'eût été blesser le respect dû aux lois féodales. Enfin, on fit remonter ce droit à St *Edouard* en Angleterre, et à *Clovis* en France.

Le seul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet usage (*a*), se trouve dans les écrits en faveur de la maison de *Lancastre*, composés par le chevalier *Jean Fortescue* sous le roi *Henri VI*, reconnu roi de France à Paris dans son berceau, et ensuite roi d'Angleterre, et qui perdit ses deux royaumes. *Jean Fortescue*, grand-chancelier d'Angleterre, dit que de temps immémorial les rois d'Angleterre étaient en possession de toucher les gens du peuple malades des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendît leurs personnes plus sacrées dans les guerres de la Rose rouge et de la Rose blanche.

(*a*) Appendix, n° VI.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guériſſaient pas les écrouelles, parce qu'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois; mais *Eliſabeth*, reine de ſon chef et ointe, les guériſſait ſans difficulté.

Il arriva une choſe aſſez triſte à *Martorillo* le calabrois, que nous nommons St *François de Paule*. Le roi *Louis XI* le fit venir au Pleſſis-les-Tours pour le guérir des ſuites de ſon apoplexie : le ſaint arriva avec les écrouelles (*b*) : *Ipſe fuit detentus gravi inflaturâ quam in parte inferiori genæ ſuæ dextræ circa guttur patiebatur; chirurgi dicebant morbum eſſe ſcrofarum.*

Le ſaint ne guérit point le roi, et le roi ne guérit point le ſaint.

Quand le roi d'Angleterre *Jacques II* fut reconduit de Rocheſter à Whitehall, on propoſa de lui laiſſer faire quelque acte de royauté, comme de toucher les écrouelles; il ne ſe préſenta perſonne. Il alla exercer ſa prérogative en France, à Saint-Germain, où il toucha quelques irlandaiſes. Sa fille *Marie*, le roi *Guillaume*, la reine *Anne*, les rois de la maiſon de *Brunſwick* ne guérirent perſonne. Cette mode ſacrée paſſa, quand le raiſonnement arriva.

(*b*) *Acta ſancti Franciſci Pauli*, pag. 155.

EDUCATION.

Dialogue entre un conseiller et un ex-jésuite.

L'EX-JESUITE.

MONSIEUR, vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurément aucune correspondance avec frère *la Valette* et frère *Saci*; j'étais un pauvre prêtre du collége de Clermont dit *Louis-le-grand*; je savais un peu de latin et de catéchisme, que je vous ai enseignés pendant six ans sans aucun salaire: à peine sorti du collége, à peine ayant fait semblant d'étudier en droit avez-vous acheté une charge de conseiller au parlement, que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie, ou pour me réduire à y vivre bafoué avec seize louis et seize francs par an, qui ne suffisent pas pour me vêtir et me nourrir, moi et ma sœur la couturière devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce désastre était advenu aux frères jésuites non-seulement par la banqueroute de *la Valette* et *Saci* missionnaires, mais parce que frère *la Chaise* confesseur avait été un trigaud, et frère *le Tellier* confesseur un persécuteur impudent: mais je n'ai jamais connu

connu ni l'un ni l'autre; ils étaient morts avant que je fuſſe né.

On prétend encore que des diſputes de janſéniſtes et de moliniſtes ſur la grâce verſatile et ſur la ſcience moyenne, ont fort contribué à nous chaſſer de nos maiſons; mais je n'ai jamais ſu ce que c'était que la grâce. Je vous ai fait lire autrefois *Deſpautère* et *Cicéron*, les vers de *Commire* et de *Virgile*, le Pédagogue chrétien et *Sénèque*, les pſaumes de *David* en latin de cuiſine, et les odes d'*Horace* à la brune *Lalagé* et au blond *Ligurinus*, *flavam religanti comam*, renouant ſa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever; et voilà ma récompenſe!

LE CONSEILLER.

Vraiment, vous m'avez donné là une plaiſante éducation; il eſt vrai que je m'accommodais fort du blond *Ligurinus*. Mais lorſque j'entrai dans le monde, je voulus m'aviſer de parler, et on ſe moqua de moi; j'avais beau citer les odes à *Ligurinus* et le Pédagogue chrétien, je ne ſavais ni ſi *François I* avait été fait priſonnier à Pavie, ni où eſt Pavie; le pays même où je ſuis né était ignoré de moi; je ne connaiſſais ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie; pas un mot de mathématiques, pas un mot de ſaine philoſophie; je ſavais du latin et des ſottiſes.

L'EX-JESUITE.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collége jusqu'à quinze ans ; à cet âge un jésuite m'enquinauda ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, et ensuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire ?

LE CONSEILLER.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession à laquelle il est destiné. *Clairaut* était le fils d'un maître de mathématiques ; dès qu'il sut lire et écrire, son père lui montra son art : il devint très-bon géomètre à douze ans ; il apprit ensuite le latin, qui ne lui servit jamais à rien. La célèbre marquise *du Châtelet* apprit le latin en un an, et le savait très-bien ; tandis qu'on nous tenait sept années au collége pour nous faire balbutier cette langue sans jamais parler à notre raison.

Quant à l'étude des lois dans laquelle nous entrions en sortant de chez vous, c'était encore pis. Je suis de Paris, et on m'a fait étudier pendant trois ans les lois oubliées de l'ancienne Rome ; ma coutume me suffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon profeſſeur qui commença par diſtinguer la juriſprudence en droit naturel et droit des gens : le droit naturel eſt commun, ſelon lui, aux hommes et aux bêtes ; et le droit des gens commun à toutes les nations, dont aucune n'eſt d'accord avec ſes voiſins.

Enſuite, on me parla de la loi des douze tables, abrogée bien vîte chez ceux qui l'avaient faite ; de l'édit du préteur quand nous n'avons point de préteur ; de tout ce qui concerne les eſclaves quand nous n'avons point d'eſclaves domeſtiques (au moins dans l'Europe chrétienne) ; du divorce quand le divorce n'eſt pas encore reçu chez nous, &c. &c. &c.

Je m'aperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abyme dont je ne pourrais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très-inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confuſion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances ; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes, qui preſque toutes ſe contrediſent : je ſuis obligé, quand je juge, de m'en rapporter au peu de bon ſens et d'équité que la nature m'a donné ; et avec ces deux ſecours je me trompe à preſque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il se plaint bien davantage de son éducation : il faut qu'il consume six années à bien statuer s'il y a neuf chœurs d'anges, et quelle est la différence précise entre un trône et une domination ; si le Phison dans le paradis terrestre était à droite ou à gauche du Géon ; si la langue dans laquelle le serpent eut des conversations avec *Eve*, était la même que celle dont l'ânesse se servit avec *Balaam ;* comment *Melchisédech* était né sans père et sans mère ; en quel endroit demeure *Enoch* qui n'est point mort ; où sont les chevaux qui transportèrent *Elie* dans un char de feu, après qu'il eut séparé les eaux du Jourdain avec son manteau, et dans quel temps il doit revenir pour annoncer la fin du monde. Mon frère dit que toutes ces questions l'embarrassent beaucoup, et ne lui ont encore pu procurer un canonicat de Notre-Dame, sur lequel nous comptions.

Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations sont ridicules, et que celles qu'on reçoit dans les arts et métiers sont infiniment meilleures.

L'EX-JESUITE.

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs, qui font vingt-deux sous deux deniers par jour, tandis que

tel homme dont le père allait derrière un carroſſe, a trente-ſix chevaux dans ſon écurie, quatre cuiſiniers et point d'aumônier.

LE CONSEILLER.

Eh bien, je vous donne quatre cents autres francs de ma poche ; c'eſt ce que *Jean Deſpautère* ne m'avait point enſeigné dans mon éducation.

EGALITÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Il eſt clair que les hommes, jouiſſant des facultés attachées à leur nature, ſont égaux ; ils le ſont quand ils s'acquittent des fonctions animales, et quand ils exercent leur entendement. Le roi de la Chine, le grand-mogol, le padisha de Turquie, ne peut dire au dernier des hommes : Je te défends de digérer, d'aller à la garde-robe et de penſer. Tous les animaux de chaque eſpèce ſont égaux entre eux.

Un cheval ne dit point au cheval ſon confrère :
Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille et me ferre ;
Toi, cours, et va porter mes ordres ſouverains
Aux mulets de ces bords, aux ânes mes voiſins ;
Toi, prépare les grains dont je fais des largeſſes
A mes fiers favoris, à mes douces maîtreſſes.

Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
Les coquettes jumens dont seul je dois jouir.
Que tout soit dans la crainte et dans la dépendance :
Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence,
Pour punir cet impie et ce séditieux,
Qui foule aux pieds les lois des chevaux et des dieux,
Pour venger dignement le ciel et la patrie,
Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie.

Les animaux ont naturellement au-dessus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une génisse, est chassé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui, il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré, et il vit libre. Un coq battu par un coq, se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous. Un petit visir exile à Lemnos un bostangi; le visir *Azem* exile le petit visir à Ténédos; le padisha exile le visir *Azem* à Rhodes; les janissaires mettent en prison le padisha, et en élisent un autre qui exilera les bons musulmans à son choix; encore lui sera-t-on bien obligé s'il se borne à ce petit exercice de son autorité sacrée.

Si cette terre était ce qu'elle semble devoir être, si l'homme y trouvait par-tout une subsistance facile et assurée, et un climat convenable à sa nature, il est clair qu'il eût été

impoſſible à un homme d'en aſſervir un autre. Que ce globe ſoit couvert de fruits ſalutaires; que l'air qui doit contribuer à notre vie, ne nous donne point de maladies et une mort prématurée; que l'homme n'ait beſoin d'autre logis et d'autre lit que de celui des daims et des chevreuils; alors les *Gengis-kan* et les *Tamerlan* n'auront de valets que leurs enfans qui feront aſſez honnêtes gens pour les aider dans leur vieilleſſe.

Dans cet état naturel dont jouiſſent tous les quadrupèdes non domptés, les oiſeaux et les reptiles, l'homme ſerait auſſi heureux qu'eux; la domination ſerait alors une chimère, une abſurdité à laquelle perſonne ne penſerait; car pourquoi chercher des ſerviteurs quand vous n'avez beſoin d'aucun ſervice?

S'il paſſait par l'eſprit de quelque individu à tête tyrannique et à bras nerveux d'aſſervir ſon voiſin moins fort que lui, la choſe ſerait impoſſible; l'opprimé ſerait ſur le Danube, avant que l'oppreſſeur eût pris ſes meſures ſur le Volga.

Tous les hommes ſeraient donc néceſſairement égaux s'ils étaient ſans beſoins; la miſère attachée à notre eſpèce ſubordonne un homme à un autre homme: ce n'eſt pas l'inégalité qui eſt un malheur réel, c'eſt la dépendance. Il

importe fort peu que tel homme s'appelle *sa hautesse*, tel autre *sa sainteté*; mais il est dur de servir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuse a cultivé un bon terroir; deux petites familles voisines ont des champs ingrats et rebelles; il faut que les deux pauvres familles servent la famille opulente ou qu'elles l'égorgent : cela va sans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ses bras à la riche pour avoir du pain; l'autre va l'attaquer et est battue. La famille servante est l'origine des domestiques et des manœuvres; la famille battue est l'origine des esclaves.

Il est impossible dans notre malheureux globe que les hommes vivant en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une de riches qui commandent, l'autre de pauvres qui servent; et ces deux se subdivisent en mille, et ces mille ont encore des nuances différentes.

Tu viens, quand les lots sont faits, nous dire : Je suis homme comme vous; j'ai deux mains et deux pieds, autant d'orgueil et plus que vous, un esprit aussi désordonné pour le moins, aussi inconséquent, aussi contradictoire que le vôtre. Je suis citoyen de Saint-Marin, ou de Raguse, ou de Vaugirard; donnez-moi

ma part de la terre. Il y a dans notre hémisphère connu environ cinquante mille millions d'arpens à cultiver, tant paſſables que ſtériles. Nous ne ſommes qu'environ un milliar d'animaux à deux pieds ſans plumes ſur ce continent; ce ſont cinquante arpens pour chacun; faites-moi juſtice, donnez-moi mes cinquante arpens.

On lui répond : Va-t-en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots, ou chez les Samoïèdes; arrange-toi avec eux à l'amiable; ici toutes les parts ſont faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger et le chauffer; travaille pour nous comme ſeſait ton père; ſers-nous, ou amuſe-nous, et tu ſeras payé; ſinon tu ſeras obligé de demander l'aumône; ce qui dégraderait trop la ſublimité de ta nature, et t'empêcherait réellement d'être égal aux rois, et même aux vicaires de village, ſelon les prétentions de ta noble fierté.

SECTION II.

TOUS les pauvres ne ſont pas malheureux. La plupart ſont nés dans cet état, et le travail continuel les empêche de trop ſentir leur ſituation; mais quand ils la ſentent, alors on

voit des guerres, comme celle du parti populaire contre le parti du sénat à Rome, celles des paysans en Allemagne, en Angleterre, en France. Toutes ces guerres finissent tôt ou tard par l'asservissement du peuple, parce que les puissans ont l'argent, et que l'argent est maître de tout dans un Etat; je dis dans un Etat, car il n'en est pas de même de nation à nation. La nation qui se servira le mieux du fer, subjuguera toujours celle qui aura plus d'or et moins de courage.

Tout homme naît avec un penchant assez violent pour la domination, la richesse et les plaisirs, et avec beaucoup de goût pour la paresse; par conséquent tout homme voudrait avoir l'argent et les femmes ou les filles des autres, être leur maître, les assujettir à tous ses caprices, et ne rien faire, ou du moins ne faire que des choses très-agréables. Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux, qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux professeurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre.

Le genre-humain, tel qu'il est, ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout. Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la

vôtre; et ſi vous avez beſoin d'une paire de ſouliers, ce ne ſera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité eſt donc à la fois la choſe la plus naturelle, et en même temps la plus chimérique.

Comme les hommes ſont exceſſifs en tout quand ils le peuvent, on a outré cette inégalité; on a prétendu dans pluſieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de ſortir de la contrée où le haſard l'a fait naître; le ſens de cette loi eſt viſiblement : *Ce pays eſt ſi mauvais et ſi mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en ſortir, de peur que tout le monde n'en ſorte.* Faites mieux; donnez à tous vos ſujets envie de demeurer chez vous, et aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de ſon cœur a droit de ſe croire entièrement égal aux autres hommes : il ne s'enſuit pas de là que le cuiſinier d'un cardinal doive ordonner à ſon maître de lui faire à dîner. Mais le cuiſinier peut dire : Je ſuis homme comme mon maître; je ſuis né comme lui en pleurant; il mourra comme moi dans les angoiſſes et les mêmes cérémonies. Nous feſons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, et ſi alors je ſuis cardinal et mon maître cuiſinier, je le prendrai à mon ſervice. Tout ce diſcours eſt raiſonnable et juſte; mais

en attendant que le grand-turc s'empare de Rome, le cuifinier doit faire fon devoir, ou toute fociété humaine eft pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'eft ni cuifinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'Etat ; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui eft fâché d'être reçu par-tout avec l'air de la protection ou du mépris, qui voit évidemment que plufieurs *monfignors* n'ont ni plus de fcience, ni plus d'efprit, ni plus de vertu que lui, et qui s'ennuie d'être quelquefois dans leur antichambre, quel parti doit-il prendre ? celui de s'en aller.

EGLISE.

Précis de l'hiftoire de l'Eglife chrétienne.

NOUS ne porterons point nos regards fur les profondeurs de la théologie ; Dieu nous en préferve ; l'humble foi feule nous fuffit. Nous ne fefons jamais que raconter.

Dans les premières années qui fuivirent la mort de JESUS-CHRIST, Dieu et homme, on comptait chez les Hébreux neuf écoles, ou neuf fociétés religieufes, pharifiens, faducéens, efféniens, judaïtes, thérapeutes,

récabites, hérodiens, difciples de *Jean*, et les difciples de JESUS, nommés les *frères*, les *Galiléens*, les *fidelles*, qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche, vers l'an 60 de notre ère, conduits fecrétement par DIEU même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharifiens admettaient la métempfycofe, les faducéens niaient l'immortalité de l'ame et l'exiftence des efprits, et cependant étaient fidelles au Pentateuque.

Pline le naturalifte (*a*) (apparemment fur la foi de *Flavien Jofephe*) appelle les efféniens *gens æterna in quâ nemo nafcitur*, famille éternelle dans laquelle il ne naît perfonne ; parce que les efféniens fe mariaient très-rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines.

Il eft difficile de juger fi c'eft des efféniens ou des judaïtes que parle *Jofephe* quand il dit (*b*) : *Ils méprifent les maux de la terre ; ils triomphent des tourmens par leur conftance ; ils préfèrent la mort à la vie lorfque le fujet en eft honorable. Ils ont fouffert le fer et le feu et vu brifer leurs os, plutôt que de prononcer la moindre parole contre leur légiflateur, ni manger des viandes défendues.*

Il paraît que ce portrait tombe fur les judaïtes, et non pas fur les efféniens. Car voici

(*a*) Liv. V, chap. XVII. (*b*) Hift. chap. XII.

les paroles de *Josephe: Judas fut l'auteur d'une nouvelle secte, entièrement différente des trois autres*, c'est-à-dire, *des saducéens, des pharisiens et des esséniens*. Il continue et dit: *Ils sont juifs de nation; ils vivent unis entre eux, et regardent la volupté comme un vice:* le sens naturel de cette phrase fait croire que c'est des judaïtes dont l'auteur parle.

Quoi qu'il en soit, on connut ces judaïtes avant que les disciples du CHRIST commençassent à faire un parti considérable dans le monde. Quelques bonnes gens les ont pris pour des hérétiques qui adoraient *Judas Iscariote.*

Les thérapeutes étaient une société différente des esséniens et des judaïtes; ils ressemblaient aux gymnosophistes des Indes et aux Brames. *Ils ont*, dit *Philon*, *un mouvement d'amour céleste, qui les jette dans l'enthousiasme des bacchantes et des coribantes, et qui les met dans l'état de la contemplation à laquelle ils aspirent. Cette secte naquit dans Alexandrie, qui était toute remplie de juifs, et s'étendit beaucoup dans l'Egypte.*

Les récabites subsistaient encore; ils fesaient vœu de ne jamais boire de vin : et c'est peut-être à leur exemple que *Mahomet* défendit cette liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient *Hérode* premier du nom comme un messie, un envoyé de DIEU, qui avait rebâti le temple. Il est évident

que les Juifs célébraient sa fête à Rome du temps de *Néron*, témoin les vers de *Perse* : *Herodi venère dies*, &c.

Voici le jour d'Hérode où tout infame juif
Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou le suif.

Les disciples de *Jean-Baptiste* s'étendirent un peu en Egypte, mais principalement dans la Syrie, dans l'Arabie, et vers le golfe persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de *chrétiens de St Jean* ; il y en eut aussi dans l'Asie mineure. Il est dit dans les Actes des apôtres (chap. IX) que *Paul* en rencontra plusieurs à Ephèse ; il leur dit : *Avez-vous reçu le Saint-Esprit ?* Ils lui répondirent : *Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un Saint-Esprit.* Il leur dit : *Quel baptême avez-vous donc reçu ?* Ils lui répondirent : *Le baptême de Jean.*

Les véritables chrétiens cependant jetaient, comme on sait, les fondemens de la seule religion véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette société naissante, fut ce *Paul* même qui l'avait persécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis en Cilicie (*c*), et fut élevé par le fameux docteur pharisien *Gamaliel*, disciple de

(*c*) Saint *Jérôme* dit qu'il était de Giscala en Galilée.

Hillel. Les Juifs prétendent qu'il rompit avec *Gamaliel*, qui refusa de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques traces de cette anecdote à la suite des Actes de Ste *Thècle.* Ces actes portent qu'il avait le front large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez aquilin, la taille courte et grosse, et les jambes torses. *Lucien*, dans son dialogue de *Philopatris*, semble faire un portrait assez semblable. On a douté qu'il fût citoyen romain, car en ce temps-là on n'accordait ce titre à aucun juif; ils avaient été chassés de Rome par *Tibère*; et Tarsis ne fut colonie romaine que près de cent ans après, sous *Caracalla*, comme le remarque *Cellarius* dans sa géographie, livre III, et *Grotius* dans son commentaire sur les Actes, auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

DIEU, qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité et de pauvreté, donnait à son Eglise les plus faibles commencemens, et la dirigeait dans ce même état d'humiliation, dans lequel il avait voulu naître. Tous les premiers fidelles furent des hommes obscurs; ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre St *Paul* témoigne qu'il gagnait sa vie à faire des tentes. St *Pierre* ressuscita la couturière *Dorcas* qui fesait les robes des frères. L'assemblée des fidelles se tenait à Joppé dans la maison d'un corroyeur nommé *Simon*,

comme

comme on le voit au chapitre IX des Actes des apôtres.

Les fidelles se répandirent secrétement en Gréce, et quelques-uns allèrent de là à Rome, parmi les Juifs, à qui les Romains permettaient une synagogue. Ils ne se séparèrent point d'abord des Juifs ; ils gardèrent la circoncision ; et, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, les quinze premiers évêques secrets de Jérusalem furent tous circoncis ou du moins de la nation juive.

Lorsque l'apôtre *Paul* prit avec lui *Timothée*, qui était fils d'un père gentil, il le circoncit lui-même dans la petite ville de Listre. Mais *Tite* son autre disciple ne voulut point se soumettre à la circoncision. Les frères disciples de JESUS furent unis aux Juifs, jusqu'au temps où *Paul* essuya une persécution à Jérusalem, pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par JESUS-CHRIST. C'est pour se laver de cette accusation que l'apôtre St *Jacques* proposa à l'apôtre *Paul* de se faire raser la tête, et de s'aller purifier dans le temple avec quatre juifs qui avaient fait vœu de se raser. *Prenez-les avec vous*, lui dit *Jacques* (chap. XXI, Act. des apôt.), *purifiez-vous avec eux, et que tout le monde sache que ce que l'on dit de vous est faux, et que vous continuez à garder*

la loi de Moïse. Ainsi donc *Paul*, qui d'abord avait été le persécuteur sanguinaire de la sainte société établie par JESUS, *Paul* qui depuis voulut gouverner cette société naissante, *Paul* chrétien judaïse, *afin que le monde sache qu'on le calomnie quand on dit qu'il ne suit plus la loi mosaïque.*

Saint *Paul* n'en fut pas moins accusé d'impiété et d'hérésie, et son procès criminel dura long-temps; mais on voit évidemment par les accusations mêmes intentées contre lui, qu'il était venu à Jérusalem pour observer les rites judaïques.

Il dit à *Festus* ces propres paroles (chapitre XXV des Actes): *Je n'ai péché ni contre la loi juive, ni contre le temple.*

Les apôtres annonçaient JESUS-CHRIST comme un juste indignement persécuté, un prophète de DIEU, un fils de DIEU, envoyé aux Juifs pour la réformation des mœurs.

La circoncision est utile, dit l'apôtre S[t] *Paul* (chap. II, épît. aux Rom.), *si vous observez la loi; mais si vous la violez, votre circoncision devient prépuce. Si un incirconcis garde la loi, il sera comme circoncis. Le vrai juif est celui qui est juif intérieurement.*

Quand cet apôtre parle de JESUS-CHRIST dans ses épîtres, il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec DIEU.

,, Nous sommes délivrés par lui (dit-il chap. V,
,, épît. aux Rom.) de la colère de DIEU : le
,, don de DIEU s'est répandu sur nous, par la
,, grâce donnée à un seul homme, qui est
,, JESUS-CHRIST.... La mort a régné par le
,, péché d'un seul homme, les justes régne-
,, ront dans la vie par un seul homme, qui est
,, JESUS-CHRIST. ,,

Et au chap. VIII : ,, Nous les héritiers de
,, DIEU, et les cohéritiers de CHRIST. Et
,, au chap. XVI : A DIEU, qui est le seul
,, sage, honneur et gloire par JESUS-CHRIST...
,, Vous êtes à JESUS-CHRIST, et JESUS-CHRIST
,, à DIEU. ,, (I aux Cor. chap. III.)

Et (I aux Cor. chap. XV, v. 27) : ,, Tout
,, lui est assujetti, en exceptant sans doute
DIEU qui lui a assujetti toutes choses.,,

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'épître aux Philippiens : *Ne faites rien par une vaine gloire ; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs ; ayez les mêmes sentimens que* CHRIST-JESUS *qui, étant dans l'empreinte de* DIEU, *n'a point cru sa proie de s'égaler à* DIEU. Ce passage paraît très-bien approfondi, et mis dans tout son jour, dans une lettre qui nous reste des Eglises de Vienne et de Lyon, écrite l'an 117, et qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidelles : *Ils*

n'ont pas voulu, dit la lettre, *prendre le grand titre de martyrs* (pour quelques tribulations), *à l'exemple de* JESUS-CHRIST, *lequel étant empreint de* DIEU, *n'a pas cru sa proie la qualité d'égal à* DIEU. *Origène* dit aussi dans son commentaire sur *Jean :* La grandeur de JESUS a plus éclaté quand il s'est humilié, que *s'il eût fait sa proie d'être égal à* DIEU. En effet, l'explication contraire peut paraître un contre-sens. Que signifierait : *Croyez les autres supérieurs à vous ; imitez* JESUS *qui n'a pas cru que c'était une proie, une usurpation de s'égaler à* DIEU ? Ce serait visiblement se contredire, ce serait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie, ce serait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'Eglise naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres *Pierre*, *Jacques* et *Jean*, d'un côté, et *Paul* de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre *Pierre*, autrement *Céphas*, ou *Simon Barjone*, mangeait avec les gentils convertis, et n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes ; il mangeait, lui, *Barnabé* et d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu et qui ne ruminaient pas ; mais plusieurs juifs chrétiens étant arrivés, S[t] *Pierre* se remit

avec eux à l'abftinence des viandes défendues et aux cérémonies de la loi mofaïque.

Cette action paraiffait très-prudente ; il ne voulait pas fcandalifer les juifs chrétiens fes compagnons ; mais S[t] *Paul* s'éleva contre lui avec un peu de dureté. *Je lui réfiftai*, dit-il, *à fa face, parce qu'il était blâmable.* (Epître aux Galates ; chap. II.)

Cette querelle paraît d'autant plus extraordinaire de la part de S[t] *Paul*, qu'ayant été d'abord perfécuteur, il devait être modéré, et que lui-même il était allé facrifier dans le temple à Jérufalem, qu'il avait circoncis fon difciple *Timothée*, qu'il avait accompli les rites juifs, lefquels il reprochait alors à *Céphas*. S[t] *Jérôme* prétend que cette querelle entre *Paul* et *Céphas* était feinte. Il dit, dans fa première homélie, tome III, qu'ils firent comme deux avocats qui s'échauffent et fe piquent au barreau, pour avoir plus d'autorité fur les cliens; il dit que *Pierre Céphas* étant deftiné à prêcher aux Juifs, et *Paul* aux gentils, ils firent femblant de fe quereller, *Paul* pour gagner les gentils, et *Pierre* pour gagner les Juifs. Mais S[t] *Auguftin* n'eft point du tout de cet avis. *Je fuis fâché*, dit-il dans l'épître à *Jérôme*, *qu'un auffi grand homme fe rende le patron du menfonge, patronum mendacii.*

Cette difpute entre S[t] *Jérôme* et S[t] *Auguftin*

ne doit pas diminuer notre vénération pour eux, encore moins pour St *Paul* et pour St *Pierre*.

Au reste, si *Pierre* était destiné aux juifs judaïsans, et *Paul* aux étrangers, il paraît probable que *Pierre* ne vint point à Rome. Les Actes des apôtres ne font aucune mention du voyage de *Pierre* en Italie.

Quoi qu'il en soit, ce fut vers l'an 60 de notre ère, que les chrétiens commencèrent à se séparer de la communion juive, et c'est ce qui leur attira tant de querelles et tant de persécutions de la part des synagogues répandues à Rome, en Gréce, dans l'Egypte et dans l'Asie. Ils furent accusés d'impiété, d'athéisme, par leurs frères juifs, qui les excommuniaient dans leurs synagogues trois fois les jours du sabbat. Mais DIEU les soutint toujours au milieu des persécutions.

Petit à petit plusieurs églises se formèrent, et la séparation devint entière entre les juifs et les chrétiens avant la fin du premier siècle; cette séparation était ignorée du gouvernement romain. Le sénat de Rome, ni les empereurs, n'entraient point dans ces querelles d'un petit troupeau que DIEU avait jusque-là conduit dans l'obscurité; et qu'il élevait par des degrés insensibles.

Le christianisme s'établit en Gréce et dans

Alexandrie. Les chrétiens y eurent à combattre une nouvelle fecte de juifs devenus philofophes à force de fréquenter les Grecs ; c'était celle de la gnofe ou des gnoftiques ; il s'y mêla de nouveaux chrétiens. Toutes ces fectes jouiffaient alors d'une entière liberté de dogmatifer, de conférer et d'écrire, quand les courtiers juifs établis dans Rome et dans Alexandrie ne les accufaient pas auprès des magiftrats ; mais fous *Domitien* la religion chrétienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement.

Le zèle de quelques chrétiens, qui n'était pas felon la fcience, n'empêcha pas l'Eglife de faire les progrès que DIEU lui deftinait. Les chrétiens célébrèrent d'abord leurs myftères dans des maifons retirées, dans des caves, pendant la nuit ; de là leur vint le titre de *lucifugaces*, felon *Minutius Felix*. *Philon* les appelle *geffëens*. Leurs noms les plus communs, dans les quatre premiers fiècles chez les gentils, étaient ceux de *Galiléens* et de *Nazaréens* ; mais celui de *chrétiens* a prévalu fur tous les autres.

Ni la hiérarchie, ni les ufages, ne furent établis tout d'un coup ; les temps apoftoliques furent différens des temps qui les fuivirent.

La meffe, qui fe célèbre au matin, était la cène qu'on fefait le foir ; ces ufages changèrent à mefure que l'Eglife fe fortifia. Une



ſociété plus étendue exigea plus de réglemens, et la prudence des paſteurs ſe conforma aux temps et aux lieux.

St *Jérôme* et *Eusèbe* rapportent que quand les Egliſes reçurent une forme, on y diſtingua peu à peu cinq ordres différens : les ſurveillans, *epiſcopoï*, d'où ſont venus les évêques ; les anciens de la ſociété, *presbyteroi*, les prêtres ; *diaconoï*, les ſervans ou diacres ; les *piſtoï*, croyans, initiés, c'eſt-à-dire, les baptiſés, qui avaient part aux ſoupers des agapes, les catéchumènes qui attendaient le baptême, et les énergumènes qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun, dans ces cinq ordres, ne portait d'habit différent des autres ; aucun n'était contraint au célibat, témoin le livre de *Tertullien* dédié à ſa femme, témoin l'exemple des apôtres. Aucune repréſentation, ſoit en peinture, ſoit en ſculpture, dans leurs aſſemblées, pendant les deux premiers ſiècles ; point d'autels, encore moins de cierges, d'encens et d'eau luſtrale. Les chrétiens cachaient ſoigneuſement leurs livres aux gentils ; ils ne les confiaient qu'aux initiés ; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'oraiſon dominicale.

Du

Du pouvoir de chaſſer les diables donné à l'Egliſe.

Ce qui diſtinguait le plus les chrétiens, et ce qui a duré juſqu'à nos derniers temps, était le pouvoir de chaſſer les diables avec le ſigne de la croix. *Origène*, dans ſon Traité contre *Celſe*, avoue au nomb. 133 qu'*Antinoüs*, diviniſé par l'empereur *Adrien*, feſait des miracles en Egypte par la force des charmes et des preſtiges ; mais il dit que les diables ſortent du corps des poſſédés à la prononciation du ſeul nom de JESUS.

Tertullien va plus loin, et du fond de l'Afrique où il était, il dit dans ſon Apologétique, au chap. XXIII : *Si vos dieux ne confeſſent pas qu'ils ſont des diables à la préſence d'un vrai chrétien, nous voulons bien que vous répandiez le ſang de ce chrétien. Y a-t-il une démonſtration plus claire ?*

En effet, JESUS-CHRIST envoya ſes apôtres pour chaſſer les démons. Les Juifs avaient auſſi de ſon temps le don de les chaſſer ; car lorſque JESUS eut délivré des poſſédés, et eut envoyé les diables dans les corps d'un troupeau de deux mille cochons, et qu'il eut opéré d'autres guériſons pareilles, les phariſiens dirent : Il chaſſe les démons par la puiſſance de *Belzébuth. Si c'eſt par Belzébuth que je*

les chaſſe, répondit JESUS, *par qui vos fils les chaſſent-ils?* Il eſt inconteſtable que les Juifs ſe vantaient de ce pouvoir : ils avaient des exorciſtes et des exorciſmes. On invoquait le nom de DIEU, de *Jacob* et d'*Abraham*. On mettait des herbes conſacrées dans le nez des démoniaques (*Joſephe* rapporte une partie de ces cérémonies). Ce pouvoir ſur les diables, que les Juifs ont perdu, fut tranſmis aux chrétiens, qui ſemblent auſſi l'avoir perdu depuis quelque temps.

Dans le pouvoir de chaſſer les démons était compris celui de détruire les opérations de la magie; car la magie fut toujours en vigueur chez toutes les nations. Tous les pères de l'Egliſe rendent témoignage à la magie. St *Juſtin* avoue dans ſon Apologétique, au livre III, qu'on évoque ſouvent les ames des morts, et il en tire un argument en faveur de l'immortalité de l'ame. *Lactance*, au livre VII de ſes Inſtitutions divines, dit que *ſi on oſait nier l'exiſtence des ames après la mort, le magicien vous en convaincrait bientôt en les feſant paraître. Irénée*, *Clément* alexandrin, *Tertullien*, l'évêque *Cyprien*, tous affirment la même choſe. Il eſt vrai qu'aujourd'hui tout eſt changé, et qu'il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques. Mais DIEU eſt le maître d'avertir les hommes par des prodiges dans certains temps, et de les faire ceſſer dans d'autres.

Des martyrs de l'Eglise.

QUAND les fociétés chrétiennes devinrent un peu nombreufes, et que plufieurs s'élevèrent contre le culte de l'empire romain, les magiftrats févirênt contre elles, et les peuples furtout les perfécutèrent. On ne perfécutait point les juifs qui avaient des priviléges particuliers, et qui fe renfermaient dans leurs fynagogues; on leur permettait l'exercice de leur religion, comme on fait encore aujourd'hui à Rome; on fouffrait tous les cultes divers répandus dans l'empire, quoique le fénat ne les adoptât pas.

Mais les chrétiens fe déclarant ennemis de tous ces cultes, et furtout de celui de l'empire, furent expofés plufieurs fois à ces cruelles épreuves.

Un des premiers et des plus célèbres martyrs fut *Ignace*, évêque d'Antioche, condamné par l'empereur *Trajan* lui-même, alors en Afie; et envoyé par fes ordres à Rome, pour être expofé aux bêtes, dans un temps où l'on ne maffacrait point à Rome les autres chrétiens. On ne fait point précifément de quoi il était accufé auprès de cet empereur, renommé d'ailleurs pour fa clémence; il fallait que St *Ignace* eût de bien violens ennemis. Quoi qu'il en foit, l'hiftoire de fon

martyre rapporte qu'on lui trouva le nom de JESUS-CHRIST gravé ſur le cœur en caractères d'or; et c'eſt de là que les chrétiens prirent en quelques endroits le nom de *théophores*, qu'*Ignace* s'était donné à lui-même.

On nous a conſervé une lettre de lui (*d*), par laquelle il prie les évêques et les chrétiens de ne point s'oppoſer à ſon martyre; ſoit que dès-lors les chrétiens fuſſent aſſez puiſſans pour le délivrer, ſoit que parmi eux quelques-uns euſſent aſſez de crédit pour obtenir ſa grâce. Ce qui eſt encore très-remarquable, c'eſt qu'on ſouffrit que les chrétiens de Rome vinſſent au-devant de lui, quand il fut amené dans cette capitale; ce qui prouverait évidemment qu'on puniſſait en lui la perſonne et non pas la ſecte.

Les perſécutions ne furent pas continuées. *Origène*, dans ſon livre III contre *Celſe*, dit: *On ne peut compter facilement les chrétiens qui ſont morts pour leur religion, parce qu'il en eſt mort peu, et ſeulement de temps en temps, et par intervalle.*

DIEU eut un ſi grand ſoin de ſon Egliſe, que, malgré ſes ennemis, il fit en ſorte qu'elle tînt cinq conciles dans le premier

(*d*) *Dupin*, dans ſa Bibliothéque eccléſiaſtique, prouve que cette lettre eſt authentique.

ſiècle, ſeize dans le ſecond, et trente dans le troiſième; c'eſt-à-dire des aſſemblées ſecrètes et tolérées. Ces aſſemblées furent quelquefois défendues, quand la fauſſe prudence des magiſtrats craignit qu'elles ne devinſſent tumultueuſes. Il nous eſt reſté peu de procès verbaux des proconſuls et des préteurs qui condamnèrent les chrétiens à mort. Ce ſerait les ſeuls actes ſur leſquels on pût conſtater les accuſations portées contre eux, et leurs ſupplices.

Nous avons un fragment de *Denys* d'Alexandrie, dans lequel il rapporte l'extrait du greffe d'un proconſul d'Egypte, ſous l'empereur *Valérien*; le voici :

„ *Denys*, *Fauſte*, *Maxime*, *Marcel* et *Chérémon* ayant été introduits à l'audience, le „ préfet *Emilien* leur a dit : Vous avez pu „ connaître par les entretiens que j'ai eus „ avec vous, et par tout ce que je vous ai „ écrit, combien nos princes ont témoigné „ de bonté à votre égard; je veux bien encore „ vous le redire : ils ſont dépendre votre con- „ ſervation et votre ſalut de vous-mêmes, et „ votre deſtinée eſt entre vos mains. Ils ne „ demandent de vous qu'une ſeule choſe, „ que la raiſon exige de toute perſonne rai- „ ſonnable; c'eſt que vous adoriez les dieux „ protecteurs de leur empire, et que vous

,, abandonniez cet autre culte ſi contraire à
,, la nature et au bon ſens. ,,

Denys a répondu : ,, Chacun n'a pas les
,, mêmes dieux, et chacun adore ceux qu'il
,, croit l'être véritablement. ,,

Le préfet *Émilien* a repris : ,, Je vois bien
,, que vous êtes des ingrats qui abuſez des
,, bontés que les empereurs ont pour vous.
,, Eh bien, vous ne demeurerez pas davantage
,, dans cette ville, et je vous envoie à Céphro
,, dans le fond de la Lybie ; ce ſera là le lieu
,, de votre banniſſement, ſelon l'ordre que
,, j'en ai reçu de nos empereurs : au reſte ne
,, penſez pas y tenir vos aſſemblées, ni aller
,, faire vos prières dans ces lieux que vous
,, nommez des cimetières, cela vous eſt abſo-
,, lument défendu, et je ne le permettrai à
,, perſonne. ,,

Rien ne porte plus les caractères de vérité que ce procès verbal. On voit par là qu'il y avait des temps où les aſſemblées étaient prohibées. C'eſt ainſi qu'en France il eſt défendu aux calviniſtes de s'aſſembler ; on a même quelquefois fait pendre et rouer des miniſtres ou prédicans qui tenaient des aſſemblées malgré les lois ; et depuis 1745, il y en a eu ſix de pendus. C'eſt ainſi qu'en Angleterre et en Irlande les aſſemblées ſont défendues aux catholiques romains ; et il y a eu des

occasions où les délinquans ont été condamnés à mort.

Malgré ces défenses portées par les lois romaines, DIEU inspira à plusieurs empereurs de l'indulgence pour les chrétiens. *Dioclétien* même, qui passe chez les ignorans pour un persécuteur, *Dioclétien*, dont la première année de règne est encore l'époque de l'ère des martyrs, fut, pendant plus de dix-huit ans, le protecteur déclaré du christianisme, au point que plusieurs chrétiens eurent des charges principales auprès de sa personne. Il épousa même une chrétienne; il souffrit que dans Nicomédie, sa résidence, il y eût une superbe église élevée vis-à-vis son palais.

Le césar *Galérius* ayant malheureusement été prévenu contre les chrétiens, dont il croyait avoir à se plaindre, engagea *Dioclétien* à faire détruire la cathédrale de Nicomédie. Un chrétien plus zélé que sage mit en pièces l'édit de l'empereur, et de là vint cette persécution si fameuse, dans laquelle il y eut plus de deux cents personnes exécutées à mort dans l'empire romain, sans compter ceux que la fureur du petit peuple, toujours fanatique et toujours barbare, fit périr contre les formes juridiques.

Il y eut en divers temps un si grand nombre de martyrs, qu'il faut bien se donner de garde

d'ébranler la vérité de l'hiſtoire de ces véritables confeſſeurs de notre ſainte religion, par un mélange dangereux de fables et de faux martyres.

Le bénédictin dom *Ruinart*, par exemple, homme d'ailleurs auſſi inſtruit qu'eſtimable et zélé, aurait dû choiſir avec plus de diſcrétion ſes actes ſincères. Ce n'eſt pas aſſez qu'un manuſcrit ſoit tiré de l'abbaye de Saint-Benoît-ſur-Loire, ou d'un couvent de céleſtins de Paris, conforme à un manuſcrit des feuillans, pour que cet acte ſoit authentique; il faut que cet acte ſoit ancien, écrit par des contemporains, et qu'il porte d'ailleurs tous les caractères de la vérité.

Il aurait pu ſe paſſer de rapporter l'aventure du jeune *Romanus*, arrivée en 303. Ce jeune romain avait obtenu ſon pardon de *Dioclétien* dans Antioche; cependant il dit que le juge *Aſclépiade* le condamna à être brûlé. Des juifs préſens à ce ſpectacle ſe moquèrent du jeune St *Romanus*, et reprochèrent aux chrétiens que leur Dieu les laiſſait brûler, lui qui avait délivré *Sidrach*, *Miſach* et *Abed-négo* de la fournaiſe; qu'auſſitôt il s'éleva, dans le temps le plus ſerein, un orage qui éteignit le feu; qu'alors le juge ordonna qu'on coupât la langue au jeune *Romanus*; que le premier médecin de l'empereur, ſe trouvant là, fit

officieusement la fonction de bourreau, et lui coupa la langue dans la racine, qu'aussitôt le jeune homme, qui était bègue auparavant, parla avec beaucoup de liberté; que l'empereur fut étonné que l'on parlât si bien sans langue; que le médecin, pour réitérer cette expérience, coupa sur le champ la langue à un passant, lequel en mourut subitement.

Eusèbe, dont le bénédictin *Ruinart* a tiré ce conte, devait respecter assez les vrais miracles opérés dans l'ancien et dans le nouveau Testament (desquels personne ne doutera jamais), pour ne pas leur associer des histoires si suspectes, lesquelles pourraient scandaliser les faibles.

Cette dernière persécution ne s'étendit pas dans tout l'empire. Il y avait alors en Angleterre quelque christianisme, qui s'éclipsa bientôt pour reparaître ensuite sous les rois saxons. Les Gaules méridionales et l'Espagne étaient remplies de chrétiens. Le césar *Constance Chlore* les protégea beaucoup dans toutes ces provinces. Il avait une concubine qui était chrétienne, c'est la mère de *Constantin*, connue sous le nom de Ste *Hélène;* car il n'y eut jamais de mariage avéré entre elle et lui; et il la renvoya même dès l'an 92, quand il épousa la fille de *Maximien-Hercule;* mais elle avait

conservé sur lui beaucoup d'ascendant, et lui avait inspiré une grande affection pour notre sainte religion.

De l'établissement de l'Eglise sous Constantin.

La divine Providence préparait ainsi, par des voies qui semblent humaines, le triomphe de son Eglise.

Constance Chlore mourut en 306 à Yorck en Angleterre, dans un temps où les enfans qu'il avait de la fille d'un césar étaient en bas âge, et ne pouvaient prétendre à l'empire. *Constantin* eut la confiance de se faire élire à Yorck par cinq ou six mille soldats, allemands, gaulois, et anglais pour la plupart. Il n'y avait pas d'apparence que cette élection, faite sans le consentement de Rome, du sénat et des armées, pût prévaloir; mais DIEU lui donna la victoire sur *Maxentius* élu à Rome, et le délivra enfin de tous ses collégues. On ne peut dissimuler qu'il ne se rendît d'abord indigne des faveurs du ciel, par le meurtre de tous ses proches, et enfin de sa femme et de son fils.

On peut douter de ce que *Zozime* rapporte à ce sujet. Il dit que *Constantin*, agité de remords après tant de crimes, demanda aux pontifes de l'empire s'il y avait quelque expiation pour

lui, et qu'ils lui dirent qu'ils n'en connaiſſaient pas. Il eſt bien vrai qu'il n'y en avait point eu pour *Néron*, et qu'il n'avait oſé aſſiſter aux ſacrés myſtères en Gréce. Cependant les tauroboles étaient en uſage ; et il eſt bien difficile de croire qu'un empereur tout-puiſſant n'ait pu trouver un prêtre qui voulût lui accorder des ſacrifices expiatoires. Peut-être même eſt-il moins croyable que *Conſtantin*, occupé de la guerre, de ſon ambition, de ſes projets, et environné de flatteurs, ait eu le temps d'avoir des remords. *Zozime* ajoute qu'un prêtre égyptien, arrivé d'Eſpagne, qui avait accès à ſa porte, lui promit l'expiation de tous ſes crimes dans la religion chrétienne. On a ſoupçonné que ce prêtre était *Ozius*, évêque de Cordoue.

Quoi qu'il en ſoit, DIEU réſerva *Conſtantin* pour l'éclairer et pour en faire le protecteur de l'Egliſe. Ce prince fit bâtir ſa ville de Conſtantinople, qui devint le centre de l'empire et de la religion chrétienne. Alors l'Egliſe prit une forme auguſte. Et il eſt à croire que, lavé par ſon baptême et repentant à ſa mort, il obtint miſéricorde, quoiqu'il ſoit mort arien. Il ſerait bien dur que tous les partiſans des deux évêques *Euſèbe* euſſent été damnés.

Dès l'an 314, avant que *Conſtantin* réſidât

dans ſa nouvelle ville, ceux qui avaient perſécuté les chrétiens furent punis par eux de leurs cruautés. Les chrétiens jetèrent la femme de *Maximien* dans l'Oronte ; ils égorgèrent tous ſes parens ; ils maſſacrèrent dans l'Egypte et dans la Paleſtine les magiſtrats qui s'étaient le plus déclarés contre le chriſtianiſme. La veuve et la fille de *Dioclétien* s'étant cachées à Theſſalonique, furent reconnues, et leurs corps jetés dans la mer. Il eût été à ſouhaiter que les chrétiens euſſent moins écouté l'eſprit de vengeance ; mais DIEU, qui punit ſelon ſa juſtice, voulut que les mains des chrétiens fuſſent teintes du ſang de leurs perſécuteurs, ſitôt que ces chrétiens furent en liberté d'agir.

Conſtantin convoqua, aſſembla dans Nicée, vis-à-vis de Conſtantinople, le premier concile œcuménique, auquel préſida *Ozius*. On y décida la grande queſtion qui agitait l'Egliſe, touchant la divinité de JESUS-CHRIST. (*)

On ſait aſſez comment l'Egliſe, ayant combattu trois cents ans contre les rites de l'empire romain, combattit enſuite contre elle-même, et fut toujours militante et triomphante.

Dans la ſuite des temps, l'Egliſe grecque preſque toute entière, et toute l'Egliſe

(*) Voyez ARIANISME, CHRISTIANISME, ſection II, et CONCILES.

d'Afrique, devinrent efclaves fous les Arabes, et enfuite fous les Turcs, qui élevèrent la religion mahométane fur les ruines de la chrétienne. L'Eglife romaine fubfifta, mais toujours fouillée de fang par plus de fix cents ans de difcorde entre l'empire d'Occident et le facerdoce. Ces querelles mêmes la rendirent très-puiffante. Les évêques, les abbés en Allemagne fe firent tous princes, et les papes acquirent peu à peu la domination abfolue dans Rome et dans un pays confidérable. Ainfi DIEU éprouva fon Eglife par les humiliations, par les troubles, par les crimes et par la fplendeur.

Cette Eglife latine perdit, au feizième fiècle, la moitié de l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, l'Angleterre, l'Ecoffe, l'Irlande, la meilleure partie de la Suiffe, la Hollande; elle a gagné plus de terrain en Amérique, par les conquêtes des Efpagnols, qu'elle n'en a perdu en Europe; mais avec plus de territoire elle a bien moins de fujets.

La Providence divine femblait deftiner le Japon, Siam, l'Inde et la Chine à fe ranger fous l'obéiffance du pape, pour le récompenfer de l'Afie mineure, de la Syrie, de la Gréce, de l'Egypte, de l'Afrique, de la Ruffie, et des autres Etats perdus dont nous avons parlé. S[t] *François Xavier*, qui porta le faint Evangile aux Indes orientales et au Japon,

quand les Portugais y allèrent chercher des marchandises, fit un très-grand nombre de miracles, tous attestés par les RR. PP. jésuites; quelques-uns disent qu'il ressuscita neuf morts; mais le R. P. *Ribadeneira*, dans sa Fleur des saints, se borne à dire qu'il n'en ressuscita que quatre; c'est bien assez. La Providence voulut qu'en moins de cent années il y eût des milliers de catholiques romains dans les îles du Japon. Mais le diable sema son ivraie au milieu du bon grain. Les jésuites, à ce qu'on croit, formèrent une conjuration suivie d'une guerre civile, dans laquelle tous les chrétiens furent exterminés en 1638. Alors la nation ferma ses ports à tous les étrangers, excepté aux Hollandais, qu'on regardait comme des marchands, et non pas comme des chrétiens, et qui furent d'abord obligés de marcher sur la croix, pour obtenir la permission de vendre leurs denrées dans la prison où on les renferme lorsqu'ils abordent à Nangazaki.

La religion catholique, apostolique et romaine fut proscrite à la Chine dans nos derniers temps, mais d'une manière moins cruelle. Les RR. PP. jésuites n'avaient pas à la vérité ressuscité des morts à la cour de Pékin, ils s'étaient contentés d'enseigner l'astronomie, de fondre du canon, et d'être mandarins. Leurs malheureuses disputes avec des domini-

cains et d'autres ſcandalisèrent à tel point le grand empereur *Yontchin*, que ce prince, qui était la juſtice et la bonté même, fut aſſez aveugle pour ne plus permettre qu'on enſeignât notre ſainte religion, dans laquelle nos miſſionnaires ne s'accordaient pas. Il les chaſſa avec une bonté paternelle, leur fourniſſant des ſubſiſtances et des voitures juſqu'aux confins de ſon empire.

Toute l'Aſie, toute l'Afrique, la moitié de l'Europe, tout ce qui appartient aux Anglais, aux Hollandais, dans l'Amérique, toutes les hordes américaines non domptées, toutes les terres auſtrales, qui ſont une cinquième partie du globe, ſont demeurées la proie du démon, pour vérifier cette ſainte parole : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.*

De la ſignification du mot Egliſe. Portrait de l'Egliſe primitive. Dégénération. Examen des ſociétés qui ont voulu rétablir l'Egliſe primitive, et particulièrement des primitifs appelés Quakers.

CE mot grec ſignifiait chez les Grecs *aſſemblée du peuple.* Quand on traduiſit les livres hébreux en grec, on rendit ſynagogue par

églife, et on fe fervit du même nom pour exprimer la *fociété juive*, la *congrégation politique*, l'*affemblée juive*, le *peuple juif.* Ainfi il eft dit dans les Nombres (*e*) : *Pourquoi avez-vous mené l'Eglife dans le défert?* et dans le Deutéronome (*f*) : *L'eunuque, le Moabite, l'Ammonite, n'entreront pas dans l'Eglife; les Iduméens, les Egyptiens n'entreront dans l'Eglife qu'à la troifième génération.*

JESUS-CHRIST dit dans S[t] *Matthieu* (*g*) : „ Si votre frère a péché contre vous (vous „ a offenfé), reprenez-le entre vous et lui. „ Prenez, amenez avec vous un ou deux „ témoins, afin que tout s'éclairciffe par la „ bouche de deux ou trois témoins; et s'il „ ne les écoute pas, plaignez-vous à l'affem„ blée du peuple, à l'Eglife : et s'il n'écoute „ pas l'Eglife, qu'il foit comme un gentil, „ ou un receveur des deniers publics. Je vous „ dis, ainfi foit-il, en vérité, tout ce que „ vous aurez lié fur terre fera lié au ciel; et „ ce que vous aurez délié fur terre fera délié „ au ciel. „ (Allufion aux clefs des portes dont on liait et déliait la courroie.)

Il s'agit ici de deux hommes dont l'un a offenfé l'autre et perfifte. On ne pouvait le faire comparaître dans l'affemblée, dans

(*e*) Chap. XX, v. 4.

(*f*) Chap. XXIII, v. 1, 2, 3.

(*g*) Chap. XXXVIII.

l'Eglife

l'Eglife chrétienne, il n'y en avait point encore; on ne pouvait faire juger cet homme dont fon compagnon fe plaignait, par un évêque et par les prêtres qui n'exiftaient pas encore : de plus, ni les prêtres juifs, ni les prêtres chrétiens, ne furent jamais juges des querelles entre particuliers; c'était une affaire de police. Les évêques ne devinrent juges que vers le temps de *Valentinien III.*

Les commentateurs ont donc conclu que l'écrivain facré de cet évangile fait parler ici notre Seigneur par anticipation; que c'eft une allégorie, une prédiction de ce qui arrivera quand l'Eglife chrétienne fera formée et établie.

Selden fait une remarque importante fur ce paffage (*h*); c'eft qu'on n'excommuniait point chez les Juifs les publicains, les receveurs des deniers royaux. Le petit peuple pouvait les détefter; mais, étant des officiers néceffaires nommés par le prince, il n'était jamais tombé dans la tête de perfonne de vouloir les féparer de l'*affemblée.* Les Juifs étaient alors fous la domination du proconful de Syrie, qui étendait fa juridiction jufqu'aux confins de la Galilée et jufque dans l'île de Chypre, où il avait des vice-gérens. Il aurait été très-imprudent de marquer publiquement fon

(*h*) *In Sinedriis Hebræorum*, lib. II.

horreur pour les officiers légaux du proconſul. L'injuſtice même eût été jointe à l'imprudence : car les chevaliers romains, fermiers du domaine public, les receveurs de l'argent de *Céſar*, étaient autoriſés par les lois.

S[t] *Auguſtin*, dans ſon ſermon LXXXI, peut fournir des réflexions pour l'intelligence de ce paſſage. Il parle de ceux qui gardent leur haine, qui ne veulent point pardonner. *Cœpiſti habere fratrem tuum tanquam publicanum, ligas illum in terrâ : ſed ut juſtè alliges, vide : nam injuſta vincula diſrumpit juſtitia. Quum autem correxeris et concordaveris cum fratre tuo, ſolviſti eum in terrâ.*

„ Vous regardez votre frère comme un „ publicain ; c'eſt l'avoir lié ſur la terre. Mais „ voyez ſi vous le liez juſtement : car la „ juſtice rompt les liens injuſtes. Mais ſi vous „ avez corrigé votre frère, ſi vous vous êtes „ accordé avec lui, vous l'avez délié ſur la „ terre. „

Il ſemble, par la manière dont S[t] *Auguſtin* s'explique, que l'offenſé ait fait mettre l'offenſeur en priſon, et qu'on doive entendre que s'il eſt jeté dans les liens ſur la terre, il eſt auſſi dans les liens céleſtes ; mais que ſi l'offenſé eſt inexorable, il devient lié lui-même. Il n'eſt point queſtion de l'Égliſe dans l'explication de S[t] *Auguſtin* ; il ne s'agit que

de pardonner ou de ne pardonner pas une injure. S[t] *Augustin* ne parle point ici du droit sacerdotal de remettre les péchés de la part de DIEU. C'est un droit reconnu ailleurs, un droit dérivé du sacrement de la confession. S[t] *Augustin*, tout profond qu'il est dans les types et dans les allégories, ne regarde pas ce fameux passage comme une allusion à l'absolution donnée ou refusée par les ministres de l'Eglise catholique romaine dans le sacrement de pénitence.

Du nom d'Eglise dans les sociétés chrétiennes.

ON ne reconnaît dans plusieurs Etats chrétiens que quatre Eglises, la grecque, la romaine, la luthérienne, la réformée ou calviniste. Il en est ainsi en Allemagne; les primitifs ou quakers, les anabaptistes, les sociniens, les memnonistes, les piétistes, les moraves, les juifs et autres, ne forment point d'Eglise. La religion juive a conservé le titre de synagogue. Les sectes chrétiennes qui sont tolérées, n'ont que des assemblées secrètes, des *conventicules*; il en est de même à Londres.

On ne reconnaît l'Eglise catholique ni en Suède, ni en Danemarck, ni dans les parties septentrionales de l'Allemagne, ni en Hollande, ni dans les trois quarts de la Suisse, ni dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

De la primitive Eglise, et de ceux qui ont cru la rétablir.

LES Juifs, ainſi que tous les peuples de Syrie, furent diviſés en pluſieurs petites congrégations religieuſes, comme nous l'avons vu : toutes tendaient à une perfection myſtique.

Un rayon plus pur de lumière anima les diſciples de St *Jean*, qui ſubſiſtent encore vers Moſul. Enfin vint ſur la terre le fils de DIEU annoncé par St *Jean*. Ses diſciples furent conſtamment tous égaux. JESUS leur avait dit expreſſément (*i*) : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier.... Je ſuis venu pour ſervir et non pour être ſervi.... Celui qui voudra être le maître des autres, les ſervira.*

Une preuve d'égalité, c'eſt que les chrétiens, dans les commencemens, ne prirent d'autre nom que celui de *frères*. Ils s'aſſemblaient et attendaient l'Eſprit ; ils prophétiſaient quand ils étaient inſpirés. St *Paul*, dans ſa première lettre aux Corinthiens, leur dit (*k*) : *Si dans votre aſſemblée chacun de vous a le don du cantique, celui de la doctrine, celui de l'apocalypſe, celui des langues, celui d'interpréter, que*

(*i*) *Matth.* chap. XX ; et *Marc*, chap. IX et X.
(*k*) Chap. XIV.

tout soit à l'édification Si quelqu'un parle de la langue comme deux ou trois, et par parties, qu'il y en ait un qui interprète.

Que deux ou trois prophètes parlent, que les autres jugent; et que si quelque chose est révélée à un autre, que le premier se taise; car vous pouvez tous prophétiser chacun à part, afin que tous apprennent et que tous exhortent; l'esprit de prophétie est soumis aux prophètes: car le Seigneur est un Dieu de paix.... Ainsi donc, mes frères, ayez tous l'émulation de prophétiser, et n'empêchez point de parler des langues.

J'ai traduit mot à mot, par respect pour le texte, et pour ne point entrer dans des disputes de mots.

S[t] *Paul*, dans la même épître, convient (*l*) que les femmes peuvent prophétiser, quoiqu'il leur défende, au chapitre XIV, de parler dans les assemblées. *Toute femme*, dit-il, *priant ou prophétisant sans avoir un voile sur la tête, souille sa tête: car c'est comme si elle était chauve.*

Il est clair par tous ces passages, et par beaucoup d'autres, que les premiers chrétiens étaient tous égaux, non-seulement comme frères en JESUS-CHRIST, mais comme également partagés. L'esprit se communiquait également à eux; ils parlaient également

(*l*) Chap. XI, v. 5.

diverses langues ; ils avaient également le don de prophétiser, sans distinction de rang, ni d'âge, ni de sexe.

Les apôtres qui enseignaient les néophytes, avaient sans doute sur eux cette prééminence naturelle que le précepteur a sur l'écolier ; mais de juridiction, de puissance temporelle, de ce qu'on appelle *honneurs* dans le monde, de distinction dans l'habillement, de marque de supériorité, ils n'en avaient assurément aucune, ni ceux qui leur succédèrent. Ils possédaient une autre grandeur bien différente, celle de la persuasion.

Les frères mettaient leur argent en commun (*m*). Ce furent eux-mêmes qui choisirent sept d'entre eux pour avoir soin des tables et de pourvoir aux nécessités communes. Ils élurent dans Jérusalem même ceux que nous nommons *Etienne*, *Philippe*, *Procore*, *Nicanor*, *Timon*, *Parmenas* et *Nicolas*. Ce qu'on peut remarquer, c'est que parmi ces sept élus par la communauté juive, il y a six grecs.

Après les apôtres, on ne trouve aucun exemple d'un chrétien qui ait eu sur les autres chrétiens d'autre pouvoir que celui d'enseigner, d'exhorter, de chasser les démons du corps des énergumènes, de faire des miracles.

(*m*) Actes des apôtres, chap. VI.

Tout eſt ſpirituel ; rien ne ſe reſſent des pompes du monde. Ce n'eſt guère que dans le troiſième ſiècle que l'eſprit d'orgueil, de vanité, d'intérêt, ſe manifeſta de tous côtés chez les fidelles.

Les agapes étaient déjà de grands feſtins, on leur reprochait le luxe et la bonne chère. *Tertullien* l'avoue (*n*) : ,, Oui, dit-il, nous ,, feſons grande chère ; mais dans les myſtères ,, d'Athènes et d'Egypte ne fait-on pas bonne ,, chère auſſi ? Quelque dépenſe que nous ,, faſſions, elle eſt utile et pieuſe, puiſque ,, les pauvres en profitent. ,, *Quantiſcumque ſumptibus conſtet, lucrum eſt pietatis, ſiquidem inopes refrigerio iſto juvamus.*

Dans ce temps-là même, des ſociétés de chrétiens qui oſaient ſe dire plus parfaites que les autres, les montaniſtes, par exemple, qui ſe vantaient de tant de prophéties et d'une morale ſi auſtère, qui regardaient les ſecondes noces comme des adultères, et la fuite de la perſécution comme une apoſtaſie, qui avaient ſi publiquement des convulſions ſacrées et des extaſes, qui prétendaient parler à DIEU face à face, furent convaincus, à ce qu'on prétend, de mêler le ſang d'un enfant d'un an au pain de l'euchariſtie. Ils attirèrent ſur

(*n*) *Tertullien*, chap. XXXIX.

les véritables chrétiens ce cruel reproche qui les expoſa aux perſécutions.

Voici comme ils s'y prenaient, ſelon ſaint *Auguſtin* (*o*); ils piquaient avec des épingles tout le corps de l'enfant, ils pétriſſaient la farine avec ce ſang et en feſaient un pain; s'il en mourait, ils l'honoraient comme un martyr.

Les mœurs étaient ſi corrompues, que les ſaints pères ne ceſſaient de s'en plaindre. Ecoutez S[t] *Cyprien* dans ſon livre des *Tombés* (*p*): „ Chaque prêtre, dit-il, court après les „ biens et les honneurs avec une fureur inſa- „ tiable. Les évêques ſont ſans religion; „ les femmes ſans pudeur; la friponnerie „ régne; on jure, on ſe parjure; les animo- „ ſités diviſent les chrétiens; les évêques „ abandonnent les chaires pour courir aux „ foires, et pour s'enrichir par le négoce; „ enfin nous nous plaiſons à nous ſeuls, et „ nous déplaiſons à tout le monde. „

Avant ces ſcandales, le prêtre *Novatien* en avait donné un bien funeſte aux fidelles de Rome: il fut le premier antipape. L'épiſcopat de Rome, quoique ſecret et expoſé à la perſécution, était un objet d'ambition et d'avarice

(*o*) *Auguſtin*, *de hæreſibus. Hæreſ.* XXVI.

(*p*) Voyez les œuvres de ſaint *Cyprien*, et l'*Hiſt. eccléſiaſt. de Fleury*, tome II, page 168, édition in-12, 1725.

par

par les grandes contributions des chrétiens et par l'autorité de la place.

Ne répétons point ici ce qui eſt dépoſé dans tant d'archives, ce qu'on entend tous les jours dans la bouche des perſonnes inſtruites; ce nombre prodigieux de ſchiſmes et de guerres; ſix cents années de querelles ſanglantes entre l'empire et le ſacerdoce; l'argent des nations coulant par mille canaux, tantôt à Rome, tantôt dans Avignon lorſque les papes y fixèrent leur ſéjour pendant ſoixante et douze ans; et le ſang coulant dans toute l'Europe, ſoit pour l'intérêt d'une tiare, ſi inconnue à JESUS-CHRIST, ſoit pour des queſtions inintelligibles dont il n'a jamais parlé. Notre religion n'en eſt pas moins vraie, moins ſacrée, moins divine, pour avoir été ſouillée ſi long-temps dans le crime et plongée dans le carnage.

Quand la fureur de dominer, cette terrible paſſion du cœur humain, fut parvenue à ſon dernier excès, lorſque le moine *Hildebrand*, élu contre les lois évêque de Rome, arracha cette capitale aux empereurs, et défendit à tous les évêques d'Occident de porter l'ancien nom de *pape* pour ſe l'attribuer à lui ſeul; lorſque les évêques d'Allemagne à ſon exemple ſe rendirent ſouverains, que tous ceux de France et d'Angleterre tâchèrent d'en faire

autant, il s'éleva, depuis ces temps affreux jufqu'à nos jours, des fociétés chrétiennes qui, fous cent noms différens, voulurent rétablir l'égalité primitive dans le chriftianifme.

Mais ce qui avait été praticable dans une petite fociété cachée au monde, ne l'était plus dans de grands royaumes. L'Eglife militante et triomphante ne pouvait plus être l'Eglife ignorée et humble. Les évêques, les grandes communautés monaftiques riches et puiffantes, fe réuniffant fous les étendards du pontife de la Rome nouvelle, combattirent alors *pro aris et pro focis*, pour leurs autels et pour leurs foyers. Croifades, armées, fiéges, batailles, rapines, tortures, affaffinats par la main des bourreaux, affaffinats par la main des prêtres des deux partis, poifons, dévaftations par le fer et par la flamme, tout fut employé pour foutenir ou pour humilier la nouvelle adminiftration eccléfiaftique; et le berceau de la primitive Eglife fut tellement caché fous les flots de fang et fous les offemens des morts, qu'on put à peine le retrouver.

Des primitifs appelés quakers.

Les guerres religieufes et civiles de la Grande-Bretagne, ayant défolé l'Angleterre,

l'Ecoffe et l'Irlande dans le règne infortuné de *Charles I; Guillaume Penn*, fils d'un vice-amiral, réfolut d'aller rétablir ce qu'il appelait la *primitive Eglife*, fur les rivages de l'Amérique feptentrionale, dans un climat doux, qui lui parut fait pour fes mœurs. Sa fecte était nommée celle des *trembleurs;* dénomination ridicule, mais qu'ils méritaient par les tremblemens de corps qu'ils affectaient en prêchant, et par un nafillonnement qui ne fut dans l'Eglife romaine que le partage d'une efpèce de moines appelés *capucins*. Mais on peut en parlant du nez, et en fe fecouant, être doux, frugal, modefte, jufte, charitable. Perfonne ne nie que cette fociété de primitifs ne donnât l'exemple de toutes ces vertus.

Penn voyait que les évêques anglicans et les presbytériens avaient été la caufe d'une guerre affreufe pour un furplis, des manches de linon et une liturgie; il ne voulut ni liturgie, ni linon, ni furplis. Les apôtres n'en avaient point. JESUS-CHRIST n'avait baptifé perfonne; les affociés de *Penn* ne voulurent point être baptifés.

Les premiers fidelles étaient égaux; ces nouveaux venus prétendirent l'être autant qu'il eft poffible. Les premiers difciples reçurent l'efprit et parlaient dans l'affemblée; ils n'avaient ni autels, ni temples, ni ornemens,

ni cierges, ni encens, ni cérémonies : *Penn* et les fiens fe flattèrent de recevoir l'efprit, et renoncèrent à toute cérémonie, à tout appareil. La charité était précieufe aux difciples du Sauveur; ceux de *Penn* firent une bourfe commune pour fecourir les pauvres. Ainfi ces imitateurs des efféniens et des premiers chrétiens, quoique errans dans les dogmes et dans les rites, étaient pour toutes les autres fociétés chrétiennes un modèle étonnant de morale et de police.

Enfin, cet homme fingulier alla s'établir avec cinq cents des fiens dans le canton alors le plus fauvage de l'Amérique. La reine *Chriftine* de Suède avait voulu y fonder une colonie qui n'avait pas réuffi; les primitifs de *Penn* eurent plus de fuccès.

C'était fur les bords de la rivière de Delaware, vers le quarantième degré. Cette contrée n'appartenait au roi d'Angleterre que parce qu'elle n'était réclamée alors par perfonne, et que les peuples nommés par nous *Sauvages*, qui auraient pu la cultiver, avaient toujours demeuré affez loin dans l'épaiffeur des forêts. Si l'Angleterre n'avait eu ce pays que par droit de conquête, *Penn* et fes primitifs auraient eu en horreur un tel afile. Ils ne regardaient ce prétendu droit de conquête que comme une violation du droit de la nature et comme une rapine.

Le roi *Charles II* déclara *Penn* ſouverain de tout ce pays déſert, par l'acte le plus authentique, du 4 mars 1681. *Penn* dès l'année ſuivante y promulgua ſes lois. La première fut la liberté civile entière, de ſorte que chaque colon poſſédant cinquante acres de terre était membre de la légiſlation; la ſeconde, une défenſe expreſſe aux avocats et aux procureurs de prendre jamais d'argent; la troiſième, l'admiſſion de toutes les religions, et la permiſſion même à chaque habitant d'adorer DIEU dans ſa maiſon, ſans aſſiſter jamais à aucun culte public.

Voici cette loi telle qu'elle eſt portée :

„ La liberté de conſcience étant un droit
„ que tous les hommes ont reçu de la nature
„ avec l'exiſtence, et que tous les gens paiſibles
„ doivent maintenir; il eſt fermement établi
„ que perſonne ne ſera forcé d'aſſiſter à aucun
„ exercice public de religion.

„ Mais il eſt expreſſément donné plein
„ pouvoir à chacun de faire librement l'exer-
„ cice public ou privé de ſa religion, ſans
„ qu'on puiſſe y apporter aucun trouble ni
„ empêchement ſous aucun prétexte; pourvu
„ qu'il faſſe profeſſion de croire en un ſeul
„ DIEU éternel, tout-puiſſant, créateur, con-
„ ſervateur, gouverneur de l'univers, et qu'il
„ rempliſſe tous les devoirs de la ſociété

„ civile, auxquels on eſt obligé envers ſes „ compatriotes. „

Cette loi eſt encore plus indulgente, plus humaine que celle qui fut donnée aux peuples de la Caroline par *Locke* le *Platon* de l'Angleterre, ſi ſupérieur au *Platon* de la Gréce. *Locke* n'a permis d'autres religions publiques que celles qui feraient approuvées par ſept pères de famille. C'eſt une autre ſorte de ſageſſe que celle de *Penn.*

Mais ce qui eſt pour jamais honorable pour ces deux légiſlateurs, et ce qui doit ſervir d'exemple éternel au genre-humain, c'eſt que cette liberté de conſcience n'a pas cauſé le moindre trouble. On dirait au contraire que DIEU a répandu ſes bénédictions les plus ſenſibles ſur la colonie de la Penſilvanie. Elle était de cinq cents perſonnes en 1682; et en moins d'un ſiècle elle s'eſt accrue juſqu'à près de trois cents mille; c'eſt la proportion de cent cinquante à un. La moitié des colons eſt de la religion primitive; vingt autres religions compoſent l'autre moitié. Il y a douze beaux temples dans Philadelphie, et d'ailleurs chaque maiſon eſt un temple. Cette ville a mérité ſon nom d'*amitié fraternelle.* Sept autres villes et mille bourgades fleuriſſent ſous cette loi de concorde. Trois cents vaiſſeaux partent du port tous les ans.

Cet établiſſement, qui ſemble mériter une durée éternelle, fut ſur le point de périr dans la funeſte guerre de 1755, quand d'un côté les Français avec leurs alliés ſauvages, et les Anglais avec les leurs, commencèrent par ſe diſputer quelques glaçons de l'Acadie.

Les primitifs, fidelles à leur chriſtianiſme pacifique, ne voulurent point prendre les armes. Des ſauvages tuèrent quelques-uns de leurs colons ſur la frontière. Les primitifs n'usèrent point de repréſailles ; ils refusèrent même long-temps de payer des troupes ; ils dirent au général anglais ces propres paroles : *Les hommes ſont des morceaux d'argile qui ſe briſent les uns contre les autres ; pourquoi les aiderons-nous à ſe briſer ?*

Enfin, dans l'aſſemblée générale par qui tout ſe règle, les autres religions l'emportèrent ; on leva des milices ; les primitifs contribuèrent, mais ils ne s'armèrent point. Ils obtinrent ce qu'ils s'étaient propoſé, la paix avec leurs voiſins. Ces prétendus ſauvages leur dirent : *Envoyez-nous quelque deſcendant du grand Penn, qui ne nous trompa jamais, nous traiterons avec lui.* On leur députa un petit-fils de ce grand homme, et la paix fut conclue.

Pluſieurs primitifs avaient des eſclaves nègres pour cultiver leurs terres ; mais ils ont été honteux d'avoir en cela imité les autres

chrétiens ; ils ont donné la liberté à leurs esclaves en 1769.

Toutes les autres colonies les imitent aujourd'hui dans la liberté de conscience ; et quoiqu'il y ait des presbytériens et des gens de la haute Eglise, personne n'est gêné dans sa croyance. C'est ce qui a égalé le pouvoir des Anglais en Amérique à la puissance espagnole qui possède l'or et l'argent. Il y aurait un moyen sûr d'énerver toutes les colonies anglaises, ce serait d'y établir l'inquisition.

N. B. L'exemple des primitifs nommés *quakers* a produit dans la Pensilvanie une société nouvelle dans un canton qu'elle appelle *Eufrate* ; c'est la secte des dunkards, ou des dumplers, beaucoup plus détachée du monde que celle de *Penn*, espèce de religieux hospitaliers, tous vêtus uniformément : elle ne permet pas aux mariés d'habiter la ville d'Eufrate ; ils vivent à la campagne qu'ils cultivent. Le trésor public fournit à tous leurs besoins dans les disettes. Cette société n'administre le baptême qu'aux adultes ; elle rejette le péché originel comme une impiété, et l'éternité des peines comme une barbarie. Leur vie pure ne leur laisse pas imaginer que DIEU puisse tourmenter ses créatures cruellement et éternellement. Egarés dans un coin du nouveau

monde, loin du troupeau de l'Eglise catholique, ils sont jusqu'à présent, malgré cette malheureuse erreur, les plus justes et les plus inimitables des hommes.

Querelle entre l'Eglise grecque et la latine, dans l'Asie et dans l'Europe.

LES gens de bien gémissent, depuis environ quatorze siècles, que les deux Eglises grecque et latine aient été toujours rivales, et que la robe de JESUS-CHRIST, qui était sans couture, ait été toujours déchirée. Cette division est bien naturelle. Rome et Constantinople se haïssaient ; quand les maîtres se détestent, leurs aumôniers ne s'aiment pas. Les deux communions se disputaient la supériorité de la langue, l'antiquité des siéges, la science, l'éloquence, le pouvoir.

Il est vrai que les Grecs eurent long-temps tout l'avantage ; ils se vantaient d'avoir été les maîtres des Latins, et de leur avoir tout enseigné. Les évangiles furent écrits en grec. Il n'y avait pas un dogme, un rite, un mystère, un usage, qui ne fût grec ; depuis le mot de *baptême* jusqu'au mot d'*eucharistie*, tout était grec. On ne connut de pères de l'Eglise que parmi les Grecs jusqu'à S[t] *Jérôme*, qui même n'était pas romain, puisqu'il était de

Dalmatie. St *Auguftin*, qui fuivit de près St *Jérôme*, était africain. Les fept grands conciles œcuméniques furent tenus dans des villes grecques; les évêques de Rome n'y parurent jamais, parce qu'ils ne favaient que leur latin, qui même était déjà très-corrompu.

L'inimitié entre Rome et Conftantinople éclata dès l'an 452 au concile de Chalcédoine, affemblé pour décider fi JESUS-CHRIST avait eu deux natures et une perfonne, ou deux perfonnes avec une nature. On y décida que l'Eglife de Conftantinople était en tout égale à celle de Rome pour les honneurs, et le patriarche de l'une égal en tout au patriarche de l'autre. Le pape St *Léon* foufcrivit aux deux natures; mais ni lui ni fes fucceffeurs ne foufcrivirent à l'égalité. On peut dire que dans cette difpute de rang et de prééminence on allait directement contre les paroles de JESUS-CHRIST rapportées dans l'Evangile: *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier.* Les faints font faints, mais l'orgueil fe gliffe partout: le même efprit qui fait écumer de colère le fils d'un maçon devenu évêque d'un village, quand on ne l'appelle pas *monfeigneur* (*), a brouillé l'univers chrétien.

Les Romains furent toujours moins difputeurs, moins fubtils que les Grecs; mais ils

(*) *Biord*, évêque d'Annecy.

furent bien plus politiques. Les évêques d'Orient en argumentant demeurèrent ſujets ; celui de Rome ſans argumens fut établir enfin ſon pouvoir ſur les ruines de l'empire d'Occident. Et on pouvait dire des papes ce que *Virgile* dit des *Scipions* et des *Céſars :*

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

Vers digne de *Virgile*, rendu comiquement par un de nos vieux traducteurs :

Tous gens de robe, et ſouverains des rois.

La haine devint une ſciſſion du temps de *Photius*, pâpa ou ſurveillant de l'Egliſe byzantine, et *Nicolas I* pâpa ou ſurveillant de l'Egliſe romaine. Comme malheureuſement il n'y eut preſque jamais de querelle eccléſiaſtique ſans ridicule, il arriva que le combat commença par deux patriarches qui étaient tous deux eunuques ; *Ignace* et *Photius*, qui ſe diſputaient la chaire de Conſtantinople, étaient tous deux chaponnés. Cette mutilation leur interdiſant la vraie paternité, ils ne pouvaient être que pères de l'Egliſe.

On dit que les châtrés ſont tracaſſiers, malins, intrigans. *Ignace* et *Photius* troublèrent toute la cour grecque.

Le latin *Nicolas I* ayant pris le parti d'*Ignace*, *Photius* déclara ce pape hérétique, attendu qu'il

admettait la procesſion du ſouffle de DIEU, du Saint-Eſprit par le Père et par le Fils, contre la déciſion unanime de toute l'Egliſe, qui ne l'avait fait procéder que du Père.

Outre cette proceſſion hérétique, *Nicolas* mangeait et feſait manger des œufs et du fromage en carême. Enfin, pour comble d'infidélité, le pape romain ſe feſait raſer la barbe; ce qui était une apoſtaſie manifeſte aux yeux des pâpas grecs, vu que *Moïſe*, les patriarches et JESUS-CHRIST étaient toujours peints barbus par les peintres grecs et latins.

Lorſqu'en 879 le patriarche *Photius* fut rétabli dans ſon ſiége par le huitième concile œcuménique grec, compoſé de quatre cents évêques, dont trois cents l'avaient condamné dans le concile œcuménique précédent, alors le pape *Jean VIII* le reconnut pour ſon frère. Deux légats envoyés par lui à ce concile ſe joignirent à l'Egliſe grecque, déclarèrent *Judas* quiconque dirait que le Saint-Eſprit procède du Père et du Fils. Mais ayant perſiſté dans l'uſage de ſe raſer le menton et de manger des œufs en carême, les deux Egliſes reſtèrent toujours diviſées.

Le ſchiſme fut entièrement conſommé l'an 1053 et 1054, lorſque *Michel Cerularius*, patriarche de Conſtantinople, condamna publiquement l'évêque de Rome *Léon IX* et tous les

Latins, ajoutant à tous les reproches de *Photius*, qu'ils osaient se servir de pain azyme dans l'eucharistie contre la pratique des apôtres; qu'ils commettaient le crime de manger du boudin, et de tordre le cou aux pigeons au lieu de le leur couper pour les cuire. On ferma toutes les églises latines dans l'empire grec, et on défendit tout commerce avec quiconque mangeait du boudin.

Le pape *Léon IX* négocia sérieusement cette affaire avec l'empereur *Constantin Monomaque*, et obtint quelques adoucissemens. C'était précisément le temps où ces célèbres gentilshommes normands, enfans de *Tancrède de Hauteville*, se moquant du pape et de l'empereur grec, prenaient tout ce qu'ils pouvaient dans la Pouille et dans la Calabre, et mangeaient du boudin effrontément. L'empereur grec favorisa le pape autant qu'il put, mais rien ne réconcilia les Grecs avec nos Latins. Les Grecs regardaient leurs adversaires comme des barbares qui ne savaient pas un mot de grec.

L'irruption des croisés sous prétexte de délivrer les saints lieux, et dans le fond pour s'emparer de Constantinople, acheva de rendre les Romains odieux.

Mais la puissance de l'Eglise latine augmenta tous les jours, et les Grecs furent enfin conquis

peu à peu par les Turcs. Les papes étaient depuis long-temps de puissans et riches souverains ; toute l'Eglise grecque fut esclave depuis *Mahomet II*, excepté la Russie, qui était alors un pays barbare, et dont l'Eglise n'était pas comptée.

Quiconque est un peu instruit des affaires du Levant, sait que le sultan confère le patriarchat des Grecs par la crosse et par l'anneau, sans crainte d'être excommunié, comme le furent les empereurs allemands par les papes pour cette cérémonie.

Bien est-il vrai que l'Eglise de Stamboul a conservé en apparence la liberté d'élire son archevêque, mais elle n'élit que celui qui est indiqué par la Porte ottomane. Cette place coûte à présent environ quatre-vingts mille francs, qu'il faut que l'élu reprenne sur les Grecs. S'il se trouve quelque chanoine accrédité qui offre plus d'argent au grand-visir, on dépossède le titulaire, et on donne la place au dernier enchérisseur, précisément comme *Marozia* et *Théodora* donnaient le siége de Rome dans le dixième siècle. Si le patriarche titulaire résiste, on lui donne cinquante coups de bâton sur la plante des pieds et on l'exile. Quelquefois on lui coupe la tête, comme il arriva au patriarche *Lucas Cyrille* en 1638.

Le grand-turc donne ainsi tous les autres

évêchés moyennant finance ; et la ſomme à laquelle chaque évêché fut taxé ſous *Mahomet II* eſt toujours exprimée dans la patente ; mais le ſupplément qu'on a payé n'y eſt pas énoncé. On ne ſait jamais au juſte combien un prêtre grec achète ſon évêché.

Ces patentes ſont plaiſantes : *J'accorde à N*** prêtre chrétien le préſent mandement pour perfection de félicité. Je lui commande de réſider en la ville ci-nommée, comme évêque des infidelles chrétiens, ſelon leur ancien uſage et leurs vaines et extravagantes cérémonies ; voulant et ordonnant que tous les chrétiens de ce diſtrict le reconnaiſſent, et que nul prêtre ni moine ne ſe marie ſans ſa permiſſion* (c'eſt-à-dire ſans payer).

L'eſclavage de cette Egliſe eſt égal à ſon ignorance. Mais les Grecs n'ont que ce qu'ils ont mérité ; ils ne s'occupaient que de leurs diſputes ſur la lumière du Thabor et ſur celle de leur nombril, lorſque Conſtantinople fut priſe.

On eſpère qu'au moment où nous écrivons ces douloureuſes vérités, l'impératrice de Ruſſie *Catherine II* rendra aux Grecs leur liberté. On ſouhaite qu'elle puiſſe leur rendre le courage et l'eſprit qu'ils avaient du temps de *Miltiade*, de *Thémiſtocle*, et qu'ils aient de bons ſoldats et moins de moines au mont Athos.

De la présente Eglise grecque.

Si quelque chose peut nous donner une grande idée des mahométans, c'est la liberté qu'ils ont laissée à l'Eglise grecque. Ils ont paru dignes de leurs conquêtes, puisqu'ils n'en ont point abusé. Mais il faut avouer que les Grecs n'ont pas trop mérité la protection que les musulmans leur accordent ; voici ce qu'en dit M. *Porter*, ambassadeur d'Angleterre en Turquie :

„ Je voudrais tirer le rideau sur ces disputes scandaleuses des Grecs et des Romains „ au sujet de Bethléem et de la Terre-sainte, „ comme ils l'appellent. Les procédés ini- „ ques, odieux, qu'elles occasionnent entre „ eux, sont la honte du nom chrétien. Au „ milieu de ces débats, l'ambassadeur chargé „ de protéger la communion romaine, mal- „ gré sa dignité éminente, devient véritable- „ ment un objet de compassion.

„ Il se lève dans tous les pays de la croyance „ romaine des sommes immenses pour sou- „ tenir contre les Grecs des prétentions équi- „ voques à la possession précaire d'un coin de „ terre réputée sacrée, et pour conserver „ entre les mains des moines de leur com- „ munion les restes d'une vieille étable à „ Bethléem,

» Bethléem, où l'on a érigé une chapelle,
» et où, sur l'autorité incertaine d'une tradi-
» tion orale, on prétend que naquit le CHRIST;
» de même qu'un tombeau, qui peut être,
» et plus vraisemblablement peut n'être pas
» ce qu'on appelle son *sépulcre*. Car la situa-
» tion exacte de ces deux endroits est aussi
» peu certaine que la place qui recèle les
» cendres de *César*. »

Ce qui rend les Grecs encore plus méprisables aux yeux des Turcs, c'est le miracle qu'ils font tous les ans au temps de pâques. Le malheureux évêque de Jérusalem s'enferme dans le petit caveau qu'on fait passer pour le tombeau de notre Seigneur JESUS-CHRIST, avec des paquets de petite bougie; il bat le briquet, allume un de ces petits cierges, et sort de son caveau en criant: *Le feu du ciel est descendu, et la sainte bougie est allumée.* Tous les Grecs aussitôt achètent de ces bougies, et l'argent se partage entre le commandant turc et l'évêque.

On peut juger par ce seul trait de l'état déplorable de cette Eglise sous la domination du Turc.

L'Eglise grecque, en Russie, a pris depuis peu une consistance beaucoup plus respectable, depuis que l'impératrice *Catherine II* l'a délivrée du soin de son temporel; elle lui a

ôté quatre cents mille esclaves qu'elle possédait. Elle est payée aujourd'hui du trésor impérial, entièrement soumise au gouvernement, contenue par des lois sages; elle ne peut faire que du bien; elle devient tous les jours savante et utile. Elle a aujourd'hui un prédicateur nommé *Platon*, qui a fait des sermons que l'ancien *Platon* grec n'aurait pas désavoués.

EGLOGUE.

IL semble qu'on ne doive rien ajouter à ce que M. le chevalier de *Jaucour* et M. *Marmontel* ont dit de l'églogue dans le Dictionnaire encyclopédique; il faut, après les avoir lus, lire *Théocrite* et *Virgile*, et ne point faire d'églogues. Elles n'ont été jusqu'à présent parmi nous que des madrigaux amoureux, qui auraient beaucoup mieux convenu aux filles d'honneur de la reine-mère qu'à des bergers.

L'ingénieux *Fontenelle*, aussi galant que philosophe, qui n'aimait pas les anciens, donne le plus de ridicule qu'il peut au tendre *Théocrite*, le maître de *Virgile*; il lui reproche une églogue qui est entièrement dans le goût rustique; mais il ne tenait qu'à lui de donner de justes éloges à d'autres églogues qui respirent la passion la plus naïve, exprimée avec

toute l'élégance et la molle douceur convenables aux ſujets.

Il y en a de comparables à la belle ode de *Sapho* traduite dans toutes les langues. Que ne nous donnait-il une idée de la pharmaceutrée imitée par *Virgile*, et non égalée peut-être? on ne pourrait pas en juger par ce morceau que je vais rapporter ; mais c'eſt une eſquiſſe qui fera connaître la beauté du tableau à ceux dont le goût démêle la force de l'original dans la faibleſſe même de la copie.

Reine des nuits, dis quel fut mon amour ;
Comme en mon ſein les friſſons et la flamme
Se ſuccédaient, me perdaient tour à tour ;
Quels doux tranſports égarèrent mon ame ;
Comment mes yeux cherchaient en vain le jour ;
Comme j'aimais, et ſans ſonger à plaire !
Je ne pouvais ni parler ni me taire....
Reine des nuits, dis quel fut mon amour.

Mon amant vint. O momens délectables !
Il prit mes mains, tu le ſais, tu le vis,
Tu fus témoin de ſes fermens coupables,
De ſes baiſers, de ceux que je rendis,
Des voluptés dont je fus enivrée.
Momens charmans, paſſez-vous ſans retour ?
Daphnis trahit la foi qu'il m'a jurée.
Reine des cieux, dis quel fut mon amour.

Ce n'eſt-là qu'un échantillon de ce *Théocrite* dont *Fontenelle* feſait ſi peu de cas. Les Anglais qui nous ont donné des traductions en vers de tous les poëtes anciens, en ont auſſi une de *Théocrite ;* elle eſt de M. *Fawkes :* toutes les grâces de l'original s'y retrouvent. Il ne faut pas omettre qu'elle eſt en vers rimés ainſi que les traductions anglaiſes de *Virgile* et d'*Homère.* Les vers blancs, dans tout ce qui n'eſt pas tragédie, ne ſont, comme diſait *Pope*, que le partage de ceux qui ne peuvent pas rimer.

Je ne ſais ſi, après avoir parlé des églogues qui enchantèrent la Gréce et Rome, il ſera bien convenable de citer une églogue allemande, et ſurtout une églogue dont l'amour n'eſt pas le principal ſujet ; elle fut écrite dans une ville qui venait de paſſer ſous une domination étrangère.

Eglogue allemande.

HERNAND, DERNIN.

DERNIN.

Conſolons-nous, Hernand, l'aſtre de la nature
Va de nos aquilons tempérer la froidure ;
Le zéphyr à nos champs promet quelques beaux jours.
Nous chanterons auſſi nos vins et nos amours :

Nous n'égalerons point la Gréce et l'Aufonie ;
Nous fommes fans printemps, fans fleurs et fans génie ;
Nos voix n'ont jamais eu ces fons harmonieux
Qu'aux pafteurs de Sicile ont accordés les dieux.
Ne pouvons-nous jamais, en lifant leurs ouvrages,
Surmonter l'âpreté de nos climats fauvages,
Vers ces côteaux du Rhin que nos foins affidus
Ont forcés à s'orner des tréfors de Bacchus ?
Forçons le dieu des vers, exilé de la Gréce,
A venir de nos champs adoucir la rudeffe.
Nous connaiffons l'amour, nous connaîtrons les vers.
Orphée était de Thrace ; il brava les hivers ;
Il aimait ; c'eft affez : Vénus monta fa lyre.
Il polit fon pays ; il eut un doux empire
Sur des cœurs étonnés de céder à fes lois.

HERNAND.

On dit qu'il amollit les tigres de fes bois.
Humaniferons-nous les loups qui nous déchirent ?
Depuis qu'aux étrangers les deftins nous foumirent,
Depuis que l'efclavage affaiffa nos efprits,
Nos chants furent changés en de lugubres cris.
D'un commis odieux l'infolence affamée
Vient ravir la moiffon que nous avons femée,
Vient décimer nos fruits, notre lait, nos troupeaux ;
C'eft pour lui que ma main couronna ces côteaux
Des pampres confolans de l'amant d'Ariane.
Si nous ofons nous plaindre, un traitant nous condamne ;

Nous craignons de gémir, nous dévorons nos pleurs.
Ah! dans la pauvreté, dans l'excès des douleurs,
Le moyen d'imiter Théocrite et Virgile!
Il faut pour un cœur tendre un esprit plus tranquille.
Le rossignol tremblant dans son obscur séjour
N'élève point sa voix sous le bec du vautour.
Fuyons, mon cher Dernin, ces malheureuses rives.
Portons nos chalumeaux et nos lyres plaintives
Aux bords de l'Adigo, loin des yeux des tyrans.

Et le reste.

ELEGANCE.

Ce mot, selon quelques-uns, vient d'*electus*, choisi. On ne voit pas qu'aucun autre mot latin puisse être son étymologie : en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'élégance est un résultat de la justesse et de l'agrément.

On emploie ce mot dans la sculpture et dans la peinture. On opposait *elegans signum* à *signum rigens*; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étaient exprimés avec mollesse, à une figure trop roide et mal terminée.

La sévérité des anciens Romains donna à ce mot, *elegantia*, un sens odieux. Ils regardaient l'élégance en tout genre comme une

afféterie, comme une politeſſe recherchée, indigne de la gravité des premiers temps : *Vitii, non laudis fuit*, dit *Aulu-Gelle*. Ils appelaient *un homme élégant* à peu-près ce que nous appelons aujourd'hui petit-maître, *bellus homuncio*, et ce que les Anglais appellent *un beau*; mais vers le temps de *Cicéron*, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politeſſe, *elegans* était toujours une louange. *Cicéron* ſe ſert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un diſcours poli ; on diſait même alors *un repas élégant*; ce qui ne ſe dirait guère parmi nous.

Ce terme eſt conſacré en français, comme chez les anciens Romains, à la ſculpture, à la peinture, à l'éloquence, et principalement à la poëſie. Il ne ſignifie pas, en peinture et en ſculpture, préciſément la même choſe que *grâce*.

Ce terme *grâce* ſe dit particulièrement du viſage, et on ne dit pas *un viſage élégant*, comme *des contours élégans* : la raiſon en eſt que la grâce a toujours quelque choſe d'animé, et c'eſt dans le viſage que paraît l'ame ; ainſi on ne dit pas *une démarche élégante*, parce que la démarche eſt animée.

L'élégance d'un diſcours n'eſt pas l'éloquence, c'en eſt une partie ; ce n'eſt pas la

ſeule harmonie, le ſeul nombre, c'eſt la clarté, le nombre et le choix des paroles.

Il y a des langues en Europe dans leſquelles rien n'eſt ſi rare qu'un diſcours élégant : des terminaiſons rudes, des conſonnes fréquentes, des verbes auxiliaires néceſſairement redoublés dans une même phraſe, offenſent l'oreille même des naturels du pays.

Un diſcours peut être élégant ſans être un bon diſcours, l'élégance n'étant en effet que le mérite des paroles ; mais un diſcours ne peut être abſolument bon ſans être élégant.

L'élégance eſt encore plus néceſſaire à la poëſie que l'éloquence, parce qu'elle eſt une partie de cette harmonie ſi néceſſaire aux vers.

Un orateur peut convaincre, émouvoir même ſans élégance, ſans pureté, ſans nombre. Un poëme ne peut faire d'effet s'il n'eſt élégant : c'eſt un des principaux mérites de *Virgile*. *Horace* eſt bien moins élégant dans ſes ſatires, dans ſes épîtres ; auſſi eſt-il moins poëte, *ſermoni propior*.

Le grand point, dans la poëſie et dans l'art oratoire, c'eſt que l'élégance ne faſſe jamais tort à la force ; et le poëte en cela, comme dans tout le reſte, a de plus grandes difficultés à ſurmonter que l'orateur ; car l'harmonie étant la baſe de ſon art, il ne doit pas

ſe

ſe permettre un concours de ſyllabes rudes, il faut même quelquefois ſacrifier un peu de la penſée à l'élégance de l'expreſſion ; c'eſt une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il eſt à remarquer que, ſi l'élégance a toujours l'air facile, tout ce qui eſt facile et naturel n'eſt cependant pas élégant. Il n'y a rien de ſi facile, de ſi naturel que,

> La cigale ayant chanté
> Tout l'été :

Et

> Maître corbeau ſur un arbre perché.

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'élégance? C'eſt que cette naïveté eſt dépourvue de mots choiſis et d'harmonie.

> Amans heureux, voulez-vous voyager?
> Que ce ſoit aux rives prochaines :

et cent autres traits ont, avec d'autres mérites, celui de l'élégance.

On dit rarement d'une comédie, qu'elle eſt écrite élégamment. La naïveté et la rapidité d'un dialogue familier excluent ce mérite propre à toute autre poëſie.

L'élégance semblerait faire tort au comique : on ne rit point d'une choſe élégamment dite ; cependant la plupart des vers de l'Amphitryon

de *Molière*, excepté ceux de pure plaiſanterie, ſont élégans. Le mélange des dieux et des hommes dans cette pièce unique en ſon genre, et les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en ſont peut-être la cauſe.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque choſe des ſtances, et que l'épigramme tient du comique; l'un eſt fait pour exprimer un ſentiment délicat, et l'autre un ridicule.

Dans le ſublime, il ne faut pas que l'élégance ſe remarque; elle l'affaiblirait. Si on avait loué l'élégance du *Jupiter-Olympien* de *Phidias*, c'eût été en faire une ſatire. L'élégance de la *Vénus* de *Praxitèles* pouvait être remarquée.

ELIE ET ENOCH.

ELIE et *Enoch* ſont deux perſonnages bien importans dans l'antiquité. Ils ſont tous deux les ſeuls qui n'aient point goûté de la mort, et qui aient été tranſportés hors du monde. Un très-ſavant homme a prétendu que ce ſont des perſonnages allégoriques. Le père et la mère d'*Elie* ſont inconnus. Il croit que ſon

pays *Galaad* ne veut dire autre chofe que la circulation des temps ; on le fait venir de *Galgala* qui fignifie *révolution*. Mais le nom du village de Galgala fignifiait-il quelque chofe ? . .

Le mot d'*Elie* a un rapport fenfible avec celui d'*Elios*, le Soleil. L'holocaufte offert par *Elie*, et allumé par le feu du ciel, eft une image de ce que peuvent les rayons du foleil réunis. La pluie qui tombe après de grandes chaleurs eft encore une vérité phyfique.

Le char de feu, et les chevaux enflammés qui enlèvent *Elie* au ciel, font une image frappante des quatre chevaux du foleil. Le retour d'*Elie* à la fin du monde femble s'accorder avec l'ancienne opinion que le foleil viendrait s'éteindre dans les eaux, au milieu de la deftruction générale que les hommes attendaient : car prefque toute l'antiquité fut long-temps perfuadée que le monde ferait bientôt détruit.

Nous n'adoptons point ces allégories ; et nous nous en tenons à ce qui eft rapporté dans l'ancien Teftament.

Enoch eft un perfonnage auffi fingulier qu'*Elie*, à cela près que la Genèfe nomme fon père et fon fils, et que la famille d'*Elie* eft inconnue. Les Orientaux et les Occidentaux ont célébré cet *Enoch*.

La ſainte Ecriture, qui eſt toujours notre guide infaillible, nous apprend qu'*Enoch* fut père de *Mathuſala* ou *Mathuſalem*, et qu'il ne vécut ſur la terre que trois cents ſoixante et cinq ans, ce qui a paru une vie bien courte pour un des premiers patriarches. Il eſt dit qu'il marcha avec DIEU, et qu'il ne parut plus, parce que DIEU l'enleva. „ C'eſt ce „ qui fait, dit dom *Calmet*, que les pères „ et le commun des commentateurs aſſurent „ qu'*Enoch* eſt encore en vie, que DIEU l'a „ tranſporté hors du monde auſſi-bien qu'*Elie*, „ qu'ils viendront avant le jugement dernier „ s'oppoſer à l'antechriſt, qu'*Elie* prêchera „ aux Juifs, et *Enoch* aux Gentils. „

S[t] *Paul*, dans ſon Epître aux Hébreux (qu'on lui a conteſtée) dit expreſſément, *c'eſt par la foi qu'Enoch fut enlevé, afin qu'il ne vît point la mort; et on ne le vit plus, parce que le Seigneur le tranſporta.*

S[t] *Juſtin*, ou celui qui a pris ſon nom; dit qu'*Enoch* et *Elie* ſont dans le paradis terreſtre, et qu'ils y attendent le ſecond avénement de JESUS-CHRIST.

S[t] *Jérôme* au contraire croit (*a*) qu'*Enoch* et *Elie* ſont dans le ciel. C'eſt ce même *Enoch*,

(*a*) *Jérôme*, commentaire ſur *Amos*.

ſeptième homme après *Adam*, qu'on prétend avoir écrit un livre cité par S[t] *Jude*. (*)

Tertullien dit (*b*) que cet ouvrage fut conſervé dans l'arche, et qu'*Enoch* en fit même une ſeconde copie après le déluge.

Voilà ce que la ſainte Ecriture et les pères nous diſent d'*Enoch* : mais les profanes de l'Orient en diſent bien davantage. Ils croient en effet qu'il y a eu un *Enoch*, et qu'il fut le premier qui fit des eſclaves à la guerre ; ils l'appellent tantôt *Enoch*, tantôt *Edris* ; ils diſent que c'eſt lui qui donna des lois aux Egyptiens ſous le nom de ce *Thaut*, appelé par les Grecs *Hermès Triſmégiſte*. On lui donne un fils nommé *Sabi*, auteur de la religion des Sabiens ou Sabéens.

Il y avait une ancienne tradition en Phrygie ſur un certain *Anach*, dont on diſait que les Hébreux avaient fait *Enoch*. Les Phrygiens tenaient cette tradition des Chaldéens ou Babyloniens, qui reconnaiſſaient auſſi un *Enoch* ou *Anach* pour inventeur de l'aſtronomie.

On pleurait *Enoch* un jour de l'année en Phrygie, comme on pleurait *Adoni* ou *Adonis* chez les Phéniciens.

L'écrivain ingénieux et profond qui croit

(*) Voyez APOCRYPHES.

(*b*) Liv. I, *de cultu feminarum*, &c.

Elie, un perſonnage purement allégorique, penſe la même choſe d'*Enoch*. Il croit qu'*Enoch*, *Anach*, *Annoch*, ſignifiait l'*année ;* que les Orientaux le pleuraient ainſi qu'*Adonis*, et qu'ils ſe réjouiſſaient au commencement de l'année nouvelle.

Que le *Janus* connu enſuite en Italie, était l'ancien *Anach* ou *Annoch* de l'Aſie.

Que non-ſeulement *Enoch* ſignifiait autrefois chez tous ces peuples le commencement et la fin de l'an, mais le dernier jour de la ſemaine,

Que les noms d'*Anne*, de *Jean*, de *Januarius*, *Janvier* ; ne ſont venus que de cette ſource.

Il eſt difficile de pénétrer dans les profondeurs de l'hiſtoire ancienne. Quand on y ſaiſirait la vérité à tâtons, on ne ſerait jamais ſûr de la tenir. Il faut abſolument qu'un chrétien s'en tienne à l'Ecriture, quelque difficulté qu'on trouve à l'entendre.

ELOQUENCE.

(Cet article a paru dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Il y a dans celui-ci des additions, et, ce qui vaut bien mieux, des retranchemens.)

L'ELOQUENCE eſt née avant les règles de la rhétorique, comme les langues ſe ſont formées avant la grammaire.

La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts et dans les grandes paſſions. Quiconque eſt vivement ému voit les choſes d'un autre œil que les autres hommes. Tout eſt pour lui objet de comparaiſon rapide et de métaphore, ſans qu'il y prenne garde : il aime tout, et fait paſſer dans ceux qui l'écoutent une partie de ſon enthouſiaſme.

Un philoſophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures, que rien n'eſt plus commun, plus naturel que les tours qu'on appelle *Tropes*.

Ainſi, dans toutes les langues, *le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'eſprit eſt accablé, il ſe partage, il s'épuiſe, le ſang ſe glace, la tête ſe renverſe, on eſt enflé d'orgueil, enivré de vengeance :* la nature ſe peint par-tout dans ces images fortes, devenues ordinaires.

C'eſt elle dont l'inſtinct enſeigne à prendre d'abord un air, un ton modeſte avec ceux dont on a beſoin. L'envie naturelle de captiver ſes juges et ſes maîtres, le recueillement de l'ame profondément frappée, qui ſe prépare à déployer les ſentimens qui la preſſent, ſont les premiers maîtres de l'art.

C'eſt cette même nature qui inſpire quelquefois des débuts vifs et animés ; une forte paſſion, un danger preſſant, appellent tout d'un coup l'imagination : ainſi un capitaine des premiers califes, voyant fuir les muſulmans, s'écria : „ Où courez-vous ? ce n'eſt „ pas là que ſont les ennemis. „

On attribue ce même mot à pluſieurs capitaines ; on l'attribue à *Cromwell*. Les ames fortes ſe rencontrent beaucoup plus ſouvent que les beaux eſprits.

Raſi, un capitaine muſulman du temps même de *Mahomet*, voit les Arabes effrayés qui s'écrient que leur général *Dérar* eſt tué : *Qu'importe*, dit-il, *que Dérar ſoit mort.* DIEU *eſt vivant et vous regarde*, *marchez.*

C'était un homme bien éloquent que ce matelot anglais qui fit réſoudre la guerre contre l'Eſpagne en 1740. *Quand les Eſpagnols m'ayant mutilé me préſentèrent la mort*, *je recommandai mon ame à* DIEU, *et ma vengeance à ma patrie.*

La nature fait donc l'éloquence : et si on a dit que les poëtes naissent, et que les orateurs se forment, on l'a dit quand l'éloquence a été forcée d'étudier les lois, le génie des juges et la méthode du temps : la nature seule n'est éloquente que par élans.

Les préceptes sont toujours venus après l'art. *Tisias* fut le premier qui recueillit les lois de l'éloquence, dont la nature donne les premières règles.

Platon dit ensuite dans son Gorgias, qu'un orateur doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction presque des poëtes, la voix et les gestes des plus grands acteurs.

Aristote fit voir après lui que la véritable philosophie est le guide secret de l'esprit de tous les arts : il creusa les sources de l'éloquence dans son livre de la *rhétorique ;* il fit voir que la dialectique est le fondement de l'art de persuader, et qu'être éloquent c'est savoir prouver.

Il distingua les trois genres, le délibératif, le démonstratif et le judiciaire. Dans le délibératif il s'agit d'exhorter ceux qui délibèrent à prendre un parti sur la guerre et sur la paix, sur l'administration publique, &c. ; dans le démonstratif, de faire voir ce qui est

digne de louange ou de blâme ; dans le judiciaire, de perſuader, d'abſoudre ou de condamner, &c. On ſent aſſez que ces trois genres rentrent ſouvent l'un dans l'autre.

Il traite enſuite des paſſions et des mœurs, que tout orateur doit connaître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'éloquence. Enfin, il traite à fond de l'élocution, ſans laquelle tout languit ; il recommande les métaphores, pourvu qu'elles ſoient juſtes et nobles ; il exige ſurtout la convenance et la bienſéance.

Tous ces préceptes reſpirent la juſteſſe éclairée d'un philoſophe et la politeſſe d'un athénien ; et en donnant les règles de l'éloquence, il eſt éloquent avec ſimplicité.

Il eſt à remarquer que la Gréce fut la ſeule contrée de la terre où l'on connût alors les lois de l'éloquence, parce que c'était la ſeule où la véritable éloquence exiſtât.

L'art groſſier était chez tous les hommes ; des traits ſublimes ont échappé par-tout à la nature dans tous les temps : mais remuer les eſprits de toute une nation polie ; plaire, convaincre et toucher à la fois, cela ne fut donné qu'aux Grecs.

Les Orientaux étaient preſque tous eſclaves : c'eſt un caractère de la ſervitude de tout exagérer ; ainſi l'éloquence aſiatique fut

monſtrueuſe. L'Occident était barbare du temps d'*Ariſtote*.

L'*éloquence* véritable commença à ſe montrer dans Rome du temps des *Gracques*, et ne fut perfectionnée que du temps de *Cicéron*. *Marc-Antoine* l'orateur, *Hortenſius*, *Curion*, *Céſar* et pluſieurs autres, furent des hommes éloquens.

Cette *éloquence* périt avec la république, ainſi que celle d'Athènes. L'éloquence ſublime n'appartient, dit-on, qu'à la liberté; c'eſt qu'elle conſiſte à dire des vérités hardies, à étaler des raiſons et des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité, craint les raiſons, et aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron, après avoir donné les exemples dans ſes harangues, donna les préceptes dans ſon livre de l'*Orateur;* il ſuit preſque toute la méthode d'*Ariſtote*, et s'explique avec le ſtyle de *Platon*.

Il diſtingue le genre ſimple, le tempéré et le ſublime.

Rollin a ſuivi cette diviſion dans ſon *Traité des études;* et, ce que *Cicéron* ne dit pas, il prétend que *le tempéré eſt une belle rivière ombragée de vertes forêts des deux côtés; le ſimple, une table ſervie proprement, dont tous les mets ſont d'un goût excellent, et dont on bannit tout*

raffinement ; que le ſublime foudroie, et que c'eſt un fleuve impétueux qui renverſe tout ce qui lui réſiſte.

Sans ſe mettre à cette *table*, ſans ſuivre ce *foudre*, ce *fleuve* et cette *rivière*, tout homme de bon ſens voit que l'*éloquence ſimple* eſt celle qui a des choſes ſimples à expoſer, et que la clarté et l'élégance ſont tout ce qui lui convient.

Il n'eſt pas beſoin d'avoir lu *Ariſtote*, *Cicéron* et *Quintilien*, pour ſentir qu'un avocat qui débute par un exorde pompeux au ſujet d'un mur mitoyen eſt ridicule : c'était pourtant le vice du barreau juſqu'au milieu du dix-ſeptième ſiècle ; on diſait avec emphaſe des choſes triviales. On pourrait compiler des volumes de ces exemples ; mais tous ſe réduiſent à ce mot d'un avocat, homme d'eſprit, qui voyant que ſon adverſaire parlait de la guerre de Troye et du Scamandre, l'interrompit en diſant : *La cour obſervera que ma partie ne s'appelle pas* Scamandre, *mais* Michaut.

Le genre ſublime ne peut regarder que de puiſſans intérêts, traités dans une grande aſſemblée.

On en voit encore de vives traces dans le parlement d'Angleterre ; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agiſſait de déclarer la guerre à l'Eſpagne. L'eſprit de *Démoſthènes* et de *Cicéron*

ſemble avoir dicté pluſieurs traits de ces diſcours ; mais ils ne paſſeront pas à la poſtérité comme ceux des Grecs et des Romains, parce qu'ils manquent de cet art et de ce charme de la diction qui mettent le ſceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré eſt celui de ces diſcours d'appareil, de ces harangues publiques, de ces complimens étudiés, dans leſquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matière.

Ces trois genres rentrent encore ſouvent l'un dans l'autre, ainſi que les trois objets de l'éloquence qu'*Ariſtote* conſidère ; et le grand mérite de l'orateur eſt de les mêler à propos.

La grande éloquence n'a guère pu en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes, dans Rome, et comme aujourd'hui dans Londres, et n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'eſt réfugiée dans les oraiſons funèbres, où elle tient un peu de la poëſie.

Boſſuet, et après lui *Fléchier*, ſemblent avoir obéi à ce précepte de *Platon*, qui veut que l'élocution d'un orateur ſoit quelquefois celle même d'un poëte.

L'éloquence de la chaire avait été preſque barbare juſqu'au père *Bourdaloue ;* il fut un des premiers qui firent parler la raiſon.

Les Anglais ne vinrent qu'enſuite, comme l'avoue *Burnet*, évêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraiſon funèbre : ils évitèrent dans les ſermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la ſimplicité de l'Evangile ; et ils ſe défièrent de cette méthode des diviſions recherchées, que l'archevêque *Fénélon* condamne dans ſes *Dialogues ſur l'éloquence.*

Quoique nos ſermons roulent ſur l'objet le plus important à l'homme, cependant il s'y trouve peu de morceaux frappans qui, comme les beaux endroits de *Cicéron* et de *Démoſthènes*, ſoient devenus les modèles de toutes les nations occidentales. Le lecteur ſera pourtant bien aiſe de trouver ici ce qui arriva la première fois que M. *Maſſillon*, depuis évêque de Clermont, prêcha ſon fameux ſermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit où un tranſport de ſaiſiſſement s'empara de tout l'auditoire ; preſque tout le monde ſe leva à moitié par un mouvement involontaire ; le murmure d'acclamation et de ſurpriſe fut ſi fort qu'il troubla l'orateur, et ce trouble ne ſervit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau ; le voici :

„ Je ſuppoſe que ce ſoit ici notre dernière
„ heure à tous, que les cieux vont s'ouvrir
„ ſur nos têtes, que le temps eſt paſſé, et

„ que l'éternité commence, que JESUS-
„ CHRIST va paraître pour nous juger selon
„ nos œuvres, et que nous sommes tous ici
„ pour attendre de lui l'arrêt de la vie ou de
„ la mort éternelle : je vous le demande,
„ frappé de terreur comme vous, ne séparant
„ point mon sort du vôtre, et me mettant
„ dans la même situation où nous devons
„ tous paraître un jour devant DIEU notre
„ juge ; si JESUS-CHRIST, dis-je, paraissait
„ dès à présent pour faire la terrible sépara-
„ tion des justes et des pécheurs, croyez-
„ vous que le plus grand nombre fût sauvé ?
„ Croyez-vous que le nombre des justes fût
„ au moins égal à celui des pécheurs ? Croyez-
„ vous que s'il fesait maintenant la discussion
„ des œuvres du grand nombre qui est dans
„ cette église, il trouvât seulement dix justes
„ parmi nous ? en trouverait-il un seul ? „ (Il
y a eu plusieurs éditions différentes de ce dis-
cours, mais le fond est le même dans toutes.)

Cette figure, la plus hardie qu'on ait jamais
employée, et en même temps la plus à sa
place, est un des plus beaux traits d'éloquence
qu'on puisse lire chez les nations anciennes et
modernes ; et le reste du discours n'est pas
indigne de cet endroit si saillant.

De pareils chefs-d'œuvre sont très-rares ;
tout est d'ailleurs devenu lieu commun.

Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modèles, feraient mieux de les apprendre par cœur et de les débiter à leur auditoire (ſuppoſé encore qu'ils euſſent ce talent ſi rare de la déclamation), que de prêcher dans un ſtyle languiſſant des choſes auſſi rebattues qu'inutiles.

On demande ſi l'éloquence eſt permiſe aux hiſtoriens : celle qui leur eſt propre conſiſte dans l'art de préparer les événemens, dans leur expoſition toujours élégante, tantôt vive et preſſée, tantôt étendue et fleurie, dans la peinture vraie et forte des mœurs générales et des principaux perſonnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, et qui n'y paraiſſent point ajoutées. L'éloquence de *Démoſthènes* ne convient point à *Thucydide* ; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros, qui ne la prononça jamais, n'eſt guère qu'un beau défaut, au jugement de pluſieurs eſprits éclairés.

Si pourtant ces licences pouvaient quelquefois ſe permettre, voici une occaſion où *Mézeray* dans ſa grande hiſtoire ſemble obtenir grâce pour cette hardieſſe approuvée chez les anciens; il eſt égal à eux pour le moins dans cet endroit : c'eſt au commencement du règne de *Henri IV*, lorſque ce prince, avec très-peu de troupes, était preſſé auprès de Dieppe par une armée

de

de trente mille hommes, et qu'on lui conseillait de se retirer en Angleterre. *Mézeray* s'élève au-dessus de lui-même en fesant parler ainsi le maréchal de *Biron*, qui d'ailleurs était un homme de génie, et qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'historien lui attribue:

„ Quoi! Sire, on vous conseille de monter
„ sur mer, comme s'il n'y avait pas d'autre
„ moyen de conserver votre royaume que de
„ le quitter! Si vous n'étiez pas en France,
„ il faudrait percer au travers de tous les
„ hasards et de tous les obstacles pour y
„ venir: et maintenant que vous y êtes,
„ on voudrait que vous en fortissiez; et vos
„ amis seraient d'avis que vous fissiez de votre
„ bon gré ce que le plus grand effort de vos
„ ennemis ne saurait vous contraindre de
„ faire! En l'état où vous êtes, sortir seule-
„ ment de France pour vingt-quatre heures,
„ c'est s'en bannir pour jamais. Le péril, au
„ reste, n'est pas si grand qu'on vous le
„ dépeint; ceux qui nous pensent envelop-
„ per, sont ou ceux même que nous avons
„ tenus enfermés si lâchement dans Paris,
„ ou gens qui ne valent pas mieux, et qui
„ auront plus d'affaires entre eux-mêmes que
„ contre nous. Enfin, Sire, nous sommes en
„ France, il nous y faut enterrer: il s'agit
„ d'un royaume, il faut l'emporter ou y

„ perdre la vie ; et quand même il n'y aurait
„ point d'autre fureté pour votre facrée per-
„ fonne que la fuite, je fais bien que vous
„ aimeriez mieux mille fois mourir de pied
„ ferme que de vous fauver par ce moyen.
„ Votre majefté ne fouffrirait jamais qu'on
„ dife qu'un cadet de la maifon de Lor-
„ raine lui aurait fait perdre terre ; encore
„ moins qu'on la vît mendier à la porte d'un
„ prince étranger. Non, non, Sire, il n'y a
„ ni couronne ni honneur pour vous au-delà
„ de la mer : fi vous allez au-devant du
„ fecours d'Angleterre, il reculera ; fi vous
„ vous préfentez au port de la Rochelle en
„ homme qui fe fauve, vous n'y trouverez
„ que des reproches et du mépris. Je ne puis
„ croire que vous deviez plutôt fier votre
„ perfonne à l'inconftance des flots, et à
„ la merci de l'étranger, qu'à tant de braves
„ gentilshommes et tant de vieux foldats,
„ qui font prêts à lui fervir de remparts et
„ de boucliers : et je fuis trop ferviteur de
„ votre majefté, pour lui diffimuler que fi
„ elle cherchait fa fureté ailleurs que dans
„ leur vertu, ils feraient obligés de chercher
„ la leur dans un autre parti que dans le
„ fien. „

Ce difcours fait un effet d'autant plus beau, que *Mézeray* met ici en effet dans la

bouche du maréchal de *Biron* ce qu'*Henri IV* avait dans le cœur.

Il y aurait encore bien des choſes à dire ſur l'éloquence, mais les livres n'en diſent que trop ; et dans un ſiècle éclairé, le génie aidé des exemples en fait plus que n'en diſent tous les maîtres.

EMBLEME.

Figure, allégorie, ſymbole, &c.

Tout eſt emblème et figure dans l'antiquité. On commence en Chaldée par mettre un belier, deux chevreaux, un taureau dans le ciel pour marquer les productions de la terre au printemps. Le feu eſt le ſymbole de la Divinité dans la Perſe ; le chien céleſte avertit les Egyptiens des inondations du Nil ; le ſerpent qui cache ſa queue dans ſa tête, devient l'image de l'éternité. La nature entière eſt peinte et déguiſée.

Vous retrouvez encore dans l'Inde pluſieurs de ces anciennes ſtatues effrayantes et groſſières dont nous avons déjà parlé, qui repréſentent la vertu munie de dix grands bras avec leſquels elle doit combattre les vices ; et que nos pauvres miſſionnaires ont priſes

pour le portrait du diable, ne doutant pas que tous ceux qui ne parlaient pas français ou italien n'adoraſſent le diable.

Mettez tous ces ſymboles de l'antiquité ſous les yeux de l'homme du ſens le plus droit, qui n'en aura jamais entendu parler, il n'y comprendra rien ; c'eſt une langue qu'il faut apprendre.

Les anciens poëtes théologiens furent dans la néceſſité de donner des yeux à DIEU, des mains, des pieds ; de l'annoncer ſous la figure d'un homme.

S[t] *Clément* d'Alexandrie (*a*) rapporte ces vers de *Xénophanes* le colophonien, dignes de toute notre attention :

Grand Dieu, quoique l'on faſſe, et quoi qu'on oſe feindre,
On ne peut te comprendre, et moins encor te peindre.
Chacun figure en toi ſes attributs divers ;
Les oiſeaux te feraient voltiger dans les airs,
Les bœufs te prêteraient leurs cornes menaçantes,
Les lions t'armeraient de leurs dents déchirantes,
Les chevaux dans les champs te feraient galopper.

On voit par ces vers de *Xénophanes* que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les hommes ont fait DIEU à leur image. L'ancien *Orphée* de Thrace, ce premier théologien des Grecs,

(*a*) *Stromates*, liv. V.

fôrt antérieur à *Homère*, s'exprime ainſi, ſelon le même *Clément* d'Alexandrie :

Sur ſon trône éternel aſſis dans les nuages,
Immobile, il régit les vents et les orages ;
Ses pieds preſſent la terre ; et du vague des airs
Sa main touche à la fois aux rives des deux mers ;
Il eſt principe, fin, milieu de toutes choſes.

Tout étant donc figure et emblème, les philoſophes, et ſurtout ceux qui avaient voyagé dans l'Inde, employèrent cette méthode ; leurs préceptes étaient des emblèmes, des énigmes.

N'attiſez pas le feu avec une épée, c'eſt-à-dire, n'irritez point des hommes en colère.

Ne mettez point la lampe ſous le boiſſeau. — Ne cachez point la vérité aux hommes.

Abſtenez-vous des féves. — Fuyez ſouvent les aſſemblées publiques, dans leſquelles on donnait ſon ſuffrage avec des féves blanches ou noires.

N'ayez point d'hirondelles dans votre maiſon. — Qu'elle ne ſoit point remplie de babillards.

Dans la tempête adorez l'écho. — Dans les troubles civils retirez-vous à la campagne.

N'écrivez point ſur la neige. — N'enſeignez point les eſprits mous et faibles.

Ne mangez ni votre cœur ni votre cervelle. — Ne vous livrez ni au chagrin ni à des entreprifes trop difficiles, &c.

Telles font les maximes de *Pythagore*, dont le fens n'eft pas difficile à comprendre.

Le plus beau de tous les emblèmes eft celui de DIEU, que *Timée* de Locres figure par cette idée : *Un cercle dont le centre eft partout et la circonférence nulle part*. *Platon* adopta cet emblème ; *Pafcal* l'avait inféré parmi les matériaux dont il voulait faire ufage, et qu'on a intitulé fes *penfées*.

En métaphyfique, en morale, les anciens ont tout dit. Nous nous rencontrons avec eux, ou nous les répétons. Tous les livres modernes de ce genre ne font que des redites.

Plus vous avancez dans l'Orient, plus vous trouvez cet ufage des emblèmes et des figures établi ; mais plus auffi ces images font-elles éloignées de nos mœurs et de nos coutumes.

C'eft furtout chez les Indiens, les Egyptiens, les Syriens, que les emblèmes qui nous paraiffent les plus étranges, étaient confacrés. C'eft là qu'on portait en proceffion avec le plus profond refpect les deux organes de la génération, les deux fymboles de la vie. Nous en rions, nous ofons traiter ces peuples d'idiots barbares, parce qu'ils remerciaient DIEU innocemment de leur avoir

donné l'être. Qu'auraient-ils dit, s'ils nous avaient vus entrer dans nos temples avec l'inſtrument de la deſtruction à notre côté?

A Thèbes on repréſentait les péchés du peuple par un bouc. Sur la côte de Phénicie, une femme nue avec une queue de poiſſon était l'emblème de la nature.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi cet uſage des ſymboles pénétra chez les Hébreux, lorſqu'ils eurent formé un corps de peuple vers le déſert de la Syrie.

De quelques emblèmes dans la nation juive.

Un des plus beaux emblèmes des livres judaïques eſt ce morceau de l'Eccléſiaſte :

Quand les travailleuſes au moulin ſeront en petit nombre et oiſives, quand ceux qui regardaient par les trous s'obſcurciront, que l'amandier fleurira, que la ſauterelle s'engraiſſera, que les câpres tomberont, que la cordelette d'argent ſe caſſera, que la bandelette d'or ſe retirera. . . . et que la cruche ſe briſera ſur la fontaine. . . . . .

Cela ſignifie que les vieillards perdent leurs dents, que leur vue s'affaiblit, que leurs cheveux blanchiſſent comme la fleur de l'amandier, que leurs pieds s'enflent comme la ſauterelle, que leurs cheveux tombent comme les feuilles du câprier, qu'ils ne ſont

plus propres à la génération, et qu'alors il faut se préparer au grand voyage.

Le cantique des cantiques est (comme on sait) un emblème continuel du mariage de JESUS-CHRIST avec l'Eglise:

Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche, car vos tetons sont meilleurs que du vin — qu'il mette sa main gauche sous ma tête, et qu'il m'embrasse de la main droite — que tu es belle, ma chère! tes yeux sont des yeux de colombe — tes cheveux sont comme des troupeaux de chèvres, sans parler de ce que tu nous caches — tes lèvres sont comme un petit ruban d'écarlate, tes joues sont comme des moitiés de pommes d'écarlate, sans parler de ce que tu nous caches — que ta gorge est belle! — que tes lèvres distillent le miel! — Mon bien-aimé mit sa main au trou, et mon ventre tressaillit à ses attouchemens — ton nombril est comme une coupe faite au tour — ton ventre est comme un monceau de froment entouré de lis — tes deux tetons sont comme deux faons gémeaux de chevreuil — ton cou est comme une tour d'ivoire — ton nez est comme la tour du mont Liban — ta tête est comme le mont Carmel, ta taille est celle d'un palmier. J'ai dit, je monterai sur le palmier et je cueillerai de ses fruits. Que ferons-nous de notre petite sœur? elle n'a point encore de tetons. Si c'est un mur, bâtissons dessus une tour d'argent; si c'est une porte, fermons-la avec du bois de cèdre.

Il

Il faudrait traduire tout le cantique pour voir qu'il eſt un emblême d'un bout à l'autre; ſurtout l'ingénieux dom *Calmet* démontre que le palmier ſur lequel monte le bien-aimé, eſt la croix à laquelle on condamna notre Seigneur JESUS-CHRIST. Mais il faut avouer qu'une morale ſaine et pure eſt encore préférable à ces allégories.

On voit dans les livres de ce peuple une foule d'emblêmes typiques qui nous révoltent aujourd'hui, et qui exercent notre incrédulité et notre raillerie, mais qui paraiſſaient communs et ſimples aux peuples aſiatiques.

DIEU apparaît à *Iſaïe* fils d'*Amos*, et lui dit (*b*) : „ Va, détache ton ſac de tes reins, „ et tes ſandales de tes pieds; et il le fit „ ainſi marchant tout nu et déchaux. Et „ DIEU dit : Ainſi que mon ſerviteur *Iſaïe* a „ marché tout nu et déchaux, comme un „ ſigne de trois ans ſur l'Egypte et l'Ethiopie, „ ainſi le roi des Aſſyriens emmènera des „ captifs d'Egypte et d'Ethiopie, jeunes et „ vieux, les feſſes découvertes à la honte de „ l'Egypte. „

Cela nous ſemble bien étrange, mais informons-nous ſeulement de ce qui ſe paſſe encore de nos jours chez les Turcs et chez les Africains, et dans l'Inde où nous allons commercer

(*b*) *Iſaïe*, chap. XX, v. 2 et ſuiv.

avec tant d'acharnement et ſi peu de ſuccès. On apprendra qu'il n'eſt pas rare de voir des ſantons abſolument nus, non-ſeulement prêcher les femmes, mais ſe laiſſer baiſer les parties naturelles avec reſpect, ſans que ces baiſers inſpirent ni à la femme ni au ſanton le moindre déſir impudique. On verra ſur les bords du Gange une foule innombrable d'hommes et de femmes nus de la tête juſqu'aux pieds, les bras étendus vers le ciel, attendre le moment d'une éclipſe pour ſe plonger dans le fleuve.

Le bourgeois de Paris ou de Rome ne doit pas croire que le reſte de la terre ſoit tenu de vivre et de penſer en tout comme lui.

Jérémie qui prophétiſait du temps de *Joakim* melk de Jéruſalem (*c*), en faveur du roi de Babylone, ſe met des chaînes et des cordes au cou par ordre du Seigneur, et les envoie aux rois d'Edom, d'Ammon, de Tyr, de Sidon, par leurs ambaſſadeurs qui étaient venus à Jéruſalem vers *Sédécias;* il leur ordonne de parler ainſi à leurs maîtres :

Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Iſraël, vous direz ceci à vos maîtres : J'ai fait la terre, les hommes, les bêtes de ſomme qui ſont ſur la face de la terre, dans ma grande

(*c*) *Jérém.* chap. XXVII, v. 2 et ſuiv.

force et dans mon bras étendu, et j'ai donné la terre à celui qui a plu à mes yeux; et maintenant donc j'ai donné toutes ces terres dans la main de Nabuchodonosor roi de Babylone, mon serviteur, et par-dessus je lui ai donné toutes les bêtes des champs afin qu'elles le servent. J'ai parlé selon toutes ces paroles à Sédécias, roi de Juda, lui disant : Soumettez votre cou sous le joug du roi de Babylone, servez-le, lui et son peuple, et vous vivrez, &c.

Aussi *Jérémie* fut-il accusé de trahir son roi et sa patrie, et de prophétiser en faveur de l'ennemi pour de l'argent : on a même prétendu qu'il fut lapidé.

Il est évident que ces cordes et ces chaînes étaient l'emblème de cette servitude à laquelle *Jérémie* voulait qu'on se soumît.

C'est ainsi qu'*Hérodote* nous raconte qu'un roi des Scythes envoya pour présent à *Darius* un oiseau, une souris, une grenouille, et cinq flèches. Cet emblème signifiait que si *Darius* ne fuyait aussi vîte qu'un oiseau, qu'une grenouille, qu'une souris, il serait percé par les flèches des Scythes. L'allégorie de *Jérémie* était celle de l'impuissance, et l'emblème des Scythes était celui du courage.

C'est ainsi que *Sextus Tarquinius* consultant son père, que nous appelons *Tarquin le superbe*,

ſur la manière dont il devait ſe conduire avec les Gabiens, *Tarquin* qui ſe promenait dans ſon jardin ne répondit qu'en abattant les têtes des plus hauts pavots. Son fils l'entendit et fit mourir les principaux citoyens. C'était l'emblème de la tyrannie.

Pluſieurs ſavans ont cru que l'hiſtoire de *Daniel*, du dragon, de la foſſe aux ſept lions auxquels on donnait chaque jour deux brebis et deux hommes à manger, et l'hiſtoire de l'ange qui enleva *Habacuc* par les cheveux pour porter à dîner à *Daniel* dans la foſſe aux lions, ne ſont qu'une allégorie viſible, un emblème de l'attention continuelle avec laquelle DIEU veille ſur ſes ſerviteurs. Mais il nous ſemble plus pieux de croire que c'eſt une hiſtoire véritable, telle qu'il en eſt pluſieurs dans la ſainte Ecriture, qui déploie ſans figure et ſans type la puiſſance divine, et qu'il n'eſt pas permis aux eſprits profanes d'approfondir. Bornons-nous aux emblêmes, aux allégories véritables indiquées comme telles par la ſainte Ecriture elle-même.

(*d*) *En la trentième année, le cinquième jour du quatrième mois, comme j'étais au milieu des captifs ſur le fleuve Chobar, les cieux s'ouvrirent, et je vis les viſions de* DIEU, *&c. Le Seigneur*

(*d*) *Ezéchiel*, chap. I.

adressa la parole à Ezéchiel prêtre, fils de Buzi, dans le pays des Chaldéens, près du fleuve Chobar, et la main de DIEU *se fit sur lui.*

C'est ainsi qu'*Ezéchiel* commence sa prophétie; et après avoir vu un feu, un tourbillon, et au milieu du feu les figures de quatre animaux ressemblans à un homme, lesquels avaient quatre faces et quatre ailes avec des pieds de veau, et une roue qui était sur la terre et qui avait quatre faces, les quatre parties de la roue allant en même temps, et ne retournant point lorsqu'elles marchaient, &c.

Il dit : *L'esprit entra dans moi, et m'affermit sur mes pieds; ensuite le Seigneur me dit (e) : Fils de l'homme, mange tout ce que tu trouveras, mange ce livre et va parler aux enfans d'Israël. En même temps j'ouvris la bouche, et il me fit manger ce livre; et l'esprit entra dans moi et me fit tenir sur mes pieds. Et il me dit : Va te faire enfermer au milieu de ta maison. Fils de l'homme, voici des chaînes dont on te liera, &c. Et toi, fils de l'homme (f), prends une brique, place-la devant toi, et trace dessus la ville de Jérusalem, &c.*

Prends aussi un poêlon de fer, et tu le mettras comme un mur de fer entre toi et la ville; tu affermiras ta face, tu seras devant Jérusalem

(*e*) *Ezéchiel*, chap. III, v. 1 et suiv.

(*f*) *Ibid*, chap. IV, v. 1 et suiv.

comme si tu l'assiégeais ; c'est un signe à la maison d'Israël.

Après cet ordre, DIEU lui ordonne de dormir trois cents quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche pour les iniquités d'Israël, et de dormir sur le côté droit pendant quarante jours pour l'iniquité de la maison de Juda.

Avant d'aller plus loin, transcrivons ici les paroles du judicieux commentateur dom *Calmet* sur cette partie de la prophétie d'*Ezéchiel*, qui est à la fois une histoire et une allégorie, une vérité réelle et un emblème. Voici comment ce savant bénédictin s'explique :

„ Il y en a qui croient qu'il n'arriva rien „ de tout cela qu'en vision, qu'un homme „ ne peut demeurer si long-temps couché sur „ un même côté sans miracle ; que l'Ecriture „ ne nous marquant point qu'il y ait eu ici „ du prodige, on ne doit point multiplier „ les actions miraculeuses sans nécessité ; que „ s'il demeura couché ces trois cents quatre- „ vingt-dix jours, ce ne fut que pendant les „ nuits ; le jour il vaquait à ses affaires. Mais „ nous ne voyons nulle nécessité de recourir „ au miracle, ni de chercher des détours „ pour expliquer le fait dont il est parlé ici. „ Il n'est nullement impossible qu'un homme „ demeure enchaîné et couché sur son côté „ pendant trois cents quatre-vingt-dix jours.

» On a tous les jours des expériences qui en
» prouvent la possibilité, dans les prisonniers,
» dans divers malades, et dans quelques
» personnes qui ont l'imagination blessée, et
» qu'on enchaîne comme des furieux. *Prado*
» témoigne qu'il a vu un fou qui demeura
» lié et couché tout nu sur son côté pendant
» plus de quinze ans. Si tout cela n'était
» arrivé qu'en vision, comment les Juifs de
» la captivité auraient-ils compris ce que leur
» voulait dire *Ezéchiel*? comment ce prophète
» aurait-il exécuté les ordres de DIEU? Il faut
» donc dire aussi qu'il ne dressa le plan de
» Jérusalem, qu'il ne représenta le siége,
» qu'il ne fut lié, qu'il ne mangea du pain de
» différens grains qu'en esprit et en idée. »

Il faut se rendre au sentiment du savant *Calmet*, qui est celui des meilleurs interprètes. Il est clair que la sainte Ecriture raconte le fait comme une vérité réelle, et que cette vérité est l'emblème, le type, la figure d'une autre vérité.

Prends du froment, de l'orge, des féves, des lentilles, du millet, de la vesce, fais-en des pains pour autant de jours que tu dormiras sur le côté. Tu mangeras pendant trois cents quatre-vingt-dix jours (g); *tu le mangeras comme un gâteau d'orge, et tu le couvriras de l'excrément qui sort du corps*

(g) *Ezéchiel*, chap. IV, v. 9 et 12.

de l'homme (1). *Les enfans d'Israël mangeront ainsi leur pain souillé.*

Il est évident que le Seigneur voulait que les Israélites mangeassent leur pain souillé ; il fallait donc que le pain du prophète fût souille aussi. Cette souillure était si réelle qu'*Ezéchiel* en eut horreur. Il s'écria (*h*) : *Ah ! ah ! ma vie* (*mon ame*) *n'a pas encore été pollue*, &c. *Et le Seigneur lui dit : Va, je te donne de la fiente de bœuf au lieu de fiente d'homme, et tu la mettras avec ton pain.*

Il fallait donc absolument que cette nourriture fût souillée, pour être un emblème, un type. Le prophète mit donc en effet de la fiente de bœuf avec son pain pendant trois cents quatre-vingt-dix jours, et ce fut à la fois une réalité et une figure symbolique.

De l'emblême d'Oolla et d'Ooliba.

La sainte Ecriture déclare expressément qu'*Oolla* est l'emblème de Jérusalem (*i*). *Fils*

(1) On prétend que DIEU propose seulement au prophète de faire cuire son pain sous la cendre avec des excrémens d'hommes ou d'animaux. En effet, dans quelques déserts où les matières combustibles sont rares, la fiente des animaux desséchée est employée souvent à faire cuire les alimens ; mais ce n'est pas du pain cuit sous la cendre qu'on prépare avec un feu de cette espèce ; et même en adoptant cette explication des commentateurs, il en reste encore assez pour dégoûter un prophète.

(*h*) *Ezéchiel*, chap. IV, v. 14 et 15.

(*i*) *Ibid.* chap. XVI, v. 1 et suiv.

de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations; ton père était un amorrhéen, et ta mère une céthéenne. Ensuite le prophète, sans craindre des interprétations malignes, des plaisanteries alors inconnues, parle à la jeune *Oolla* en ces termes :

Ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit, et eras nuda et confusione plena.

Ta gorge s'enfla, ton poil germa, tu étais nue et confuse.

Et transivi per te, et vidi te, et ecce tempus tuum, tempus amantium; et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam, et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum (ait Dominus DEUS *), et facta es mihi.*

Je passai, je te vis, voici ton temps, voici le temps des amans; j'étendis sur toi mon manteau; je couvris ta vilenie, je te jurai, je fis marché avec toi, dit le Seigneur, et tu fus à moi.

Et habens fiduciam in pulchritudine tuâ, fornicata es in nomine tuo; et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

Mais fière de ta beauté, tu forniquas en ton nom, tu exposas ta fornication à tout passant pour être à lui.

Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

Et tu bâtis un mauvais lieu, tu fis une prostitution dans tous les carrefours.

Et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas.

Et tu ouvris les jambes à tous les passans, et tu multiplias tes fornications.

Et fornicata es cum filiis Egypti vicinis tuis magnarum carnium; et multiplicasti fornicationem tuam, ad irritandum me.

Et tu forniquas avec les Egyptiens tes voisins, qui avaient de grands membres, &c. Tu multiplias ta fornication pour m'irriter.

L'article d'*Ooliba*, qui signifie *Samarie*, est beaucoup plus fort et plus éloigné des bienséances de notre style.

Denudavit quoque fornicationes suas, discooperuit ignominiam suam.

Et elle mit à nu ses fornications, et découvrit sa turpitude.

Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ.

Elle multiplia ses fornications comme dans son adolescence.

Et insanivit libidine super concubitum eorum quorum carnes sunt ut carnes asinorum, et sicut fluxus equorum, fluxus eorum.

Et elle fut éprise de fureur pour le coït de ceux dont les membres sont comme les

membres des ânes, et dont l'émiſſion eſt comme l'émiſſion des chevaux.

Ces images nous paraiſſent licencieuſes et révoltantes ; elles n'étaient alors que naïves. Il y en a trente exemples dans le Cantique des cantiques, modèle de l'union la plus chaſte. Remarquez attentivement que ces expreſſions, ces images ſont toujours très-férieuſes, et que dans aucun livre de cette haute antiquité vous ne trouverez jamais la moindre raillerie ſur le grand objet de la génération. Quand la luxure eſt condamnée, c'eſt avec les termes propres, mais ce n'eſt jamais ni pour exciter à la volupté, ni pour faire la moindre plaiſanterie. Cette haute antiquité n'a ni de *Martial*, ni de *Catulle*, ni de *Pétrone*.

D'Oſée et de quelques autres emblèmes.

On ne regarde pas comme une ſimple viſion, comme une ſimple figure, l'ordre poſitif donné par le Seigneur au prophète *Oſée* de prendre une proſtituée (*k*), et d'en avoir trois enfans. On ne fait point d'enfans en viſion ; ce n'eſt point en viſion qu'il fit marché avec *Gomer* fille de *Diblaïm*, dont il eut deux garçons et une fille. Ce n'eſt point en viſion qu'il

(*k*) Voyez les premiers chapitres du petit prophète *Oſée*.

prit enfuite une femme adultère par le commandement exprès du Seigneur, qu'il lui donna quinze petites pièces d'argent et une mefure et demie d'orge. La première proftituée fignifiait Jérufalem, et la feconde proftituée fignifiait Samarie. Mais ces proftitutions, ces trois enfans, ces quinze pièces d'argent, ce boiffeau et demi d'orge, n'en font pas moins des chofes très-réelles.

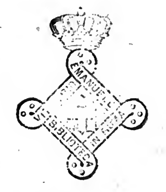
Ce n'eft point en vifion que le patriarche *Salmon* époufa la proftituée *Rahab*, aïeule de *David*. Ce n'eft point en vifion que le patriarche *Juda* commit un incefte avec fa belle-fille *Thamar*, incefte dont naquit *David*. Ce n'eft point en vifion que *Ruth*, autre aïeule de *David*, fe mit dans le lit de *Booz*. Ce n'eft point en vifion que *David* fit tuer *Urie*, et ravit *Bethzabée*, dont naquit le roi *Salomon*. Mais enfuite tous ces événemens devinrent des emblèmes, des figures, lorfque les chofes qu'ils figuraient furent accomplies.

Il réfulte évidemment d'*Ezéchiel*, d'*Ofée*, de *Jérémie*, de tous les prophètes juifs et de tous les livres juifs, comme de tous les livres qui nous inftruifent des ufages chaldéens, perfans, phéniciens, fyriens, indiens, égyptiens; il réfulte, dis-je, que leurs mœurs n'étaient pas les nôtres, que ce monde ancien ne reffemblait en rien à notre monde.

Paſſez ſeulement de Gibraltar à Méquinès, les bienſéances ne ſont plus les mêmes; on ne trouve plus les mêmes idées; deux lieues de mer ont tout changé. (*)

(*) Voyez FIGURE.

Fin du Tome quatrième.



TABLE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table du tome quatrième.



